This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Bibliothèque
de Mr. le Bon. de Nervo.

STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES

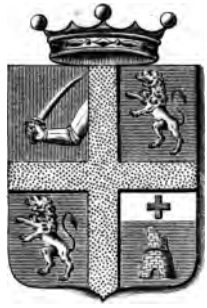

Bibliothèque
de Mr. le Bon de Nervo.

STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

Vérifié
Complet

COLLECTION

DES MÉMOIRES

RELATIFS

A L'HISTOIRE DE FRANCE.

MÉMOIRES DE RICHELIEU, TOME V.

DE L'IMPRIMERIE DE A. BELIN.

COLLECTION

DES MÉMOIRES

RELATIFS

A L'HISTOIRE DE FRANCE,

DEPUIS L'AVÈNEMENT DE HENRI IV JUSQU'A LA PAIX DE PARIS
CONCLUE EN 1763;

AVEC DES NOTICES SUR CHAQUE AUTEUR,
ET DES OBSERVATIONS SUR CHAQUE OUVRAGE,

PAR M. PETITOT.

TOME XXV.

PARIS,

FOUCAULT, LIBRAIRE, RUE DE SORBONNE, N°. 9.

1823.

STANFORD UNIVERSITY
LIBRARIES
STACKS
AUG 11 1976
DC3
CC
SER 2
V. 25

MÉMOIRES

DU

CARDINAL DE RICHELIEU.

SUITE DU LIVRE XX.

Pendant le siége de La Rochelle, Monsieur, par plusieurs fois, avoit fait instance au Roi de lui permettre de secourir M. de Mantoue; le Roi lui avoit toujours répondu que l'entreprise de La Rochelle ne lui permettoit pas de penser à aucune autre; et, en effet, ceux qui étoient auprès de lui ne le portoient, au jugement de Sa Majesté, à lui faire cette proposition, que parce qu'ils jugeoient qu'on ne pouvoit la lui accorder. La Rochelle étant prise, Monsieur continua à solliciter l'emploi de ce secours, au cas que le Roi voulût l'entreprendre.

Le Roi en faisoit grande difficulté par l'ordinaire jalousie que les souverains ont souvent de ceux qui, par droit de nature, regardent leur succession.

Le cardinal fit ce qui lui fut possible pour vaincre, à l'avantage du service du Roi, les obstacles que son esprit produisoit en cette affaire. Il lui représenta qu'en France les frères des rois avoient souvent eu, non les premiers gouvernemens, mais les plus grands emplois; qu'il n'en pouvoit arriver inconvénient, mettant auprès de sa personne des gens sages, pour lui servir de conseil en la conduite de l'armée.

STANFORD UNIVERSITY
LIBRARIES
STACKS
AUG 11 1976
DC3
CC
SR2
V. 25

MÉMOIRES

DU

CARDINAL DE RICHELIEU.

SUITE DU LIVRE XX.

Pendant le siége de La Rochelle, Monsieur, par plusieurs fois, avoit fait instance au Roi de lui permettre de secourir M. de Mantoue; le Roi lui avoit toujours répondu que l'entreprise de La Rochelle ne lui permettoit pas de penser à aucune autre; et, en effet, ceux qui étoient auprès de lui ne le portoient, au jugement de Sa Majesté, à lui faire cette proposition, que parce qu'ils jugeoient qu'on ne pouvoit la lui accorder. La Rochelle étant prise, Monsieur continua à solliciter l'emploi de ce secours, au cas que le Roi voulût l'entreprendre.

Le Roi en faisoit grande difficulté par l'ordinaire jalousie que les souverains ont souvent de ceux qui, par droit de nature, regardent leur succession.

Le cardinal fit ce qui lui fut possible pour vaincre, à l'avantage du service du Roi, les obstacles que son esprit produisoit en cette affaire. Il lui représenta qu'en France les frères des rois avoient souvent eu, non les premiers gouvernemens, mais les plus grands emplois; qu'il n'en pouvoit arriver inconvénient, mettant auprès de sa personne des gens sages, pour lui servir de conseil en la conduite de l'armée.

Le Roi, se surmontant soi-même en cette occasion, se laissa aller à ses raisons, et lui accorda l'emploi qu'il désiroit s'il n'y alloit point, et, au cas qu'il y allât, sa lieutenance générale.

Cette grâce conditionnée donna lieu à ceux qui étoient près de Monsieur de lui conseiller fort imprudemment de faire expliquer Sa Majesté, pour savoir s'il vouloit en personne aller à Casal, d'autant qu'en ce cas Monsieur, n'y ayant point de gloire particulière à acquérir, ne désiroit point faire ce voyage. Monsieur fit l'honneur au cardinal de venir expressément à Chaillot, où il étoit, pour lui faire cette proposition, et l'obliger déterminément à lui rendre réponse dans deux jours. Il représenta sur ce sujet fort librement à Monsieur ce qu'il estimoit du bien de son service, lui représentant que le vrai lieu où il devoit être pour son bien et pour son honneur, étoit auprès de la personne du Roi qui le tenoit pour son fils. Il lui dit, en outre, qu'il voyoit bien qu'il lui donnoit une mauvaise commission, et qu'il connoissoit bien qu'on l'avoit porté à ce faire, pensant que la nature de la proposition l'obligeât à lui rendre une mauvaise réponse, mais qu'il obéiroit à ses commandemens, et tâcheroit à le servir et contenter tout ensemble.

Le lendemain il fit entendre au Roi ce qui s'étoit passé et le jugement qu'il faisoit du conseil de Monsieur, son frère; Sa Majesté estima d'abord qu'il falloit dire à Monsieur qu'il vouloit aller en personne à Casal, afin qu'il se déportât de ce voyage. Il le supplia d'en user autrement, lui représentant que son service ne permettoit pas qu'il allât en personne à Casal; que,

n'ayant point d'enfans, il ne devoit jamais s'embarquer si avant en un pays étranger. Qu'au reste, le bien de ses affaires requéroit qu'il donnât contentement à Monsieur, son frère, auquel il devoit, à son avis, répondre que son intention étoit d'aller jusque dans les Etats de M. de Savoie pour l'humilier puissamment et s'acquérir une porte en Italie; mais qu'étant là il lui laisseroit faire le secours de Casal avec vingt mille hommes et deux mille chevaux.

Après plusieurs difficultés, tous ceux qui avoient l'honneur d'être du conseil du Roi étant de même avis, Sa Majesté s'y résolut.

Deux jours après, Monsieur, venant au conseil, tira le cardinal à part pour lui demander sa réponse. Il lui dit que le Roi la lui vouloit faire lui-même, et qu'il la lui feroit bonne. Il lui répondit qu'il ne la désiroit pas de la bouche du Roi, de peur de contester avec lui. Il lui dit, en riant, qu'il n'auroit pas lieu de contestation, et pouvoit seulement se préparer à un remercîment.

Il n'eut pas plutôt achevé ces paroles qu'il demanda, par civilité, permission au Roi de faire un tour chez la Reine sa femme avant que le conseil se tînt, et sortit en même temps. Sa Majesté fut étonnée que M. le maréchal de Schomberg, entrant peu après, lui dit qu'il avoit trouvé en son carrosse Monsieur sur le pont du Louvre, qui sortoit. Elle jugea incontinent qu'il s'en étoit allé de peur de recevoir sa réponse, et qu'ainsi il poursuivoit ce qu'il ne désiroit pas obtenir.

Cette opinion, qui se trouva véritable par après, porta le Roi à accorder plus gaîment ce qu'on lui avoit conseillé pour son service. Après avoir attendu

Monsieur plus de deux heures, Sa Majesté envoya M. de Montbazon le chercher partout; enfin, ne le trouvant point, elle commanda à M. le maréchal de Schomberg de l'aller chercher et trouver en quelque lieu qu'il fût, pour lui accorder ce qu'il avoit désiré, comme il est dit ci-dessus. Le maréchal, ne le pouvant trouver, dit à Puylaurens et au Coigneux ce dont il étoit chargé, afin qu'ils le rapportassent le soir à Monsieur.

Le lendemain Monsieur vint au conseil assez mélancolique, et cependant remercia le Roi de bonne grâce, témoignant, après s'être un peu échauffé en discours, lui savoir grand gré de l'emploi qu'il lui donnoit auprès de lui, mais qu'il n'avoit point d'argent pour faire son équipage. Chacun se regardoit sur ce discours, et n'osoit dire ses pensées, tant parce que le Roi n'aimoit pas beaucoup à donner que parce que c'étoit un pas bien glissant de parler franchement en ce qui concernoit Monsieur. Enfin Monsieur s'étant levé pour contenter son inquiétude naturelle qui ne lui permettoit pas d'être long-temps en un lieu, le cardinal dit hardiment au Roi qu'il croyoit qu'il ne devoit pas le refuser, et qu'il seroit quitte à bon marché s'il tenoit l'esprit de Monsieur satisfait avec de l'argent; que, pour cet effet, il pensoit qu'il lui dût donner 50,000 écus; tout le conseil disant le même, le Roi appela Monsieur et lui accorda cette somme. Il remercia Sa Majesté avec témoignage de grand ressentiment, et s'en alla extrêmement content.

Deux jours après, le Roi étant allé à Versailles selon sa coutume, y fut extrêmement mélancolique; enfin, après y avoir été trois ou quatre jours, revenant à

Paris, il passa à Chaillot où étoit le cardinal, et lui dit qu'il lui faisoit cet honneur pour se décharger de sa mélancolie; qu'il avoit pensé que si Monsieur alloit à Casal, on lui donneroit tout l'honneur de ce secours; que lui cependant demeureroit au bagage; qu'il se représentoit l'entrée de Monsieur dans Casal, où les acclamations publiques le publieroient libérateur de l'Italie, bien qu'en effet la gloire n'en fût due qu'à lui; qu'il avoit été deux nuits sans dormir en cette considération, qu'absolument il falloit trouver remède à son déplaisir, autrement qu'il tomberoit en une grande maladie.

Il lui représenta que les grands princes avoient fait leurs plus grandes actions par leurs lieutenans, que c'étoit une prérogative de la grandeur la plus élevée de faire, par autrui, ce que les moindres ne pouvoient que par eux-mêmes; que la plupart des conquêtes d'Espagne avoient été exécutées par vice-rois, et que comme le médecin avoit plus de part à la guérison d'un malade que l'apothicaire ou le chirurgien, celui qui formoit un grand dessein et ordonnoit les moyens, méritoit plus de gloire que celui qui l'exécutoit.

Il ajouta que les frères des rois avoient toujours eu de grands emplois en France. Mais il connut, par expérience, que la passion surmonte toutes sortes de raisons, et que la jalousie est une maladie que le temps guérit plutôt que les remèdes, qui aigrissent souvent le mal si on ne les applique délicatement.

Lors il commença à dire à Sa Majesté qu'il la supplioit de se mettre l'esprit en repos sur l'assurance qu'il devoit prendre que cette affaire s'ajusteroit au point

Le Roi lui répondit toujours avec grande bonté et civilité tout ensemble, l'avertissant du temps auquel il seroit à la frontière afin qu'il s'y rendît. Lors même que Sa Majesté fut prête à partir de Grenoble, elle lui dépêcha un gentilhomme pour l'en avertir et le convier de se hâter, afin qu'il ne se fît rien sans lui.

La réponse qu'il fit à Sa Majesté lui fit croire plus que jamais qu'il n'en avoit pas grande envie, en ce qu'il lui manda que, bien que son train ne fût encore tout arrivé, il ne laisseroit pas de partir de Trévoux, l'une de ses maisons où il étoit il y avoit cinq ou six jours, pour s'en venir le plus diligemment qu'il pourroit. Il partit en effet, et vint jusques à trois lieues de Grenoble; mais il retourna tout court, sur l'avis qu'on lui donna (1) que M. de Mantoue envoyoit quérir la princesse Marie sa fille; et le Roi ne fut pas plutôt à Oulx, lieu distant de trois lieues des dernières limites de la France, qu'un gentilhomme arriva de sa part avec une lettre, par laquelle il manda à Sa Majesté que le partement de ladite princesse Marie, par l'ordre de son père, lui causoit un déplaisir si sensible, que, ne pouvant pour lors divertir ailleurs ses pensées, il s'étoit résolu d'aller en une de ses maisons, où il attendroit le commandement de Sa Majesté.

Le cardinal étoit allé à Chaumont pour préparer le

(1) *Sur l'avis qu'on lui donna :* La Reine-mère, qui, comme on l'a vu, vouloit que Monsieur épousât une princesse de Florence, avoit déterminé le duc de Mantoue à rappeler sa fille. Il n'avoit obéi qu'à regret, d'abord parce qu'il n'auroit pas été fâché de devenir le beau-père de l'héritier de la couronne, ensuite parce que, dans la position terrible où il se trouvoit, il lui étoit difficile d'avoir auprès de lui la jeune princesse.

passage de l'armée de Sa Majesté, qui lui fit l'honneur de lui envoyer cette nouvelle, et récrivit à Monsieur qu'il ne devoit pas, à son avis, être fâché du contentement et de la consolation que M. de Mantoue recherchoit en ses enfans, les approchant de sa personne; que, bien que l'une des plus grandes satisfactions que Sa Majesté pût avoir fût de le voir auprès de sa personne, il remettoit à sa liberté de passer quelque temps chez lui ou de se rendre près de Sa Majesté, lui conseillant toutefois, par l'amitié qu'il lui portoit, de poursuivre son premier dessein, qui étoit de concourir avec lui à la délivrance de Casal.

Peu de jours après, la Reine, mère du Roi, envoya à Sa Majesté la copie des lettres que Monsieur lui avoit écrites sur ce sujet et sa réponse, qui satisfirent encore l'esprit de Sa Majesté, et lui firent croire que *Monsieur* ne pensoit point à faire aucune chose qui pût déplaire à Leurs Majestés.

Mais bientôt après, le Roi reçut des nouvelles contraires, car Monsieur étant arrivé à Montargis, Bellegarde et Le Coigneux l'y allèrent trouver; ils y furent envoyés de la Reine ou y allèrent de leur mouvement, et s'y firent convier par la Reine, qui croyoit qu'ils y allassent sincèrement pour y servir le Roi selon son intention.

Le cardinal de Bérulle (1) en écrivit au cardinal le 4 mars, et l'assura que l'un et l'autre avoient envie de bien faire, ne considérant pas qu'ils étoient gens intéressés et qui ne cherchoient que de s'avantager

(1) *Le cardinal de Bérulle :* Ce cardinal étoit alors le principal conseiller de Marie de Médicis, à qui le Roi, comme on l'a vu, avoit confié le gouvernement des provinces du nord.

dans les brouilleries. Ils s'étoient auparavant laissés entendre qu'ils ramèneroient l'esprit de Monsieur pourvu qu'ils y trouvassent leur compte.

Le 31 janvier, le cardinal de La Valette l'avoit mandé au cardinal, lui donnant avis qu'il leur feroit accomplir l'affaire du mariage de Monsieur, si la Reine donnoit parole qu'après l'affaire faite, Le Coigneux auroit une charge de président à mortier, et Puylaurens recevroit du Roi de l'argent pour acheter la charge de premier gentilhomme de la chambre de Monsieur qu'avoit M. de Bellegarde, qui, peu après la mort du baron d'Uxelles, demanda la citadelle de Châlons, et ne la pouvant obtenir fit faire grande instance par les députés de la province de la faire démolir, pour demeurer tout puissant en son gouvernement.

Néanmoins le bon cardinal de Bérulle assuroit de leur sincérité; il disoit qu'ils alloient exprès trouver Monsieur pour lui faire passer le mécontentement qu'il avoit du départ de la princesse Marie, qui étoit rappelée du duc de Mantoue son père, et lui en faire perdre le souvenir dans le divertissement de la chasse et des plaisirs.

Madame de Longueville (1) cependant promettoit de jour à autre le partement de sa nièce, mais le différoit néanmoins, et trouvoit toujours quelque excuse pour allonger le temps. Le sieur de Bellegarde, Le Coigneux et Puylaurens, faisoient de leur côté auprès de Monsieur des effets tout contraires à ce

(1) *Madame de Longueville* : La jeune princesse Marie, au lieu de partir pour l'Italie, s'étoit retirée à Coulommiers, terre appartenante à madame de Longueville.

qu'ils avoient promis, et lui ayant fait prendre une résolution arrêtée de l'épouser sans permission de Sa Majesté, ils dépêchèrent lors le sieur de Suffertes à la Reine-mère, et lui mandèrent que tant s'en falloit qu'ils eussent pu rien gagner sur l'esprit de leur maître, qu'au contraire ils lui donnoient avis qu'il étoit résolu d'aller le même jour, qui étoit un samedi, coucher à Fontainebleau, de là à Coulommiers pour y chercher la princesse Marie, qui devoit partir le dimanche pour aller à Montmirail où ils se devoient trouver ensemble, pour l'épouser le mardi suivant.

Cet avis étonna la Reine, venant de cette part, et d'autant plus qu'il sembloit presque qu'il étoit plutôt donné pour servir d'excuse et de décharge à ceux qui l'envoyoient, que pour donner moyen à Sa Majesté d'y pouvoir remédier, vu qu'il n'y avoit que la nuit du *samedi* au dimanche pour y pourvoir. La Reine néanmoins, voyant qu'il n'y avoit d'autre remède à ce mal que de s'assurer de la personne de la princesse Marie et de celle de madame de Longueville, se résolut de les envoyer quérir en diligence à Coulommiers et les faire amener au Louvre. Elle donna cette commission au sieur de Cahusac (1), et lui commanda de se retirer avec respect s'il rencontroit Monsieur.

Au même temps elle envoya Marillac à Fontainebleau pour le détourner de son dessein; il lui avoua franchement la résolution qu'il avoit prise d'épouser la princesse Marie le mardi suivant à Montmirail, y ajoutant

(1) *Au sieur de Cahusac :* Cahusac exécuta cet ordre avec beaucoup de rigueur : il surprit les deux princesses dans leurs lits, pendant la nuit du 10 au 11 mars, et à peine leur donna-t-il le temps de s'habiller.

seulement une circonstance, que messieurs de Bellegarde et Le Coigneux n'avoient pas mandée par Suffertes, qui est que par respect il eût envoyé demander congé de l'épouser à la Reine sa mère, et que si elle ne lui eût accordé, il n'eût pas laissé de passer outre.

Cependant la Reine, qui pensoit loger la princesse Marie dans le Louvre, où elle lui avoit fait accommoder la chambre de madame de Combalet et tenir le souper prêt, ayant reçu coup sur coup quatre ou cinq avis que si elle la logeoit dans le Louvre, elle y recevroit l'affront tout entier, et que Monsieur arrivant à Paris pourroit entrer dans ledit Louvre à telle heure qu'il voudroit, changea d'avis, et l'envoya avec madame de Longueville au bois de Vincennes au donjon, non comme prisonnières, mais au département où loge le Roi quand il y va.

Sa Majesté fut bien étonnée quand elle reçut avis de toutes ces choses par la Reine sa mère. Il approuva et loua grandement ce que la Reine sa mère avoit fait; et, bien qu'il se sentît offensé du dessein de Monsieur, il se résolut de supporter cette action comme les pères font d'ordinaire les déréglemens de leurs enfans. Il en écrivit à la Reine sa mère en ces termes, et dépêcha le comte de Nogent à Monsieur, lui mandant qu'il avoit trouvé un peu étrange qu'au lieu de continuer le voyage pour l'accompagner en l'occasion présente, il fut retourné vers Paris, non-seulement sans sa permission, mais sans lui en avoir donné avis; qu'il étoit encore plus étonné qu'il eût fait ce voyage en dessein d'entreprendre une chose si contraire à ce qu'il devoit attendre de lui, puisqu'il savoit bien ses sentimens et ceux de la Reine sa mère, et

qu'il lui avoit plusieurs fois témoigné que pour rien au monde il n'y contreviendroit; qu'il ressentoit sa faute comme un père celle de ses enfans, à qui il désiroit autant la remettre qu'ils le devoient souhaiter eux-mêmes; qu'il se promettoit qu'il ne penseroit jamais à ce qui s'étoit passé qu'avec déplaisir de lui avoir déplu, comme aussi il l'assuroit qu'il en vouloit perdre la mémoire. Le seul avis que le cardinal put donner au cardinal de Bérulle, qui étoit auprès de la Reine, fut qu'on ne pouvoit contenter Monsieur en la substance de l'affaire qui se passoit, puisque le Roi et la Reine ne vouloient et ne pouvoient en aucune façon jamais, par raison, consentir le mariage dont il étoit question, vu ce qui s'étoit passé; son esprit ne pouvoit donc être ramené que par l'adresse et la bonne chère de la Reine, et par l'assurance qu'elle lui donneroit que le Roi et elle ne penseroient jamais à ce qui s'étoit passé.

Qu'il ajouteroit aisément foi aux paroles de la Reine en ce sujet, la lumière naturelle ne permettant pas à un fils de douter de la foi de sa mère lorsqu'il s'agissoit de la sûreté de sa personne, beaucoup moins à Monsieur de ne connaître pas l'affection et la sincérité d'une si sage et vertueuse mère comme la Reine;

Qu'ôter la peur à ceux qui étoient auprès de lui, étoit un point principal; continuer à leur promettre l'effet des intérêts que M. de Bellegarde avoit stipulés pour eux par le cardinal de La Valette, en étoit un autre qui étoit de grand poids en cette occasion.

Comme le sieur de Nogent étoit prêt à partir, il arriva un gentilhomme nommé Ormoy, qui porta au Roi une lettre de la part de Monsieur, par laquelle

Monsieur demandoit à Sa Majesté la liberté de la princesse Marie et de madame de Longueville sa tante, promettant de ne rien entreprendre sur le sujet de son mariage que par la permission de Sa Majesté, et se plaignoit du procédé de la Reine sa mère en cette occasion, qui avoit envoyé plusieurs carrosses avec cent ou six vingts chevaux de toutes sortes de conditions conduits par Cahusac, pour la mener dedans le bois de Vincennes, ce qui étoit une procédure sans exemple à une personne de sa condition et de son sexe, quand sa considération n'y eût été mêlée, dont sa personne pouvoit courir grande fortune s'il se fût trouvé à la rencontre de cette troupe, comme il se pouvoit faire s'il eût continué ce voyage.

Le Roi ayant retenu ce gentilhomme trois jours, pour donner lieu au sieur de Nogent d'arriver devant lui, y fit réponse qu'il le prioit se déporter tout-à-fait de la prétention qu'on croyoit qu'il avoit de se marier contre sa volonté; qu'il attendoit cela de lui et l'en prioit avec affection, comme aussi de prendre un soin particulier de réparer, comme il y étoit obligé, le mécontentement que la Reine sa mère devoit avoir reçu de son procédé. Quant à la princesse Marie, tant s'en falloit qu'il désirât qu'elle fût longtemps au lieu où elle étoit, qu'il n'avoit autre dessein que de la faire bientôt conduire entre les mains de M. de Mantoue son père, étant bien raisonnable qu'après avoir fait ce qu'il avoit fait pour lui faire restituer ses Etats, qu'on lui retenoit sans justice, il lui fît mener sa fille sûrement, ainsi qu'il le désiroit. Mais pour bien entendre toute cette affaire, il la faut prendre de plus haut et remonter à son origine. Trois

mois après que les mauvaises couches de Madame l'eurent ôtée de ce monde, les premières douleurs de Monsieur, qui furent violentes, étant passées, il se laissa aller aux persuasions que plusieurs lui faisoient pour le porter à se marier; chacun en parloit à la Reine; tous lui remontroient l'intérêt du Roi et le sien, et celui de l'Etat.

Le Roi, qui, au premier mariage de Monsieur, avoit surmonté les jalousies que plusieurs mauvais esprits tâchoient de lui donner du mariage de son frère, se porta lui-même à le désirer avec grand témoignage de bonté.

Le président Le Coigneux et M. de Bellegarde en parlèrent plusieurs fois au cardinal, et après avoir considéré toutes les princesses auxquelles on pouvoit penser pour Monsieur, ils estimèrent que l'aînée de deux qui étoient à Florence lui étoit plus propre qu'aucune autre, tant à cause de son âge convenable que parce qu'on avoit remarqué que toutes celles de cette maison avoient été fécondes.

Le cardinal en parla à la Reine plusieurs fois, et par après il représenta en sa présence l'état de cette affaire au Roi, qui la goûta et trouva bon qu'on la poursuivît.

Monsieur, par le consentement de qui le duc de Bellegarde et le président Le Coigneux agissoient, en parla plusieurs fois au cardinal, et jusques à ce point qu'il pressoit extraordinairement qu'on hâtât cette affaire.

Pour cet effet, il fut jugé qu'avant que le Roi envoyât ouvertement un ambassadeur pour demander cette princesse, il étoit à propos que la Reine sondât,

de son chef, si l'on pourroit surmonter une difficulté qui se rencontroit en cette affaire par la promesse que le grand-duc avoit déjà faite au duc de Parme.

Un gentilhomme, domestique de la Reine, florentin de nation, fut envoyé pour cet effet à Florence, et quoiqu'il trouvât cet engagement susdit, et que le duc de Parme, en la considération d'Espagne comme on croit, ne se départît de sa prétention et ne voulût rendre la parole qu'on lui avoit donnée, l'honneur et l'avantage que cette maison espéroit tirer de ce renouvellement d'alliance avec la France, portèrent le grand-duc, sa mère, quoique partiale pour l'Espagne, et sa grand'mère, sage et expérimentée ès affaires du monde, à désirer passionnément ce mariage de Monsieur.

Comme cette affaire s'avançoit d'un côté, on travailloit de l'autre pour la rompre; plusieurs soufflèrent aux oreilles du Coigneux et de Puylaurens, confident de Monsieur, que si ce mariage se faisoit la Reine seroit trop puissante auprès de Monsieur, en tant que sa femme dépendroit d'elle comme étant de sa maison, que leur autorité et leur crédit seroient au moins diminués s'ils n'étoient ruinés eux-mêmes. Ces considérations et autres semblables firent que, sans milieu, Monsieur fut embarqué à une autre recherche sans le consentement de la Reine sa mère, ni celui du Roi, et sans leur su. Le dessein fut long-temps caché à Leurs Majestés; enfin le temps qui découvre toutes choses l'ayant fait connoître, elles s'estimèrent blessées en cette procédure; la Reine s'en sentit particulièrement offensée, estimant à très-grand affront que Monsieur l'ayant portée à faire demande d'une fille

de sa maison, ce qu'elle poursuivoit au su de tout le monde il y avoit six mois, lorsqu'elle étoit comme assurée de surmonter toutes les difficultés qui s'étoient présentées en cette affaire, Monsieur, à la persuasion de quelques personnes qui préféroient leurs intérêts aux siens, eût changé de dessein, et, sans lui en rien dire, se fût embarqué à une autre recherche.

Si Monsieur eût été bien conseillé, la bonté des mères envers leurs enfans, et particulièrement celle de la Reine, l'eût portée à oublier cette légèreté que Monsieur avoit commise en son endroit, et elle eût consenti à son désir; mais tant s'en faut que Monsieur reconnût sa faute, et tâchât d'obtenir de la Reine qu'elle l'oubliât par sa bonté, il se porta, en la chaleur d'une contestation sur ce sujet, à nier ouvertement qu'il se fût engagé à la première recherche; ce qui redoubla tellement l'indignation de la Reine, qu'il avoit sollicitée plusieurs fois de cette affaire, que la plaie qu'elle reçut par ce procédé ne put jamais depuis être guérie.

Beaucoup de mauvais esprits, sachant l'extrémité où étoit cette affaire, échauffoient les parties de toutes parts.

Ceux qui avoient rompu ce dessein de Florence estimèrent que la Reine s'étant déclarée contre la princesse de Mantoue, il leur étoit d'autant plus avantageux, que l'affaire ne se pouvoit parachever que la femme de Monsieur ne leur fût absolument favorable, et directement contraire à la Reine, dont ils appréhendoient l'autorité.

Monsieur, secrètement animé par telles gens, se confirmoit de plus en plus en la résolution qu'ils lui avoient

fait prendre. L'opposition, qui fait des effets merveilleux en plusieurs esprits, fait tenir des langages en diverses rencontres qui rengregeoient le mal de la Reine; enfin cette affaire se rend incapable de remède.

Les choses s'échauffoient de cette sorte pendant le siége de La Rochelle. Il arriva en ce même temps que le Roi fit un tour à Paris; il parla à Monsieur sur ce sujet, lui témoigna ouvertement qu'il ne pouvoit consentir à la recherche à laquelle on l'avoit embarqué contre sa parole, et qu'il le prioit de s'en départir. Après plusieurs difficultés, Monsieur promit solennellement au Roi et à la Reine sa mère, en présence du cardinal de Bérulle, du garde des sceaux, du Coigneux et de Bellegarde, qu'il ne penseroit jamais à ce mariage, puisque Leurs Majestés ne l'agréoient pas.

Peu de temps après que le Roi fut parti, la Reine fut avertie que les pratiques s'en continuoient toujours, que les artifices de madame de Longueville étoient plus grands que jamais, que la jeunesse de Monsieur s'y laissoit aller, nonobstant ses promesses. Elle s'en plaignit à Monsieur et à ceux qui, de sa part, en avoient été témoins; il lui fut impossible d'arrêter le cours de cette affaire, dont les trames furent continuées plus hardiment que jamais. Huit mois se passent en cet exercice, jusques à tant que le Roi fût prêt à partir de Paris pour aller au secours de Casal.

En ce temps M. de Bellegarde et Le Coigneux, voyant que le Roi et la Reine ne se relâchoient point de l'opposition qu'ils faisoient à ce mariage, craignant enfin qu'il leur en arrivât mal, se résolurent d'offrir à servir en cette occasion selon que Leurs Majestés le désiroient.

Le sieur de Bellegarde s'ouvrit de son dessein au cardinal de La Valette, auquel il dit franchement qu'il falloit intéresser Le Coigneux et Puylaurens, et que moyennant cela ils donneroient parole de rompre ce mariage. Leurs Majestés ayant approuvé cette ouverture, le cardinal convint avec ledit sieur de Bellegarde de ce qu'il désiroit pour ces messieurs, savoir, que le Roi donneroit la somme qu'il faudroit pour récompenser la charge de premier gentilhomme de la chambre de Monsieur, que ledit sieur de Bellegarde possédoit, pour la donner au sieur de Puylaurens, et que Le Coigneux pourroit acheter une charge de président à mortier au parlement de Paris, et ainsi se mettre à couvert en cette compagnie.

Ces conventions étant faites, ces messieurs donnèrent l'avis porté ci-dessus. La Reine, qui se tenoit assurée d'eux, estima qu'ils avoient satisfait à leur obligation, avertissant du mal qui pourroit arriver, et que c'étoit à elle d'y apporter remède. Pour cet effet, elle envoya quérir la princesse Marie et sa tante, et les fit mettre au bois de Vincennes au logement du Roi, non pour leur faire du mal, mais pour empêcher qu'elles ne s'en procurassent à elles-mêmes en en faisant à la France.

On crut au commencement que Bellegarde et Le Coigneux rendirent un signalé service en cette occasion, mais on changea bientôt de croyance, et beaucoup estimèrent que la Reine, par sa diligence et sa prudence, avoit tiré profit de leur avis contre leur intention.

Ils donnèrent l'avis si peu de temps avant qu'il dût être exécuté, que, le faisant avec le consentement de Monsieur, quoique lors ils fissent semblant du con-

traire, les plus judicieux pensèrent qu'ils avoient envoyé cet avertissement seulement pour se décharger en apparence, et faire croire qu'ils avoient satisfait à ce qu'ils avoient promis, ne pensant pas au fond qu'on pût empêcher l'effet projeté.

Ils firent de grandes plaintes de ce qu'on avoit arrêté la princesse Marie sur leur avis, confessant que l'envoi qu'ils avoient fait de Suffertes vers la Reine étoit concerté avec Monsieur, qui l'avoit jugé nécessaire afin que la Reine, prenant l'alarme chaude, fût obligée à chercher remède au mal qu'elle craignoit, envoyant vers lui pour le prier de ne passer pas outre en son dessein. Ils ajoutoient que Monsieur leur avoit défendu absolument de dire qu'il fût consentant de ces avis, parce qu'il ne vouloit pas qu'on sût qu'il avoit envie d'être détourné du mariage qu'il faisoit semblant d'affectionner passionnément. Si on eût pu pénétrer leurs pensées, il eût été aisé de se retenir dans le penchant d'une affaire si importante selon qu'ils le désiroient; mais la Reine, qui se fioit en eux et les jugeoit sincères, prit, à leur compte, à leur désavantage leur art pour une vérité.

Personne n'eût pu juger qu'ils eussent voulu rendre madame de Longueville criminelle comme ils faisoient par leur avis, si l'importance de l'affaire ne les y eût obligés. Leurs meilleurs amis devoient croire qu'il n'y avoit aucune feinte en leur procédé, ni rien de concerté avec Monsieur, sinon qu'il avoit eu cette bonté pour eux, de consentir que, pour leur excuse et leur décharge envers le Roi, la Reine et le public, ils donnassent un avis sur le point que le remède sembloit impossible pour le peu de temps qu'il y avoit d'y en

apporter. Et de fait, comme la Reine, par une diligence extraordinaire, eut fait conduire la princesse Marie et madame de Longueville au bois de Vincennes, et que Suffertes le sut, le lendemain il alla chez le marquis d'Effiat, qui avoit donné, par le commandement de la Reine, quelques gentilshommes pour accompagner Cahusac, où, ne pouvant cacher son sentiment, il lui parla fort aigrement de cette affaire, et lui dit que la résolution qui avoit été prise ne pouvoit venir que d'une tête forte comme la sienne. Mais il ne fut pas besoin de chercher davantage de conjectures, puisque Monsieur dit lui-même à Marillac que son dessein étoit d'épouser la princesse Marie après avoir envoyé demander congé à la Reine, et de passer outre si on ne lui eût donné. En quoi Monsieur a confirmé en effet ce qu'avoit dit Suffertes de la part de messieurs de Bellegarde et Le Coigneux, ayant seulement ajouté le congé qu'il eût envoyé demander à la Reine, tellement qu'on voit que cet avis n'étoit pas donc chose feinte.

Le duc de Bellegarde adressa particulièrement toutes ces plaintes au cardinal de La Valette par une lettre qu'il lui envoya par homme exprès. Cette même dépêche portoit encore que Le Coigneux et lui étoient bien fâchés de ce que Monsieur avoit dit à Marillac, lorsqu'il l'alla trouver la deuxième fois à Fontainebleau, que, puisque la Reine sa mère envoyoit des assassins contre lui en une rencontre où il pouvoit être tué, il ne mettroit jamais le pied où elle seroit; qu'il n'y pouvoit avoir de sûreté pour lui, puisque celle qui lui en devoit servir étoit celle dont il se devoit le plus défier; qu'elle avoit fait mettre la prin-

cesse Marie en prison, après la lettre par laquelle elle lui avoit mandé qu'elle l'avoit envoyé quérir pour la mettre auprès d'elle, et qu'il ne pouvoit plus prendre d'assurance en elle.

Personne n'eût jamais cru que ces paroles eussent pu échapper à Monsieur; aussi Marillac n'en rapporta-t-il rien; mais comme il remarqua que le mécontentement de Monsieur paroissoit beaucoup plus grand devant ses conseillers que lorsqu'il étoit seul, les plus judicieux estimèrent que tel discours étoit ce qu'ils eussent voulu faire dire à Monsieur, et non ce qu'il avoit dit.

Le lecteur jugera la louange que mérite le procédé de ces messieurs, qui avertissent et blâment d'un côté ce qu'ils conseillent de l'autre.

La même lettre de M. de Bellegarde contenoit encore que Monsieur apprenoit tous les jours quelque chose qui l'aigrissoit; qu'il se porteroit à la fin, si l'on le poursuivoit, à toutes extrémités; qu'il savoit que le cardinal de Richelieu étoit son ennemi, qu'il ne lui avoit voulu rien écrire de ses affaires, et n'avoit pas voulu permettre aux siens de lui écrire. Il ajoutoit encore qu'il croyoit fermement que, si l'on ne radoucissoit l'esprit de Monsieur et qu'il se vît hors de moyen d'être réconcilié, il s'en iroit hors du royaume. Si le cardinal eût été auprès de la Reine lorsque la princesse Marie fut arrêtée, cette déclaration eût eu quelque prétexte, quoiqu'elle n'eût pu avoir aucun légitime fondement; mais étant au-delà des Alpes, où il ne pouvoit avoir de part en un conseil qu'on fut contraint de prendre en un moment, sur l'avis précipité du duc de Bellegarde et du Coigneux, cette

inimitié affectée avoit aussi peu de fondement en apparence qu'en effet. Aussi, nonobstant cette déclaration, le cardinal ne laissa-t-il pas d'écrire avec respect à Monsieur, et même au sieur de Bellegarde, par le sieur de Nogent, et lui manda qu'encore qu'il sût bien que c'étoit un crime de nommer son nom en la maison de Monsieur, il ne laissoit de l'en faire ressouvenir par ces trois lignes, non pour le rendre criminel, mais pour lui témoigner que, quelque mal que Monsieur lui voulût, il ne sauroit être assez grand, quand même il iroit à l'extrémité, pour l'empêcher de l'honorer, le respecter et le servir en tout ce qui lui seroit possible, son jugement étant tel qu'il sauroit bien qu'il ne pouvoit qu'il ne reconnût que servir l'Etat, comme il tâcheroit toute sa vie de faire, étoit le servir très-utilement; qu'il s'assuroit que, quelque mauvais office qu'on lui pût rendre auprès dudit seigneur, il ne laisseroit d'estimer la sincérité et netteté de ses actions, qui étoient et seroient toujours telles en son endroit, que nul ne le passeroit à révérer son nom et lui désirer toute prospérité. Cependant il faut voir ce qu'aura produit le voyage du sieur de Nogent, et la modération que le Roi témoigna par lui sur ce sujet.

D'abord que Nogent fut arrivé, Monsieur lui fit force plaintes dans lesquelles ledit Nogent fit la même remarque du sieur de Marillac, ayant observé plusieurs fois qu'en la présence de ses confidens il témoignoit grande passion, au lieu que, quand il étoit seul, il paroissoit fort modéré et fort raisonnable. Il demeura là quatre ou cinq jours sans qu'on lui dît aucune chose, parce que la négociation de cette af-

faire étoit liée entre le conseil de Monsieur et le cardinal de Bérulle, et qu'il estimoit important de ne le communiquer point à d'autres. Sur cela il revint à Paris pour voir s'il recevroit quelque commandement sur ce sujet, le Roi l'ayant envoyé exprès pour faire, de sa part, ce qui lui seroit ordonné par la Reine.

A Paris on lui donne aussi peu de connoissance qu'il en avoit eu à Orléans et à Blois. Sur cela il retourne prendre congé de Monsieur, qui, pour réponse, lui donna une lettre pour le Roi, par laquelle il se plaignoit de ce que Sa Majesté avoit trouvé mauvais qu'il se fût retiré en ses maisons.

Au bout de quelque temps, le Roi, étant encore à Suse, apprit l'effet des négociations secrètes que faisoit le conseil de Monsieur avec le cardinal de Bérulle, par un courrier qui apporta nouvelle que messieurs de Bellegarde, Puylaurens et Le Coigneux, étoient arrivés à Paris, et qu'après avoir entretenu, deux heures durant, la Reine en présence du cardinal de Bérulle, on avoit tiré du bois de Vincennes la princesse Marie et sa tante.

D'abord Sa Majesté et ceux qui étoient auprès de lui crurent qu'indubitablement Monsieur avoit promis de ne penser plus à cette affaire, et que promptement on mèneroit la princesse Marie à son père en Italie.

Mais les lettres du cardinal de Bérulle apprirent en même temps que la délivrance de ces dames avoit été faite sur ce que ces messieurs avoient témoigné qu'il en falloit user ainsi pour adoucir l'esprit de Monsieur, qui ne promettoit rien pour obtenir cette grâce;

seulement ses conseillers assuroient-ils la Reine qu'ils le porteroient à n'épouser jamais la princesse Marie sans le consentement de Leurs Majestés.

Le cardinal écrivit sur ce sujet au cardinal de Bérulle, et lui manda qu'il avoit toujours tenu difficile de donner des conseils de loin, et qu'il étoit impossible d'en donner aux choses faites; qu'il n'avoit jamais voulu entreprendre de s'ingérer au premier cas, et ne pouvoit le faire au second; que la fin de l'affaire de Monsieur, selon ce qu'il savoit des intentions du Roi, et ce qu'il lui avoit écrit à diverses fois de celles de la Reine, étoit que Monsieur se départît du mariage de la princesse Marie, et que ladite princesse fût auprès de son père; partant, il ne doutoit pas qu'il ne s'assurât de l'un et de l'autre, pource qu'autrement il seroit à craindre que Leurs Majestés n'eussent pas *enfin le* contentement qu'elles désiroient.

Quant au voyage dont on menaçoit, il ne prévoyoit pas qu'ils le pussent faire, l'humeur de ceux qui conseilloient Monsieur ne le permettant pas, pource que, si leur maître sortoit du royaume, ils seroient en crime, leur bien seroit confisqué et leur vie en compromis.

Que, pour ce qui étoit du prétexte qu'ils prenoient de la puissance du cardinal, ses actions étoient telles, par la bénédiction qu'il plaisoit à Dieu donner aux affaires du Roi, que les aveugles verroient bien que leurs calomnies seroient sans fondement; qu'il désiroit avec passion être aux bonnes grâces de Monsieur, mais qu'il n'appréhendoit pas les prétextes qu'on voudroit prendre contre son innocence;

Que c'étoit au Roi et à la Reine de le juger par ses

comportemens, et les succès sont tels qu'il ne refusoit pas être jugé de tout le monde;

Que ces inventions étoient des artifices du Coigneux, Bellegarde et Puylaurens, et qu'il n'y avoit point d'occasion de croire que les deux premiers fussent plus innocens que le troisième, et que tout ce qu'on disoit sur ce sujet étoit artifice.

Au reste, que tant plus ils penseroient qu'on s'étudioit à empêcher un voyage imaginaire et à s'opposer au décri qu'ils témoignoient vouloir donner au cardinal, plus se serviroient-ils de leurs ruses pour venir à leurs fins;

Qu'il le prioit de parler de ses intentions avec grand respect vers Monsieur, et du reste témoigner que ses actions étoient telles qu'on n'appréhendoit aucune calomnie pour lui.

Quant au voyage, qu'il dît que c'étoit une moquerie d'y penser; que le Roi ne le pouvoit permettre; que c'étoit un crime à ces messieurs de le conseiller et de le consentir; que Monsieur avoit trop d'intérêt en France; que l'exposer au péril d'un grand voyage ne se pouvoit faire sans se rendre coupable; et ainsi autres bonnes raisons courtes qui témoignassent qu'on n'étoit pas si crédule que d'ajouter foi à telles propositions;

Que la princesse Marie avoit liberté; c'étoit à lui à prendre bien garde à la suite et assurer les événemens; car il lui répétoit encore une fois que de loin il étoit impossible de donner de bons conseils;

Que madame de Longueville l'avoit surpris, non pour qu'il l'improuvât, mais parce qu'il en ignoroit les motifs et les causes, et qu'en toute affaire, et par-

ticulièrement en celles d'Etat, il falloit agir conséquemment;

Que, si la décision du procès étoit assurée, c'étoit à dire si le mariage étoit rompu, et que promptement la princesse Marie allât à Mantoue, qui étoit ce que la Reine désiroit, on n'eût su faire mieux; mais que, si cela n'étoit pas, il ne disoit pas qu'on eût mal fait, mais il ne voyoit pas pour quelle cause on s'étoit porté si promptement à ce changement;

Qu'il craignoit que la bonté du cardinal de Bérulle fût surprise par l'art et la ruse de ceux avec qui il traitoit;

Qu'en matière d'Etat il falloit prévoir et pénétrer de loin les affaires, et ne pas appréhender tout ce qui paroît formidable aux yeux;

Que, si quelques personnes avoient vu les grandes affaires qui lui avoient passé par les mains ès diverses faces qu'elles s'étoient présentées plusieurs fois, ils auroient pensé tout perdu, et cependant en méprisant, par jugement et avec raison, tous ces périls apparens, tout étoit venu en un point qu'on n'eût osé espérer;

Qu'à dire le vrai, la Reine-mère ayant mis madame de Longueville et la princesse Marie au bois de Vincennes, il falloit ne laisser parler personne à elles; la liberté qu'elles eurent d'être vues leur donna celle de publier leur innocence, et d'animer par Serbatanes Monsieur en cette affaire;

Qu'il falloit ensuite envoyer avec deux cents chevaux la princesse hors de France: ainsi le principal de l'affaire eût été vidé, et l'accord du tout se fût fait beaucoup plus aisément que non pas lorsque la cause du différend en demeuroit;

Que, quand on agit fortement, il faut suivre de même; et se démentir en de puissans conseils est montrer le derrière aux ennemis, ce qui ne se peut sans grand danger;

Que c'étoit à la Reine d'assurer son affaire par une autre voie qui, par hasard, pourroit réussir à bien;

Que sur ce que le cardinal de La Valette lui mandoit qu'il falloit promettre gratification à Monsieur pour accommoder cette affaire, il estimoit que la Reine devoit bien prendre garde que cette gratification ne s'entendît à quelque grand établissement qui donnât jalousie au Roi; et si une fois on donnoit pied à ces messieurs de venir par leurs ruses à des récompenses, ils ne s'arrêteroient pas, tant qu'ils pourroient monter plus haut; qu'il croyoit donc qu'il falloit éviter cet écueil;

Que sa pensée étoit que la Reine, en l'entrevue de Monsieur, lui devoit faire après ses plaintes, qu'elle étendroit au long, toutes les caresses qui lui seroient possibles, lui donner toute assurance de son affection, l'assurer qu'il n'avoit aucun mal à craindre, et ensuite agir conséquemment; mais, cependant, qu'elle devoit regarder à sa fin, qui étoit de rompre le mariage et ôter la princesse de France;

Que si Monsieur parloit du cardinal à la Reine, il la supplioit très-humblement d'avoir agréable de lui répondre, sans témoignage de rien craindre, que l'utilité des services que le cardinal rendoit à l'Etat, au Roi, à elle, et par conséquent à lui, avec la protection du Roi et la sienne, le mettroient à couvert de toutes choses, et qu'elle n'appréhendoit point qu'on prît des prétextes sur le crédit et la puissance du

cardinal, parce qu'il n'y avoit personne qui jugeât que l'un et l'autre fussent excessifs, sa fidélité lui faisant mériter, au jugement de tout le monde, l'état auquel il étoit; qu'il ne pensoit pas rien mériter, mais qu'il estimoit qu'il falloit parler ainsi.

Voilà ce que le cardinal manda au cardinal de Bérulle sur ce sujet (1).

Cependant Monsieur, tout d'un coup, fit dessein de venir jusques à Paris, pour y voir, disoit-il, la princesse Marie, et, s'étant dérobé de tous les siens, fit quatre ou cinq postes sur le chemin. Puylaurens l'attrapa et le ramena à Orléans au logis du duc de Bellegarde, à qui il fit beaucoup d'excuses de ne lui avoir point communiqué ce dessein. Monsieur alla de là à Montargis.

Ces soudaines équipées mettoient en peine un chacun : on croyoit que ces messieurs de son conseil n'auroient pas donné la parole qu'ils avoient donnée de porter Monsieur à ne poursuivre ce mariage sans le consentement de Leurs Majestés, sans vouloir promptement faire davantage pour la satisfaction du Roi et de la Reine; mais l'événement fit connoître que tant s'en faut qu'ils eussent ce dessein, qu'ils rendirent Monsieur plus ferme en la prétention de son mariage, et passèrent jusques à ce point de vouloir non-seulement qu'il prît femme contre le gré de Leurs Majestés, mais, en outre, ils prétendirent augmentation d'apanage et un des grands gouvernemens des frontières de l'Etat.

(1) *Sur ce sujet :* Il paroît que cette lettre, où Richelieu désapprouvoit, quoique en termes très-mesurés, la conduite qu'on avoit tenue envers la princesse Marie, déplut à la Reine-mère, qui depuis long-temps étoit jalouse de l'ascendant que le ministre avoit pris sur Louis XIII.

Ces conseillers en faisoient grande instance, car ils y avoient grand intérêt, non-seulement pource que plus Monsieur seroit considérable par ses charges, plus ils le seroient tenant auprès de lui le lieu qu'ils tenoient, et pour les profits et avantages qu'ils tireroient de ce gouvernement, étant intéressés comme ils étoient, mais encore pour conserver leur faveur auprès de lui, et lui justifier les conseils qu'ils lui auroient donnés, par les effets avantageux qu'il en auroit reçus.

Le cardinal de Bérulle en écrivit au cardinal, estimant qu'il n'y avoit pas d'inconvénient à lui donner la Champagne ou la Bourgogne.

Le cardinal lui manda d'abord ingénument ses pensées et celles que la raison d'Etat devoit faire avoir à tout le monde; que ces gouvernemens étoient frontières à l'Allemagne, Lorraine, Savoie, Franche-Comté et Suisse; que si on plioit en cette occasion, jusques à ce point que de donner de tels gouvernemens pour récompense d'une contradiction si notable aux volontés de Leurs Majestés, comme étoit celle qui avoit été conduite et entretenue par ces messieurs, ils iroient bien plus loin à l'avenir, et le porteroient à d'autres extrémités du tout ruineuses pour l'Etat; que tous les princes voisins de ces frontières étoient maintenant ennemis de ce royaume, actuellement déclarés contre le Roi;

Qu'ils ne sauroient pas plutôt cet établissement de Monsieur, qu'ils ne le sollicitassent par toutes sortes de voies; ce qui au moins produiroit ce mal, que Monsieur demeurant dans les termes de son devoir, comme il n'y avoit pas lieu d'en juger autrement, vu l'affection qu'il avoit au bien de cet Etat, ils donneroient

tant de soupçon de lui qu'il seroit difficile de distinguer le corps des ombres, et son innocence des pernicieuses et diaboliques intentions de ces étrangers; qu'au reste ceux qui conseilloient Monsieur pour leur intérêt, le tiendroient toujours dans ses gouvernemens, éloigné de Leurs Majestés, afin de faire leurs affaires aux dépens du royaume par les jalousies qu'ils donneroient de l'absence de Monsieur.

Cet avis arrêta pour quelques jours le cours de cette demande, le cardinal de Bérulle la détournant par son adresse autant qu'il lui étoit possible; mais trois semaines ou un mois ne furent point passés, que Puylaurens et Le Coigneux ne dissent assez haut, et même au cardinal de La Valette, qui en écrivit au cardinal, qu'on donnoit tant d'avis à Monsieur qu'on se vouloit saisir de sa personne, qu'il n'y avoit plus *de sûreté* pour lui en la cour, qu'il étoit résolu de ne se point trouver avec le Roi, et de ne le voir point à son retour, et que si on le vouloit presser de ce faire contre sa volonté, ils craignoient qu'il s'en allât hors du royaume.

Le Coigneux dit au cardinal de La Valette que Monsieur vouloit aller à Spa, puis ajouta qu'il ne pouvoit retourner à la cour, et qu'on ne lui avoit envoyé personne de la part du Roi pour s'informer du sujet de son mécontentement; que c'étoit un procédé contraire à celui qu'on avoit toujours tenu avec les personnes de sa condition, et qu'il se porteroit à toute sorte d'extrémités si on ne le contentoit. Il lui répondit qu'il ne croyoit pas que Monsieur voulût sortir du royaume; que c'étoit un crime contre l'Etat de s'éloigner sans la permission du Roi, et que cela lui feroit plus de tort,

à lui et aux siens, que de préjudice aux affaires de Sa Majesté, et que c'étoit hasarder sa personne et la leur, de mettre leur maître entre les mains des étrangers, d'où il ne sortiroit pas quand il lui plairoit. Il lui dit beaucoup de choses là-dessus, pour lui persuader que Monsieur se porteroit aux extrémités, et tout d'un coup il revint dans un autre sentiment, et lui dit qu'il promettoit à la Reine d'amuser Monsieur le plus qu'il pourroit, et de le faire aller lentement vers la Champagne, afin de donner temps à Sa Majesté d'envoyer à la cour, et que le cardinal devoit servir Monsieur dans ses intérêts, et qu'il s'emploieroit auprès de lui pour faire valoir ses services. Il lui répondit qu'il feroit fort bien de raccommoder toutes choses, et que, pour le cardinal, il avoit déjà servi Monsieur très-utilement, soit en son mariage du temps de feu Madame, soit dans les traitemens qu'il avoit reçus du Roi, beaucoup plus favorables que ceux dont on avoit usé avec les autres frères des rois ses prédécesseurs, ainsi qu'il pouvoit savoir s'il prenoit la peine de s'en informer; que Monsieur avoit eu toute sorte de sûreté et de liberté depuis qu'il avoit été dans les affaires, mais que c'étoit un mauvais moyen pour l'obliger à le servir, de se plaindre de lui dans des choses où il n'y avoit pas seulement de prétexte; que quand on désiroit quelque chose de quelqu'un, ce n'étoit pas la voie de l'obtenir, que de le désobliger; qu'au reste, ledit cardinal de La Valette savoit bien que le cardinal serviroit toujours Monsieur aux choses qui ne choqueroient point le service du Roi, et que celles-là étoient aussi contre celui de Monsieur, qui avoit

plus d'intérêt que personne dans la grandeur de l'Etat; qu'à cela le cardinal y avoit contribué et y contribueroit tous les jours plus que personne du monde.

Le Coigneux, qui portoit envie à Bellegarde, et ne lui laissoit prendre pied en l'esprit de Monsieur, dit, à quelque temps de là, audit cardinal de La Valette, que Monsieur ne se fieroit point en lui s'il avoit à traiter quelque chose avec les étrangers ou avec les grands de France; qui étoit un discours assez ridicule et qui le rendoit criminel, vu qu'il étoit donc le seul par qui tels traités se devoient faire.

Puylaurens, d'autre part, dit audit cardinal de La Valette que Monsieur ne seroit jamais content sans un gouvernement. A quoi ledit cardinal répondit que ce discours étoit bien éloigné de celui que Le Coigneux et Bellegarde lui avoient tenu autrefois, lui disant que Monsieur n'en vouloit point.

Parmi toutes ces rodomontades, ils témoignoient avoir une grande crainte du retour du Roi, dont Dieu faisoit prospérer les armes partout, et mêloient à leurs menaces les prières qu'ils faisoient que le cardinal eût soin de leur sûreté.

En ce temps, ces conseillers de Monsieur avertissoient le cardinal de Bérulle que Monsieur vouloit aller en Allemagne, et qu'il n'y avoit point moyen de l'arrêter que par l'effet de ses premières prétentions, qui n'étoient pas moindres qu'une grande augmentation d'apanage, et un des susdits gouvernemens.

Il avertit promptement de ce dessein. On lui répond qu'il n'y avoit point d'apparence que le conseil

de Monsieur fût si mauvais que de le vouloir tirer de France; qu'il pourroit bien aller sur les frontières, ou tout au plus en Lorraine; mais que de là passer dans les Etats de l'Empereur ou du roi d'Espagne, il faudroit que tout-à-fait ils eussent perdu le sens commun, pour se hasarder jusqu'à ce point de le mettre entre les mains de princes qui avoient grand avantage à le retenir, et n'avoient autre foi que leurs intérêts.

Il ne laisse de persister en ses premières opinions. Il fait savoir qu'on avoit des avis que le marquis de Mirabel avoit traité avec son maître et l'Infante pour le recevoir en Flandre, qu'il y falloit mettre ordre, et qu'il ne jugeoit pas d'inconvénient de lui donner la Bourgogne, parce qu'elle étoit déjà entre les mains de Bellegarde, et qu'elle étoit frontière de la Franche-Comté, qui étoit un pays neutre; qu'aussi peu lui sembloit-il qu'il y en eût pour la Champagne, vu que principalement elle n'étoit frontière que de la Lorraine, qui étoit à un petit prince, et qu'elle n'avoit point de grandes places.

Lors le cardinal fut contraint de donner connoissance de ces propositions au Roi en présence du garde des sceaux, du maréchal de Schomberg et du marquis d'Effiat, qui, d'un commun accord, rejetèrent cette ouverture, comme du tout ruineuse à l'Etat touchant toutes les raisons rapportées ci-dessus.

Ils ajoutèrent que la Ligue n'avoit eu commencement qu'à cause du gouvernement de Champagne qu'avoit le feu duc de Guise, et que sa subsistance n'avoit en partie dépendu que des places que le duc du Maine tenoit en Bourgogne.

Ils représentèrent que si le Roi cédoit en cette occasion, il seroit contraint de le faire en toute autre à l'avenir; que ce remède étoit pire que le mal; qu'on avoit vu autrefois des dauphins hors de France, qui, par leur sortie, n'avoient fait mal qu'à eux-mêmes.

Enfin, le Roi ayant témoigné une extrême aversion de cette proposition, il fut conclu qu'on n'oublieroit rien de ce que la raison pouvoit permettre pour empêcher la sortie de Monsieur; mais qu'on ne feroit rien qui engageât visiblement l'Etat à des conséquences plus dangereuses pour sa subsistance que sa sortie n'en pourroit causer. Le cardinal de Bérulle fait plusieurs recharges sur ce sujet; il écrit au cardinal que quand Monsieur seroit dehors, ses conseillers vomiroient contre lui tout ce que l'invention et leur haine leur pourroient suggérer. Il lui mande au même temps qu'ils n'avoient pas de mauvais desseins contre l'Etat, mais que la crainte seule les portoit à sortir du royaume.

Il lui écrit qu'il étoit important que le Roi s'engageât, par une lettre à la Reine sa mère, de ne leur faire aucun mal, et que, par commandement du Roi, il en donnât sa parole. Il donne encore avis d'envoyer un brevet au duc de Bellegarde, par lequel il lui fût commandé de suivre Monsieur hors du royaume. On répond qu'on n'appréhendoit pas les calomnies de ce triumvirat, contre lesquelles on ne vouloit point d'autres défenses que la voix du peuple, et tant de bonnes actions utiles au public, auxquelles le Roi donnoit quelque part à ses créatures et à ses serviteurs; qu'il n'y avoit pas peu de gloire à bien faire, mais qu'il y en avoit bien davantage à mépriser toutes

les calomnies que l'envie donnoit d'ordinaire en bien faisant.

Au même temps on envoya les assurances de la part du Roi, lesquelles étoient désirées par ces messieurs; le cardinal de Bérulle faisoit une grande instance que le cardinal leur en envoyât aussi une de sa part, et le lui écrivoit, ce disoit-il, de la part de la Reine-mère.

Le cardinal savoit que cela étoit inutile, puisque le tout consistoit en celle du Roi, et jugeoit bien que cette demande étoit captieuse et pour donner quelque sujet de jalousie, s'ils eussent pu, de lui; mais afin qu'ils ne pussent prendre aucun prétexte sur lui, d'arrêter Monsieur davantage hors de son devoir, il donna avec toute l'adresse et les correctifs qu'il devoit ce qu'ils requéroient de sa part, les assurant de son affection et de son service, pourvu qu'ils servissent Sa Majesté, et ce en une lettre qu'il écrivit à la Reine-mère, en laquelle il lui mandoit que le cardinal de Bérulle lui avoit écrit que lesdits sieurs de Bellegarde, Puylaurens et Le Coigneux, désiroient qu'il donnât sa parole qu'ils n'avoient rien à craindre, et que ladite dame Reine le commandoit ainsi; que c'étoit au Roi et à Sa Majesté de donner ces assurances, et ce lui seroit un crime de vouloir répondre de ces messieurs. Cependant il put bien dire assurément que le Roi désiroit passionnément que ces messieurs portassent Monsieur à se bien remettre avec lui, et que tant s'en falloit qu'ils dussent rien appréhender, qu'au contraire ils devoient être assurés de tout bon traitement; qu'il juroit, sur sa foi et sur son honneur, à Sa Majesté que les intentions du Roi

étoient telles qu'il les lui représentoit, et qu'absolument il n'étoit point capable de penser à manquer aux paroles d'assurance que Sa Majesté donneroit pour lui; et partant que c'étoit à elle à dissiper les craintes qu'ils pourroient avoir, se promettant bien de sa bonté qu'elle répondroit assurément qu'étant sa créature, comme il étoit, il mourroit plutôt que de manquer à suivre ses volontés.

Quant au brevet désiré par M. de Bellegarde, il lui manda que le Roi ni son conseil ne jugeoient pas à propos de le donner, tant parce que cela, mettant à couvert ledit sieur duc, lui pourroit donner moins d'ardeur à retenir Monsieur d'une telle faute, que parce aussi que si on le lui donnoit, les malins pourroient dire un jour qu'on l'auroit fait expressément pour faciliter la sortie de Monsieur, qu'on auroit été bien aise d'éloigner de la cour et de la France.

Le cardinal de Bérulle ne laissa pas d'insister sur ce brevet par d'autres dépêches, mais on ne changea pas de résolution.

Cependant le cardinal apprend de toutes parts que l'esprit de la Reine-mère s'altéroit contre lui, et qu'aucuns de ceux qui étoient près d'elle rejetoient sur lui la cause de tous les mécontentemens qu'elle recevoit des conseils de Monsieur, comme si, sous main, il lui adhéroit à ce dessein, et ne conseilloit pas le Roi d'y prendre l'intérêt que la Reine eût désiré.

Il étoit auprès du Roi, éloigné du lieu où ces choses se passoient, occupé en des affaires si importantes que l'Etat n'en eut jamais qui le fussent davantage, agissoit avec des personnes si rusées et si pleines d'in-

fidélité, qu'il falloit avoir l'esprit bien présent pour se tirer de leurs subtilités à la gloire de la France.

Le mécontentement de Monsieur leur donnoit un grand avantage ; car, bien qu'il fît encore peu de dommage en ce royaume, pour le bon ordre que le Roi y avoit donné, il ne laissoit pas de faire un grand éclat en Italie, où l'on apprit, par les lettres interceptées de Monterey, que l'Espagne mettoit une de ses plus grandes espérances en cette prétendue division ; et néanmoins la malice de quelques mauvais esprits qui environnoient la Reine fut assez impudente d'accuser le cardinal, comme s'il eût été cause de ce trouble, et leur folie assez heureuse pour persuader ce qu'ils désiroient. Le cardinal en écrivit à la Reine-mère le 24 mai, et lui manda qu'il avoit tant de confiance en sa bonté, et tant de connoissance, non pas de ses services, mais de l'affection sincère qu'il a toujours eue de lui en rendre, qu'il ne pouvoit croire qu'il y pût avoir aucun changement en elle à son préjudice ; mais que cependant il confessoit que les bruits en étoient fâcheux, qu'il les estimoit en outre préjudiciables non-seulement pour ses serviteurs, mais particulièrement pour Sa Majesté ; qu'il n'avoit jamais eu ni n'auroit autre dessein que de la servir et lui complaire, que Dieu lui en étoit un bon juge, et le monde un fidèle témoin ;

Que tous les mauvais offices qu'on lui sauroit rendre ne lui pourroient faire changer cette résolution, et qu'il s'assuroit que Sa Majesté confesseroit que, pendant le temps qu'il avoit eu l'honneur d'être auprès d'elle, il ne lui avoit pas été du tout inutile ; qu'il la supplioit très-humblement de croire que, quelque

chose qu'on lui pût avoir dit, ou qu'elle pût avoir pensé, elle trouveroit enfin qu'il n'avoit jamais eu autres désirs que ceux qu'elle eût pu souhaiter qu'il eût; qu'il ne savoit qui étoient les auteurs de ces bruits ou des inventions qui en causoient l'effet, s'il étoit véritable, mais qu'il ne les vouloit point connoître pour n'en avoir aucun ressentiment, ains prioit Dieu qu'il les bénît et leur fît la grâce de lui être aussi utiles comme il le seroit assurément si la perte de sa vie le pouvoit rendre tel. D'une chose la pouvoit-il assurer, qu'ils pouvoient bien, par leurs artifices, faire qu'il fût moins content et moins satisfait, mais non pas qu'il fût moins affectionné à Sa Majesté, des commandemens et des volontés de laquelle il dépendroit toute sa vie si absolument, que tout le monde connoîtroit que, depuis le premier jour qu'il avoit eu l'honneur d'entrer en son service jusqu'à sa fin, il auroit été également fidèle autant qu'une personne le pouvoit être. Il adressa la lettre au cardinal de La Valette pour la lui porter, et lui écrivit aussi qu'il ne pouvoit croire que la malice de ses ennemis eût fait impression contre lui en l'esprit de la Reine, qui, ce lui sembloit, le connoissoit trop pour croire qu'il fût personne à donner des assurances ou espérances sous main, contraires à ce à quoi il étoit obligé; que si peu de cœur que Dieu lui avoit donné ne lui permettoit pas un tel procédé, quand même il iroit de sa vie. Qu'au reste, les hommes ne pénètrent pas les pensées comme les anges, elles ne sont connues que par moyens extérieurs; que les gens de Monsieur ne le voyoient point, qu'ils n'osoient seulement nommer son nom, que personne ne les voyoit aussi de sa part, que le

commerce de lettres étoit défendu entre eux, qu'il ne savoit par quelle voie il pourroit donner des espérances supposées; que ceux qui le disoient pourroient aussi bien faire savoir par quelle voie; qu'il pouvoit bien dire, avec vérité, et vouloit bien que Paris, Rome, Madrid, Londres et Constantinople le sussent, qu'outre l'intérêt du Roi et de la Reine, il lui étoit indifférent, en son particulier, que Monsieur épousât la princesse Marie, ou quelque autre femme que ce pût être; mais qu'il diroit bien aussi que, par raison, il ne dévoit penser à aucun mariage qu'avec le gré et le consentement du Roi et de la Reine;

Qu'il disoit encore qu'ils avoient autant d'intérêt que lui à le bien marier; qu'en outre il avoit dit franchement à Monsieur plusieurs fois, et entre autres à Laleu en présence des sieurs de Bellegarde, Le Coigneux et Puylaurens, dans son petit cabinet, que la Reine avoit grand sujet de se plaindre de la pensée qu'il avoit du mariage de la princesse Marie, vu que, par son consentement et son désir, le Roi et elle s'étoient embarqués à la demande de la princesse de Florence, et qu'il devoit, par toutes sortes de raisons, se remettre aux volontés de Leurs Majestés;

Que, quand la nouvelle vint que la Reine-mère avoit envoyé quérir la princesse Marie, le Roi approuva ses conseils, et écrivit comme il falloit à Monsieur sur ce sujet. Qu'à son avis la Reine connoissoit sa fidélité et son humeur, qui ne lui permettroient en aucune façon les *sotto mano* de beaucoup de gens du monde.

Le cardinal de La Valette porta l'une et l'autre de ces lettres à la Reine-mère, qui lut celle qui lui étoit

adressée, puis ensuite celle du cardinal. Elle sembla recevoir un contentement extrême en cette lecture, et parut audit cardinal qu'elle n'avoit point été de si bonne humeur depuis son arrivée auprès d'elle. Elle lui dit qu'on avoit fait courir le bruit que le cardinal étoit mal avec elle, et qu'il avoit désapprouvé la rétention de la princesse Marie. Il lui dit là-dessus ce qu'il avoit vu étant auprès du cardinal, lorsqu'il en eut la nouvelle, et que dès lors il eut charge de mander à M. de Bellegarde et de dire à un gentilhomme de Monsieur que le Roi trouvoit fort bon ce que la Reine sa mère en avoit fait, et que les plaintes qu'on avoit faites, de la part de Monsieur, de la lettre que le Roi lui avoit écrite sur ce sujet, étoient des marques certaines que tout ce qu'elle avoit fait en cela avoit été bien reçu de Sa Majesté. Il ajouta à cela ce que ledit cardinal avoit dit à M. de Longueville sur ce sujet, et à Senneterre sur celui de madame la comtesse. Elle attribua ces bruits aux dames, qui ne lui étoient pas, disoit-elle, trop agréables; puis lui dit qu'il sauroit à sa première vue des particularités qui ne se pouvoient mander, et parut avoir de grandes satisfactions d'apprendre son procédé en cela.

A quelques jours de là elle lui dit que ces bruits continuoient par les malices et artifices de ceux qui le désiroient, et qu'ils disoient des choses à quoi on n'avoit jamais pensé.

Elle donna charge audit cardinal de La Valette de lui mander qu'elle étoit en grande peine de l'affaire de Monsieur, et que l'irrésolution en laquelle demeuroit son esprit ne pouvoit trouver aucun moyen qui l'arrêtât et qui semblât être capable d'y porter

le remède qu'elle eût désiré. Le cardinal lui manda qu'il demeuroit toujours en sa maxime ancienne, qu'on ne pouvoit utilement donner des conseils de loin; que, s'il étoit auprès d'elle, il y apporteroit tout ce qui lui seroit possible, comme il feroit toute sa vie en ce qui la concerneroit; mais que les choses paroissent si différemment de loin de ce qu'elles sont souvent vues de près, et changent si souvent que, si on entreprenoit de donner des avis de cent lieues, ils seroient souvent aussi préjudiciables par le changement des circonstances comme ils auroient été utiles lorsqu'ils auroient été conçus; que c'étoit donc à lui et au cardinal de Bérulle à voir à quoi il pourroit servir en cette affaire. D'une chose pouvoient-ils être assurés, qu'il y concourroit du désir et d'une approbation entière de tout ce qui se feroit. Pour ne manquer aussi en rien au respect qu'il devoit à Monsieur, il écrivit au sieur duc de Bellegarde, et lui protesta qu'il tâcheroit toute sa vie de mériter l'honneur de sa bonne grâce; que, par toutes sortes de raisons, la passion avec laquelle il servoit le Roi, et lui par conséquent, puisque leurs intérêts ne pouvoient être séparés, ne seroit pas un petit motif pour lui acquérir ce qu'il désiroit en ce point, et qu'en effet rien ne le pourroit empêcher de l'honorer, le respecter et le servir autant que personne du monde;

Qu'il croyoit être obligé de l'avertir que Sa Majesté croyoit que Monsieur évitoit sa présence, ce qui lui causoit du déplaisir, qu'il estimoit qu'il faudroit apporter remède à ce mal, et ce seroit assurément le bien de Monsieur et celui de tous ceux qui étoient auprès de lui.

Châteauneuf allant à Paris pour s'apprêter pour son voyage d'Angleterre, passant à Montargis, y vit Monsieur, et entretint fort Puylaurens, comme son parent proche, et avec qui il conservoit soigneusement intelligence et amitié.

Il manda au cardinal que Puylaurens lui avoit ouvertement déclaré le mécontentement de son maître, tant sur le sujet de la princesse Marie que sur le peu de compte que l'on avoit accoutumé de lui donner des choses qui se passent à la cour et dans l'Etat; que, pour le premier, ils en avoient ci-devant attribué la cause au cardinal, sur ce que le garde des sceaux, pour excuser la plainte que faisoit Monsieur de ce que la Reine avoit fait mettre la princesse Marie au bois de Vincennes, contre ce qu'elle lui avoit mandé qu'elle la mettroit au Louvre, avoit dit que cela avoit été changé sur l'ordre qu'elle avoit reçu de la cour; mais que depuis Monsieur avoit appris que cela n'étoit pas véritable, et partant que Monsieur en étoit détrompé. Mais, pour le second, que le cardinal ne s'en pouvoit excuser, étant certain que jamais ni lui ni le Roi ne lui avoient donné aucune part de ce qui se passoit en Italie, non plus que du retour du Roi en Languedoc, et de l'emploi de M. le prince et de la paix d'Angleterre, que l'on avoit publiée dedans Orléans sans qu'il le sût; qu'il ne se voulut payer de la réponse qu'il lui fit que le Roi rendoit compte de toutes ces choses à la Reine, à qui il appartenoit de lui en faire part; que, néanmoins, Puylaurens ne lui avoit pas voulu avouer que Monsieur le haït ni qu'il parlât mal de lui, bien confessa-t-il qu'il s'en plaignoit, comme n'ayant pas été traité de lui selon qu'il espé-

roit, ni reçu des témoignages de son amitié selon qu'il désiroit, et ce d'autant plus qu'il estimoit son courage, sa vertu et les services qu'il rendoit au Roi.

Au reste, qu'on ne devoit pas espérer de le revoir à la cour jusques à ce qu'il eût satisfaction sur ces deux points, celui de la princesse Marie et celui d'une entière part en toutes les affaires et conseils; qu'il n'épouseroit jamais ladite princesse contre la volonté du Roi et de la Reine, mais aussi qu'il n'entendroit à aucun autre mariage, et que si elle sortoit de France, qu'il se porteroit à toutes sortes d'extrémités pour l'empêcher, parlant fort hautement et hardiment sur ce sujet.

Tous ces discours faisoient voir clairement une faction de Le Coigneux et de lui, qui cherchoient tous les moyens de jeter leur maître dans des mécontentemens solides à leur ambition et à leur avarice.

Leur mauvais dessein parut en même temps au choix qu'ils firent de Mousigot pour secrétaire de leur maître, forçant Goulas à lui vendre la moitié de sa charge, et leur avarice en ce que remontrant à Monsieur qu'il étoit raisonnable de récompenser Goulas, ils lui firent 25,000 écus de dédommagemens sur les finances de Monsieur, et firent payer la même somme à Mousigot, outre une de 15,000 écus qu'ils firent encore payer pour une charge de secrétaire du cabinet, qui furent 40,000 écus qu'ils dérobèrent à leur maître.

Châteauneuf mandoit de plus qu'ils entretenoient soigneusement Monsieur en quelque tendresse d'amitié vers la Reine, mais attrempée de tant de soupçons, que quant et quant ils l'éloignèrent de la

voir et se trouver où elle seroit, sous prétexte des ordres qu'ils lui disoient qu'elle pourroit recevoir de la cour contre lui, par lesquels artifices ils le disposèrent à se méfier et le tenir éloigné de la cour.

La fin en étoit assez aisée à juger, savoir est pour gouverner absolument leur maître, et pour, par les méfiances qu'ils lui suggéroient, profiter des fréquens raccommodemens qui se feroient entre le Roi et lui.

Cependant la Reine-mère, qui avoit grande affection vers Monsieur, et à qui il faisoit paroître en avoir une réciproque vers elle, voyant que pour des méfiances qu'il mettoit en avant il se tenoit éloigné, au lieu d'en imputer la faute à ses conseillers, écoutoit plusieurs personnes malicieuses qui, par cabale, essayoient d'en rendre coupable le cardinal.

La comtesse et la princesse de Conti disoient assez librement que le cardinal n'approuvoit pas ce que la Reine avoit fait en toutes ces affaires, essayant d'en donner quelque impression dans l'esprit de la Reine, et publioit partout qu'elle ne l'avoit pas en même estime que par le passé, afin de donner courage à d'autres d'entrer en leur cabale contre lui.

Les plaintes que les conseillers de Monsieur lui faisoient faire contre le cardinal, sur le sujet de la part qu'il demandoit avoir dans les affaires, étoient bien hors de raison; premièrement, parce que Monsieur savoit bien que les secrétaires d'Etat avoient été chargés de lui mander toutes choses, et le cardinal déchargé en sa présence à La Rochelle et à Paris; secondement, parce que le cardinal avoit fait souvent souvenir le Roi en plein conseil de lui donner avis

de diverses choses qui se passoient, ce que Sa Majesté n'avoit pas estimé à propos, disant que puisque Monsieur s'étoit éloigné d'elle lorsque ses affaires requéroient sa présence, et qu'elle lui avoit donné auprès de sa personne un emploi correspondant à sa qualité, dont, au lieu d'avoir la reconnoissance qu'il devoit, il contrevenoit volontairement à ce à quoi il étoit obligé par sa naissance envers la Reine sa mère et lui, Sa Majesté ne vouloit aussi ni ne devoit pas faire en sa faveur les mêmes choses qu'il feroit s'il vivoit bien avec lui et avec la Reine; et, enfin, qu'étant éloigné du Roi comme il avoit toujours été, il étoit du tout impossible de lui communiquer les affaires dont les conjonctures sont momentanées, et les conseils se prennent et se changent selon les occurrences qui surviennent de jour à autre, outre que leur importance ne permet pas souventefois de les mettre au hasard d'être sues de tout le monde en leur faisant courir la poste.

Quoique Châteauneuf représentât ces choses à ces messieurs, lesquelles ils savoient être très-véritables, ce fut en vain, car ce qu'ils cherchoient n'étoit pas l'éclaircissement de la vérité, mais l'obscurité et les ténèbres d'un prétexte qu'ils étoient amoureux de conserver comme l'ame qui donnoit vie à leurs desseins.

Quant à ce qui étoit de la Reine-mère, le cardinal se tenoit si assuré par la longue expérience qu'elle avoit de sa fidélité, qu'il manda à Châteauneuf qu'il méprisoit les divers discours des personnes qu'il lui écrivoit, qui le rendroient ou moins bien ou mieux avec elle, et qu'il les laissoit dire sans s'en mettre en peine,

sachant bien qu'elles n'avoient aucun crédit de lui faire ni bien ni mal, la bonté et le jugement de Sa Majesté étant les choses seules qui lui conserveroient sa bienveillance, qu'ils ne sauroient lui faire perdre.

Cependant les autres emplois n'empêchoient point qu'il oubliât aucune chose de ce qu'il pouvoit pour ramener Monsieur et l'esprit de ceux qui le gouvernoient, faisant souvent représenter à Monsieur qu'il n'avoit avantage ni grandeur que dans les bonnes grâces et auprès la personne du Roi, et à ces messieurs que leur vraie sûreté, repos et avancement ne se trouvoient qu'en la bonne intelligence de leur maître avec Sa Majesté, n'y ayant solidité pour les uns ni pour les autres que là ; mais ces offices étoient inutiles, leur malice surmontoit ces raisons.

Le Roi revenant à Paris, Monsieur, qui se trouvoit à Montargis sur son chemin, s'en alla en diligence à Orléans pour en éviter la rencontre, et de là passa en Champagne, dont Sa Majesté, avec beaucoup de sujet, reçut un grand mécontentement.

Il alla à Saint-Dizier dès le commencement d'août, où lui ayant été préparé un logis dans la ville, il voulut loger au château, ce qui donna au Roi une juste crainte, l'obligea d'envoyer un commandement aux gouverneurs de ne le laisser entrer le plus fort dans les places qu'ils commandoient.

Le duc de Bellegarde, dès qu'il fut passé en Champagne, lui demanda congé de venir saluer le Roi, ce qu'à peine il lui accorda, et n'écrivit point par lui à Sa Majesté.

A peine fut-il arrivé à Paris que le père de Gondren, prêtre de l'Oratoire, son confesseur, y arriva,

qui donna avis qu'il étoit résolu de sortir du royaume et passer en Lorraine, ce qui fit que le Roi lui renvoya en diligence le duc de Bellegarde le 30 août, espérant qu'il l'auroit attendu sur la frontière, ce qu'il ne fit pas, mais passa en Lorraine dès le commencement de septembre.

Il prenoit le prétexte accoutumé du peu de sûreté de sa personne, de laquelle il disoit avoir un nouveau sujet de crainte par les troupes que le Roi avoit envoyées sur les frontières de Champagne et de Bourgogne; mais ce prétexte étoit imaginaire, car ni les troupes du Roi ne l'approchoient de si près qu'il en dût entrer en jalousie, ni n'étoient disposées sur les frontières pour lui déplaire, mais pour la juste méfiance que le Roi avoit de ses ennemis, et pour se tenir armé contre ceux qui l'étoient; car cette disposition des troupes du Roi le long de ses frontières fut ordonnée, par Sa Majesté auparavant son partement de Languedoc, afin de border la Savoie, et par ce moyen tenir ce prince-là en crainte, et avoir des troupes toutes prêtes à passer en Italie au premier commandement qu'elle en feroit, comme aussi pour assurer les Suisses, lesquels étoient en alarme d'une puissante armée de l'Empereur dont ils étoient menacés.

Les mêmes jalousies durant du côté de l'Italie et de la Suisse; il n'y avoit point d'apparence de retirer les troupes de ces frontières-là, si l'on n'eût voulu se mettre au hasard de tout perdre, outre que les plus proches de Bar-sur-Seine, qui étoient celles logées à Saint-Jean-de-Losne, se trouvoient à plus de trente ou trente-cinq lieues, et les autres à près de cinquante du lieu où étoit Monsieur; de sorte que si on les

eût voulu loger plus loin de lui, il les eût fallu envoyer en Guienne, en Poitou, en Bretagne, ou en Normandie, qui eût été les éloigner entièrement des provinces où le Roi en pouvoit avoir affaire.

La compagnie du Roi, commandée par le sieur de Contenant, et celle de Monsieur, étoient logées à Mâcon ;

La Colonelle et la Mestre de camp, à Bourg-en-Bresse;

La Boullaye et Montgon, à Pont-de-Vaux;

Lignières et des Roches-Baritaut, à Tournus;

Bussy et Laurières, à Montluel ;

Le prince de Marsillac et Marconnay, à Verdun-sur-Saône;

Arbouse, Canillac et Saint-Trevier, à Pont-de-Veyle;

Tallard et Hocquincourt, à Cuzeaux;

Les carabins d'Arnault, à Varambon;

Le régiment de Blacon, à Châtillon-de-Michaille;

Aiguebonne, à Seyssel;

Le chevalier de La Valette, à Belley.

Le Roi avoit fait état d'envoyer, outre les troupes ci-dessus, les régimens de Champagne, Piémont et Normandie, aux frontières de Bourgogne et de Champagne qui regardent les Suisses; mais le cardinal jugea à propos de les retenir encore dans le Languedoc jusques à ce que les villes de Montauban et Caussade eussent obéi, et les autres acheminé leurs démolitions.

Mais, nonobstant toutes ces choses, Monsieur, qui étoit chassé par les intérêts et l'ambition des siens, ne laissa pas de feindre de prendre l'alarme et passer en Lorraine.

[illegible] à son retour de Languedoc [illegible] Champagne, permit au duc de Belle- [illegible] trouver, et lui commanda de [illegible] part toutes les assurances de l'affec- [illegible] attendre de Sa Majesté, ce qu'il lui [illegible] Suffertes, qu'il lui envoya en diligence [illegible] qu'il s'acheminoit pour le lui aller dire lui- [illegible], au lieu de l'effet que cela devoit produire, [illegible] Suffertes fut arrivé, il prit résolution de [illegible] du royaume, et s'en alla en Lorraine, où étant [illegible] il écrivit de Ligny au Roi, et se plaignit que [illegible] qui étoient en sa confiance essayoient de l'éloi- [illegible] de l'honneur de ses bonnes grâces, craignant leur [illegible] intelligence, et que pour la sûreté de sa per- [illegible] il avoit été obligé de se retirer en Lorraine.

Le Roi lui manda qu'il avoit tort de feindre un su- [illegible] de crainte de l'ordre qu'il avoit donné à ses fron- [illegible], auquel il avoit été obligé par divers avis qu'il avoit eus du dedans et du dehors du royaume, et avoit grand sujet d'envoyer des troupes en Cham- pagne, dont il avoit été retenu par la seule considé- ration du séjour qu'il y faisoit; de sorte qu'on lui avoit dit contre la vérité qu'il y avoit fait avancer des gens de guerre; que Sa Majesté vouloit bien qu'il sût qu'il ne se laissoit persuader que par la raison et par sa connoissance propre; qu'il ne donnoit aucune créance dans son esprit à personne à son préjudice, et que, grâces à Dieu, il ne lui avoit point jusques alors été donné de conseils par ceux qui étoient lors dans ses affaires, qui n'eussent réussi à sa gloire et au bien de son Etat, que l'on voyoit à un point où il se pouvoit dire qu'il n'avoit été il y avoit bien long-

temps, et qu'il protestoit devant Dieu qu'ils ne lui avoient jamais rien dit à son égard qui ne tendît à la continuation de cette union étroite qu'il vouloit se persuader que les siens appréhendoient.

Au reste, que ce n'étoit pas lui donner sujet de croire qu'il ne désirât, comme il disoit, autre citadelle ni autre place pour sa sûreté que le cœur de Sa Majesté, que de se prendre à ceux de qui il se servoit avec tant de connoissance de leur fidélité et sincérité. Et pour fin, il le convioit et le conjuroit par lui-même de revenir le plus tôt qu'il pourroit près de lui, l'assurant qu'il ne trouveroit en lui que toute sorte de désir de l'obliger à se tenir étroitement uni à celui qui l'aimoit si chèrement, et qu'il n'y trouveroit aussi que toute sûreté pour ceux qu'il affectionnoit.

Le cardinal de Bérulle, qui rendit compte au Roi de tout ce qui s'étoit passé en son absence en l'affaire de Monsieur, lui dit qu'il étoit bien marri que la lettre d'assurance qu'il avoit envoyée pour lui et les siens, n'avoit pas opéré l'effet qu'il en attendoit; qu'il n'eût pas cru ce qu'il voyoit s'il ne l'eût vu; mais que maintenant il falloit avoir recours à des remèdes plus forts; ensuite de quoi il le presse extraordinairement, comme il plut au Roi le mander au cardinal, d'envoyer vers Monsieur pour lui offrir une augmentation notable d'apanage, pour, par ce moyen, le ramener auprès de lui.

Le Roi refusa cette proposition, et, quelque instance qu'on lui pût faire pour la lui persuader, jamais il ne voulut s'y laisser aller; dont le cardinal de Bérulle reçut tant de mécontentement, qu'il en écrivit au car-

dinal avec plainte, qui le porta, outre sa douceur naturelle, jusques à ce point que de lui imputer son déplaisir civilement, disant que si le mécontentement que le Roi avoit de lui lui étoit utile, il devoit le servir à plus d'intérêt que cela; que jusques à présent il n'avoit rien fait pour être en bonne opinion dans l'esprit des grands, et n'y vouloit rien faire à l'avenir.

Le cardinal lui répondit qu'il n'avoit jamais connu que le Roi fût mal content de lui; qu'il savoit assurément qu'il ne le pouvoit être de ses intentions et de sa volonté, mais que bien s'étoit-il aperçu qu'il n'avoit pas envie de suivre tous les conseils qu'il lui avoit donnés au sujet dont il étoit question;

Qu'il tomboit tous les jours en pareils inconvéniens, et s'estimoit heureux quand de quatre propositions deux étoient agréables; qu'au reste il le supplioit de croire que rien ne lui étoit utile, et ne pouvoit tant satisfaire son esprit que ce qui étoit avantageux à ses amis; que son bien ne consistoit point au mal d'autrui, mais qu'il pensoit pouvoir dire sans présomption qu'il avoit quelque chose de plus solide dont beaucoup de gens pouvoient être témoins, et lui meilleur qu'aucun autre;

Que, comme sa sincérité lui étoit connue, la sienne ne lui pouvoit être cachée; qu'en son particulier il ne faisoit, grâce à Dieu, rien pour être bien dans l'esprit des grands, que ce qu'il estimoit le devoir bien mettre avec celui qui en étoit le maître;

Que pour l'affaire de Monsieur, il étoit impossible de donner des conseils de loin, vu que souvent les fondemens en étoient changés devant qu'ils arrivas-

sent, et que le Roi avoit un si bon conseil auprès de lui, qu'il n'estimoit se devoir mêler de rien ajouter à leurs pensées en ce sujet.

Monsieur cependant passe plus avant, part de Ligny et va à Nancy, où le duc de Lorraine, qui de longtemps le désiroit par de vaines espérances qu'il avoit conçues, le reçoit; et, comme s'il faisoit chose fort agréable au Roi en sa considération et pour son service, lui en donne avis par un gentilhomme qu'il lui dépêcha le 12 septembre, lui rendant compte de l'honneur avec lequel, pour son respect, il l'a reçu.

En ce temps le cardinal revint de Languedoc; il arriva à Fontainebleau le 14 septembre; toute la cour vint au devant de lui jusques à Nemours. Il plut au Roi lui rendre beaucoup plus de témoignages du contentement qu'il avoit de sa vue qu'il n'en méritoit; mais Dieu permit que, pour tempérer la joie qu'il devoit avoir de le voir de retour d'un si grand et si pénible voyage, qui avoit été si glorieux pour Sa Majesté, et si utile, non-seulement pour la France, mais pour l'Eglise et pour la chrétienté, il n'en fût pas ainsi de la Reine sa mère (1), qui lui témoigna tant de froideur à la vue de tout le monde, qu'il n'y eut personne qui n'en fût étonné. Il avoua qu'il le fut encore davantage : cet accident le sur-

(1) *Il n'en fût pas ainsi de la Reine sa mère :* Voici comment Aubery raconte la première entrevue de Marie de Médicis et de Richelieu. Le ministre s'étant présenté chez la Reine-mère, elle lui demanda froidement des nouvelles de sa santé : « Je me porte mieux, dit-il, que « beaucoup de gens qui sont ici ne voudroient. » Le feu monta au visage de la Reine, qui néanmoins se contint; elle affecta de sourire en voyant entrer le cardinal de Bérulle botté et en habit court. Richelieu lui dit : « Je voudrois, madame, être aussi avant dans vos bonnes grâces « comme celui duquel vous vous moquez. »

prit d'autant plus qu'il ne s'y devoit pas attendre, vu que, depuis quinze ans, il avoit servi cette princesse avec tant de preuves de son affection et de sa fidélité, et tant de succès, qu'elle étoit aussi puissante dans l'Etat, par la bonne intelligence qui étoit entre le Roi son fils et elle, qu'elle avoit été pendant sa régence. Son cœur ne put supporter ce traitement sans s'en ressentir par la voie qu'un serviteur le peut faire innocemment envers son maître, en s'éloignant de sa personne.

En cette considération, il supplia le Roi de trouver bon qu'il se retirât, et écrivit à la Reine une lettre par laquelle il lui mandoit qu'il supplioit Dieu qu'il le châtiât, sans permettre qu'il perdît sa grâce, s'il n'avoit la même passion qu'il avoit toujours eue pour son service, et s'il y avoit rien au monde qui fût capable de la lui faire perdre; mais que lui déplaisant, comme il faisoit, il vouloit se tenir criminel, et, en cette considération, s'imposer la plus grande peine qui lui pût jamais arriver, en s'absentant de Sa Majesté; ce qu'il la supplioit de trouver bon, puisque c'étoit la plus grande marque de respect qu'un serviteur pouvoit rendre à son maître, que de s'ôter de devant sa face quand il ne lui étoit plus agréable; que les affaires du Roi et les siennes étoient, grâce à Dieu, en tel état qu'elles pouvoient être conduites par tous ceux qu'il plairoit à Leurs Majestés y employer; qu'au reste elle considéreroit, s'il lui plaisoit, que sa disgrâce favoriseroit assurément le retour de Monsieur, qui se portoit avec tant de passion à sa ruine, que, dans le contentement que tout le monde avoit du succès des affaires du Roi, il prétextoit sa sortie du royaume sur les grands desservices qu'il rendoit à Sa

Majesté. Il ajouta qu'elle savoit bien que, dès l'année passée, il avoit désiré prendre le même remède qu'il cherchoit maintenant à son mal; mais qu'elle lui avoit commandé par voie si obligeante de ne le faire pas, et d'oublier le sujet qui l'avoit porté à cette résolution, qu'ayant toujours été en absolue dépendance de ses volontés, il avoit perdu la mémoire, et de l'offense qu'il avoit reçue, et du remède qu'il y avoit cherché dans sa bienveillance; que son malheur, qui avoit été caché l'année passée, étant connu de tout le monde maintenant, elle jugeroit bien, s'assuroit-il, que toutes sortes de respects l'obligeoient de faire en cette seconde occasion ce qu'il ne fit que penser en la première. Il passa outre, lui faisant connoître, avec grand respect, qu'il lui remettroit toutes les charges qu'il tenoit non-seulement en sa maison, mais en l'Etat, sous son autorité; qu'il emmèneroit tous ceux qui le touchoient et lui pouvoient déplaire contre leur intention; ce qui donneroit lieu à Sa Majesté de s'acquérir beaucoup de nouvelles créatures, non plus fidèles, mais plus agréables pour le commencement, par la dépouille de ses vieilles.

Il représentoit ensuite que, par ce moyen, il feroit voir à tout le monde qu'il n'étoit pas capable d'avoir conçu, par le passé, une pensée qui eût pu et dû lui déplaire, puisque, pour lui ôter tout lieu d'en avoir la créance à l'avenir, il se seroit rendu lui-même auteur de sa perte, lorsqu'il sembloit qu'il eût plutôt dû prétendre et attendre sa protection en ce qui se machinoit contre lui;

Qu'au reste, si son malheur lui avoit fait perdre sa bienveillance, il la pouvoit assurer qu'elle ne perdroit jamais sa servitude, qui lui étoit tellement

acquise depuis quatorze ans qu'il avoit l'honneur d'être sa créature, que, quelque traitement qu'il reçût d'elle, toutes ses actions contraindroient les plus grands ennemis qu'il pût avoir d'avouer en leur conscience qu'il seroit fidèlement son serviteur jusques au dernier soupir de sa vie.

Il finit en disant que la créance qu'il avoit que la bonté du Roi lui fît volontiers avoir quelque peine de sa retraite, faisoit qu'il supplioit très-humblement Sa Majesté, qui l'honoroit et respectoit au dernier point, comme la nature, sa piété et sa vertu l'y obligeoient, de lui faire agréer sa résolution, qui étoit si absolue, qu'il aimeroit mieux mourir que de demeurer à la cour en un temps où son ombre lui devroit faire peine, puisqu'il n'avoit pu y être avec sa confiance lorsqu'il l'y avoit servi très-fidèlement et heureusement, au jugement de tout le monde et au sien propre.

La Reine ensuite témoigna plus d'indignation contre lui que jamais; son mécontentement s'accrut par le désir qu'il avoit de sa retraite, et l'affaire alla jusqu'à ce point, que le Roi, craignant qu'elle n'eût pas de remède, en pleura très-amèrement presque tout un jour, et son confesseur, homme de très-rare vertu, en fut surpris d'un *cholera morbus* dont il cuida mourir.

Il reçut en cette occasion des preuves si particulières de la bonne volonté du Roi, que toute la cour, qui ne croyoit pas sa fermeté si grande, confessa n'en être pas moins étonnée que de la froideur de la Reine, qu'il devoit moins recevoir en cette occasion qu'en aucune autre.

La cause de cette froideur ne l'étonnoit pas moins

que son effet; car le sujet du mécontentement de cette princesse étoit l'appréhension qu'elle avoit qu'il voulût lui parler du mariage de Monsieur, son fils, avec la fille du duc de Mantoue, contre lequel elle s'étoit déclarée ouvertement; et cependant, il étoit si mal dans l'esprit de Monsieur à cette occasion, que, deux jours auparavant son arrivée, il avoit écrit au Roi et à la Reine sa mère des lettres si pleines de venin contre lui, que Sa Majesté ne voulut jamais qu'il les vît. Mais la passion, qui n'a presque point d'yeux en tout le monde, est souvent du tout aveugle en l'esprit des grands, qui ne sont pas accoutumés de faire réflexion sur leurs actions comme les autres.

Le Roi enfin détrempa par ses larmes la colère de la Reine, qui reconnut qu'il n'avoit autre tort que celui de lui avoir trop tôt demandé son congé.

Il reconnut par expérience ce que peut l'absence auprès des grands, particulièrement quand ils sont approchés de mauvais esprits; car, non-seulement lui causa-t-elle le malheur où il se trouvoit en cette occasion, mais il eut, en outre, une pareille disgrâce pendant qu'il étoit au siége de La Rochelle, et ne fut pas plus heureux passant les monts avec le Roi pour le secours de l'Italie.

Ces deux affaires méritoient que ceux qui, sous l'autorité du Roi, et par son commandement, en portoient le faix eussent l'esprit à repos. Mais Dieu, qui sait comme il faut humilier les hommes dans les prospérités qu'il leur donne, permit, à son avis, ces traverses pour son avantage. Bien dira-t-il avec vérité qu'avec le peu de santé qu'il avoit toujours eu dans les difficultés et autres semblables, il lui eût

été du tout impossible de satisfaire aux emplois où il étoit appelé, sans une grâce spéciale et un secours particulier du Ciel.

On parla diversement des auteurs de cette brouillerie : plusieurs estimoient que le cardinal de Bérulle en étoit la cause, mais jamais on ne le put persuader au cardinal ; la piété qu'il avoit toujours reconnue en lui, et la façon avec laquelle il s'étoit gouverné en son endroit, l'empêchoit d'avoir cette opinion. Il devoit toute sa fortune à la bénédiction de Dieu et à la bonté du Roi. Mais il est vrai que le cardinal fut non-seulement le premier, mais le seul qui le proposa à Sa Majesté pour le faire cardinal. Il est vrai qu'il fut seul cause qu'il fut appelé au conseil. Il est vrai que, la nécessité des affaires séparant le Roi de la Reine sa mère aux voyages de La Rochelle et d'Italie, il le nomma, comme personne confidente, et qu'il estimoit capable de donner de bons conseils, pour demeurer auprès de la Reine. Il est vrai encore qu'il aima mieux que Sa Majesté lui donnât 15,000 écus de rente des dépouilles du grand-prieur, que de recevoir cette gratification que le Roi lui voulut faire. Après cela, il eût estimé être privé de jugement de penser qu'il lui eût rendu de mauvais offices, particulièrement en un temps où, sous l'autorité et suivant les bons desseins du Roi, il n'avoit rien oublié de ce qui lui étoit possible pour l'extirpation de l'hérésie, dont la rébellion avoit été si absolument abattue, que l'erreur, qui n'avoit pris accroissement en cet Etat que par son moyen, ne pouvoit plus subsister long-temps. Nonobstant toutes ces considérations, les plus clairvoyans croyoient assurément qu'il se trompoit en jugeant

sincèrement des intentions de ce personnage. Leur pensée n'étoit pas sans fondement apparent, mais en effet elle n'en avoit point de véritable. Il est vrai que le peu d'expérience qu'il avoit des affaires d'Etat, lui faisoit souvent estimer que ce qui réussissoit le mieux dût avoir une mauvaise fin. Il avoit cru que La Rochelle ne se prendroit pas par la digue, mais que Dieu la vouloit châtier et confondre par une surprise, et qu'elle devoit être emportée six mois devant qu'elle tombât ès mains du Roi. Il avoit cru que les Espagnols nous assisteroient fidèlement en ce dessein contre les Anglais; qu'il ne falloit point faire la paix avec les Anglais, quoique les Espagnols nous eussent manqué en la ligue que nous avions faite contre eux; que le Roi ne devoit pas entreprendre le secours du duc de Mantoue, de peur de rompre avec l'Espagne; qu'il valoit mieux ne continuer pas l'assistance que le roi Henri IV donnoit aux Hollandais, et s'unir à l'Espagne que faire le contraire; qu'il ne pouvoit arriver inconvénient de donner le gouvernement de Champagne ou de Bourgogne à Monsieur, frère du Roi, et qu'on avoit tort d'en faire difficulté.

Pendant la rébellion du Languedoc, il avoit aussi estimé que la personne du Roi et celle de ses créatures plus confidentes en devoient quitter l'entreprise et revenir à Paris pour terminer l'affaire de Monsieur.

Pendant le siége de Bois-le-Duc, son avis fut encore que le Roi devoit conseiller aux Hollandais de quitter ce dessein, et aux Espagnols de se retirer de La Velue où ils étoient entrés, et que par ce moyen on devoit et pouvoit-on procurer un bon accord entre le roi d'Espagne et les Etats.

Il avoit ainsi plusieurs autres choses où il ne pouvoit cacher ses sentimens, qui, paroissant contraires aux mouvemens par lesquels le Roi gouvernoit son État, donnoient lieu de juger que sa volonté étoit aussi contraire au cardinal comme ses pensées étoient éloignées des siennes; mais, en effet, il n'étoit pas vrai. Et bien que d'ordinaire la division de volonté ne tarde pas beaucoup à suivre celle de l'intellect, la sincérité et la vertu de ce personnage empêcha cet effet en lui; et la seule malice et les rapports de quelques femmes, qui d'ordinaire font toutes les brouilleries de la cour, et les soupçons auxquels la Reine étoit sujette d'elle-même, furent, à son avis, la seule cause de la froideur que Sa Majesté lui témoigna.

Néanmoins le cardinal de Bérulle eut ce déplaisir, qu'il vit quasi toute la cour lui imputer la cause de cet accident, dont plusieurs pensèrent qu'il eut un si grand ressentiment, que cela aida à la maladie qu'il avoit de long-temps contractée et lui avança ses jours; car le cardinal étant arrivé le 14 septembre à Fontainebleau, il mourut le 2 octobre (1) ensuivant à Paris, où il étoit allé quatre jours auparavant.

(1) *Il mourut le 2 octobre :* Les ennemis de Richelieu l'accusèrent de l'avoir fait empoisonner. Cette horrible calomnie n'eut alors aucun crédit; mais deux ans après, en 1631, Monsieur, retiré en Lorraine, osa la renouveler dans un manifeste où se trouve le passage suivant : « Le cardinal de Richelieu a témoigné publiquement l'animosité qu'il « portoit à mon cousin le cardinal de Bérulle, pour nous avoir chari- « tablement réconciliés la Reine et moi. Ce fut pour moi un office bien « favorable, mais bien funeste pour lui, car il mourut bientôt après. » Richelieu repoussa ainsi ce trait lancé contre lui. « Quant à ce que vous « alléguez du cardinal de Bérulle, l'enfer abhorre une telle calomnie; « et les siens, qui avoient le plus d'intérêt à sa conservation, ne sauroient « l'entendre sans concevoir une extrême horreur contre ceux qui la « vomissent. »

La qualité de ce personnage et de cette affaire mérite bien que nous fassions une petite récapitulation de ce qui s'est passé durant sa vie entre lui et le cardinal.

En l'an 1611 le sieur de Bérulle n'eut pas plutôt institué son ordre des pères de l'Oratoire, que l'évêque de Luçon, qui lors arrivoit nouvellement en son évêché, apprenant que cet institut avoit pour fin le secours des évêques en l'instruction des pauvres ames, qu'ils faisoient état d'aller catéchiser dans les paroisses champêtres, prit connoissance dudit sieur de Bérulle, et se résolut d'établir sa compagnie en sondit évêché, où ils eurent la seconde maison qu'ils possédèrent en ce royaume.

En l'an 1617, ledit sieur évêque de Luçon étant lors employé en la charge de secrétaire d'Etat, ledit sieur de Bérulle prit une plus particulière habitude avec ledit sieur évêque de Luçon sur le sujet des affaires courantes, ce qui donna lieu au sieur de Luçon de se confier en lui du dessein qu'il avoit de se retirer de la charge où il étoit employé devant la mort du maréchal d'Ancre.

La mort dudit maréchal d'Ancre étant arrivée, et ensuite l'éloignement de la Reine mère du Roi, comme elle se fut retirée à Angoulême, le père Joseph et ledit sieur de Bérulle, fâchés de voir que la Reine avoit auprès d'elle Rucelay, qu'ils tenoient un mauvais esprit, conseillèrent au sieur de Luynes de faire revenir l'évêque de Luçon qu'il avoit fait exiler en Avignon, lui persuadant qu'il valoit mieux que Sa Majesté eût auprès d'elle un esprit comme lui en qui elle avoit confiance, et qui n'avoit autre sentiment que celui du bien de l'Etat, que Rucelay, qui étant

étranger et violent, lui pourroit donner des conseils dangereux.

L'évêque de Luçon étant retourné trouver la Reine à Angoulême, le sieur de Bérulle fut employé par le duc de Luynes à la négociation de la paix.

Au deux ou troisième voyage qu'il fit à Angoulême, voyant que Rucelay s'étoit séparé de la Reine pour sa mauvaise conduite, il n'oublia rien de ce qu'il put pour persuader l'évêque de Luçon de quitter la Reine et se retirer en son évêché.

Depuis, quatre ou cinq années se passèrent sans avoir grand commerce avec lui, parce que M. de Luynes ne lui donna plus d'emploi, la mort dudit duc étant arrivée, la Reine ayant repris quelque crédit après certain temps, et les affaires étant venues à ce point, que l'évêque de Luçon étant fait cardinal, et un an ou deux après appelé au conseil, arriva l'affaire de La Valteline, où ledit sieur de Bérulle commença à s'entremettre de voir souvent les ministres d'Etat et particulièrement le cardinal de Richelieu. Il fut envoyé à Rome sur le sujet de cette affaire, où il se gouverna diversement, car il est vrai qu'il fut toujours d'avis de ce qui fut fait par le marquis de Cœuvres, dont le Pape eut mécontentement, et cependant il ne laissoit pas de l'improuver à Rome, selon que les occasions s'en présentoient. Il fut aussi au même temps employé pour la dispense du mariage d'Angleterre, qu'il estimoit devoir être utile pour l'Etat et pour l'Eglise. M. de Béthune a dit au cardinal que des cardinaux de Rome lui ont dit qu'en la sollicitant comme envoyé à cet effet, il la traversoit sous main et leur conseilloit de tenir bon.

Etant revenu de Rome, et la paix n'étant point faite, M. du Fargis, qui est vivant, dit que ce fut lui qui lui fit faire le traité de Monçon (1), contre les ordres exprès qu'il avoit du Roi, sa femme lui ayant mandé, à sa suscitation, qu'il fît la paix *in ogni modo*, ce qui fit qu'il ne considéra aucune chose, et ne croyoit pas pouvoir faillir, ne pouvant croire qu'il lui fît donner cet avis par sa femme, sans savoir que c'étoit la volonté du Roi.

Depuis, ledit sieur de Bérulle fut destiné pour aller en Angleterre où il eut une conduite du tout particulière, car il n'eut autre but que de tenir la Reine mal avec le Roi, et lui donner aversion de sa personne, ce qui réussit si mal, que de là s'ensuivit beaucoup de mauvais ménage et l'éloignement des Français.

Etant revenu d'Angleterre, l'île de Ré ayant été attaquée, et cet accident causé le siége de La Rochelle, auquel le cardinal de Richelieu s'affectionna et s'attacha autant qu'il lui fut possible, entreprenant cette affaire par les voies qui la pouvoient faire réussir par prudence, comme par la circonvallation et par une digue en la mer, ledit sieur de Bérulle, qui étoit cardinal, lui manda plusieurs fois que la circonvallation étoit inutile (2), que la digue ne serviroit de rien puisque Dieu vouloit avoir raison de cette ville par un coup inopiné et une surprise non prévue, moyen

(1) *Lui fit faire le traité de Monçon* : Voyez la note de la page 265 du tome III de ces mémoires. — (2) *Que la circonvallation étoit inutile* : Ici Richelieu a l'air de considérer le cardinal de Bérulle comme un visionnaire. Au moment où le blocus de La Rochelle fut entrepris, cet homme pieux avoit dit que Dieu livreroit cette ville au Roi, et le ministre, affectant de prendre à la lettre ce propos, lui avoit écrit pour lui demander quel jour Dieu accomplirait cette promesse. Voici la réponse de Bérulle : « Je suis sans lumières, mais non sans pensées ; et puisque

par lequel il feroit sentir à ces rebelles la rigueur et la puissance de son bras.

Il étoit si fort dans cette opinion qu'il croyoit savoir par révélation de quelques bonnes ames, qu'il en fit diverses dépêches coup sur coup, qui assuroient toutes que la ville devoit être prise vers le commencement de février.

Le cardinal de Richelieu, qui ne voyoit point de passage dans l'Ecriture qui dît qu'on dût se gouverner aux affaires du monde par tels principes, mais bien par les règles de la prudence humaine, n'estima point qu'il se fallût désister de poursuivre la digue et la circonvallation de La Rochelle. Et cependant, pour ne rien oublier de ce qui venoit de Dieu, il fit tenter une entreprise qui seule étoit faisable, dont il ne réussit autre fruit, sinon qu'elle cuida lui causer sa ruine auprès du Roi, et La Rochelle ne fut prise que huit mois après, au mois d'octobre, par le moyen de la circonvallation et de la digue.

« vous me le commandez, je dois vous les représenter. Je regarde La « Rochelle comme je regardois auparavant l'île de Ré, c'est-à-dire que « je la tiens assurée au Roi, et j'espère même que cela ne tardera pas. « Je ne l'attends point de l'estacade, ni du blocus, mais de quelque « effet prompt et inespéré. Cependant, en choses semblables, on doit « être fort retenu à en juger et à en parler, et se rendre à cette parole « du Verbe incarné à ses apôtres : *Non est vestrum nosse tempora vel « momenta quæ pater posuit in suâ potestate.* La puissance de cette « parole nous oblige à rentrer dans notre néant, mais non pas de cesser « nos prières. Je prie donc avec instance que Dieu abrège le temps. » Dans une autre lettre, Bérulle s'exprime ainsi : « C'est la puissance de « Dieu qui a mis le Roi en l'île de Ré, et cette même puissance le « mettra bientôt à La Rochelle. J'en attends quelque effet prochain, « autre que le blocus et l'estacade, qu'il ne faut pourtant pas négliger. « Je parle, non du jour, mais du mystère, car le jour m'est absolu- « ment inconnu, ainsi que la voie particulière qu'il plaira à Dieu « d'employer. »

Pendant le siége de La Rochelle arriva la mort du duc de Mantoue, qui donna lieu aux Espagnols de former le dessein d'envahir ses Etats.

Le cardinal de Bérulle donna plusieurs fois conseil de s'accorder avec Espagne, de lui laisser prendre le duché, de peur qu'il troublât le Roi au dessein de La Rochelle.

Le cardinal de Richelieu au contraire estima bien que, pendant le siége de La Rochelle, il ne falloit se mêler de cette affaire que par négociation, mais qu'il ne falloit faire aucun traité qui pût empêcher le Roi, quand La Rochelle seroit prise, d'y employer sa puissance, si son entremise par négociation n'y avoit fait aucun effet.

La Rochelle étant prise, le cardinal de Bérulle fit tout ce qui lui fut possible pour animer à la guerre d'Angleterre; mais le cardinal de Richelieu et le maréchal de Schomberg n'y voulurent jamais consentir, tant parce que toutes sortes de considérations d'Etat combattoient ce dessein, que parce aussi qu'il avoit franchement découvert au cardinal de Richelieu qu'il s'y portoit par le même principe surnaturel qui lui faisoit croire que La Rochelle seroit prise par surprise, ce qui donnoit juste lieu de croire que l'événement de ce second dessein ne seroit pas meilleur que du premier.

Il avoit grande aversion qu'on s'embarquât au secours de M. de Mantoue, parce qu'il y alloit de l'intérêt d'Espagne, avec laquelle il estimoit connoître, par la même voie surnaturelle, qu'il falloit pour la gloire de Dieu demeurer en parfaite union.

Nonobstant ces pensées, le Roi résolut à Paris, en

[illegible] mère, du cardinal de Bérulle, [illegible] de tout son conseil, d'aller [illegible]

[illegible] ne fut pas plutôt à Suse, que [illegible] de Bérulle témoigna à Paris avoir [illegible] prehension que Sa Majesté passât en [illegible] eût été résolu. Il en écrivit plusieurs [illegible] ses mêmes pensées en l'esprit de la Reine, [illegible] connoit pas peu de peine après la résolution [illegible] prise.

[illegible] que le Roi fut à Suse, sur l'avis que le duc [illegible] Bellegarde donna à la Reine que Monsieur vouloit [illegible] la princesse Marie pour l'épouser, la Reine [illegible] résolution, par le conseil dudit sieur cardinal, d'ar[illegible] ladite princesse; ce qui fut fait, en sorte que [illegible] jours après elle fut mise au bois de Vincennes.

[illegible] étant, la bonté de la Reine la porta à la faire traiter mieux que si elle eût été chez elle, ce qu'on ne sauroit assez louer; et la simplicité du cardinal lui fit croire qu'il n'y avoit point de danger de la laisser voir à tout le monde; ce qui lui donna lieu d'animer, par beaucoup de ceux qui les alloient voir, Monsieur, en sorte qu'il s'affermit plus en son dessein, contre la volonté du Roi et de la Reine.

Quinze jours ne passèrent pas que ledit sieur cardinal ayant été abouché par ceux qui agissoient pour Monsieur, il conseilla la Reine de remettre la princesse Marie en sa première liberté, sans que le Roi en eût aucun avis, et sans que l'affaire dont il étoit question se terminât au principal; ce qui sembloit du tout contre la prudence, qui ne permettoit pas de faire une action telle qui s'étoit passée, sans autre fruit

que d'avoir offensé deux princesses (1) qui, par leur indignation, en restoient plus animées que jamais en leur dessein, où ceux mêmes qui conseilloient Monsieur en cette affaire avoient lieu de l'affermir d'autant plus qu'il avoit vu qu'on n'avoit osé achever ce qu'on avoit tenté.

Ceux qui servoient Monsieur en toutes ses affaires, n'eurent pas plutôt contracté quelque intelligence avec ledit sieur cardinal, qu'il les estima les plus gens de bien du monde.

Il écrivit plusieurs fois que le duc de Bellegarde étoit le plus sincère et le mieux intentionné qui se pût trouver; il fit le même du sieur Le Coigneux, de la probité duquel il eût quasi voulu répondre : non-seulement estimoit-il qu'on dût croire qu'en ce qui s'étoit passé sur ce mariage, il n'avoit point trempé aux conseils de Monsieur, mais, en outre, sa pensée étoit qu'il falloit suivre leurs avis pour l'avenir en ce qu'ils diroient être nécessaire pour convier Monsieur à demeurer en son devoir.

Sur ce fondement, il n'oublia rien de ce qu'il put à porter la Reine à trouver bon que Monsieur eût le gouvernement de Champagne et de Bourgogne ; ce qu'il ne put obtenir de Sa Majesté, qui connoissoit fort bien ce qui étoit utile à l'Etat et au bien de ses enfans.

Il écrivit plusieurs fois sur ce sujet au cardinal de Richelieu, et, pour le convier à favoriser ce mouvement qu'il avoit excité, il lui manda plusieurs raisons qui toutes en devoient détourner. Entre autres il re-

(1) *Deux princesses* : La princesse Marie et la duchesse de Longueville, arrêtées, comme on l'a vu, à Coulommiers.

présentoit que les gouvernemens pour être frontières n'étoient pas de conséquence comme la Guienne, parce qu'au lieu que la Guienne étoit frontière d'Espagne ceux-ci ne l'étoient que de l'Allemagne, où il n'y avoit rien à craindre parce que l'Empereur étoit un bon prince, ou de la Lorraine, qu'il ne falloit point appréhender parce que le duc étoit foible et affectionné à la France, ou des Suisses qui n'étoient que des ivrognes, ou de M. de Savoie qu'il tenoit impuissant à mal faire parce qu'il l'étoit à bien.

Parce que toutes ces raisons ne persuadèrent ni le Roi, ni la Reine, ni le cardinal de Richelieu, ni le maréchal de Schomberg, qui les estimèrent dignes de compassion, il conçut beaucoup de déplaisir du peu d'état qu'on faisoit de ses avis, et condamna ouvertement le procédé du cardinal en toutes choses.

Cette occasion le fit éclater, et découvrit en ce sujet son sentiment, qui ne provenoit pas seulement de la cause présente, mais de deux ou trois autres.

La première étoit que le cardinal, qui avoit extrêmement loué l'institut de son Ordre, lui représentoit souvent qu'il ne demeuroit pas dans les termes d'icelui, en ce qu'il avoit promis des prêtres subsidiaires aux évêques pour leur obéir, catéchiser et instruire les ames qui leur étoient commises, et que maintenant il ne satisfaisoit pas à ce premier dessein, mais prenoit des maisons pour y établir des compagnies religieuses, comme il y en avoit beaucoup d'autres, qui étoient, à la vérité, agréables à Dieu par leurs prières, mais qui ne mettoient pas la main à l'œuvre, et ne secouroient pas les ames selon l'espérance qu'il en avoit donnée.

Le cardinal lui représentoit encore que la prudence humaine eût requis qu'il se fût contenté de quelque nombre de maisons aux grandes et meilleures villes du royaume, en attendant que son Ordre fût fortifié d'hommes savans et spirituels, après quoi il eût pu l'étendre; au lieu qu'il en prenoit si grande abondance qu'il n'en pouvoit fournir aucune; ce qui étoit capable de donner du dégoût de son Ordre.

Il improuvoit aussi les colléges qu'il prenoit dans les villes, et lui représentoit qu'il eût bien mieux valu qu'il se fût étudié à faire instruire les pauvres ames champêtres selon son institut, que la jeunesse, de l'éducation de laquelle les jésuites prenoient un soin particulier.

La seconde raison étoit que le cardinal ne le favorisoit pas en tout ce qu'il désiroit contre les jésuites, ains, au contraire, qu'en ce qu'il estimoit n'être pas raisonnable, il s'y opposoit formellement, mais par voies douces, comme il parut au prieuré de Sainte-Catherine qu'il voulut avoir, et en plusieurs autres occasions, dont il le détourna par lui-même.

La troisième consistoit en ce que le cardinal estimoit qu'au gouvernement de l'Etat la prudence, aux règles de laquelle Dieu nous fait connoître par ses saintes lettres qu'il veut qu'on s'astreigne, en devoit être la conduite, et non des mouvemens intérieurs dont le même Dieu, par ses mêmes lettres, nous apprend à nous méfier beaucoup, en ce qu'il ne s'est point obligé à parler certainement aux hommes par telles voies.

Ces considérations faisoient volontiers croire au cardinal de Bérulle que Dieu n'approuvoit pas la con-

duite du cardinal, en considération de quoi il l'improuvoit plus hardiment. Il travailloit toujours puissamment à donner appréhension à la Reine que le Roi passât en Italie.

Le garde des sceaux, qui étoit demeuré à Valence à cause de ses incommodités, écrivoit souvent qu'il falloit bien s'en garder; il manda même plusieurs fois que, si le Roi revenoit, il étoit assuré que la ville de Privas se vouloit rendre; et ce fut quasi la seule qui se défendit.

M. le cardinal de Bérulle et lui convenoient en ce point, qu'il falloit tout quitter pour attaquer les huguenots du Languedoc; mais ils ne convenoient pas aux moyens: car le premier écrivit plusieurs fois au cardinal qu'après avoir bien pensé et repensé en cette affaire, il estimoit que les ennuis que le Roi prenoit quand il étoit attaché à une longue besogne, obligeoient à chercher un expédient qui n'attachât point sa personne à la guerre des huguenots.

Pour cet effet il croyoit qu'il falloit composer trois armées, et les commettre à trois personnes fidèles et assurées, sans avoir égard à la qualité, et avec icelles attaquer les trois principales villes du Languedoc par blocus ou par force, savoir, Nîmes, Castres et Montauban, mais, à son avis, plutôt par blocus qu'autrement;

Que ceux qu'il estimoit propres pour le commandement de ces armées, étoient le sieur de Valençai qui commandoit dans Calais; le sieur de Marillac, qui étoit lors simple gentilhomme, et le sieur de Fossé.

Au contraire, M. le garde des sceaux estimoit qu'il falloit que la personne du Roi y allât. Il croyoit cu-

suite que les Cevennes, qui seules se défendirent, se rendroient à la seule ombre de la présence du Roi.

Le courage du Roi, suivi des avis de son conseil, le portèrent d'aller en personne mettre à la raison ceux qui vouloient partager son autorité avec lui, et les attaquer chaudement de vive force, faisant ce jugement que les premiers se défendroient bien, et qu'ensuite peut-être deux ou trois villes étant prises par force, les autres appréhendant la rigueur de ses armes, se rangeroient à leur devoir.

On attaque Privas et ensuite la ville d'Alais; étant toutes deux prises, la paix se fit avec M. de Rohan, sans que ces messieurs, qui n'y étoient pas, contribuassent beaucoup à un si grand œuvre.

La paix étant conclue, le garde des sceaux vint trouver le Roi à Alais.

Or, d'autant que M. de Rohan n'étoit pas maître de toutes les villes huguenottes du royaume, il ne put faire autre chose que laisser la liberté à celles qui voudroient entrer dans son traité de le faire. Il étoit incertain si Uzès, Nîmes, Milhaud, Castres, Montauban, et tout le reste des villes huguenottes, voudroient jouir du bénéfice de la paix ou non.

Il fut question de savoir si le Roi iroit en personne pour faire rendre ou attaquer toutes ces places, ou non.

Il y avoit à considérer le grand temps que pouvoit requérir cet ouvrage, la peste qui commençoit à être très-grande en tous ces quartiers-là, et le désir que le Roi avoit de s'en retourner à Paris.

M. le cardinal de Bérulle persistoit toujours par lettres en l'élection de ces trois sujets particuliers dont il avoit parlé pour leur commettre trois armées.

M. le garde des sceaux estimoit qu'il falloit vaincre l'ennui du Roi, et que Dieu le préserveroit de la peste pour une si bonne cause, et le cardinal estima qu'aucune de ces propositions ne devoit être tentée; la première, du cardinal de Bérulle, comme étant ridicule en soi-même, pour des raisons si aisées à concevoir, qu'il n'y a pas lieu de les écrire; la nature de la France, qui a des princes, des officiers de la couronne et autres grands, ne pouvant souffrir que trois particuliers aient trois emplois de cette nature, où ils eussent été aussi mal obéis qu'ils eussent su mal commander, non tant par manque de capacité que d'autorité; la seconde, du garde des sceaux, parce qu'il n'y avoit point d'apparence d'obliger le Roi à un si grand séjour dans l'ennui qu'il avoit, les chaleurs et la peste, joint qu'on prévoyoit bien que l'ouvrage qu'il avoit commencé par sa personne pouvoit être achevé par sa seule ombre.

Ce qui donna lieu au cardinal de s'offrir à aller partout avec les armes du Roi, pour, de gré ou de force, leur faire rendre l'obéissance.

Ce conseil fut suivi; le Roi s'en alla à Paris, et le cardinal demeura avec ses armes pour faire rendre Castres, Milhaud, Montauban, et autres petites villes qui demeuroient dans la rébellion.

Et le garde des sceaux, s'en allant avec le Roi, témoigna au cardinal qu'il seroit bon qu'il écrivît au cardinal de Bérulle, qui l'avoit si particulièrement instruit de ses pensées, qu'il n'avoit rien à lui dire qu'à le prier d'avoir toute créance en lui aux occasions qui se présenteroient dans les affaires.

Il estimoit cette lettre nécessaire, parce que, disoit-

il, bien que M. de Bérulle fût un excellent esprit, il étoit nouveau dans les affaires, et n'entendoit pas si bien ce qui étoit de l'Etat qu'il n'eût besoin d'être conduit; mais que, d'autre part, il étoit si ferme en ses opinions et en son sens, qu'il n'auroit jamais moyen de l'en faire démordre, si ce n'étoit par la déférence qu'il rendroit à ce qu'il penseroit être autorisé du cardinal; et que, partant, il étoit du tout nécessaire que l'expérience que ledit sieur garde des sceaux avoit aux affaires eût cet arc-boutant.

Le cardinal ne lui donna pas cette lettre, parce que plusieurs fois le cardinal de Bérulle lui avoit témoigné estimer aussi peu le garde des sceaux pour affaires, comme il en faisoit cas pour sa probité et son ingénuité.

Le cardinal de Bérulle ne sut pas plutôt la résolution que le cardinal avoit prise de demeurer en Languedoc, qu'il lui écrivit qu'il lui conseilloit de s'en venir à Paris, où il jugeoit sa présence nécessaire pour les mauvais offices qu'il reconnoissoit qu'on lui rendoit en l'esprit de la Reine.

Le cardinal, qui en étoit bien averti d'ailleurs, lui manda qu'il jugeoit l'affaire en laquelle il étoit embarqué si importante au bien de l'Etat, qu'il aimoit mieux se hasarder en toutes façons que d'abandonner cet ouvrage imparfait; partant, il étoit résolu de ne considérer ni la saison, ni la peste, ni les mauvais offices qu'on lui pourroit rendre, dont il croyoit que Dieu, sa passion au service de la Reine et la bonté de Sa Majesté le garantiroient, et qu'il ne s'en retourneroit point que la dernière des villes rebelles à Dieu et au Roi n'eût accepté la paix de gré ou de force. Et

de fait, quoique ledit cardinal tombât malade huit jours après, il persévéra en cette résolution, et vint à bout de son dessein, par la bénédiction de Dieu et le bonheur du Roi.

Cela fait il s'en retourna à la cour, où il reçut l'effet des mauvais offices que ledit cardinal de Bérulle l'avoit averti qu'on lui rendoit.

Lui et le garde des sceaux virent avec déplaisir l'orage qui tomba sur ledit sieur cardinal, mais avec si peu d'émotion, que beaucoup d'esprits jugèrent qu'ils estimeient que Dieu peut-être voudroit permettre quelque changement en cette occasion, pour élever des personnes si bien intentionnées au gouvernement de l'Etat.

Diverses autres circonstances firent faire ce jugement à divers esprits.

Quelques jours après, comme il fut question de jurer la paix entre la France et l'Angleterre, le cardinal de Bérulle, qui avoit toujours eu une aversion particulière de l'intelligence de ces deux Etats, ne voulut jamais s'y trouver, quelque instance qu'on lui en pût faire.

Au même temps étant au conseil du Roi, se présentant occasion de parler de l'alliance de Hollande, après que le cardinal eut proposé au Roi de commander à tous ceux qui avoient l'honneur d'être de son conseil de bien penser en cette affaire, pour lui rapporter au premier jour ce qu'ils estimeroient sur ce sujet, que même il l'eut supplié de donner la commission au cardinal de La Rochefoucault de consulter en Sorbonne si Sa Majesté pouvoit faire licitement une telle alliance; le jour étant venu où chacun devoit proposer

son avis, ledit cardinal de Bérulle voyant que l'avis de M. de Schomberg étoit que le Roi devoit faire cette alliance, et qu'ensuite le garde des sceaux avoit opiné qu'il le pouvoit en conscience, et témoigné qu'il s'en étoit enquis soigneusement du sieur Duval, docteur célèbre en théologie, jamais ledit sieur cardinal de Bérulle ne voulut dire autre chose, sinon qu'il n'étoit pas assez bon théologien pour décider cette question, témoignant clairement qu'il eût estimé l'être assez pour porter le Roi à n'y entendre pas, mais non pas pour suivre l'opinion de ces messieurs, qui judicieusement opinoient contre son sens.

Il est vrai qu'il étoit difficile de l'en faire démordre en toutes choses; il avoit été d'avis du mariage d'Angleterre, et avoit été même à Rome en poursuivre la dispense; jamais il n'y eut moyen de lui persuader qu'il falloit que la Reine vécût bien avec son mari, ains, au contraire, il estimoit qu'il étoit utile pour la gloire de Dieu qu'elle eût aversion de lui, et travailloit toujours à cette fin.

Il avoit une aversion si grande contre les jésuites, qu'il estimoit que faire contre eux étoit suivre particulièrement les volontés de Dieu plus intimes, secrètes et cachées au commun des hommes. Ses pensées mêmes sur ce sujet alloient jusques à ce point, qu'il croyoit que cette société n'étoit non-seulement pas utile, mais qu'elle n'étoit pas supportable, et qu'enfin, peut-être, Dieu permettroit-il qu'on y mît ordre, comme on avoit autrefois fait en cet Etat.

Son aversion alloit jusques-là (1), que l'évêque de

(1) *Son aversion alloit jusques-là.* Voici ce qui se passa: le clergé

Bazas ayant été choisi pour aller en Angleterre servir la Reine en qualité de grand aumônier, il n'y eut sorte d'opposition qu'il ne fît contre lui pour l'empêcher d'avoir cet emploi, sans y chercher d'autre raison, sinon qu'il étoit passionné pour les jésuites, et partant il n'étoit pas expédient qu'il eût cet emploi, ce qu'il fit savoir non-seulement une fois, mais plusieurs.

Cette bonne ame ne se portoit pas à ces extrémités par animosité aucune; il n'en avoit contre personne, mais bien se rendoit-il si ferme en ses pensées, parce qu'il croyoit qu'elles étoient conformes à la volonté de Dieu.

Son erreur n'étoit pas vice de volonté, mais d'entendement, qui croyoit volontiers voir dans les secrets de la Providence divine ce qu'il ne voyoit pas.

Il étoit si attaché à ce genre de connoissance, que quand même il fut à la mort, on ne pouvoit le persuader qu'il fût réduit à cette extrémité, parce qu'il croyoit avoir eu connoissance, par voie surnaturelle, que Dieu l'avoit destiné pour faire de grandes choses en ce monde, ce qu'il avoit témoigné plusieurs fois à plusieurs de ses amis.

catholique d'Angleterre étoit alors ennemi des jésuites, et le marquis de Châteauneuf, ambassadeur dans ce pays, avoit prié Bérulle d'empêcher le choix de l'évêque de Bazas. Bérulle proposa à Richelieu Jamet, évêque de Langres. « Je ne me suis point ouvert de ce projet à la « Reine-mère, écrivit-il à Richelieu, tellement que vous pouvez le « négliger avec la même facilité qu'il vous est proposé; mais, voyant « l'ambassadeur en peine, j'ai cru devoir le pressentir là-dessus, parce « que c'est lui qui doit agir dans ce pays-là, où il l'approuve, et le tient « plus aisé que l'autre. » Richelieu, se rendant à ces raisons, fit nommer l'abbé de Saint-Tanain en place de l'évêque de Bazas.

Voilà ce qui s'est passé (1) en la vie du cardinal de Bérulle concernant le cardinal.

Pour retourner où nous en étions demeurés du refroidissement de la Reine-mère avec le cardinal, nous pouvons dire que le Roi connut en cette occasion, plus que jamais, quelle étoit sa fidélité; car il se servit de ce temps auquel l'indignation de la Reine l'empêchoit d'être suspect, pour lui dire tout ce qu'il put à son avantage, lui représentant la passion qu'elle avoit pour lui, et la bénédiction qu'il recevroit de la continuation du respect qu'il lui rendoit.

Cette brouillerie de cour ayant pris fin, il représenta au Roi qu'il avoit une affaire grandement importante et pressante, qui étoit l'éloignement de Monsieur, son frère; qu'il ne falloit point laisser vieillir ce mal davantage; que beaucoup de maux de cette nature, aisés à guérir au commencement, se rendoient incurables à la fin;

Que, puisque Sa Majesté n'avoit pas jugé à propos pendant son absence, bien qu'il eût pris la hardiesse de lui proposer par ses lettres, d'y envoyer quelque personne de qualité, il estimoit qu'il devoit presser M. de Bellegarde, qui étoit arrêté en une ville de Champagne, sur ce qu'il avoit su que Monsieur étoit

(1) *Voilà ce qui s'est passé :* Quoique Richelieu ait mis beaucoup de mesure dans cette récapitulation de la vie de Bérulle, on voit qu'il ne pardonnoit pas les mauvais offices qu'il supposoit que le cardinal lui avoit rendus près de la Reine-mère. Presque tous ses griefs portent le caractère de l'aigreur et de l'exagération. Ce qu'on peut raisonnablement en conclure, c'est que le cardinal de Bérulle étoit plus propre à gouverner une congrégation religieuse qu'un Etat. Il est aussi permis de penser que si cet homme, plein de piété et de douceur, eût vécu, ses conseils auroient empêché Marie de Médicis de se livrer aux violences qui la perdirent l'année suivante.

sorti du royaume et s'étoit retiré en Lorraine, de se rendre auprès de lui, et de l'assurer de la bonne volonté de Sa Majesté, afin que, par son retour, on pût juger où pourroit aboutir cette affaire, et les remèdes qu'il y faudroit apporter.

Sa Majesté craignoit, au commencement, que, s'il faisoit ce commandement audit duc de Bellegarde, Monsieur, pensant qu'on le recherchât, s'affermît davantage en son dessein; mais enfin elle jugea que c'étoit aux plus forts à aider les foibles, et que, si ceux qui ont l'autorité et la puissance vouloient toutes sortes d'avantages de leur côté, ils désespéreroient souvent ceux qu'ils ramènent à leur devoir en condescendant à leur infirmité, et manda audit duc de Bellegarde qu'il poursuivît et hâtât son voyage auprès de Monsieur.

Il ne fut pas plutôt arrivé qu'il dépêcha vers le Roi pour lui donner avis qu'il avoit trouvé, à son arrivée, l'esprit de Monsieur fort alarmé, sur ce que Sa Majesté avoit mandé au gouverneur de Saint-Dizier qu'il le vînt trouver pour lui rendre compte de l'état auquel étoit sa place; que Monsieur estimoit qu'on le voulût chasser pour l'amour de lui, ce qui le mettoit au désespoir; qu'il supplioit le Roi de laisser pour lors le gouverneur en sa place, et qu'il se promettoit lui apporter tant de soumissions de la part de Monsieur, qu'il en auroit contentement.

Le Roi se résolut, non sans peine, à suivre l'avis et la prière du duc de Bellegarde en cette occasion, écrivant, pour cet effet, au gouverneur qu'il différât de le venir trouver jusqu'à ce qu'il en reçût autre commandement.

Cependant, en ce même temps, le Roi eut avis et de Lyon et de Savoie, et des habitans de Saint-Dizier, de l'infidélité de ce gouverneur, dont le fils, homme scélérat, et recherché de la justice pour plusieurs crimes qu'il avoit commis, s'étoit engagé au duc de Savoie et aux officiers du roi d'Espagne de prendre parti contre le Roi. Il y avoit plus de deux ans que la malice du fils étoit connue et la fidélité du père sourdement soupçonnée, pour avoir intelligence avec M. de Lorraine, peu affectionné au service du Roi.

On avoit proposé d'y donner ordre devant le siége de La Rochelle. Le Roi y avoit été résolu; mais le duc de Guise, de la maison duquel il étoit créature, en avoit si absolument répondu au Roi, qu'il se laissa aller à le conserver en sa charge.

Quelques jours après, le duc de Bellegarde se rendit de retour auprès du Roi, et rapporta à Sa Majesté que Monsieur l'honoroit et respectoit, comme il y étoit obligé; qu'il n'avoit fait jusqu'à son départ aucun traité pour les étrangers, et lui avoit donné parole de n'y entendre point jusqu'à son retour;

Qu'il falloit peu pour le rappeler auprès de Sa Majesté, puisqu'il n'étoit question que de sûreté pour lui et pour les siens, et de lui donner plus de commodités pour vivre qu'il n'avoit eu jusqu'alors.

Le Roi lui répondit que la plus grande sûreté que pût avoir son frère, pour lui et pour les siens, consistoit en sa bonne volonté et en sa parole; qu'il le traiteroit toute sa vie comme s'il étoit son fils, et aimeroit et protégeroit les siens, quand ils le serviroient ainsi qu'il le pouvoit désirer; qu'il y avoit

deux choses dont il ne falloit point lui parler, savoir, de gouvernement et d'augmentation d'apanage; mais que, quand Monsieur seroit auprès de lui, assurément l'argent ne lui manqueroit pas; qu'il n'avoit pas occasion de s'en plaindre, vu qu'il jouissoit de près d'un million de livres, sans les dons extraordinaires que tous les ans il avoit reçus de ses libéralités.

Le duc de Bellegarde n'osa pas insister davantage. Il parla conformément à la Reine; mais, le lendemain, il passa bien outre en voyant le cardinal. Il lui dit ouvertement que les prétentions de Monsieur étoient une augmentation d'apanage et un gouvernement frontière, et, entre autres, la Champagne ou la Bourgogne;

Que ceux qui étoient auprès de lui ne reviendroient jamais sans quelque place de sûreté; que, l'ayant offensé, comme ils savoient, en leur conscience, l'avoir fait, ils l'appréhendoient extrêmement;

Qu'on donnoit trois conseils à Monsieur: ou de s'accommoder sincèrement avec le Roi et revenir à la cour pour y bien faire, lui et les siens, ce qui ne pouvoit être si on ne lui donnoit un gouvernement tel qu'il le désiroit; ou de feindre, au cas qu'on l'en refusât, d'être content, laisser les siens en Lorraine, et revenir à la cour pour y agir contre les sentimens du Roi, et particulièrement contre le cardinal, ou de se jeter entre les bras de l'Empereur et du roi d'Espagne, et faire la guerre.

Après avoir long-temps écouté le duc de Bellegarde sans témoigner son sentiment, il le supplia de lui dire, comme vrai serviteur du Roi et son ami, quel étoit son avis en cette occasion si im-

portante. Il balança long-temps. Enfin il lui dit qu'il savoit bien que jamais frère du Roi n'avoit eu en main aucune pièce si importante que celle dont il étoit question; cependant, qu'il ne feroit aucune difficulté de bailler à Monsieur, ou la Champagne ou la Bourgogne, dont il étoit gouverneur, particulièrement la Bourgogne, parce que, demeurant son lieutenant, il étoit si assuré au Roi, qu'il ne consentiroit jamais à aucune chose qui fût contre son service.

Après l'avoir écouté il lui dit, en peu de mots, qu'il étoit serviteur de Monsieur, comme il y étoit obligé par sa naissance; qu'il n'oublieroit rien de ce qui dépendroit du crédit qu'il plaisoit au Roi lui donner auprès de lui, pour trouver moyen de le tirer du mauvais pas où l'on l'avoit jeté; mais qu'il falloit considérer en cette affaire le bien de l'Etat, l'humeur et la réputation du Roi, et l'honneur de Monsieur tout ensemble;

Que la première considération ne pouvoit souffrir qu'on pensât pour Monsieur à un gouvernement frontière; que la seconde ne permettoit pas de le proposer au Roi, ni même augmentation d'apanage, en l'état auquel étoit Monsieur; Sa Majesté ayant toujours dit constamment que pour rien du monde il ne consentiroit ni à l'un ni à l'autre, et que, s'il le faisoit, il sembleroit que Monsieur l'y eût forcé; ce dont la seule pensée lui étoit insupportable;

Que si Sa Majesté lui demandoit son avis, il lui diroit ingénument qu'elle ne pouvoit donner un gouvernement frontière sans s'exposer à divers inconvéniens, aussi préjudiciables à Monsieur qu'à l'Etat et à lui-même;

Qu'il y en avoit d'autres dans le cœur du royaume qu'il pouvoit donner, si bon lui sembloit, sans appréhender les conséquences des autres; qu'il en étoit de même d'une augmentation d'apanage, mais qu'il ne prétendoit pas lui donner aucun conseil de peur de choquer ses sentimens.

Il ajouta que, pour les trois propositions qu'on faisoit à Monsieur, ce qu'il venoit de dire faisoit voir que la première étoit impossible, si son contentement dépendoit d'un gouvernement comme elle portoit; que la seconde étoit imprudente, vu qu'il ne pouvoit faire état de choquer et contredire les sentimens et les intérêts du Roi, comme on lui proposoit, sans être travaillé de beaucoup d'appréhensions, quand même la bonté du Roi le porteroit à supporter telles procédures sans ressentiment; que la troisième feroit du mal à l'Etat, mais causeroit assurément la perte de Monsieur, étant certain que s'il étoit une fois entre les mains de la maison d'Autriche il ne seroit plus maître ni de ses volontés ni de sa vie, dont ils useroient selon leurs intérêts. Il lui dit ensuite qu'il n'estimoit pas qu'il fallût proposer à Monsieur de s'en venir sans prétexte et sujet honorable, mais qu'il se pourroit trouver des expédiens qui contenteroient le Roi et Monsieur tout ensemble;

Qu'il estimoit, pour cet effet, que le Roi pouvoit, sans blesser son autorité ni forcer ses sentimens, envoyer vers Monsieur quelque personne de qualité pour l'assurer de son affection pour lui et pour les siens, et le convier publiquement à revenir auprès de lui; que celui qui auroit cette commission donneroit aux siens toute l'assurance qu'ils pourroient

désirer de la bonne volonté du Roi et de la Reine, qui ne craindroit pas, par lettre, de répondre à Monsieur que tant s'en faut qu'ils dussent craindre quelque mauvais traitement, qu'elle l'assuroit qu'ils le recevroient très-favorablement;

Qu'en particulier, M. de Bellegarde leur feroit savoir que le Roi les gratifieroit au-delà de ce qu'ils avoient désiré avant que s'en aller, pour leurs intérêts particuliers, Sa Majesté ne craignant point de leur ouvrir sa bourse, puisqu'elle étoit résolue de leur ouvrir son cœur, et les vouloit aimer, sans désirer d'eux autre chose, sinon qu'en servant Monsieur ils servissent l'Etat et le Roi tout ensemble;

Que puisque Monsieur avoit prétendu un gouvernement en augmentation d'apanage, il falloit trouver l'invention de lui donner l'apparence et l'effet de ses pensées, sans que le Roi, qui s'étoit affermi à ne faire ni l'un ni l'autre, contrevînt à sa résolution; qu'il sembloit impossible d'imaginer seulement un tel expédient, mais qu'il croyoit qu'il étoit aisé de le trouver, en ce que Sa Majesté pouvoit, sans blesser son autorité, augmenter à Monsieur sa pension, au lieu de l'augmentation qu'il prétendoit de son apanage, et lui donner le gouvernement d'Orléans et de Blaisois, possédé par le comte Saint-Paul, charge qui étoit en effet considérable pour Monsieur, vu que son étendue étoit dans son apanage, et qui, pour la même raison, ne le seroit et ne le devoit pas être dans l'esprit du Roi, Sa Majesté connoissant bien que Monsieur, ayant l'honneur d'être son frère, auroit toujours, par sa naissance, autant de pouvoir dans son apanage comme s'il en étoit gouverneur; ce qui

faisoit qu'en lui en donnant le titre on pouvoit dire qu'on ne lui donnoit aucun nouveau pouvoir.

Le duc de Bellegarde goûta fort cette ouverture, mais il lui dit franchement qu'au lieu du gouvernement d'Orléans, il faudroit donner celui d'Anjou que possédoit la Reine, qu'aussi bien étoit-il indigne d'elle, et que, si la Reine s'en dépouilloit pour Monsieur, il s'en sentiroit fort obligé.

Le cardinal lui proposa que la Reine ne feroit aucune difficulté de quitter l'Anjou, mais qu'elle ne pouvoit faire cette proposition au Roi sans lui donner une extrême jalousie; qu'il savoit bien lui-même que pour avoir dit un seul mot de la pension que Monsieur devoit avoir lorsqu'il fut marié à Nantes, Sa Majesté eut ce malheur que d'en être grandement brouillée avec le Roi, qui s'ouvrit à lui-même de la jalousie qu'il en conçut; que, pour lui, il n'oseroit ouvrir la bouche d'une telle affaire pour la même raison; qu'il y avoit deux choses où le Roi et la Reine étoient également affermis l'un pour l'amour de l'autre, savoir est le refus d'un gouvernement, et ne consentir jamais le mariage de la princesse Marie;

Que la résolution de ne donner aucun gouvernement venoit du Roi, mais que la Reine y étoit affermie comme lui, par la condescendance qu'elle avoit à toutes les volontés de Sa Majesté, et parce que celle qu'il avoit en cette occasion avoit un injuste fondement, tant pour l'Etat que pour le bien même de Monsieur;

Que l'aversion du mariage de la princesse Marie tiroit son origine de la Reine, mais que le Roi étoit aussi peu capable de le consentir qu'elle, par l'union

qui étoit entre eux, et par la connoissance qu'il avoit que ses sentimens étoient raisonnables;

Qu'en cette considération il ne falloit point espérer qu'il parlât ni de l'un ni de l'autre, principalement ayant eu depuis peu brouillerie sur l'un de ces sujets.

Le duc de Bellegarde connut bien que le cardinal lui parloit sincèrement, et sortit pour lors si content de lui, qu'allant voir le marquis d'Effiat, qu'il croyoit lui être affectionné, il lui témoigna qu'il vouloit véritablement l'aimer, et que, pour preuve de son affection en son endroit, Dieu lui étoit à témoin qu'il n'avoit rien oublié de ce qu'il avoit pu pour rompre deux desseins qu'on avoit proposés à Monsieur, l'un de le faire tuer par deux personnes qui s'y étoient offertes, l'autre de le tuer de sa propre main, venant à la cour, et qu'il continueroit toujours à se gouverner de la sorte. Après tout ce que dessus, on estima qu'il falloit commencer à tâcher de ramener l'esprit de ce prince, et, par conséquent, que le Roi y devoit envoyer une personne de qualité, vu, principalement, que Monsieur avoit envoyé M. de Bellegarde vers Sa Majesté. Le maréchal de Marillac fut destiné à cet effet, et eut charge de donner toute assurance à Monsieur de la bienveillance du Roi, et particulièrement de lui lever l'ombrage qu'on disoit qu'il avoit de ce que Sa Majesté levoit une armée en Champagne, lui en faisant connoître le sujet, qui n'étoit autre que la guerre d'Italie, et les grands préparatifs de vivres et de toutes sortes de munitions que Le Valstein, général des armes de l'Empereur, faisoit faire en Alsace, en des lieux non trop éloignés de Metz.

La Reine, particulièrement, lui manda qu'elle l'as-

suroit que la volonté du Roi étoit si bonne et si entière pour lui qu'il n'avoit rien à craindre, mais bien à en espérer tous bons traitemens, et non-seulement pour lui, mais pour les siens; qu'il en pouvoit prendre toute assurance sur ce qu'elle lui écrivoit, qui étoit chose très-véritable, et qu'elle se promettoit aussi qu'il lui rendroit en toute occasion des effets de son obéissance et à elle de son bon naturel; qu'elle l'en conjuroit pour l'amour d'elle, qui ne pourroit vivre si elle voyoit de la division entre deux personnes qui lui étoient si chères, comme le Roi et lui.

Le Roi n'eut pas plutôt envoyé ledit maréchal de Marillac vers Monsieur, que, sur ce qu'elle apprit que les Impériaux et les Espagnols avoient pris Pousonne et Nice-de-la-Paille et alloient droit à Pondesture, il dépêcha vers lui pour lui commander d'en avertir Monsieur, lui faire savoir que ces nouvelles l'obligeoient à fortifier les armées qu'il avoit destinées pour l'Italie, et les faire avancer en toute diligence, et ensuite lui offrir le commandement des armes de Sa Majesté; lui représentant qu'il faisoit voir clairement, par cette action, et la confiance qu'il prenoit en lui, et la sincérité avec laquelle il désiroit son contentement, puisqu'il lui donnoit un emploi qu'il avoit toujours grandement désiré. Par la même dépêche le maréchal de Marillac eut ordre de l'assurer que les siens trouveroient auprès du Roi toute sorte de sûreté et de bon traitement.

Mais Monsieur ne correspondit pas de sa part à tous ces témoignages d'amitié de Sa Majesté. Marillac, qui arriva près de lui le 4 novembre, manda qu'à son arrivée Monsieur lui parlant de son éloignement du

royaume, il ne l'avoit fondé sur aucun prétexte de mécontentement ni de prétentions qu'il eût de plus de biens ou de charges en France, mais sur la seule appréhension qu'il avoit de n'être pas en France en sûreté de sa personne ; qu'il craignoit qu'on le voulût arrêter, et qu'il en avoit des avis ;

Qu'il protestoit ne demander rien au Roi par-dessus ce qu'il avoit, que l'honneur de son amitié et la sûreté de sa personne dans le royaume, et que, moyennant cela, il étoit prêt d'y retourner, et non autrement ;

Qu'en toutes façons, comme il ne croyoit pas être nécessaire au service de Sa Majesté qu'il retournât maintenant en la cour, il la supplioit aussi trouver bon que ce ne fût point sitôt.

Bien s'offroit-il de retourner dans le royaume pour lever au Roi tout ombrage, et à tout le monde tout sujet de mal penser de ses intentions, mais à condition que Sa Majesté lui donneroit auparavant une déclaration authentique qui portât oubli du passé, parole royale et assurance que lui et les siens seroient bien traités à l'avenir et n'auroient rien à craindre, et qu'il lui permettroit de faire sa demeure en quelque lieu ouvert des frontières du royaume, sans place forte ni gouvernement, d'autant que dans le cœur dudit royaume, où il n'avoit aucune retraite sûre, il se trouvoit en même péril de sa personne et les siens que dans la cour ;

Qu'il lui avoit dit qu'il ne pouvoit recevoir le compliment du cardinal qu'après les susdites déclarations et assurances, et qu'il ne devoit prétendre aucune réponse de sa part, sinon qu'il donneroit foi aux effets, qu'il oublieroit le passé selon qu'ils l'y oblige-

roient, et, selon eux, prendroit confiance et amitié ;

Qu'il doutoit de l'amitié de la Reine sa mère depuis quelque temps ; qu'il ne se pouvoit rendre capable des raisons de l'armement de Champagne, présupposant que c'étoit pour le chasser plus avant ou pour l'obliger à armer, et ainsi se rendre criminel et irréconciliable, ou pour faire mal à son hôte.

Quant à l'offre des armées d'Italie, il y trouvoit à redire la précipitation et la difformité qu'il y auroit à le voir aller commander les armes du Roi, sans être auparavant réconcilié avec Sa Majesté, outre que l'on étoit sur le point de traiter une paix qui pourroit être conclue avant qu'il fût à mi-chemin ; que, néanmoins, il remercioit très-humblement le Roi, et seroit toujours prêt d'employer et donner sa vie pour son service, dans telles armées et occasions qu'il lui plairoit, toutes fois et quantes il seroit assuré de sa bonne grâce et de sa sûreté.

Messieurs Le Coigneux et Puylaurens rendent grâces très-humbles à Leurs Majestés et à M. le cardinal.

Ledit sieur de Marillac manda aussi que les sieurs Le Coigneux et Puylaurens protestoient n'avoir pu empêcher la sortie de Monsieur, ni le faire résoudre à retourner en France qu'aux conditions susdites ; que la défiance augmentoit tous les jours dans son esprit, par les continuels avis qui lui venoient de Paris et de la cour en grande quantité et circonstances ; promettoient d'y travailler de tout leur possible et d'autant plus qu'ils connoîtroient y avoir sûreté pour Monsieur, n'en demandant pour eux autre que celle-là ; qu'ils ne demandoient et ne prétendoient rien pour leur particulier. Le Coigneux offroit de se retirer si

le Roi le désiroit, mais avec sûreté et condition convenable; l'autre non, à cause de l'affection de son maître, de laquelle il se serviroit autant qu'il pourroit pour le rappeler auprès du Roi, tant pour son intérêt que pour le sien propre, reconnoissant que la condition de leur maître n'étoit pas bonne en cet éloignement, et moins encore la leur.

Le maréchal eut bientôt levé à Monsieur cette crainte, au moins montré par vives raisons qu'elle étoit sans fondement; mais il passa incontinent aux prétentions, lesquelles au commencement il avoit tues, et insista si vivement, que ledit Marillac manda, du 2 décembre, qu'il ne le pouvoit faire contenter de ce qu'il lui offroit de la part du Roi; qu'ils lui donnoient des paroles générales pleines de civilité, mais qu'on les lui expliquoit par des paroles particulières pleines d'injustice;

Que les conseillers de Monsieur lui disoient qu'il recevoit à grand honneur les offres que le Roi lui faisoit, et à grand contentement, parce qu'elles lui témoignoient sa bonne volonté, mais que comme ce bien-là lui étoit présenté du pur mouvement de sa bonté et affection en son endroit, puisqu'il n'avoit rien demandé par delà que sa sûreté et les bonnes grâces de Sa Majesté, il vouloit espérer qu'elle pourroit bien arriver à un point plus favorable, et qui rendît son retour plus honorable, et partant la supplioit de trouver bon qu'il attendît cela.

Mais quand ce venoit à particulariser ce qu'ils vouloient dire, il se trouvoit qu'on ne demandoit rien que les bonnes grâces du Roi; mais, néanmoins, que Sa Majesté offrant à Monsieur une place en dépôt pour

sa sûreté, il ne s'en contentoit pas, mais en vouloit avoir quatre en propre. Car il disoit qu'il supplioit le Roi qu'après avoir fait une déclaration en faveur de Monsieur et de ses serviteurs, dont on conviendroit ensemble, il eût agréable de lui donner pour demeure et retraite les quatre places d'Amboise, Tours, Saumur et Angers, et mettre en titre d'apanage, sur ces provinces-là, les cent mille livres qu'il lui offroit en pension, et lors il s'en retourneroit dans le royaume avec une pleine satisfaction et un cœur content, et résolu de ne s'en départir jamais.

Enfin il mandoit au cardinal que ses conseillers assureroient de disposer Monsieur à se résoudre de se contenter de Tours et Amboise, avec l'assiette des cent mille livres d'apanage sur la Touraine et le Maine, et qu'ils tâchoient de lui faire beaucoup valoir le désistement de Monsieur de sa prétention du gouvernement d'une province frontière, et que ce à quoi il se restreignoit étoit fort raisonnable, et ne croyoient pas que le Roi le pût désagréer; mais qu'ils vouloient bien que le cardinal sût que, s'il pouvoit obtenir pour Monsieur les quatre places sus-nommées, il s'acquerroit beaucoup sur lui.

Le cardinal s'étonna de ce qu'il avoit osé lui mander et conseiller cela, lui répondant qu'il voudroit bien savoir si, en sa conscience, il lui donneroit conseil de faire cette proposition au Roi, et de l'y porter.

Il reçut incontinent une autre depêche dudit Marillac, par laquelle il le sollicitoit de lui envoyer un pouvoir absolu de passer cette affaire, et qu'il s'assurât qu'il la ménageroit le mieux qu'il lui seroit pos-

sible, et quant et quant tâchoit encore à le persuader que les demandes de Monsieur étoient justes et de peu d'importance au Roi, d'autant, disoit-il, que le changement du titre de pension à celui d'apanage, pour les cent mille livres, et l'étendue jusque dans le Maine, étoient de petites considérations pour l'intérêt du Roi; car il se passeroit bien du temps avant que le domaine nécessaire à faire ladite somme pût être racheté, et qu'ainsi elle se paieroit à l'épargne, comme une pension, et ne donneroit ni terres ni maisons; aussi que ladite province du Maine n'avoit ni place ni château, et partant que ladite condition n'augmentoit, sur celle qu'on lui avoit fait apporter, que d'une place et gouvernement de Touraine.

Le cardinal ayant parlé au Roi de cette affaire, et Sa Majesté s'étant résolue sur ce point à ce qu'elle pouvoit faire avec le maintien de son autorité et de sa réputation, il lui conseilla d'envoyer à Monsieur sa résolution par le duc de Bellegarde et Bouthillier, secrétaire d'Etat; l'un agréable, pour être un des principaux serviteurs de Monsieur, et l'autre qui le devoit être, en ce qu'il portoit témoignage de l'affection que le Roi avoit à cet accommodement, étant en une charge et en une confiance telle avec le Roi et le cardinal, qu'ils ne l'éloigneroient pas de la cour pour un tel voyage, si le sujet n'en étoit très-important, et s'ils ne l'avoient très à cœur.

Ils partirent de Paris le 12 décembre, et arrivèrent à Nancy le 18.

A leur arrivée, ils exposèrent les offres avantageuses que le Roi faisoit à Monsieur, savoir est le gouvernement d'Amboise, au lieu du simple dépôt d'une place

que le Roi lui avoit fait offrir par le maréchal de Marillac; 100,000 livres de rente sur les recettes générales de Tours ou d'Orléans, ou sur les droits qui se devoient lever en ces deux généralités, au lieu de 100,000 livres sur l'épargne, et 100,000 écus d'argent, savoir est 200,000 livres dans quelques mois, selon la commodité des affaires du Roi et de celles de Monsieur, et 100,000 livres dont la Reine-mère seroit caution, pour les faire payer après que Monsieur se seroit rendu auprès de Sa Majesté. Ils ajoutèrent encore que, pour comble de l'honneur que le Roi vouloit être rendu à Monsieur, Sa Majesté avoit eu agréable que la Reine sa mère allât au devant de lui jusqu'à Monceaux, pour le recevoir en sa maison, et confirmer les assurances d'une affection mutuelle.

Ils dirent aussi aux conseillers de Monsieur que, pour ce qui les regardoit, le Roi témoignoit tant de bonne volonté à Puylaurens, qu'il l'agréoit pour le gouvernement de....; et au Coigneux, qu'il lui accordoit l'abbaye de Cormery, et, à tous deux ensemble, qu'il trouvoit bon qu'une partie des 300,000 livres fût appliquée à leur profit.

Ils furent si durs à la tendresse du Roi, et si arrêtés à leur avarice démesurée, qu'ils ne se contentèrent et ne se ployèrent pas pour ces offres, disant qu'ils souhaiteroient que l'affaire se pût terminer sans aucune condition; mais que ce qui les affligeoit infiniment, étoit qu'ils voyoient et savoient certainement qu'elle ne se pouvoit accommoder, s'ils n'avoient à proposer autre chose à Monsieur que ce qu'ils avoient entendu d'eux; qu'ils parleroient à Monsieur, et qu'ils

entendroient eux-mêmes, de sa bouche, ses sentimens là-dessus, auxquels ils n'avoient nulle part ni nulle coulpe, ne faisant simplement que parer et adoucir l'aigreur de son esprit, qui s'estimoit méprisé et maltraité.

Quand ils virent Monsieur, ils le trouvèrent disposé comme ses conseillers leur avoient dit, et le leur pouvoient avoir dit avec assurance, car ils étoient le premier mobile de son esprit, auquel ils donnoient telles impressions qu'il leur plaisoit.

Il se mit sur les plaintes du mépris et peu de témoignage d'amitié du Roi vers lui; à quoi ils répondirent fortement que le Roi avoit donné de trop puissantes preuves de son affection en son endroit pour en pouvoir parler ainsi avec juste cause; témoin son mariage, son traitement et son apanage, et en ses pensions, son emploi à La Rochelle, celui qui lui avoit été offert en son armée d'Italie; qu'après cela, dire qu'on eût essayé de donner des défiances de lui au Roi étoit sans apparence, non plus qu'il y eût eu aucun sujet véritable de douter de sa sûreté; laquelle étoit inviolable en sa naissance, en la qualité que Dieu lui avoit donnée, et en l'affection de Sa Majesté, et tiroit après soi, comme une suite nécessaire, celle de ses serviteurs et de ceux qu'il aimoit.

Au reste, que Monsieur devoit recevoir les offres que le Roi lui faisoit, avec d'autant plus de contentement, qu'elles venoient du bon gré de Sa Majesté, qui les faisoit par abondance d'affection.

Monsieur ne se rendit point à cela; mais, sans s'expliquer davantage, dit, en général, qu'il demandoit autre chose; en quoi il montroit bien que ce

n'étoit pas lui qui le demandoit, mais ses conseillers, n'osant ou ne sachant pas en venir à la discussion particulière, mais s'en remettant à ceux qui en étoient auteurs.

Au partir de là, Puylaurens et Le Coigneux, traitant avec Bellegarde, Marillac et Bouthillier, leur redirent la même chose sur laquelle ils en étoient demeurés avec Marillac avant leur arrivée, qui étoit qu'outre le gouvernement d'Amboise, Monsieur espéroit que le Roi auroit agréable de lui donner celui de Touraine, avec la ville et château de Tours et les 100,000 livres de rente, en augmentation d'apanage sur les provinces de Touraine et du Maine, et que cela étoit bien loin de l'apanage de feu M. le duc d'Alençon, qui avoit les provinces d'Anjou, Touraine, Le Maine, Berri, le duché d'Alençon et les châteaux d'Angers et d'Alençon.

Ils parlèrent ensuite du frère de Louis XI, qui, premièrement, eut le Berri, puis la Normandie, et enfin la Guienne.

Méchans esprits qui entretenoient Monsieur de pareils exemples, lui représentant l'avantage que ces princes avoient tiré des outrages qu'ils avoient faits aux rois leurs frères, et à leur Etat, et lui passant sous silence la fin malheureuse que Dieu, pour punition de leurs crimes, avoit donnée à leur vie, et faisoient briller aux yeux de Monsieur l'éclat de quelque grandeur qu'ils avoient extorquée de leurs frères, sans lui faire connoître les rébellions et les ruines par lesquelles, à leur propre honte, ils y étoient parvenus.

Le frère de Louis XI et son seul prétexte, furent

cause de la descente du comte de Charollais en France, et de la guerre du bien public, qui apporta tant de ruine aux particuliers et au général de cet Etat, que lui-même ne les put voir sans larmes; et non-seulement fut-il cause de celle-là, mais de tous les autres troubles que reçut ledit Roi et son royaume, durant son règne.

Quant à M. d'Alençon, il fit, par l'ambition des siens, trois insignes mouvemens dans la cour, deux sous le règne de Charles IX, et le dernier sous Henri III; tous trois pleins de désastres pour l'Etat, pour eux-mêmes et pour leurs serviteurs, mais plus pour eux-mêmes et pour leurs serviteurs que pour les autres.

Le premier fut en l'an 1574. Les esprits remuans mirent dans son esprit de demander la charge de lieutenant général par tout le royaume; le Roi la lui promit, et l'amusa. La Reine fut contrainte de pourvoir à la sûreté du Roi, sur des avis qu'elle eut d'un dessein formé contre sa personne.

Enfin Guitry, avec trois cents chevaux, sur la fin de février, fit dessein de joindre Monsieur à Saint-Germain. Quand il se vit découvert, La Mole, provençal, lui donna avis d'en avertir lui-même la Reine sa mère pour l'endormir; ce qui fut fait. Toute la cour s'enfuit de nuit à Paris avec grande frayeur.

Le 24 mars suivant, Monsieur et le roi de Navarre firent publier leurs déclarations, et protestèrent en icelles qu'ils n'avoient point favorisé l'entreprise qui avoit été peu auparavant faite à Saint-Germain contre Sa Majesté.

Le second fut en la même année, en la semaine sainte, où Dieu voulut qu'on découvrît un dessein fait contre la personne du roi Charles.

Monsieur et le roi de Navarre furent arrêtés, et on leur ôta leurs épées; ce fut au bois de Vincennes.

Monsieur avoit pris occasion de son mécontentement sur le mariage de la reine d'Angleterre, qu'il avoit recherchée, et dont la recherche n'avoit pas réussi selon son désir.

Deux des principaux des siens, La Mole, provençal, et Coconas, comte milanais de bonne maison, furent, entre les autres, arrêtés prisonniers et exécutés à mort, quoique Monsieur, en sa déposition, les excusât tant qu'il put; mais ils furent convaincus que, pour le faire soulever contre le Roi son frère, ils lui avoient mis en l'esprit que Sa Majesté avoit envoyé à Rome quérir une dispense pour le faire mourir.

Que le roi d'Espagne, qui s'étoit peu auparavant défait de son fils pour avoir entrepris contre son Etat, lui avoit écrit qu'il devoit faire de même.

Inventions méchantes qui ne manquent jamais aux conseillers des frères des rois, pour gagner ou plutôt décevoir leurs esprits, et parvenir à leurs fins; en quoi ils méritent la mort plus que s'ils les avoient empoisonnés, vu que ce poison est pire que celui par lequel ils leur peuvent ôter la vie.

Le roi de Navarre fut ouï aussi, le 18 avril de ladite année, devant la Reine mère du Roi, le cardinal de Bourbon, les présidens de Thou, de Hanequin et autres, qui dit qu'on lui avoit fait accroire que, si sa femme venoit à accoucher, on le feroit mourir, et qu'on feroit son fils roi de Navarre.

En quoi il est à remarquer que c'est toujours par ces craintes imaginaires que les favoris des frères des rois les abusent pour les porter à ce qu'ils veulent. Car comment le Roi peut-il assurer celui qui veut avoir peur de lui, et quelle assurance peut jamais prendre un inférieur de son supérieur, en la puissance et volonté duquel, quelques places qu'il ait, il est toujours, s'il ne se tient continuellement éloigné de lui ?

En ces entrefaites, le roi Charles IX mourut le 30 mai, et Monsieur et le roi de Navarre furent amenés du bois de Vincennes à Paris, mis en des chambres dont les fenêtres furent grillées, les portes condamnées, fors une, les avenues fermées et les gardes redoublées, et demeurèrent en cet état jusqu'à la venue du roi Henri III, qui les remit en liberté.

Le troisième mouvement de M. d'Alençon fut l'an 1575, le 16 septembre, sous Henri III. Monsieur s'échappa du Louvre, sortit de Paris, alla coucher à Dreux, où quantité de noblesse se joignit à lui. Il écrivit au parlement, qui envoya les lettres cachetées au Roi sans les vouloir ouvrir.

Ce mouvement dura jusqu'à l'année suivante, en laquelle le roi de Navarre sortit de la cour en février.

Enfin, après beaucoup de ruines et de misères du peuple, la paix se fit, par laquelle on donna une augmentation de pension à M. d'Alençon, qui n'en jouit pas long-temps étant prévenu par la mort.

Ces exemples sont si funestes, qu'il faut bien être dénaturé pour les représenter à son maître.

Et néanmoins les conseillers de Monsieur n'eurent point de honte de prendre pied en leurs desseins sur

ceux-là, ne considérant pas que sous Charles, frère de Louis XI, le royaume ne venoit encore que de se ravoir d'une longue et mortelle maladie qu'il avoit soufferte sous Charles VII, et n'étoit pas encore retourné en sa force première et ancienne vigueur, au lieu qu'il étoit maintenant florissant et plus puissant qu'il n'avoit jamais été.

Et du temps de Henri III, Monsieur avoit affaire à un prince efféminé, enseveli dans ses plaisirs, haï de son peuple, perdu de réputation dedans et dehors son royaume, et qui s'abandonnoit au gré des favoris que la fortune ou quelque occasion légère présentoit au caprice de son esprit, lesquels, ne pensant qu'à faire leurs affaires, n'avoient point de soin de celles du Roi, et pourvu qu'ils s'agrandissent ne se soucioient pas de la diminution de la grandeur de leur maître aux dépens de l'Etat.

Au lieu que le roi que Dieu en ce temps-ci avoit donné à la France, n'aimoit que l'exercice de la guerre et des actions qui le pouvoient combler de gloire, ennemi des vices et de la volupté, aimé de son peuple, révéré des étrangers, amis et ennemis, et qui ne donnant nul lieu en la conduite de ses affaires à une faveur du cabinet, avoit, si l'on peut parler ainsi, pour favori et serviteur plus confident celui qu'il croyoit que Dieu lui donnoit, et que l'expérience lui enseignoit être le plus propre pour gouverner son Etat.

Aussi les députés du Roi leur répondirent que tels exemples n'étoient pas à propos; et quant à l'augmentation d'apanage qu'ils demandoient sur les provinces de Touraine et du Maine, que le Roi ne seroit pas conseillé de leur accorder, pource que cela empor-

teroit les titres, les vassaux, les offices et bénéfices; que déjà Monsieur avoit trois présidiaux et un bureau de trésoriers de France à Orléans, Chartres et Blois, sans les offices des élections, greniers à sel, eaux et forêts, et autres; qu'il y avoit encore un bureau de trésoriers et deux des grands présidiaux de France à Tours et au Mans, sans les autres offices aussi de toute sorte, et sans les autres encore qui étoient aux villes et lieux dépendans de ces deux provinces; qu'ils ne feroient point de réponse au Roi ni ne lui en écriroient.

Le Coigneux, faisant lors de l'empêché, et feignant un grand déplaisir de ces difficultés qui ne se pouvoient surmonter, dit qu'il falloit obtenir du Roi quelque apparence par laquelle ils pussent éblouir les yeux de Monsieur, et le supplier d'avoir agréable de lui donner cette augmentation de 100,000 livres de rente d'apanage sur le duché de Valois, auquel il y avoit si peu d'offices et de bénéfices, que même, disoient-ils, on l'avoit une fois accordé au duc de Rohan, ou sur quelque autre domaine que ce fût, où il en eût encore moins.

Ce que si le Roi lui accordoit, l'affaire se termineroit au contentement de Sa Majesté, avec quelque honneur et réputation de Monsieur; sinon qu'il n'en falloit plus parler, et qu'avec très-grand regret il les assuroit qu'ils ne feroient rien et s'en pouvoient retourner.

Le sieur Bouthillier, leur ayant représenté tout ce qui se pouvoit sur ce sujet, vint à toucher l'intérêt de M. de Mantoue, qui regardoit Monsieur, puisqu'il recherchoit sa fille, et leur dit que les ennemis du Roi continuoient à prendre le prétexte de son éloi-

gnement et de son occupation en ces provinces de deçà, à cause de Monsieur, pour achever de dépouiller M. de Mantoue de ses Etats, dont il lui restoit si peu, que si le Roi n'y alloit ou n'y envoyoit promptement, ce seroit bientôt fait de lui;

Que, si l'accommodement ne se faisoit, le Roi ne pouvoit envoyer à son secours la moitié de ses forces, étant obligé de demeurer sur cette frontière avec une armée puissante, laquelle, si elle étoit jointe à ce qui passeroit en Italie et ce qui y étoit, feroit bien un autre effet en faveur dudit sieur de Mantoue.

Mais toutes ces choses ne les émouvoient point; car ils n'étoient pas disposés de faire céder leurs intérêts particuliers aux utilités publiques : de sorte que Bouthillier jugea qu'il étoit à propos de dépêcher au Roi sur ce sujet; ce qu'il fit.

En même temps le duc de Lorraine y mêloit aussi ses intérêts; faisant semblant de servir, il demandoit en récompense que le Roi se relâchât à l'établissement de l'évêché de Nancy, auquel Sa Majesté s'étoit opposée à Rome;

Qu'il donnât à son frère la qualité de duc, que le Pape et tous les princes de la chrétienté lui accordoient, excepté le Roi;

Et, principalement, qu'il fît révoquer les jugemens du sieur Le Bret, qui adjugeoient au Roi beaucoup de terres que le duc de Lorraine avoit usurpées, et qu'il possédoit comme appartenantes à ce duché.

Monsieur intercédoit pour lui, et disoit y être obligé par droit d'hospitalité, ayant été reçu en ses États avec honneur et amitié.

Il étoit bien besoin que le Roi tînt ferme à toutes

ces demandes, et qu'il eût un conseil généreux et résolu pour ne se relâcher, en cette extrémité, à rien qui fût préjudiciable à son royaume.

Pour réponse, il manda, quant à l'affaire du duc de Lorraine, des paroles générales.

Quant aux demandes de Monsieur, il envoya, à Bouthillier et aux autres, un mémoire écrit de sa main, par lequel il mandoit qu'il accordoit à Monsieur le gouvernement du château d'Amboise et le gouvernement d'Orléans, 100,000 livres sur le domaine de Valois, et 50,000 écus en deux paiemens, et, s'il n'en demeuroit d'accord, qu'ils s'en revinssent dès le lendemain sans attendre davantage, et missent ordre à Saint-Dizier.

Le cardinal, afin qu'ils fissent valoir la grâce de Sa Majesté son juste prix, et pour leur faire connoître l'effort que le Roi s'étoit fait à lui-même en cela, et la peine qu'on avoit eue à lui persuader, écrivit à Bouthillier qu'il avoit différé jusqu'alors son partement, pensant que trois jours de délai lui donneroient la joie de voir Monsieur remis auprès du Roi, comme il le souhaitoit avec passion; maintenant qu'il s'étoit résolu de partir le vendredi, 27 du mois, avec un extrême déplaisir, voyant que cette affaire n'étoit pas terminée, et que Monsieur ne s'étoit voulu prévaloir de l'occasion avantageuse qu'il avoit de revenir en ses rencontres, si importantes au salut de M. de Mantoue;

Que le Roi s'étoit rendu plus affermi qu'il ne lui pouvoit représenter, en l'humeur où le sieur de Bellegarde et lui l'avoient vu, de ne vouloir pas accorder davantage que le château d'Amboise; qu'il

La grâce du Roi, et cette lettre qui la mettoit en son jour, et laquelle Bouthillier et ses collègues reçurent le 27 décembre, opérèrent si bien, que l'accommodement avec Monsieur s'en ensuivit peu de jours après, le 2 janvier, avec toutes sortes de paroles de civilité de la part de Monsieur. Ce qu'ils firent avec prudence, pource qu'ayant extorqué du Roi la plupart de ce qu'ils désiroient, il ne restoit plus qu'à colorer leur rébellion de quelque apparence de paroles de respect et de soumissions.

Les cabalistes de la cour furent bien marris de cet accommodement, qu'ils avoient traversé tant qu'ils avoient pu, par divers faux bruits et faux avis qu'ils envoyoient tous les jours de la cour, d'où, peu de jours auparavant, fut envoyé au Coigneux, par personne inconnue, un billet fermé, par lequel on lui mandoit qu'il ne seroit pas plutôt arrivé à Paris, qu'il ne fût mis à la Bastille.

Ce qu'il croyoit d'autant plus aisément véritable, qu'il en voyoit les exemples de plusieurs devant lui, durant les règnes passés, qui ne l'avoient pas mieux mérité que lui.

Monsieur, pour montrer qu'il faisoit l'estime qu'il devoit de tout ce qui lui venoit de la part du Roi, se résolut de prendre en son nom le gouvernement d'Orléans, mettant seulement celui d'Amboise au nom de Puylaurens.

Mais comme l'avarice insatiable, quoiqu'on essaie de la réprimer, ne peut demeurer si bien cachée qu'il n'en paroisse quelque petite étincelle en toutes les actions, Le Coigneux parla à Bouthillier, dès le 4 janvier, du comté de Senlis, comme faisant en effet

partie du duché de Valois, avec lequel il étoit possédé conjointement par la reine Marguerite (1).

Il répondit que la diversité des noms et des titres témoignoit que ce n'étoit pas une dépendance du duché de Valois, et que, encore que la reine Marguerité l'eût, ce ne laissoit pas d'être une chose séparée.

Il lui dit de plus que M. le premier en étoit gouverneur, et qu'il estimoit même qu'il n'eût pas le domaine, ou bien que c'étoit madame de Bouteville.

En quoi il répondit très-sagement, car il importoit de faire tout ce qui se pouvoit pour ne pas approcher l'apanage si près de Paris, et même sur le passage pour aller à Compiègne.

A deux choses Monsieur demeura ferme, contre toute équité et apparence de raison; à l'une son inclination et la disposition de son esprit le portoient, à l'autre les mauvais conseils des siens.

L'une fut qu'il ne voulut jamais promettre qu'en arrivant en France il verroit le Roi après avoir vu la Reine-mère, ainsi qu'il avoit été concerté avec lui; mais il demeura ferme, et dit que la chose ayant été remise en sa liberté, et l'alternative dépendant de lui, il ne disoit point qu'il y iroit, ni qu'il n'y iroit pas, et qu'il aviseroit à ce qu'il auroit à faire; qu'il pensoit qu'il le verroit, mais toutefois qu'il n'en assuroit pas; néanmoins, que s'il pensoit qu'il fût nécessaire pour le service du Roi qu'il le vît aussitôt qu'il seroit entré, non-seulement il le feroit, mais, pour cela, il iroit jusques au bout du monde;

(1) *Par la reine Marguerite :* Marguerite de Valois, première femme de Henri IV, étoit morte en 1615.

mais que cela n'étant pas, comme il n'étoit pas, il vouloit demeurer en sa liberté, et faire ce qu'il lui plairoit.

Cela devoit donner sujet au Roi de se piquer et de croire qu'il n'étoit pas content de ce que, si libéralement, il lui donnoit, outre toute apparence d'obligation et de devoir; c'est pourquoi Bouthillier ne voulut pas le lui mander, mais se réserva de le dire de bouche pour adoucir la chose en la racontant.

La difficulté en ce point étoit de savoir quel conseil il falloit donner au Roi là-dessus, s'il devoit faire paroître son indignation et jusqu'où, ou s'il étoit à propos, relevant convenablement la chose, de dissimuler le jugement qu'il feroit de la mauvaise disposition de l'esprit de Monsieur.

Bouthillier n'étoit pas assez hardi pour en dire son avis, le garde des sceaux assez avisé, le cardinal de Bérulle assez habile pour le donner bon en ce sujet; cela fut remis au cardinal, auquel on en écrivit pour résoudre en cela ce qu'il pensoit être le plus convenable.

L'autre chose à laquelle Monsieur s'affermit, fut qu'il ne voulut jamais témoigner être satisfait du cardinal et le vouloir aimer à l'avenir, comme il lui étoit bienséant et le Roi le désiroit de lui; mais Bouthillier lui faisant dextrement connoître le désir qu'il avoit de l'honneur de ses bonnes grâces, et qu'il feroit toujours tout ce qu'il pourroit pour les mériter, il répondit avec quelque apparente civilité, mais en paroles indéterminées néanmoins, que, selon que le cardinal lui en donneroit sujet, il croiroit qu'il le voudroit aimer ou non, et ne dit rien davantage, quoi-

que Bouthillier fît toucher au doigt à ses conseillers la conséquence et l'injustice de cette action, par le jugement que Monsieur même en feroit, si le Roi faisoit semblable difficulté sur sa personne ou sur celle des siens. Les choses étant ainsi composées, Bouthillier, le duc de Bellegarde et Marillac, s'en retournèrent tous trois ensemble trouver le Roi le 7 dudit mois.

Marillac eût bien eu affaire de demeurer à Verdun pour donner quelques ordres en l'armée de Champagne, qui étoit de dix-huit mille hommes effectifs; mais ces messieurs, qui avoient déjà pris ombrage du commandement qu'il avoit reçu de retourner promptement si l'accommodement ne se faisoit, témoignèrent assez y continuer encore si, pour quelque occasion que ce fût, il demeuroit en chemin et ne retournoit en compagnie des autres à la cour.

Voilà ce que fit Monsieur pendant le passage du Roi à Suse, son voyage en Languedoc et durant le reste de l'année.

Il ne nous reste plus maintenant, auparavant que de reprendre les affaires d'Italie, et voir ce qui s'y passe de la part de l'Espagne et de l'Empire, les infidélités du duc de Savoie, les bons conseils que le cardinal donne et le Roi agrée sur ce sujet, que de raconter ce qui s'est passé en Allemagne et pays septentrionaux.

La paix s'est faite en Allemagne entre l'Empereur et le roi de Danemarck.

La trève s'est faite entre la Pologne et la Suède, et le roi de Suède demeure libre pour tourner ses armes contre l'Empereur, et en Flandre la ville de

Bois-le-Duc est assiégée et prise par les Hollandais.

Dès l'année passée, le roi de Danemarck, chef de la ligue du cercle de la basse Saxe, abattu de courage par les grandes pertes qu'il avoit reçues, avoit commencé à rechercher la paix, et fait savoir à l'Infante, par une de ses lettres du 4 mai 1628, qu'il entendroit volontiers à un raisonnable accommodement, dont l'Infante ayant donné avis à l'Empereur, il eut agréable qu'elle s'entremît en la composition de cet accommodement.

Elle en avertit le roi de Danemarck, qui lui manda qu'il désiroit savoir la manière en laquelle elle entendroit traiter.

Sur quoi elle lui fit réponse qu'il seroit à propos qu'il envoyât quelqu'un des siens vers elle, tandis qu'un ambassadeur que l'Empereur lui avoit envoyé y étoit encore, afin qu'on pût s'informer, de celui qu'il enverroit, de son intention en cette affaire, et lui faire entendre celle de l'Empereur. Le roi de Danemarck, vers la fin de l'année, lui manda qu'il désiroit premièrement savoir si Sa Majesté Impériale donnoit assez plein pouvoir pour cela à son ambassadeur ou à elle.

Elle l'assura qu'il ne manqueroit rien de la part de l'Empereur pour traiter et conclure ce qu'il conviendroit.

Cette voie étoit bien désavantageuse au roi de Danemarck, puisque l'entremetteur étoit partial avec son ennemi; mais le roi de Danemarck étoit si soûl de la guerre, si abandonné du roi d'Angleterre qui la lui avoit fait entreprendre, et maintenant désiroit avec passion faire la paix avec Espagne, et si peu secouru du

Roi, qui ne le pouvoit pas aider facilement, étant occupé au siége de La Rochelle, et qui ne lui devoit même plus aussi prêter assistance en une guerre entreprise pour le rétablissement du Palatinat à l'avantage du roi d'Angleterre qui lui faisoit la guerre; il voyoit ses pays si détruits, si près de tomber en la puissance de son ennemi, qui en avoit déjà conquis une bonne partie; il voyoit l'Anglais, devenu si peu sage par son malheur, si foible par les différends d'entre lui et son parlement, si peu affectionné au bien général de la chrétienté, et si bassement occupé dans le soin et gouvernement de sa maison, que, ne voyant point de lieu à espérer plus d'assistance à l'avenir, il croyoit être obligé de recevoir la paix du vainqueur, à telles conditions qu'il la lui voulût présenter.

Il s'ouvrit en même temps à lui une voie plus honorable pour la traiter; l'autorité du Roi la fit naître et la réputation de ses armes, car les quatre électeurs catholiques en furent encouragés d'oser envoyer leurs députés à l'Empereur pour le supplier de donner la paix à l'Empire, s'accordant équitablement avec le roi de Danemarck, et embrassant les moyens de paix qui seroient proposés.

La ville de Lubeck fut destinée pour le lieu auquel tous les ambassadeurs des princes intéressés avoient à convenir pour cela, ce qu'ils firent dès le commencement de janvier.

Le Roi dépêcha pour ce sujet, dès les premiers jours de l'année, le sieur de Charnacé (1) vers lesdits électeurs et le roi de Danemarck, non pour empêcher

(1) *Le sieur de Charnacé:* Hercule Girard, baron de Charnacé, étoit fils d'un conseiller au parlement de Rennes.

ledit accommodement, mais pour faire qu'il fût tel que la chrétienté en reçût le fruit qu'elle désiroit; que les princes des États desquels la maison d'Autriche s'étoit emparée, fussent mis en la possession de leurs biens, et qu'il fût opposé quelques bornes à leur désir immodéré de régner, par le moyen de laquelle toutes choses fussent remises en leur entier; et la république chrétienne pût jouir d'une véritable et solide paix.

Et, pour en cas que l'Empereur ne voulût accorder la paix au Danemarck sous conditions raisonnables, rendant à chacun ce qu'il lui appartenoit, proposer, de la part du Roi, à la ligue catholique de s'accorder avec le roi de Danemarck et faire paix avec lui, ce qui obligeroit nécessairement l'Empereur à se mettre à la raison. Ledit Charnacé eut commandement d'aller trouver premièrement le duc de Bavière, qui étoit chef de la ligue catholique, et lui représenter le danger éminent de la liberté d'Allemagne;

Qu'Étienne III (1) avoit transféré l'empire de Grèce aux Français, pour la nécessité qu'avoit l'empire d'Occident d'un défenseur; que Grégoire V, la race de Charlemagne étant dégénérée, l'avoit transféré aux Allemands, établissant les électeurs qui eussent à élire ès villes libres d'Allemagne le roi des Romains, qui ne prendroit le titre d'empereur qu'après qu'il auroit reçu la confirmation et le diadême du Saint-Siége, abhorrant la succession, de peur que l'Empire déclinât en tyrannie; les sujets gagnés par

(1) *Etienne III*: Ce fut Léon III, et non Etienne III, qui couronna Charlemagne empereur d'Occident.

les bienfaits d'une longue suite de descendans, reconnoissant plutôt la famille des empereurs que l'Empire ; que, pour ce sujet, ils élisoient toujours, du commencement, des princes foibles qui ne les pussent pas suppéditer, jusques à ce que la tempête de l'hérésie les obligeât d'élire Charles, petit-fils de Maximilien, pour secourir la foi en Germanie et opprimer par sa puissance les hérésies naissantes ; mais que cela avoit succédé au grand préjudice des électeurs, d'autant que, jusques ici, l'Empire avoit été, plutôt par contrainte que par élection, continué à leur race, et quelque opposition que quelques électeurs y eussent faite ne l'avoit pu empêcher ;

Que les électeurs ne pouvoient conserver leurs libertés et leur puissance, ni l'Empire l'établissement de ses États, s'ils n'opposoient à ladite maison d'Autriche des forces qui leur pussent donner quelque crainte d'entreprendre ce à quoi leur ambition les portoit ;

Que c'étoit une grande affliction à la république chrétienne, qu'aucuns n'osassent s'opposer à eux que les protestans ; qu'il ne les falloit pas aider en leurs desseins pernicieux contre la religion, mais qu'il s'en falloit servir pour maintenir la Germanie dans ses libertés, dans lesquelles étant conservée, elle les pourroit détruire sans difficulté, et partant que Sa Majesté étoit d'avis que la ligue catholique s'accommodât avec le roi de Danemarck et fît paix avec lui, afin que l'Empereur, qui le recherchoit pour le même sujet, n'en pût venir à bout qu'avec des conditions raisonnables qui maintinssent un chacun en ce qui lui appartenoit. Il se laissa entendre audit électeur que le Roi l'assisteroit de sa puissance et de celle de

ses alliés, s'il vouloit prétendre à la couronne impériale; qu'il sembloit le devoir par justice, n'y ayant que lui qui y pût aspirer au préjudice de la maison d'Autriche, qui n'y pouvoit plus être continuée sans la ruine générale de la liberté germanique, attendu les discours que les serviteurs de l'Empereur, et particulièrement Walstein, faisoient publiquement, au mépris des électeurs; disant, sur le sujet de l'élection du roi des Romains, qu'il n'étoit plus besoin de parler d'eux, qu'il ne falloit autre chose que le mener droit à la ville ordonnée pour le couronner, et leur mander qu'ils ne manquassent pas de s'y trouver, à peine de déchoir des bonnes grâces de l'Empereur et d'être mis au ban de l'Empire; auxquelles paroles il ajoutoit des actions de mépris, n'ayant pas daigné donner audience à un nommé Meternach, envoyé de la part de l'un des électeurs. Ledit Charnacé lui remontra encore que toutes ces bravades provenoient de ce que les électeurs n'avoient aucune alliance étroite avec leurs voisins, laquelle, peut-être, rechercheroient-ils lorsque tous les passages de leur secours seroient occupés, à quoi il y avoit apparence que les affaires se préparoient, semblant qu'ils étoient prêts de désarmer, ce qui seroit la ruine de l'Allemagne; qu'il ne devoit point craindre que la guerre que le Roi avoit en Italie lui ôtât le moyen de secourir ses amis; que ce n'étoit qu'une affaire de peu de mois, Sa Majesté n'ayant dessein, en Italie, que de secourir son ami et le mettre en paix avec Savoie, et s'en retourner; que, si le progrès le convioit à plus, que ce seroit à conditions si avantageuses pour lui, que cela serviroit plutôt à la libération de l'Allema-

gne qu'il n'y nuiroit, pource que le Roi y occuperoit toutes les plus grandes forces d'Espagne, et lui y en tiendroit fort peu.

Le duc de Bavière remercia le Roi de l'honneur qu'il lui faisoit, pria le sieur de Charnacé de lui faire entendre le ressentiment qu'il avoit de la pitié que Sa Majesté prenoit des misères de l'Allemagne, et du soin qu'elle se vouloit donner de procurer la paix, et commencer par celle de la ligue avec le roi de Danemarck; mais qu'il ne pouvoit pas de lui-même commencer à traiter avec le roi de Danemarck, pource que s'il traitoit sans le communiquer à tous les associés à la ligue ils le désavoueroient; joint que la plupart d'eux, qui ne cherchoient qu'un prétexte de ne plus contribuer, diroient que la ligue contrevenant à ce qu'elle étoit obligée ils n'en vouloient plus être, outre que s'il étoit chef de ladite ligue catholique il n'étoit sans envie, et que ses Etats mêmement étoient en proie à la maison d'Autriche, comme étant tous environnés d'elle; qu'il eût bien voulu que tous les associés à la ligue eussent été de cet avis; qu'il lui répondoit de son chef et de l'électeur de Cologne, son frère; que l'électeur de Trèves étoit affectionné au Roi, à cause des offenses qu'il avoit reçues de la maison d'Autriche et de l'Infante, qui lui avoit envoyé le régiment de Barbançon en son évêché, où il avoit vécu comme en terre de Turcs; qu'outre cela il le tenoit comme homme à ne rien laisser passer au préjudice de la dignité électorale;

Que de celui de Mayence il n'en répondoit pas; qu'il doutoit de celui de Saxe, duquel l'électeur de Brandebourg suivroit les sentimens; que Marcheville

savoit bien que Saxe étoit fort affectionné à la maison d'Autriche, mais que depuis il avoit reçu deux grandes offenses, l'une pour la charge d'administrateur de Magdebourg, que l'Empereur lui avoit ôtée pour la donner à son fils, l'autre pour le logement des gens de guerre qu'il vouloit envoyer en son pays; à quoi il publioit qu'il s'opposeroit, mais qu'il ne savoit pas si cela causeroit en lui aucun changement; qu'il croyoit que l'unique moyen de parvenir à cette fin étoit de faire parler le roi de Danemarck, et entendre ce qu'il proposeroit, pour voir si ce seroit chose sur laquelle on pût traiter; que quant à lui il ne proposeroit jamais rien, tant pource qu'il ne le voudroit pas faire, que pource que cela les mettroit trop en méfiance de lui; et que, bien qu'il fût assuré que ledit sieur de Charnacé tiendroit secret ce qui se passeroit entre eux, il ne vouloit pas que sa conscience lui pût reprocher cela, et être obligé à mentir si l'on lui demandoit; mais que s'il plaisoit au Roi proposer quelque chose au roi de Danemarck et puis à la ligue, que lors il en diroit librement son opinion, et jamais autrement. Bien qu'il répondît sur ce point avec tant de circonspection, sur le sujet d'un roi des Romains il dit que si l'Empereur faisoit la paix avec ledit roi de Danemarck, les électeurs étoient tous en résolution de l'obliger à désarmer, et de n'entendre jamais à traiter de l'élection d'un roi des Romains que cela ne fût fait; que, quant à se faire proposer lui-même, il n'en avoit pas la pensée, bien que l'Empereur crût que c'étoit son dessein, et lui en voulût grand mal.

Ensuite il lui dit que les Espagnols lui vouloient faire croire qu'ils prouveroient par lettres que le Roi

promettoit au Palatin de le remettre en ses Etats et en sa dignité, du vivant même de lui, ce qu'il ne croyoit pas. Les Espagnols mettoient en avant ces suppositions, pource qu'ils avoient dessein de longtemps de faire élire Ferdinand, fils aîné de l'Empereur, roi des Romains, afin de continuer l'Empire en la maison d'Autriche, et qu'ils croyoient qu'ayant le duc de Bavière de leur côté ils auroient deux électeurs dans leurs sentimens, qui, joints avec Mayence et le roi de Bohême, qui étoit l'Empereur, emporteroient la pluralité des voix. Mais le duc de Bavière, qui reconnoissoit leurs intérêts, ne s'y laissoit pas entièrement emporter; ce qui fit que, bien que les deux guerres que le Roi avoit lors en Italie et contre l'Angleterre, et la rébellion du duc de Rohan, empêchassent ledit duc de Bavière d'espérer de Sa Majesté le secours si prompt qu'il eût pu désirer, et par conséquent de prendre une résolution si prompte et courageuse sur ce qu'il lui proposoit, néanmoins, reconnoissant que la France étoit en bien autre état qu'elle n'avoit été par le passé, il témoigna vouloir s'entendre à l'avenir avec elle, et fit savoir au Roi que, quoi que la maison d'Autriche voulût entreprendre à son préjudice, les armes de l'armée catholique n'y contribueroient point.

Il convint à quelque temps de là de quelque accord particulier entre le Roi et lui, et les articles même en furent arrêtés, portant promesse d'une réciproque défense, avec le nombre déterminé de gens de guerre que chacun d'eux devroit fournir.

Le Roi en signa une copie, qu'il déposa entre les mains du cardinal Bagny, avec promesse par écrit

qu'il tira de lui de ne l'envoyer audit électeur jusques à ce qu'il en eût reçu une semblable copie signée de lui.

Mais la crainte qu'il avoit de l'Empereur l'empêcha encore pour lors de signer le traité, bien qu'il y demeurât toujours très-affectionné.

Charnacé alla trouver le roi de Danemarck, selon l'avis du duc de Bavière, et lui représenta tout ce qui étoit de son honneur et du bien commun, lui remontrant qu'il étoit à propos qu'il fît la paix, mais bonne; que toute guerre l'avoit pour fin, qu'il avoit un sujet particulier de la désirer maintenant à cause de ses disgrâces passées, mais qu'il la falloit faire de sorte qu'elle fût véritable, et que, sous un nom de paix, il n'entrât pas en une guerre plus dangereuse; que les Impériaux n'avoient autre dessein que de le séparer des princes et Etats allemands ses alliés, afin de les ruiner, et retourner après contre lui comme à une conquête assurée; qu'ils jetoient déjà les commencemens d'une amirauté en la mer Baltique, dont ils avoient donné le titre à Fridland pour s'assujétir le détroit du Sund, qui est une des principales forces de son royaume, et ruiner les Hollandais, qui, ne subsistant que par la navigation, ne la peuvent continuer sans l'assistance des blés et du bois qui leur viennent de la mer Baltique, ou, par elle, de la Poméranie, Prusse, Pologne, Lithuanie et Livonie; qu'il étoit de sa sûreté de faire la paix de sorte qu'il remédiât à ces inconvéniens; qu'à cela il sembloit à Sa Majesté que le moyen le plus assuré eût été qu'il eût fait premièrement paix et alliance avec la ligue catholique et le duc de Bavière, lequel, tenant peu

ou point de ses terres, et n'ayant rien à prétendre en ses Etats, viendroit facilement à un accommodement duquel ledit Roi recevroit plusieurs avantages, et, entre autres, celui-là, qu'il obtiendroit plus facilement de l'Empereur une paix honorable, générale et assurée; que ce traité, séparant la ligue catholique de la maison d'Autriche en cette guerre, le délivreroit de la principale partie du faix de ladite guerre qu'il avoit supporté jusques alors, la ligue catholique ayant été sa plus dangereuse ennemie, et qu'au contraire l'Empereur seroit affoibli de la moitié de ses forces; qu'il feroit davantage, en ce qu'il lèveroit le faux masque de religion avec lequel la maison d'Autriche enchantoit la plupart des esprits de la chrétienté, leur persuadant qu'elle faisoit la guerre seulement pour la religion, et donneroit plus de liberté à ses alliés catholiques de se déclarer ouvertement pour lui, relèveroit le courage de quelques-uns d'eux que ses malheurs avoient abattus, et que les villes libres et anséatiques, qui, pour la terreur de tant d'ennemis, ne s'osoient découvrir, voyant de si puissans princes alliés et en paix avec lui, reprendroient cœur et se joindroient à ses armes, comme il avoit charge de les en aller convier de la part du Roi, après avoir pris instruction de Sadite Majesté comme il devoit faire pour son service.

Ce Roi reconnut bien l'avantage que lui apportoit cette proposition, s'il la vouloit embrasser et qu'elle pût réussir; mais, et d'un côté, il se défioit des princes et États catholiques, et doutoit si ce qu'ils lui proposoient n'étoit point pour faire rompre le traité qu'il avoit commencé avec l'Empereur, et le lui

abandonner; et, d'autre côté, il voyoit encore la France et l'Angleterre en guerre, et savoit l'instante poursuite que faisoit la dernière de rentrer en paix avec Espagne; ce qui lui donnoit une juste crainte d'être peu assisté de l'une et de l'autre, et partant, il lui sembloit que le meilleur conseil qu'il pût prendre étoit de tirer l'avantage des paroles qui lui étoient portées par Charnacé, et les faire entendre à l'Empereur; ce que non-seulement il fit, mais lui manda encore qu'il y avoit été envoyé de la part du Roi, pour empêcher de conclure la paix avec lui, ce qui n'étoit pas véritable; car il lui représenta seulement que, pour l'obtenir raisonnable, il lui étoit avantageux de la faire premièrement avec la ligue catholique, de laquelle l'Empereur étant destitué seroit obligé de lui accorder toutes les conditions équitables qu'il lui présenteroit. Mais toujours le Roi en tira cet avantage, que l'Empereur, craignant l'envoi dudit Charnacé, se mit plus à la raison qu'il n'eût fait; car, dès que les commissaires de l'Empereur et du roi de Danemarck furent assemblés à Lubeck, ceux dudit Roi ayant proposé quelques articles de paix fort équitables, les Impériaux les rejetèrent impérieusement, et proposèrent en l'assemblée que le roi de Danemarck ne se mêleroit plus, à l'avenir, des affaires de l'Empire et des États adhérens, principalement des cercles de la basse Saxe, et qu'il renonceroit aux duchés de Holstein, Sleswick et Dithmarsch, donneroit Jutland à l'électeur de Saxe, paieroit tous les dépens de la guerre à l'Empereur et à ceux qui l'avoient assisté, paieroit les dégâts faits aux princes obéissans à l'Empire, et fermeroit le pas-

sage du Sund aux ennemis de la maison d'Autriche.

Ces articles étoient de prince à sujet, ou de maître à valet, et lesdits commissaires de l'Empereur y insistoient audacieusement; mais la crainte du Roi leur fit, par après, mettre de l'eau dans leur vin, et se relâcher au moins aux conditions utiles pour le roi de Danemarck en son particulier, se tenant fermes à celles qui étoient honorables et qui regardoient les intérêts de ses alliés. Ce pauvre prince fut si lâche de cœur, que, se contentant de ravoir le sien et de ne rien payer de ce qu'il lui étoit demandé pour les frais de la guerre, reçut ces conditions-là, abandonnant tous ses alliés. En cette assemblée les commissaires de l'Empereur firent une action qui offensa sensiblement le roi de Suède; car, y ayant envoyé quelques-uns de sa part pour représenter les intérêts de la ville de Stralsund, lesdits commissaires non-seulement ne les voulurent pas entendre, mais non pas même les souffrir dans la ville de Lubeck, et leur envoyèrent faire commandement de se retirer de toute l'Allemagne, ou qu'il leur seroit fait déplaisir.

Ce roi de Suède étoit un nouveau soleil levant, qui, ayant eu guerre avec tous ses voisins, avoit emporté sur eux plusieurs provinces; il étoit jeune, mais de grande réputation; avoit eu pour ennemis les Moscovites, les Polonais et les Danois, sur lesquels il avoit remporté de grands avantages, et en gardoit les gages en plusieurs provinces et villes qu'il avoit retenues, et étoit déjà offensé contre l'Empereur, non tant pour injures réelles qu'il eût reçues de lui, que pource qu'il étoit son voisin, et qu'il n'avoit que lui sur les provinces duquel, comme étant meilleures

que les siennes, il pût tirer un avantage qui fût à son contentement.

Sa Majesté, et pour cette raison, et pource qu'elle s'étoit toujours bien doutée que le roi de Danemarck, non-seulement affoibli, mais abattu par ses infortunes passées, passeroit par-dessus toutes sortes de considérations pour s'acquérir le repos que son âge déjà avancé requéroit de lui, avoit jeté les yeux sur ce jeune prince pour essayer de s'en servir, afin de divertir avec le temps le gros des forces de l'Empereur, et l'empêcher de faire injustement la guerre en Italie et en France, et le détourner, par la terreur et par le mal qu'il lui feroit, du dessein de l'oppression de la liberté publique.

Mais, pource qu'il étoit lors en guerre ouverte avec le roi de Pologne, il commanda à Charnacé de les aller trouver tous deux, pour essayer de moyenner entre eux, par la médiation de son nom, une paix ou une trève à longues années.

Plusieurs princes de l'Empire, injustement dépouillés de leurs États par les armes impériales, le regardoient comme leur libérateur futur et de toute la Germanie, laquelle l'Empereur tenoit lors presque toute réduite en servitude.

L'Empereur avoit semblé un temps très-juste prince, et l'avoit été jusqu'à ce que les artifices d'Espagne, le détournant de son naturel, l'avoient changé au leur. Il ne désiroit, premièrement, que de remettre l'autorité impériale en sa splendeur; mais, y ayant été assisté des Espagnols pour leurs intérêts, il s'y laissa, par après, insensiblement porter contre sa propre intention.

Après la déroute de Mansfeld à Passau sur l'Elbe, et celle du roi de Danemarck à Leuter, et que les armes dudit comte de Mansfeld et du duc de Weimar furent dissipées en la Moravie et en Silésie, il fut aisé à l'Empereur de se rendre maître de toute l'Allemagne, delà l'Elbe et l'Oder, n'ayant plus d'ennemis qui lui fissent résistance.

Le roi de Danemarck, qui seul restoit avec quelques corps d'armée, s'étant retiré deçà ces deux rivières, où il se pouvoit facilement fortifier et en empêcher le passage, tant pour l'assiette de ces lieux-là marécageux, qui rendent l'accès des rivières presque impossible, que pour la conjonction qui a été faite, il y a long-temps, de ces rivières par un très-large canal, néanmoins il ne le défendit aucunement, et se retira dans les îles de Danemarck, abandonnant toute la terre ferme. Ainsi l'Empereur dépouilla à son aise, premièrement, tous ceux qui lui avoient été contraires, puis ceux qui lui avoient été suspects, et après, ceux qui exactement avoient observé la neutralité, et finalement ceux qui lui avoient été très-obéissans. Il avoit commencé par le comte Palatin, depuis il chassa le vieux landgrave de Hesse; mais, pour montrer que ce n'étoit pas pour usurper son bien, mais seulement le châtier et rendre la justice à chacun, il attribua partie de son État au landgrave de Darmstadt, catholique et de son parti, et cela sous prétexte de la prétention qu'il en avoit, et dont le procès étoit pendant à la chambre de Spire il y avoit longues années; le reste du landgraviat il le donna au fils aîné du vieux marquis, lui ôta plusieurs terres que les abbés voisins disoient leur ap-

partenir et avoir été prises sur eux par force. Après cela il s'adressa au duc de Brunswick, lui ôta le duché de Grubenhagen et le donna au duc de Lunebourg, sous prétexte de l'ancienne prétention qu'il y avoit; puis il rendit à l'électeur de Cologne un grand et bon pays autour de Midelsheim, qu'il soutenoit être de l'évêché de ladite ville; et, enfin, donna quantité de terres aux évêques et abbés voisins qui les demandèrent, et fit donner la plupart de ces bénéfices-là à ses serviteurs; et comme cela il ne demeura rien au duc de Brunswick, qui se vit tellement abandonné qu'il le fut même de sa propre femme. Et l'Empereur, en tous les lieux qu'il délaissoit, tant au landgrave qu'à Brunswick, y laissoit toujours garnison en son nom, de sorte qu'il en demeuroit le maître.

Après cela il chassa l'administrateur de Hall et de Magdebourg, qui étoit de la maison de Brandebourg, et consentit que le fils du duc de Saxe, qui étoit aussi hérétique qu'eux, en fût administrateur; mais depuis néanmoins, contre sa promesse, il fit nommer son fils par quelques-uns du chapitre.

De là il envahit le duché de Meckelbourg, le donna à Fridland son serviteur, bien que les princes dudit duché n'eussent rien fait directement contre lui, mais seulement pource qu'ils étoient du cercle de la basse Saxe, et obligés à la contribution de quelque argent pour la défense dudit cercle, et avoient fourni ledit argent à l'armée du roi de Danemarck, qui étoit chef dudit cercle.

Ledit Empereur, ne se contentant pas d'avoir maltraité ceux qu'il prétendoit avoir été ses ennemis,

se défiant de la puissance du marquis de Brandebourg, occupa, dans ses États, l'une et l'autre Marche, sous prétexte que le roi de Danemarck s'en pourroit saisir, et de là passer en la Silésie, comme Mansfeld avoit fait. Depuis, il parla bien de la restituer, et en remettoit l'exécution de mois en mois, mais il ne l'accomplissoit jamais; et, passant des ennemis et des suspects à ses propres amis, desquels il ne pouvoit attendre ni ne devoit craindre aucun mauvais effet, il dépouilla un vieux duc de Poméranie, et l'avoit réduit à n'avoir pas de quoi entretenir le train d'un médiocre gentilhomme, prenant pour prétexte de l'usurpation de son pays, la crainte qu'il avoit que le roi de Danemarck prît ses places par le moyen de son armée navale; et, depuis que la paix fut faite avec ledit Roi, il mettoit en avant l'appréhension de celui de Suède.

Enfin l'Empereur, sous divers prétextes d'apparence spécieuse, mais de nulle solidité, prenoit le train de se rendre maître de l'Allemagne et la réduire en une monarchie absolue, anéantissant les lois anciennes de la république germanique, sur lesquelles est fondée l'autorité impériale.

Tous ces princes, offensés et dépouillés, regardoient le roi de Suède en leur misère, comme les navigans regardent le nord; mais il étoit occupé en la guerre de Pologne; et, bien qu'il ne manquât pas de courage et d'ambition, il falloit qu'il fût délivré de cet ennemi auparavant que de s'en faire un autre tel qu'étoit la maison d'Autriche.

Charnacé, auparavant que de l'aller trouver, passa par Konigsberg pour voir le marquis de Brandebourg,

tant sur le sujet de ce qu'il avoit traité avec Bavière qu'afin de s'aider de lui en ce qu'il avoit à traiter avec ledit roi de Suède.

Ce Roi, l'an 1626, étoit entré dans la Prusse avec une grande armée, et s'y étoit saisi de plusieurs places sur les Polonais. Les Etats avoient envoyé des ambassadeurs l'année suivante 1627, qui étoient allés aux camps des uns et des autres pour essayer de les mettre d'accord, mais en vain, l'affaire ayant été remise par les Polonais à leurs premiers Etats, qui se devoient tenir incontinent après, en janvier de l'année 1628. Le marquis de Brandebourg y envoya ses commissaires avec lesdits ambassadeurs, et obtint une suspension d'armes, du 26 janvier jusques au 17 février 1628; depuis elle fut plusieurs fois prolongée, mais enfin tout traité fut rompu, et les affaires réduites aux termes d'une très-cruelle et très-sanglante guerre. L'électeur ne laissant pas toujours néanmoins de témoigner le désir qu'il avoit de pouvoir apporter quelque accommodement entre eux, les affaires étant en ces termes, Charnacé arriva en juillet à Konigsberg, près le marquis de Brandebourg, qui, pour les défiances ordinaires entre les catholiques et les protestans, n'étant pas entré dans la proposition de l'accommodement de la ligue catholique avec Danemarck, reçut, au contraire, avec un extrême contentement, celle qu'il lui fit lors pour l'accord des deux rois de Pologne et de Suède, tant pour l'alliance étroite qu'il avoit avec le dernier, qui avoit épousé sa sœur, que pour le désir qu'il avoit de le voir libre de pouvoir entreprendre la défense des princes et Etats opprimés, mais principalement pource que cette guerre se faisoit

presque dans ses Etats, qui en souffroient beaucoup d'incommodités pour lui, nonobstant qu'il essayât de se maintenir bien avec tous les deux.

Charnacé étoit en grande peine de celui vers lequel des deux Rois il devoit aller le premier; le royaume de Pologne est plus noble, celui de Suède plus glorieux; il désiroit faire réussir son ambassade, quel des deux il offensât lui en empêchoit le succès. L'électeur de Brandebourg, par bonheur pour lui, lui ôta cette difficulté, et le pria et l'obligea d'aller premièrement voir le roi de Pologne, pource qu'il craignoit que ce Roi, qui étoit déjà en méfiance de lui à cause de son affinité avec celui de Suède, ne l'accusât d'avoir convié ledit Charnacé d'aller saluer le roi de Suède avant lui. Charnacé, qui avoit ordre d'aller visiter celui de Pologne avant l'autre, feignit adroitement d'avoir un ordre et dessein tout contraire, mais dit, néanmoins, qu'il s'en rapporteroit à ce que ledit sieur électeur lui conseilleroit, pource que sa fin principale étoit de faire réussir le dessein de la paix, à l'entremise duquel il étoit employé.

Ledit électeur prit sur lui de faire trouver bon au roi de Suède qu'il allât premièrement vers celui de Pologne, d'autant qu'il avoit parole du Suédois d'entrer en traité de paix toutes fois et quantes qu'on voudroit, et que le roi de Pologne au contraire s'en excusoit, sous prétexte de ne déplaire, ce disoit-il, au roi d'Angleterre, qui, l'année de devant, à la diète, l'avoit prié de trouver bon qu'il s'entremît de ladite paix, et auquel, par ses lettres, il avoit promis de l'attendre, mais en effet pource qu'il vouloit passer l'été sans traiter, espérant qu'un secours de quinze

mille hommes, qui lui étoit venu de l'Empereur, feroit avec son armée grand progrès contre les Suédois. Charnacé, suivant son conseil, partit d'auprès de lui le 12 juillet, et s'achemina vers Thorn, où il avoit avis que le roi de Pologne étoit; mais, approchant de là, il sut qu'il étoit allé en son armée devant Marienbourg, où il alla et arriva six heures devant lui. Charnacé, étant auprès du camp, fit savoir sa venue au général, qui l'envoya recevoir, lui donna une tente et le fit traiter, le priant de l'excuser s'il ne lui donnoit audience de deux jours, pource qu'il étoit las. Ce temps étant passé, il envoya vers lui lui faire des complimens de sa part, et lui dire que le roi de Pologne avoit grande obligation au Roi de l'avoir envoyé visiter de si loin et pour une si sainte occasion, mais qu'ils s'étonnoient tous comme il envoyoit un homme pour s'entremettre de traiter de cette paix, sans premièrement avoir fait demander si l'on l'auroit agréable, comme avoit fait le roi d'Angleterre.

Secondement, qu'on s'étonnoit comme un tel roi envoyoit un ambassadeur avec douze ou treize personnes seulement, à un si grand roi que celui de Pologne;

Que cela leur faisoit croire véritable l'avis que l'on leur avoit envoyé de France même, qu'il ne venoit pas de la part du Roi, et n'avoit pas été dépêché par Sa Majesté, mais par les marchands, qui, intéressés en cette guerre par la discontinuation de leur commerce, avoient obtenu quelques lettres du Roi, et permission qu'un gentilhomme des siens y allât sous son autorité pour moyenner cette paix, sans laquelle ils ne pouvoient subsister.

Qu'en outre ils désiroient savoir quelle étoit la suscription des lettres qu'il apportoit du Roi au roi de Pologne, d'autant qu'on leur avoit dit que le roi de Suède s'étoit vanté que le Roi ne donneroit point au roi de Pologne le titre de roi de Suède, dont aussi l'on les avoit assurés d'autre part.

Et enfin, qu'ils désiroient aussi savoir en quelle langue il parleroit au Roi, pource qu'il n'entendoit point le français, ni le chancelier aussi; qu'il le prioit lui faire voir le discours qu'il vouloit faire au Roi, pour voir s'il n'y avoit rien qui touchât les autres princes ses amis; qu'ils savoient bien qu'il parloit italien et espagnol; que s'il usoit de ce langage à leur Roi, il leur feroit plaisir parce qu'il l'entendoit. Il leur répondit fort droitement qu'il n'avoit rien à leur répondre de la part du Roi ni de ses ministres, sur leur étonnement de ce qu'il venoit pour un sujet si important sans qu'on leur eût auparavant mandé de France s'ils l'auroient agréable, parce que le Roi ni ses ministres n'eussent jamais pensé que cette plainte eût pu être faite de leur part.

Qu'on ne pouvoit pas leur avoir fait faire cette demande auparavant son envoi, parce que le Roi n'avoit point de résident en Pologne, ni celui de Pologne en France.

Quant à leur envoyer un homme exprès pour cela qui eût rapporté la réponse en France, c'eût été plus de six mois de temps perdu, et encore au hasard qu'il demeurât par les chemins, la voie de la mer étant lors peu sûre, à cause de la guerre d'entre le Roi et celui de la Grande-Bretagne, et la terre aussi, pour la guerre qui étoit en Allemagne, outre qu'il n'en étoit

nul besoin, ayant ordre exprès de savoir dudit roi de Pologne s'il auroit agréable l'entremise de Sa Majesté, et, s'il ne l'avoit pas, de s'en retourner; s'il l'avoit, de procurer à l'heure même de sa part une conférence des députés, pour aviser aux moyens de la paix; que le Roi avoit été hâté de ce faire pour l'avis qu'il avoit eu de bonne part, que les Moscovites avoient résolu de rompre cet hiver la trève et entrer avec une puissante armée en Pologne, et, qu'afin que la Pologne n'eût deux si grands ennemis sur les bras ensemble, il l'avoit envoyé en diligence pour tâcher à leur en ôter un qui empêcheroit peut-être l'autre d'y entrer, et avoit cru ne devoir point perdre le temps en de vaines cérémonies, et que c'eût été une chose qui eût plus senti son ennemi que son prince allié et confédéré, de ne l'oser envoyer visiter sans savoir s'il l'auroit agréable, comme si on en pouvoit douter, et qu'au contraire on ne fût pas assuré que telle visite seroit toujours bien reçue, et que l'exemple des Anglais à ce sujet étoit très-mauvais d'avoir envoyé demander si l'on agréeroit leur entremise de la paix, puis s'être vainement fait attendre un an entier sans venir traiter, au contraire du Roi qui commençoit à donner des témoignages de sa bonne volonté par des preuves et des effets d'icelle.

Que lui Charnacé ne prenoit pas qualité d'ambassadeur, mais seulement d'envoyé, et que pour ce sujet il étoit venu en si petite compagnie, pource qu'il eût été bien difficile qu'il eût pu passer par l'Allemagne avec plus grand train, ayant eu assez de peine à arriver jusque-là avec douze ou quinze personnes qu'il avoit avec lui.

Qu'en ce qu'ils doutoient que son envoi fût plutôt de la part des marchands que du Roi, ils témoignoient avoir peu de connoissance des intérêts du commerce de la France avec la Pologne de parler ainsi ; que la Pologne ne donnoit aux autres nations que du blé, du bois, des cendres, de la cire, du chanvre et du goudron, pource qui est de son crû, et de quelque cuivre qui y passoit venant de Hongrie. Que de tout cela la France n'avoit aucun besoin, pource qu'elle fournit de blé à la plus grande part d'Espagne et d'Italie; que de bois elle en a beaucoup, et ce qui lui en manque elle le va chercher, la moitié plus près et à meilleur marché, en Norwège et Danemarck ; pour les cendres et la cire, nous en avons plus que nous n'en usons ; que pour les chanvres, la France en avoit si grande quantité qu'elle en fournissoit une partie de l'Europe ; le goudron, elle l'avoit de Norwège avec grande facilité; le cuivre, que la Suède le fournissoit à 40 pour 100 à meilleur marché.'

Quant à ce qui se portoit de France en Pologne, il n'y avoit rien que du sel et du vin, du commerce desquels les Hollandais seuls étoient en longue possession, ne venant d'ordinaire à Dantzick que deux ou trois vaisseaux de France en un an, notre plus grand commerce étant en Espagne, en Italie et Levant; et qu'ainsi ils se devoient détromper en l'opinion qu'ils avoient conçue, que le trafic de Pologne nous fût fort utile ; qu'ils croient peut-être parler aux Anglais qui avoient en Pologne quinze mille Écossais ou Anglais trafiquant de merceries, quincailleries et draps de laine, dont il savoit qu'ils débitoient en temps de paix jusques à quarante mille pièces par an, ce qui leur

devroit bien faire désirer la paix, et non fomenter la guerre comme ils faisoient, ayant encore cet été envoyé, au lieu d'un ambassadeur pour traiter, trois régimens anglais pour combattre; que le Roi, au contraire, en étant prié, avoit voulu différer jusqu'à son retour, pour voir celui qui refuseroit des conditions raisonnables.

Quant aux titres de la lettre qu'il avoit à lui rendre de la part de Sa Majesté, il l'assuroit qu'ils seroient tels que le roi de Pologne en seroit content, et qu'il avoit peine à croire que le roi de Suède se fût vanté de si peu de chose et qui lui étoit inutile, pource que le Roi n'étant ni juge, ni arbitre de ce différend, tous les titres qu'il pourroit donner à l'un ou à l'autre ne leur donneroient aucun avantage; si bien que si ainsi étoit qu'il y fût omis, ce qu'il n'avoit pas remarqué, ce ne seroit que par la faute du secrétaire, et non de l'intention du Roi : ce que ledit Charnacé disoit, pource que le commis du secrétaire d'Etat avoit, par mégarde, oublié d'ajouter le titre de roi de Suède à celui de roi de Pologne; et quant à ce qu'ils désiroient qu'il traitât avec eux en italien ou en espagnol, il le feroit au moins mal qu'il pourroit, selon le peu d'intelligence qu'il avoit de ces langues. Au reste, qu'ils ne devoient point craindre qu'il pût dire aucune chose au Roi qui lui pût être désagréable, qu'il n'avoit autre chose à lui dire, sinon de le prier de la part du Roi de vouloir entendre à la paix en sa considération.

Le lendemain, ils le revinrent trouver, et lui témoignèrent avoir contentement de ses réponses, mais le prièrent de les leur donner par écrit, afin qu'ils les pussent mieux considérer, et qu'il leur sembloit

qu'il ne s'étoit excusé sur le sujet des titres, lequel ils avouoient qu'il leur touchoit extrêmement; et que, si la lettre du Roi ne portoit celui de roi de Suède, ils ne recevroient la lettre ni ne donneroient audience audit Charnacé.

Au reste, qu'ils ne pouvoient lui céler qu'on leur avoit donné avis, de bonne part, et par la copie de son instruction même, qu'il ne venoit que pour leur procurer la paix en apparence, et non en vérité, pour preuve de quoi un ambassadeur du Roi étoit parti de France aussitôt que lui, pour aller inciter les Moscovites à leur recommencer la guerre.

Charnacé leur envoya, selon leur désir, la copie de ce qu'il leur avoit dit le jour précédent; leur témoigna qu'ils se contredisoient eux-mêmes, puisqu'ils lui avoient dit, le jour auparavant, qu'il venoit à la réquisition des marchands, et maintenant, au contraire, pour empêcher leur accommodement; qu'il les prioit de trouver bon de résoudre une assemblée et conférence de leurs députés, et que ses actions et son procédé répondroient lors pour lui. Quant à l'ambassade de Moscovie, ils n'en pouvoient raisonnablement entrer en jalousie, le Roi n'ayant nulle intelligence avec ce prince-là, pour le pouvoir convier, quand il l'eût désiré, à rompre une trève solennellement faite entre eux; et que le sujet de l'envoi dudit ambassadeur, qui étoit le sieur Deshayes, étoit que les marchands avoient, depuis cinq ou six ans, proposé plusieurs fois une compagnie en Moscovie, et de faire passer les soies de Perse par la mer Caspienne, la rivière de Volga et celle de Moscowa, jusqu'à la ville de Moscow, et de là à Nerva avec peu de frais,

et de Nerva, par le Sund, en France; que l'hiver passé cela avoit été derechef agité, et que le Roi avoit nommé le sieur Deshayes pour aller voir si cela étoit possible.

Les réponses de Charnacé leur semblèrent raisonnables, comme elles étoient; de sorte qu'ils ne restèrent plus en différend que du titre de la lettre, lequel absolument ils vouloient savoir quel il étoit. Charnacé, craignant que cela n'empêchât enfin son audience, s'avisa de prendre sujet de leur faire aussi quelque plainte de sa part, afin que l'une allât pour l'autre. Il leur dit qu'ils lui demandoient incessamment comment il parleroit et écriroit au Roi leur maître, mais qu'ils ne s'ouvroient point comment ils prétendoient traiter Sa Majesté; qu'il désiroit en être informé, et notamment de la suscription des lettres qu'ils lui rendroient, ce qu'il ne disoit pas sans sujet. Ils lui repartirent qu'il seroit tel qu'avoient été les précédentes, et lui aussi répondit qu'il les assuroit qu'aussi seroient les siennes; mais ils vouloient plus, pource que le Roi lui avoit écrit par un nommé Roland, sans mettre le titre de Suède, et ainsi ils craignoient qu'on voulût continuer. Ils lui dirent qu'on donneroit à Sa Majesté les titres de sérénissime, de très-chrétien et de roi de France et de Navarre. Charnacé se plaignit de ce qu'on n'y ajoutoit pas le titre de très-puissant, comme le portoit la lettre qu'il avoit de Sa Majesté pour le roi de Pologne. Il se commença sur ce sujet une dispute entre eux, qui dura trois jours entiers, les ministres de Pologne se défendant sur ce que ce n'étoit pas la coutume; que ce qu'ils en faisoient n'étoit point par mépris, puisqu'ils

ne donnoient pas ce titre au roi d'Espagne ni à l'Empereur même, et qu'ils ne désiroient pas innover.

Charnacé, au contraire, insistoit que l'on donnât ce titre au Roi, puisqu'il le donnoit au roi de Pologne; qu'ils avoient raison de ne le donner pas à l'Empereur ni au roi d'Espagne, parce qu'ils ne le donnoient pas aussi au Roi leur maître; mais qu'il voyoit bien que c'étoit que ledit Roi leur maître ne vouloit point de paix avec celui de Suède, et cherchoit une excuse vaine pour ne pas venir à un traité, craignant que les Suédois lui proposassent des conditions si raisonnables, qu'il fût contraint de les accepter.

Cette invention réussit audit Charnacé, car les Polonais, qui désiroient passionnément la paix, croyoient que leur Roi ne la vouloit pas et refusoit de condescendre à toute sorte d'accommodement, dont ils étoient indignés contre lui; et il leur sembloit que la demande de Charnacé étoit raisonnable, et se scandalisoient de ce qu'on refusoit au Roi les mêmes titres qu'il donnoit par ses lettres; au lieu que ledit Charnacé eût eu tous les Polonais contraires, si la difficulté fût demeurée, et qu'ils eussent rompu sur le sujet du titre de roi de Suède, lequel lesdits Polonais ne vouloient souffrir, en aucune façon, qu'on ôtât à leur Roi.

Charnacé étant sur le point de s'en aller, le Roi lui fit dire que, pour lui montrer qu'il ne prétendoit de cela tirer aucun avantage, il donneroit de la Majesté au Roi, ce qu'il ne faisoit pas au roi d'Angleterre, et mettroit le nom du Roi avant le sien, ce qu'il ne faisoit non plus alors qu'il écrivoit audit roi d'Angleterre. Charnacé demeura toujours ferme; mais, ne

voulant pas rompre néanmoins, il dit au général de Pologne que, s'il trouvoit le roi de Suède en volonté de traiter, il lui manderoit; et que lors ledit général et Charnacé chercheroient un accommodement, tant à la demande dudit Charnacé qu'à ce titre de roi de Suède. Et, sur cela, il demanda permission de passer au camp suédois, qui n'étoit qu'à portée de canon; mais il ne la put avoir, et fallut attendre une entreprise qu'ils vouloient faire, que tout le monde savoit, d'attaquer un fort, dont ils craignoient qu'il avertît l'ennemi.

Cette entreprise n'ayant pas réussi, ledit Roi ne voulut pas, néanmoins, que Charnacé allât par le droit chemin trouver le roi de Suède, mais lui fit faire cinq grandes lieues de tour pour y aller, sans autre convoi que des cosaques du général.

Charnacé, étant à trois lieues du camp du roi de Suède, l'avertit de sa venue par un gentilhomme qu'il lui dépêcha, et lui envoya quant et quant une lettre qu'il avoit tirée de l'électeur de Brandebourg, par laquelle il lui témoignoit l'avoir empêché de l'aller trouver le premier. Ledit Roi envoya au devant de lui des carrosses et plusieurs compagnies de cavalerie et d'infanterie, et le fit loger et traiter magnifiquement dans la ville de Marienbourg, au devant de laquelle il étoit campé, où ledit Charnacé arriva à la fin de juillet.

Il représenta audit roi de Suède que le Roi, ancien allié de ses prédécesseurs, et qui portoit le nom de roi Très-Chrétien, dès qu'il s'étoit vu délivré de ses guerres civiles, et en état de pouvoir assister ses alliés, l'avoit envoyé vers lui et le roi de Pologne, pour moyenner, par l'autorité de Sa Majesté, comme étant

ami commun, un accommodement entre eux, suivant les derniers erremens du traité qui avoit été commencé par l'entremise du marquis de Brandebourg; qu'il croyoit que le roi de Pologne ne s'en éloigneroit pas; que de plus grandes et glorieuses entreprises, qui sembloient l'appeler en Allemagne où ses travaux seroient mieux récompensés, le devoient détourner de cette guerre, pourvu qu'il la pût terminer sans intéresser la gloire qu'il avoit acquise depuis son avénement à la couronne.

Ledit Roi lui répondit fort généreusement et courtoisement, témoignant, pour acquérir la paix, désirer condescendre à toutes les conditions qui n'intéresseroient point son honneur.

Charnacé le fit savoir au roi de Pologne, et lui fit enfin trouver bonne une entrevue de lui et dudit général entre les deux armées.

Après cette entrevue et plusieurs lettres et réponses écrites de part et d'autre, il obtint enfin que le roi de Pologne recevroit les lettres que Charnacé lui apporteroit de la part du Roi, telles qu'elles seroient, et consentiroit à une conférence entre leurs commissaires et ceux de Suède dans deux jours; et que cependant Charnacé écriroit en France pour savoir si le Roi se contenteroit que, selon la coutume ancienne de Pologne, on ne lui donnât pas le titre de très-puissant dans les lettres qui lui seroient écrites de la part dudit Roi, ou, s'il vouloit absolument qu'on le lui donnât, en ce cas, ou le roi de Pologne le lui donneroit, ou rendroit audit Charnacé la lettre qu'il lui avoit apportée de Sa Majesté, par laquelle elle lui donnoit. Et si l'accommodement entre la Pologne et

la Suède étoit conclu auparavant que ledit Charnacé eût réponse du Roi, ledit Charnacé accepteroit les lettres de Pologne selon le style ancien, avec protestation que cela ne tireroit à conséquence à l'avenir, comme aussi feroient les commissaires du roi de Pologne, pour l'omission qui avoit été faite, par les lettres du Roi, du titre de roi de Suède.

Avec ces conditions il fut conduit des Suédois, le lendemain 3 août, à mi-chemin des deux camps avec six compagnies de cavalerie et cent gentilshommes, et fut reçu là avec autant de gens de la part des Polonais, et mené à l'armée en la tente du général, où l'on lui vint demander s'il prétendoit se couvrir. Il repartit que, n'étant point ambassadeur, il ne le demandoit pas; mais, d'autant que tout le monde le tenoit pour tel, il désiroit que le roi de Pologne, en parlant à lui, le priât de se couvrir, et qu'il lui répondroit tout haut qu'il le prioit de l'en excuser pource qu'il n'étoit pas ambassadeur, afin de faire voir que cela appartenoit aux ambassadeurs du Roi, et que, s'il ne l'en prioit point, il se couvriroit; de là on le mena en la tente du roi de Pologne, grande et spacieuse, mais petite au regard de la noblesse qui y étoit.

Il lui fit à peu près le même discours qu'il avoit fait au roi de Suède, lui disant seulement, pour concilier sa bienveillance, que, par ordre du Roi, il l'étoit venu trouver le premier pour lui témoigner l'estime que Sa Majesté faisoit de lui, et le souvenir et le ressentiment qu'elle conservoit de l'honneur que la république de Pologne avoit fait à la maison de France, d'avoir élu pour son roi le duc d'Anjou, qui depuis fut roi de France, outre la considération de la reli-

gion catholique, en laquelle ce royaume étoit toujours demeuré ; que ces raisons avoient porté Sa Majesté à l'envoyer visiter, avec toute l'affection qu'elle pouvoit désirer d'un prince son allié et son sincère ami, pour moyenner un accommodement entre lui et le roi de Suède, avec toutes les instructions nécessaires pour faire réussir à son contentement une affaire qui lui étoit de si grande importance.

Après qu'il eut achevé de parler, le chancelier de Pologne prit la parole, et répondit en latin avec beaucoup de témoignages de ressentiment du soin que le Roi prenoit dudit traité. De là il fut mené en une des tentes du Roi, et accompagné de l'un des principaux de sa maison.

Le lendemain, le chancelier, le général et tout le conseil, vinrent trouver ledit Charnacé, auquel ils dirent que le Roi leur maître entendroit volontiers les moyens qu'il lui proposeroit de la part de Sa Majesté, se persuadant qu'il seroit convenable à sa dignité et de la république polonaise ; à quoi il leur répondit que Sa Majesté Très-Chrétienne, n'étant pas particulièrement informée des intérêts de ces deux Rois, et ne se mêlant pas aussi d'être en affaires d'autrui arbitre non appelé, ne lui avoit pas commandé de proposer aucunes conditions, ni articles de paix ou de trève à l'un ni à l'autre des deux Rois ; mais seulement lui avoit ordonné de les convier de consentir à la reprise et réassomption d'un traité, et, y étant, procurer en son nom qu'ils eussent agréable de condescendre aux conditions raisonnables qui y seroient proposées d'une part et d'autre, pour les faire enfin parvenir à un bon accommodement.

Ils insistèrent néanmoins quelque temps à ce qu'il eût à proposer quelques conditions; mais il demeura ferme à ne le vouloir faire, et leur dit que, si la reprise de tout le traité leur sembloit une chose trop longue, ils pouvoient reprendre où ils en étoient demeurés au dernier traité, et, sans s'assembler davantage, lui dire à quelles conditions ils jugeroient qu'on pourroit moyenner entre eux une trève de six ou huit années, pendant lesquelles on traiteroit d'une paix finale.

Enfin, ils accordèrent une conférence entre eux et les Suédois, en laquelle assisteroit ledit sieur de Charnacé, et y désignèrent un jour.

Charnacé retourna trouver le roi de Suède, et, l'y ayant fait résoudre, on planta trois pavillons, au jour nommé, au milieu des deux camps, un pour chacun des commissaires, et celui du milieu pour Charnacé; où étant arrivés avec chacun deux cents chevaux et cinq cents hommes de pied, ils commencèrent à parler des procurations de la part des deux Rois. Celui de Pologne ne vouloit donner le titre ni de roi de Suède, ni de très-puissant à son ennemi.

Charnacé, après un long débat, les fit convenir qu'ils ne se donneroient, l'un à l'autre, que le titre ou de très-puissant ou de sérénissime, et que pour le titre de roi de Suède, attendu que l'essentiel du débat consistoit en cela, le roi de Pologne lui donneroit, mais, à la fin de la période, protesteroit que cela ne lui pourroit nuire.

De là ils vinrent à parler des conditions du traité. Les Polonais vouloient traiter d'une paix générale; le roi de Suède insistoit ne le pouvoir faire entre deux

armées, et principalement les Impériaux ayant envoyé depuis peu, en faveur des Polonais, une armée de quinze mille hommes en Prusse, sous le général Arnheim, mais qu'il étoit content de traiter d'une trève de sept ou huit années.

Ils ne purent tomber d'accord sur ce point, et se séparèrent. Charnacé retourna trouver le roi de Suède et l'électeur de Brandebourg; et, comme il étoit près d'ajuster les affaires, il arriva un ambassadeur d'Angleterre, que son maître avoit depêché sur l'avis qu'il eut de l'envoi dudit Charnacé, qui, par jalousie, troubla tellement les affaires, qu'il les mit presque au point de rompre entièrement le traité, et mit Charnacé en soupçon vers le roi de Pologne, sur ce qu'il l'assura que le Roi avoit envoyé Deshayes en Moscovie, pour faire descendre les Moscovites dans ses Etats, et l'empêcher, par ce moyen, de pouvoir secourir l'empereur en la guerre que le Roi avoit contre lui en Italie. Néanmoins, par l'adresse dudit Charnacé, et parce que les Polonais virent que l'ambassadeur d'Angleterre n'avoit que des paroles, les affaires se renouèrent.

Il y eut grande dispute pour la préséance entre Charnacé et l'ambassadeur anglais. Le roi de Suède dit à Charnacé qu'il lui sembloit étrange qu'un roi prétendît qu'un autre roi lui dût céder, qu'ils ne dépendoient tous que de Dieu, et que, quant à lui, il ne céderoit jamais à personne.

Charnacé lui répondit que cela étoit bon à tous les rois dans leurs Etats, mais que, lorsqu'ils se trouvoient dans une assemblée, ou eux-mêmes ou par leurs ambassadeurs, il falloit nécessairement qu'il y

eût de la préséance, qu'il y avoit du velours à tout prix, que tous rois étoient rois, mais qu'il y en avoit de plus anciens et plus nobles que les autres.

Ce discours fini, l'Anglais rapporta, en faveur de son maître, les anciennes prétentions qu'ils avoient d'être rois de France; que, comme tels, ils avoient été couronnés à Paris, et que ce que nous mettions en avant de la loi salique, étoit une invention forgée du temps de Philippe-le-Bel, outre qu'ils étoient les premiers rois chrétiens.

Charnacé ne manqua pas de repartir, montra l'antiquité de la loi salique de plusieurs siècles auparavant, la nullité du couronnement de leur roi à Paris, fait par une pure rébellion, et par la malice d'une reine abusant de la foiblesse et maladie de son mari. Et, quand bien il seroit vrai qu'ils fussent les premiers rois chrétiens, c'étoient de si petits rois, qu'un simple duc de Normandie s'étoit, presque sans combat, rendu maître de leur Etat; enfin, que le Roi étoit en possession du royaume de France, qui, depuis plus de mille ans en çà, avoit été le premier royaume de la chrétienté;

Que les ambassadeurs d'Angleterre cédoient partout à ceux de France, et même qu'au traité fait en l'an 1609, entre le Roi et les Etats, le président Jeannin, ambassadeur de France, étoit toujours nommé devant Spens, ambassadeur d'Angleterre; lesquels deux ambassadeurs avoient signé ledit traité, dont il leur montra l'histoire faite par Hoerens, Espagnol, imprimée à Anvers, et que dans le traité avec l'Empereur qui se fit en ce même temps-là qu'ils disputoient à Lubeck, le roi de Danemarck, oncle

du roi d'Angleterre, nommoit le Roi devant lui.

On proposa à Charnacé de ne nommer ni l'un ni l'autre des deux rois dans le traité, ou bien que le Roi seul seroit nommé dans un des traités que les Polonais donneroient aux Suédois, ou les Suédois aux Polonais, et on nommoit le roi d'Angleterre dans l'autre; à quoi Charnacé ne voulant consentir, ils résolurent que le Roi seroit nommé le premier dans tous les deux, et qu'on ne donneroit pas à celui d'Angleterre le titre de roi de France.

Cependant le roi de Pologne alla à Varsovie, à la diète qu'il y avoit fait convoquer, et laissa ses commissaires pour parachever le traité, lequel enfin fut arrêté le. . . . . septembre (1). Là-dessus ils se séparèrent. Charnacé, qui étoit malade, se fait porter au quartier des Polonais, qui étoit plus commode, les commissaires étant demeurés d'accord que de part et d'autre on mettroit au net les actes des deux parties, pour se les consigner respectivement l'un à l'autre, selon qu'ils avoient été résolus. Mais d'autant que les commissaires polonais ne voulurent s'obliger absolument à rien qu'ils n'eussent su la volonté de leur Roi, ils demandèrent aux commissaires suédois quinze jours de délai pour lui faire savoir à Varsovie ce qu'ils avoient fait, pendant lesquels les choses demeureroient en suspens, et que Charnacé enverroit un gentilhomme des siens audit roi de Pologne, demander sa ratification, attendant laquelle les procurations plénipotentiaires dudit Roi

(1) *Fut arrêté le. . . septembre.* Cette date est en blanc dans le manuscrit. D'après le père d'Avrigny, la trève fut signée à Altemmarck le 15 septembre.

et république de Pologne, et l'acte de ladite trève, signé des commissaires de Pologne, lui demeureroient en main, ou pour les délivrer aux commissaires suédois, si le roi de Pologne l'agréoit, ou pour les renvoyer. Que s'il l'agréoit, ledit Charnacé, baillant les actes desdits Polonais aux Suédois, ils lui bailleroient les leurs pour les envoyer au général de l'armée de Pologne, lesquels ils protestoient devoir être semblables aux leurs en ce qui concernoit Sa Majesté et le roi d'Angleterre, le Roi étant nommé le premier, et le titre de roi de France n'étant pas donné à celui d'Angleterre. Charnacé les accepta, et alla à Elbing attendre la réponse du roi de Pologne.

Quand ce fut à avoir l'acte de Suède, Charnacé voyant qu'Oxenstiern avoit fait donner au roi d'Angleterre le titre de roi de France, représenta audit Oxenstiern que jamais le Roi ou ses ministres ne recevoient aucun acte auquel ce titre fût donné au roi d'Angleterre, qui ne le prenoit pas même aux lettres qu'il écrivoit au Roi. En quoi nous différions beaucoup d'avec les Suédois, qui souffroient que le roi de Danemarck, leur écrivant, prît le titre de roi des Goths; et Oxenstiern demeurant ferme à dire que c'étoit leur style ordinaire quand ils écrivoient au roi d'Angleterre, ou parloient de lui, et qu'il ne le pouvoit changer maintenant, Charnacé voyant son obstination, jugea ne le devoir pas recevoir, pour témoigner qu'il n'avoit pas consenti audit titre, quoique ledit Oxenstiern lui représentât que le Roi étant nommé le premier, et lui Charnacé avant l'ambassadeur d'Angleterre, il lui sembloit que ce lui devoit être assez d'avantage, et qu'il avoit sujet d'être con-

tent, attendu que ce qu'ils donnoient ce titre n'étoit que pource que c'étoit le style ordinaire qu'ils avoient de tout temps lorsqu'ils parloient du roi d'Angleterre, lequel ils ne pouvoient discontinuer sans paroître le vouloir offenser.

Cependant le colonel d'Enauf vint de la part de Pologne, avec le gentilhomme que Charnacé y avoit envoyé pour la ratification, qu'il apporta en date du 8 octobre; et pource qu'il avoit tardé deux jours plus que le terme qui avoit été préfix, Oxenstiern, ayant avis qu'il entroit dans la ville, sortit par une autre porte, disant que puisqu'il l'avoit attendu deux jours, il pourroit bien l'attendre trois; il en demeura plus de quatre, pendant lequel temps ce colonel, étant pressé de retourner, laissa à Charnacé un de ses capitaines nommé Marceuil, qui étoit Français, avec la ratification pour rapporter les actes des Suédois.

Oxenstiern étant revenu, et l'ayant vu, voulut bailler les siens à Charnacé, qui ne les voulut pas recevoir à cause du titre susnommé, ni lui donner ceux de Pologne, mais les renvoya au général et aux commissaires polonais. Oxenstiern leur dépêcha un de ses valets avec le capitaine Marceuil, pour faire l'échange desdits actes, qui fut fait au commencement de novembre.

En tout le traité le roi de Suède témoigna un grand courage, et en toutes les difficultés qui survenoient, faisant paroître la guerre et la paix lui être indifférentes, mettant toujours le marché à la main aux Polonais, lesquels, au contraire, ne pouvoient céler le désir qu'ils avoient de mettre fin à leur différend, bien qu'ils fussent assistés particulièrement en cette

année des forces de l'Empereur, et qu'ils sussent que ledit roi de Suède avoit dessein d'entrer en Allemagne et lui faire la guerre, et qu'il en fût sollicité de plusieurs princes et Etats protestans dudit pays.

Ledit Roi ayant le courage enflé des sollicitations qui lui étoient faites par lesdits princes, et espérant, fortifié par leurs secours, avoir moyen de faire de grands progrès en Allemagne, avoit déjà écrit le 25 avril à tous les électeurs de l'Empire pour leur remontrer le sujet qu'il avoit de se plaindre de l'Empereur, ou plutôt des ministres qui abusoient de son nom, et du ressentiment qu'il seroit obligé d'en avoir s'il n'y étoit remédié.

Il leur fit savoir le sujet qu'il avoit eu d'assister la ville de Stralsund, qui, n'ayant jamais méfait contre l'Empire, avoit souffert le dégât en tout son territoire par l'armée impériale, et la prise et invasion de plusieurs places qui lui appartenoient, jusques à ce qu'il leur fût même commandé de recevoir garnison, et de livrer leurs havres, leurs navires et leurs canons aux ministres impériaux; ce que leur ayant refusé, ils virent un siége formé devant leur ville. Qu'en cette extrémité, ils n'avoient pas voulu avoir recours au roi de Danemarck, qui étoit lors ennemi déclaré de l'Empereur, mais l'avoient eu à lui, comme à un roi neutre, leur ami et allié de l'Empire : ce que, pour l'intérêt que le royaume de Suède y avoit, à raison du commerce qu'il a avec toutes les places situées sur la mer Baltique, il n'auroit pu refuser, vu principalement les hostilités qui, les années dernières, lui auroient été faites par aucuns qui se disoient serviteurs de l'Empereur, qui auroient envoyé des

troupes en Prusse contre lui, auroient accordé tout secours d'hommes et d'armes à ses ennemis, essayé d'empêcher, par divers moyens, la trève ou la paix qui se traitoit avec eux, intercepté et ouvert ses lettres; l'auroient voulu forclore de tout commerce et alliance aux états de l'Empire; auroient pillé et emprisonné ses sujets, dépouillé ses alliés en Allemagne de leurs Etats, et enfin auroient, par un attentat inouï, chassé de Lubeck les ambassadeurs qu'il y avoit envoyés pour traiter avec les commissaires de l'Empereur la cause de Stralsund, et leur auroient commandé de se retirer de toute l'Allemagne. Ce qu'il les prioit, comme principaux membres de l'Empire, de considérer et y mettre ordre, ou qu'il protestoit, devant Dieu et toute la chrétienté, que les guerres et tous les désordres et ruines qui en arriveroient leur seroient attribuées, comme étant cause de tous les maux.

La république de Suède, par son commandement, écrivit du même style au duc de Fridland, et lui dépêcha le baron Stenolbielk pour ce sujet, qui lui envoya de Stralsund un trompette avec une lettre, par laquelle il lui représentoit au long toutes ces raisons.

Fridland lui répond, avec un orgueil allemand, que le roi de Suède ne devoit s'offenser de ce que ses ambassadeurs n'avoient pas été reçus à Lubeck, parce qu'ils n'y avoient pas été appelés; que quant au maréchal Arnheim, dont il se plaignoit, qui avoit mené des troupes en Prusse, il n'avoit non plus de sujet de s'en plaindre, pource que l'Empereur ne l'avoit pas fait pour inimitié qu'il portât au roi de Suède, mais pource qu'ayant une si grande multitude de soldats,

qu'il lui en restoit beaucoup qui ne lui servoient de rien, il n'avoit pu refuser au roi de Pologne ceux-là qui s'étoient déjà obligés d'eux-mêmes à le servir, outre que le parentage et l'étroite alliance de l'Empereur avec le roi de Pologne ne lui permettoient pas de lui refuser l'assistance dont il avoit besoin.

L'agent, sur cette réponse, demanda que les troupes de Arnheim, envoyées en Prusse, fussent rappelées, puisqu'elles étoient toutes allemandes et sous un chef allemand; qu'il ne recevoit pas pour valable l'excuse qu'il lui mettoit en avant; ce qu'après lui avoir remontré il n'avoit autre chose à lui dire, sinon que la république de Suède n'avoit rien négligé pour empêcher d'en venir à une rupture. A quoi ledit Fridland répondit, le 8 juillet, qu'il n'avoit autre réponse à faire que celle qu'il lui avoit déjà faite, et qu'il avoit beaucoup de raisons pour réfuter celles qu'il lui avoit proposées, lesquelles il étoit lors superflu de lui mander.

Ce procédé, plutôt impérieux qu'impérial, offensa le roi de Suède, qui l'étoit encore davantage de ce que les électeurs n'avoient pas daigné lui faire réponse; ce qui l'animoit au désir qu'il avoit de s'en ressentir.

La trève entre lui et la Pologne étant parachevée, un beau champ lui étant ouvert de pouvoir témoigner son ressentiment, ayant ses forces toutes unies pour les employer contre un seul ennemi, les princes et états de l'Allemagne, offensés de l'Empereur, commencèrent lors à le rechercher tout ouvertement et plus ardemment, et lui remontrèrent la ruine de ses alliés et de ses parens en Allemagne, la mauvaise

volonté de l'Empereur contre lui, tant à raison de sa religion que de son voisinage, et de la crainte qu'il avoit de sa grandeur naissante; qu'après le Danois surmonté, il ne restoit plus aux aigles impériales que lui à attaquer; qu'il les avoit déjà vues en la Prusse déployées contre lui; qu'il n'avoit plus qu'à les attendre dans la ville de Stockholm, s'il ne les prévenoit, tandis qu'elles suivoient quelque proie en Italie, et qu'il y avoit encore quelques restes de courage et de force en quelques-uns de ses alliés allemands.

Ce Roi, belliqueux et offensé, recevoit avec contentement leurs propositions, qui étoit comme autant d'huile qui attisoit le feu de son courage; les siens l'en détournoient, partie par crainte qu'il se rendît si puissant qu'il opprimât leur liberté, partie par prudence, reconnoissant les forces d'Allemagne et de la maison d'Autriche inépuisables, et les siennes petites, soit en hommes, soit en argent, qu'il ne pourroit exiger d'eux qu'en les chargeant de daces, qui leur sont assez inaccoutumées.

Ils lui représentoient le peu de sujet qu'il avoit de craindre que l'Empereur attaquât son Etat, séparé de l'Allemagne par une mer orageuse et par une terre inaccessible, à cause de ses bois et de ses montagnes, assiégés d'une neige perpétuelle; que ceux qui l'appeloient en Allemagne seroient les premiers à lui tourner le dos à la première disgrâce qui lui arriveroit; qu'il y hasarderoit inutilement toutes ses richesses et ses hommes, dont son Etat avoit besoin; et que toute autre guerre avec ses voisins, qui étoient moindres en force, lui seroit plus avantageuse que celle-là.

Cela fut cause qu'il répondit, au commencement,

assez froidement à ceux qui lui furent envoyés; mais lorsqu'ils lui offrirent assistance d'argent, de remettre leurs places en sa puissance, et se lier avec lui jusques à la mort, il gagna et persuada, par ses raisons, la république de Suède d'agréer ces desseins, au cas que l'Empereur ne voulût faire raison aux princes dépossédés, et laisser les villes maritimes de la mer Baltique libres de garnisons.

Il leur représenta l'obligation, et d'honneur et d'Etat, qu'il avoit de poursuivre ce bien-là, si nécessaire à la conservation de la liberté d'Allemagne; que, s'il le moyennoit, l'avantage qu'il en recevroit seroit incomparablement plus grand que toute la perte qu'il pouvoit recevoir de cette entreprise, outre que les injures que la Suède avoit reçues de l'Empire lui imposoient une nécessité de l'entreprendre, s'il ne vouloit manquer à son honneur; qu'aussi bien auroit-il toujours, en toutes les guerres, les forces impériales à combattre, lesquelles ne manqueroient pas d'assister ses ennemis; qu'en celle-ci il n'auroit affaire qu'à elles, et encore non entières, pource qu'elles seroient divisées, une partie des princes et états de l'Allemagne étant de son côté; qu'il feroit la guerre aux Allemands par eux-mêmes; que, de quelque côté que fût la victoire, elle seroit toujours au dommage de l'Allemagne, et, qu'au pis aller, s'il étoit surmonté, l'Allemagne resteroit affoiblie, et il retourneroit en son royaume, la situation duquel le rendroit assuré contre ses efforts; et, si Dieu bénissoit son dessein, l'empire romain seroit le glorieux prix de sa victoire.

La république suédoise s'accorda au désir de son Roi: la résolution en est prise; et lors, pour justifier da-

vantage son procédé, il dépêche de nouveau à tous les princes, Etats et villes libres d'Allemagne, pour leur représenter les offenses que plusieurs princes ses parens, et villes ses alliées en Allemagne, et lui-même en leur considération, avoient reçues de l'Empereur, et leur témoigner qu'il ne tenoit pas à lui, mais à l'orgueil avec lequel on le traitoit, que tous ces différends-là ne fussent terminés par un amiable accord.

Le sieur de Charnacé ayant reconnu en plusieurs audiences qu'il eut de lui qu'il avoit désir que le Roi, qu'il savoit avoir sujet d'être animé contre l'Empereur à cause de la guerre d'Italie, contractât alliance avec lui, et l'assistât en cette guerre, lui avoit aussi lors témoigné qu'il estimoit que le Roi ne l'auroit pas désagréable. Ils n'en étoient pas néanmoins passés plus avant, et ce discours n'avoit point eu de suite; mais la trève étant faite entre la Pologne et la Suède, le général de Suède nommé La Garde, fils d'un Français, qui, par son courage, avoit acquis grande réputation et beaucoup de bien en Suède, durant Charles, roi de Suède, père de Gustave, et le chancelier Oxenstiern, le remirent sur ce discours, et l'assurèrent que s'il vouloit faire un voyage en Suède pour prendre congé du Roi qui y étoit retourné un peu auparavant la conclusion de la trève, ils prendroient quelque bonne résolution ensemble pour la liberté d'Allemagne, et de temps en temps lui en reparlèrent si souvent qu'ils lui firent enfin entreprendre ce voyage; outre qu'il jugeoit bien que cette trève résolue avec la Pologne le rendroit un peu plus considéré des ministres de l'Empereur, qui facilement recherche-

roient quelques voies d'accommodement avec lui.

Il part et s'embarque avec le général, prend terre en Suède le 18 novembre, est reçu avec une grande acclamation de joie de tout le peuple par tous les lieux où il passoit, et arrive à Upsal où étoit le roi de Suède, à cause que la ville de Stockholm étoit infectée de peste.

Plusieurs colonels et capitaines, qui étoient venus de toutes parts trouver le Roi au bruit de cette entreprise, vinrent incontinent voir Charnacé, et lui dirent qu'ils l'attendoient avec grande impatience, ledit Roi les remettant, il y avoit six semaines, à se résoudre quand il seroit arrivé; et parce qu'il n'y avoit pas quinze jours qu'il avoit résolu d'y aller, il reconnut que ceux qui l'avoient tant sollicité en Prusse de faire ce voyage, en avoient commandement de lui, ou à dessein de parachever bientôt cette alliance, ou de donner jalousie à Walstein, auquel il avoit envoyé un ambassadeur nommé Bielki, qu'il attendoit de jour à autre.

En sa première audience, qui fut le 21 novembre, il dit à ce Roi qu'étant près de retourner en France, la trève en Prusse étant conclue, qui avoit été le sujet de son voyage, il étoit venu prendre congé de Sa Majesté pour savoir s'il lui plairoit lui commander quelque chose vers le Roi, auquel ayant fait savoir les discours qu'il lui avoit plu lui tenir touchant les affaires d'Allemagne, il lui avoit mandé que si le roi de Suède vouloit prendre la peine de lui faire savoir plus particulièrement son intention et traiter avec lui, il y entendroit très-volontiers. Charnacé ajouta que pour cela il lui sembloit à propos qu'il envoyât en France, sous couleur de remercier le Roi de ce qu'il

avoit envoyé moyenner la trève, mais, en effet, pour conclure avec lui une bonne alliance. Il lui répondit froidement qu'il ne croyoit pas que le Roi eût ce dessein-là, mais que c'étoit Charnacé seul qui le désiroit, pource que depuis le temps qu'ils en parloient, le Roi lui eût pu aussi bien envoyer le pouvoir de traiter que le commandement de lui faire ces discours, qui étoient sans résolution.

Que s'il eût eu un ambassadeur en France, il n'eût point fait de difficulté de l'envoyer au sien. Enfin, après trois heures de discours, le Roi, se réchauffant un peu, lui dit qu'il n'étoit pas de ces rois dont le pouvoir est borné par leur seule volonté, qu'il ne pouvoit rien conclure sans l'avis des sénateurs, et partant qu'il lui envoyât son dire par écrit, et qu'il lui feroit réponse. Charnacé, au partir de l'audience, se trouva en peine s'il devoit et comme il pouvoit faire cet écrit, qu'il se méfioit qu'il ne désiroit que pour faciliter son accommodement avec l'Empereur.

Enfin, néanmoins, il crut ne le lui devoir pas refuser, et qu'en cette affaire la vérité ne pouvoit nuire à Sa Majesté, et en signa un le jour même, par lequel il lui disoit que, pour obéir au commandement qu'il lui avoit fait de lui donner par écrit le point principal duquel il lui avoit parlé en son audience, il lui répétoit en peu de mots que Sa Majesté, ayant été informée de la bonne volonté qu'il avoit, s'il étoit aidé et secondé en ce dessein, de contribuer au repos et à la liberté des princes injustement oppressés, lui avoit commandé de l'assurer que s'il lui plaisoit proposer les moyens qu'il jugeoit propres pour en venir là, et envoyer en France un homme avec plein pouvoir de

traiter et conclure sur ce sujet, soit en forme de ligue défensive ou offensive même, Sa Majesté Très-Chrétienne y entendroit très-volontiers, pour l'envie qu'elle avoit de faire chose agréable à lui, et utile au bien général de la chrétienté.

Ce Roi l'ayant reçu, le renvoya à Charnacé pour le signer et y mettre son sceau; mais il répondit qu'après qu'il auroit su sa résolution il le feroit très-volontiers.

Ensuite les sénateurs s'assemblent, viennent parler plusieurs fois à Charnacé, et, pour conclusion, lui demandent qu'on leur donne assurance que Sa Majesté leur donnera 1,200,000 livres par an et six grands vaisseaux de guerre équipés, armés et payés à ses dépens. Il leur repartit que le Roi, ne sachant pas encore qu'ils lui fissent telle demande, n'avoit garde de lui avoir donné charge de la leur promettre, et que lui aussi n'étoit pas si malavisé de le faire sans en avoir le pouvoir, mais qu'il assuroit le roi de Suède que Sa Majesté feroit, en ce sujet, tout ce qui se pouvoit raisonnablement désirer d'elle.

Il fut résolu d'envoyer un ambassadeur à Sa Majesté; Charles Banier fut nommé à cette fin, et lui fut commandé de se préparer. Il fut prêt dans huit jours, son instruction même lui fut donnée, et étoit prêt de partir le lendemain, qui étoit le 10 de décembre; mais, la nuit précédente, le Roi s'en alla et manda à Charnacé qu'il lui étoit arrivé deux régimens d'infanterie de Hollande qu'il désiroit voir, et que dans deux jours il seroit de retour; cinq se passèrent, après lesquels il envoya tous les jours, dix ou onze jours de suite, un des siens qui assuroit qu'il arri-

veroit le soir : ce qu'il faisoit pource qu'il vouloit savoir auparavant les nouvelles que lui apporteroit son ambassadeur qu'il avoit envoyé à Walstein, qui, depuis la trève faite avec la Pologne, le recherchoit autant d'accommodement, qu'il avoit auparavant témoigné de mépris de lui, car il vit qu'il prenoit à son service les troupes qui avoient été licenciées par le roi de Pologne et ceux de Dantzick, et que la Poméranie, au contraire, étoit destituée de gens de guerre qu'il avoit envoyés en Italie contre nous, qui nous préparions à y faire un effort contre lequel il seroit encore obligé d'envoyer de nouvelles troupes : cela le contraignit, premièrement, de s'accorder avec la ville de Magdebourg par l'entremise de celles de Hambourg, Brême et Lubeck ; puis encore de leur témoigner qu'il seroit bien aise qu'elles continuassent à s'employer en l'affaire de Stralsund, et en manda autant au duc de Poméranie, lesquels aussitôt envoyèrent à la ville de Stralsund, qui, ennuyée de la guerre, dépêcha en diligence au roi de Suède pour le prier de commettre quelqu'un en cette affaire.

Le roi de Danemarck s'en mêla aussi comme principal entremetteur ; le roi de Suède, incertain s'il devoit faire la guerre ou la paix, et s'il se devoit venger du mépris et des injures qu'il avoit reçues de l'Empereur, ou s'il devoit cacher son ressentiment, crut qu'il étoit meilleur, en tout événement, de ne désobliger pas l'Allemagne, mais de condescendre à ce qu'elle désiroit, lui témoignant, par ce moyen, n'avoir autre dessein que son repos et sa liberté, attendu qu'il savoit bien qu'il ne lui manqueroit pas de prétextes de leur pouvoir faire rompre ce traité

quand il se seroit résolu à la guerre, et qu'il ne l'étoit pas encore, tant à cause de la nécessité d'argent en laquelle la guerre de Pologne l'avoit réduit, que pour le peu d'espoir de secours qu'il avoit d'Angleterre, la paix y étant comme résolue avec l'Espagnol, de Hollande (pour le même sujet), des villes anséatiques qui étoient toutes épuisées de biens, de Danemarck, qui avoit perdu cœur et désarmoit tous les jours, de France, d'où l'on ne lui disoit rien sur quoi il pût faire fondement assuré.

Il envoya ensuite le susdit ambassadeur, nommé Bielki, à Walstein, qui d'abord lui promit exemption de garnison et de vaisseaux à toutes les villes de la côte de la mer Baltique, même à Vismar et Rostock, et lui donna, en outre, quelque espérance de la restitution du Meckelbourg pour une somme d'argent.

Ledit Roi ne vouloit rien résoudre avec Charnacé qu'il n'eût su la réponse dudit ambassadeur; dès qu'il fut arrivé et lui eut parlé, dès le lendemain il revint et manda à Charnacé qu'après avoir bien considéré toutes choses, il n'avoit pas jugé devoir envoyer personne en France, mais seulement instruction et pouvoir à l'ambassadeur qu'il avoit en Hollande, pour traiter avec celui à qui il plairoit à Sa Majesté d'en donner la charge, que cela se feroit avec moins d'éclat et plus de secret.

Le lendemain, Charnacé l'étant allé voir, et témoignant s'étonner de ce prompt changement, il lui dit qu'il ne lui céleroit point qu'on lui offroit la paix très-avantageuse; que déjà l'Empereur et Fridland avoient prié les villes anséatiques de s'en mêler avec Brandebourg et le duc de Poméranie; qu'ils offroient

déjà de laisser Stralsund, Rostock et Vismar libres de garnisons et de vaisseaux; que le roi de Danemarck le lui conseilloit et l'en poursuivoit ardemment, s'en voulant entremettre, de peur, disoit-il, qu'après qu'on l'y auroit engagé on l'abandonnât comme on avoit fait lui-même; que le duc de Mantoue n'étoit pas à se repentir d'avoir espéré en semblable assistance, son pays étoit ruiné, ses deux villes de Casal et de Mantoue assiégées, sans qu'il y eût apparence que nous les pussions secourir, le Piémont et la Lombardie étant entre elles et nos armes; et que les Hollandais, manque de paiement de ce que nous leur avions promis, étoient sur le point de faire la trève; que le Roi même étoit désuni dans son État, Monsieur, qui y avoit une grande cabale, étant en Lorraine, et, outre tout cela, qu'il croyoit que le Roi étoit en volonté d'avoir la paix s'il la pouvoit obtenir, et qu'ainsi l'ambassadeur qu'il enverroit en France y arriveroit peut-être le lendemain qu'elle seroit faite, et lors on remercieroit ledit roi de Suède, qui demeureroit seul contre l'Empereur, ce qui ne seroit pas raisonnable.

Il lui dit que ces nouvelles étoient véritables, et qu'il les tenoit de l'ambassadeur anglais; ce qui montroit une grande rage de cette nation, dont la haine contre la France est si grande qu'elle passe en fureur, et, pour nous nuire en quelque chose, se déchire elle-même. C'étoit leur intérêt domestique que le roi de Suède descendît en Allemagne; sa venue y facilitoit le rétablissement du Palatin; ils l'en sollicitoient eux-mêmes et lui promettoient assistance; et, néanmoins, l'excès de leur mauvaise volonté

contre la France ne laissoit pas de leur faire faire de mauvais offices contre nous, qui empêchoient leurs propres desseins. Le roi de Suède avertit Charnacé, qui écrivit à Sa Majesté qu'il lui plût de donner charge de traiter à La Haye avec son ambassadeur, à un autre qu'au sieur de Baugy, qui y étoit lors de sa part, d'autant qu'il étoit averti, de bonne part, qu'ayant été vingt ans près des empereurs de la maison d'Autriche, il ne les haïssoit pas encore, et qu'il le savoit des principaux des États; ce doute étoit sans fondement, mais, en affaire de telle importance, la moindre chose fait ombrage.

Il fit donner le lendemain audit sieur de Charnacé la réponse à son écrit, en laquelle il se donna bien garde de se méprendre, ni de faire paroître qu'il eût été le premier à parler de l'alliance avec la France, ni à la désirer: la conclusion étoit qu'il eût volontiers envoyé un ambassadeur en France pour en traiter plus amplement avec Sa Majesté, n'eût été que Charnacé ne l'avoit pu informer de ce que le Roi pouvoit faire sur les articles principaux qu'il croyoit être nécessaires qu'il accordât; cependant que, pour ne pas perdre de temps, pource que ledit Charnacé lui avoit représenté que pour le peu de connaissance que Sa Majesté avoit des pays situés près de la mer Baltique et de leurs intérêts, elle n'avoit pu mettre en avant les expédiens les plus convenables, il avoit mis par écrit les choses auxquelles il jugeoit que nous devions tendre par notre alliance, de laquelle nous ne devions nous séparer que nous n'y fussions parvenus, et les articles de ce qu'il estimoit que Sa Majesté et lui devoient contribuer chacun de leur part en cette guerre,

et les avoit envoyés à son ambassadeur à La Haye, et en avoit donné la copie audit sieur de Charnacé, afin qu'il les pût porter ou envoyer au Roi, comme bon lui sembleroit.

Après cela Charnacé prit congé de lui et retourna en Danemarck, où il arriva à la fin de l'année, le roi de Suède l'ayant fait conduire par ses gentilshommes et officiers jusqu'à Gotheborg, frontière maritime de son Etat.

Il représenta audit roi de Danemarck que s'il vouloit, non pas faire la guerre, à laquelle il ne le convioit point, mais seulement assembler ses officiers, armer ses frontières de deux ou trois régimens, et demander la restitution des Etats des ducs de Meckelbourg et de Poméranie, ses voisins et parens, et la liberté des villes opprimées, l'Empereur, dans le doute où il étoit des armes de Suède, et la grande diversion que celles du Roi lui donnoient en Italie, lui donneroit certainement satisfaction, ce qui lui tourneroit à grande gloire, et il ne courroit aucune fortune de rompre la paix avec l'Empereur pour cela. Mais il le trouva si abattu de courage qu'il n'osoit prêter l'oreille à aucune de ces raisons, mais lui répondit seulement qu'il ne craignoit point les armes de l'Empereur; que, pour la conservation de ses Etats, il ne faisoit point d'état des forces de terre;

Que l'expérience lui avoit fait voir que le Holstein ne se pouvoit conserver sans être maître de la mer, en laquelle étant le plus fort, comme il étoit, il ne redoutoit point l'Empereur, quoi qu'il pût faire, ni sa nouvelle amirauté sur la mer Baltique, laquelle il réduiroit à rien quand il lui plairoit, et partant qu'il

ne se vouloit point intéresser en toutes ces affaires, desquelles il s'étoit une fois déporté en la paix de Lubeck.

Il fit aussi parler au duc Ulric son jeune fils pour savoir s'il se voudroit joindre avec ceux qui entreroient en Allemagne, pour rentrer dans son évêché de Schwerin et Meckelbourg, et que s'il pouvoit faire que le roi de Danemarck, sans faire semblant de s'en mêler, lui entretînt un régiment de cavalerie et un d'infanterie, on lui en bailleroit encore un autre, avec assurance qu'on ne feroit point la paix qu'il n'eût contentement.

Ce jeune prince l'eût bien désiré, mais le respect qu'il portoit à son père, qui en étoit entièrement éloigné, l'en empêcha.

Ces choses étant ainsi, il ne restoit que le seul roi de Suède, sur lequel et l'Allemagne et les princes voisins pussent jeter les yeux pour s'opposer à la tyrannie naissante de la maison d'Autriche à l'Empire; ce qu'il fit en l'année suivante, comme nous verrons.

Voilà ce qui se passoit en Allemagne et aux pays septentrionaux; quant à la Flandre, les Hollandais, voyant les Espagnols occupés en Italie à s'opposer aux armes du Roi, avoient pris le temps de faire quelque effort de leur côté, et dès le premier de mai assiégèrent la ville de Bois-le-Duc, sise sur la rivière de Diest, à dix lieues de Bruxelles et quatorze d'Anvers, place par eux souvent muguetée, et dont autrefois le feu prince d'Orange avoit entrepris le siége, et été contraint de le lever sans rien faire.

La nuit du 3 au 4 mai, auparavant que les approches fussent encore bien faites, huit cents mousque-

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

A peu de jours de là, savoir est la nuit du [illegible] au 26, le prince d'Orange commença à faire mettre la main à bon escient aux approches qui furent reprises entre les Français et Anglais. Le maréchal de Châtillon, commandant aux premières comme colonel

(1) *Rubens* : C'est le célèbre peintre Pierre-Paul Rubens. L'infante Isabelle, gouvernante des Pays-Bas, l'employa avec succès dans plusieurs négociations.

général, prit la gauche pour tirer, par un terrain assez facile à remuer, à la pointe d'une grande corne qui couvroit l'avenue du fort principal, que l'on nommoit de Wucht, lequel étoit secondé d'un autre petit plus proche de Bois-le-Duc; car il falloit enlever ces deux pièces avant que de passer plus outre : le premier n'étoit pas estimé de moindre considération que Grol en ce qu'il contenoit. Le capitaine Aiguebère, du régiment de Candale, avec deux cents hommes, avança deux redoutes, et les assiégés sortirent pour l'empêcher; mais ils furent incontinent repoussés, si bien qu'à deux heures après minuit elles furent en défense, et la ligne de l'une à l'autre faite. La même nuit Douchan, lieutenant colonel du sieur de Châtillon, ouvrit et avança une tranchée environ de cent pas, et fit une redoute. Le lendemain La Maison-Neuve, lieutenant colonel de Courtaumer, en fit autant, et la nuit du 28 au 29 le marquis de Leuville, lieutenant colonel de Hauterive, fit commencer les batteries, qui furent le 30 en état d'y loger l'artillerie. Les assiégés tâchèrent par trois fois d'élever un petit ouvrage de gazon devant le travail des Français qui les en empêchèrent. Les Anglais firent aussi les approches, poussés de courage et d'émulation, et les batteries des comtes Ernest et Guillaume de Nassau obligèrent les assiégés de leur répondre sans épargner la poudre. Il ne se remarqua néanmoins aucune autre perte pour les assiégeans que d'un lieutenant, d'un enseigne et quelques sergens anglais, outre le sieur Alphonse Pallotta, Piémontais, lequel eut le bras emporté d'une volée de canon; il s'étoit mis volontaire dans les troupes françaises, et servoit en Hollande aupara-

vant le duc de Savoie, comme d'agent secret. La continuation des vents d'amont favorisa grandement ce siége, en ce qu'elle servit à dessécher les marais qui enferment Bois-le-Duc, lesquels ne délaissèrent pas de ressentir un peu du débordement de la Meuse; ce qui donna le plus de peine, jusqu'à ce que vinrent les sécheresses du mois de juillet et d'août.

L'Infante fit tous ses efforts en cette occasion; elle demanda secours à l'Empereur, qui le lui envoya avec grand soin; elle le demanda aussi à la ligue catholique d'Allemagne, et pria le duc de Bavière, qui en étoit le chef, de joindre les forces de ladite ligue catholique avec celles que l'Empereur lui envoyoit sous la conduite du comte de Montecuculli, pour secourir cette ville si importante non-seulement à la Flandre, mais à tout le parti catholique.

Bavière s'en excusa, et apporta pour raison que, s'il le faisoit, il avoit peur que cela fût préjudiciable à plusieurs catholiques d'Allemagne qui confinoient avec les Hollandais, et n'étoient point molestés par eux.

Cette réponse étonna et fâcha les Espagnols, qui, pour détacher Bavière d'avec la France, lui firent entendre qu'elle étoit étroitement réunie avec l'Angleterre, ce qui ne pouvoit être qu'à ses dépens et avec dessein de le dépouiller de l'électorat pour le rendre au roi de Bohême; ce qui fit bien du commencement de l'impression dans son esprit, mais toutefois non pas telle qu'il ne se laissât éclaircir de la vérité par les ministres du Roi, et ne perdît toute la défiance qu'on lui avoit voulu donner de Sa Majesté.

L'Infante, éconduite de ce côté-là, mit sur pied

de sa part, sous le commandement du comte Henri de Berg, une armée composée de dix-huit mille hommes de pied et cent cornettes de cavalerie.

Le 28, que les assiégés n'avoient pas encore perdu un pouce de terre, il vint loger à trois lieues des assiégeans, lesquels il trouva si bien retranchés qu'il eut peu d'espérance de les pouvoir forcer. Néanmoins la nuit du 3 au 4 juillet, il voulut tenter s'il pourroit faire quelque chose, et, donnant une alarme générale par tous les quartiers, il fit faire deux attaques, l'une au quartier du prince d'Orange, l'autre en celui de Broderoles; mais il fut si bien reçu que les chariots qu'il avoit amenés pleins d'instrumens pour remuer la terre, retournèrent chargés de morts.

Il se mit encore, la nuit du 7, en devoir de chercher le passage par une île qui étoit au milieu de la digue; mais il fut encore contraint de se retirer sans effet; ce qui donna grand cœur aux assiégeans, et l'ôta à ceux de la ville.

Henri de Berg, croyant sa demeure être là davantage inutile, se retira le 17 du mois, et tourna tête vers Wesel pour se joindre avec les troupes qui devoient venir, de la part de l'Empereur, pour une entreprise, la plus importante et la plus hardie qui fut jamais faite contre les Hollandais, par laquelle il espéroit les forcer à lever le siége pour venir s'opposer à lui.

Il avoit dessein d'entrer dans la Velue, qui est le cœur de la Hollande, dans lequel sont de grandes villes, mais non fortifiées, et lesquelles n'avoient jamais vu la guerre chez elle.

Ce dessein lui réussissoit heureusement si la mau-

vaise fortune d'Espagne ne l'eût traversé, car il jeta un pont sur le Rhin près de Chanteu, et y fit passer son armée.

Le secours de l'Empereur, qui étoit grand, passa la rivière d'Yssel près d'Arnheim, et vint joindre Cairau, auquel Henri de Berg avoit donné six mille hommes pour s'opposer aux garnisons d'Emmerick et de Reis, qui eussent pu surprendre les convois qui venoient de Wesel; puis il s'achemina en personne vers la Velue, par un pont qu'il mit sur l'Yssel, et, y demeurant avec le gros de son armée, envoya le comte de Montecuculli avec huit mille hommes de pied, trente cornettes de cavalerie et huit canons, aux portes d'Amersfort, qui étoit une ville pleine de vivres et de grains que les villageois y avoient apportés de la campagne pour les mettre en sûreté; mais, dès que les troupes ennemies approchèrent, elle se rendit sans résistance pour se rédimer du pillage.

Il envoya quant et quant, avec d'autres troupes, Dulkens, ci-devant gouverneur de Grol pour les Espagnols, pour assiéger Hattem, petite ville tirant vers le Zuyderzée, et y fit une grande brèche; mais les assiégés se défendirent et les repoussèrent.

Dès que la nouvelle de la prise d'Amersfort et du siége de Hattem fut arrivée à La Haye, elle apporta une consternation générale parmi tout le peuple; mais messieurs les États prirent un conseil généreux en leur assemblée sur-le-champ, le jour même, qui étoit le 14 après midi.

Premièrement ils ne voulurent pas ouïr parler de lever le siége de Bois-le-Duc, puis ne se contentèrent pas d'envoyer du secours dans la ville d'U-

trecht, grande ville dans la Velue, non fortifiée, très-importante, de la conservation de laquelle dépendoit celle de tout le pays, mais prirent résolution de s'y transporter tous conjointement, sans aucun délai, avec tout le conseil d'État, afin de donner ordre aux choses nécessaires pour arrêter l'effroi et empêcher l'invasion; ce qu'ils firent, et sans cela n'eussent jamais retenu l'esprit de ces peuples, tant ils étoient épouvantés. Il y avoit trois semaines qu'ils étoient sollicités et pressés de ladite ville de faire ce voyage.

Au sortir de l'assemblée chaque député se retira chez lui pour se disposer au partement, qui se fit ce soir-là même; dont ils firent aussitôt donner avis à l'ambassadeur du Roi par leur greffier, s'excusant de ne lui avoir pas envoyé deux de leur corps, suivant leur coutume, n'en ayant pas eu loisir à cause de la soudaineté de leur départ.

Dès qu'ils furent arrivés ils logèrent huit mille hommes au dehors, sous la charge de Waremberg, que ceux de la compagnie des Indes occidentales avoient fait revenir de Venise pour commander une partie de leur armement avec l'amiral Long.

Quelque bonne mine qu'ils fissent, l'étonnement étoit grand parmi eux; et, quoiqu'ils le cachassent, ils ne laissoient pas de le faire paroître, et étoit bien à craindre que, si la chose duroit, il ne s'éclatât quelque mésintelligence et division intestine, les peuples étant touchés d'appréhension et ne sachant sur quoi fonder leur espérance, l'ennemi étant bien avant dans l'État, et eux ne se voyant assistés d'aucuns de leurs alliés.

Dès que l'ambassadeur d'Espagne sut à Paris le passage du comte Henri de Berg dans la Velue, il en fit des feux de joie publiquement, comme ils firent aussi en la ville de Madrid en Espagne.

Les Hollandais, au contraire, envoyèrent en grande diligence demander secours à tous leurs alliés.

Ils eurent quelques troupes du roi de Suède, les compagnies des Indes orientales et occidentales, outre dix à douze mille hommes que le roi de Danemarck étoit contraint de licencier, lesquels ils reçurent à leur solde.

Ils dépêchèrent particulièrement au Roi pour le supplier de leur donner une assistance d'argent extraordinaire, considérant qu'ils avoient tout le poids de la maison d'Autriche à soutenir, la paix ayant été aussitôt faite que la guerre commencée en Italie, et le roi de Danemarck s'étant aussi accommodé avec l'Empereur.

Que le comte Henri de Berg avoit laissé seize mille hommes pour la garde du pont de la rivière d'Yssel; ayant partagé son armée en deux bandes, chacune de quinze à seize mille hommes, marchoit droit au pays d'Utrecht.

Et bien que le comte Ernest de Nassau fût là aux environs avec une armée de vingt-six mille hommes, si est-ce qu'il ne pouvoit pas empêcher tous les desseins de l'ennemi, à cause qu'il étoit obligé de garder le Bétuve tout le long de la rivière du Rhin, depuis Arnheim jusques à plus bas encore que Wick, pource que Henri de Berg avoit dessein de passer dans ledit Bétuve; ce qu'étant, le prince d'Orange

seroit forcé de quitter le siége de Bois-le-Duc, et ce d'autant plus assurément que le gouverneur de Bréda avoit encore mis ensemble une armée de plus de dix mille hommes, qui avoit fait montre le 15 août à Hérenthals, à laquelle se devoient joindre six régimens de l'armée de Walstein, qui étoit déjà arrivée à Rhinberg avec du canon, et avoient dessein de tenter quelque exploit sur les îles de Zélande, et principalement sur celle de Tertolen.

Le Roi en envoya, en grande diligence, donner avis au cardinal, qui manda au sieur Bouthillier, le 21 août, qu'il avoit vu ce qu'il lui mandoit de l'affaire de Hollande; qu'il ne falloit ni s'y précipiter, ni la négliger. Les Hollandais, ayant autrefois failli prendre Grol et manqué à secourir Lingen, avoient fait la trève, y étant contraints par leur nécessité; qu'il étoit à craindre que, si Bois-le-Duc manquoit à être pris, ils n'en fissent autant, auquel cas, la paix étant faite avec Danemarck, nos affaires n'iroient pas bien; qu'il se falloit servir, à son avis, du temps et de la nécessité des Hollandais, leur donner de bonnes paroles, et leur dire nettement que, s'ils vouloient signer le traité, passant l'article contesté par le tempérament raisonnable qu'on y avoit trouvé, qui est qu'il seroit dit qu'ils ne pourroient faire la trève sans l'avis, conseil et agrément du Roi, Sa Majesté signeroit présentement le traité, et les secourroit d'argent; qu'il le prioit d'en parler au Roi, mais sans que le cardinal de Bérulle et le garde des sceaux sussent que cela vînt de lui; qu'après, ayant le consentement du Roi, il parlât à l'ambassadeur, et lui dît que, s'ils vouloient, le traité se signeroit et s'exécuteroit fidèlement, et

cependant qu'il falloit, par nécessité, attendre son retour, parce qu'il en savoit mieux les particularités que personne.

Incontinent après son retour à la cour, dès le 18 de septembre, il fit agréer au Roi qu'il fût fait réponse, au nom de Sa Majesté, aux instances pressantes que faisoit l'ambassadeur de Hollande en cette occurrence;

Que Sa Majesté étoit toute prête d'assister messieurs des États ès grandes dépenses qu'elle voyoit qu'ils avoient à faire; mais que, d'autant qu'elle avoit accoutumé de ne les secourir d'argent qu'ensuite des traités d'alliance faits avec eux, elle attendoit la ratification de celui qui avoit été signé, il y avoit deux ans, par leur ambassadeur, après quoi elle feroit délivrer le secours qu'elle accordoit par ledit traité;

Qu'on ne pouvoit dire qu'il y eût en icelui aucunes choses qui blessassent messieurs les États, pour trois raisons :

La première, parce qu'ils s'obligeoient à ne point faire la paix ni la trève, sans le consentement ou gré du Roi; le Roi s'obligeoit aussi de ne faire aucun traité avec Espagne, qui l'empêchât de secourir messieurs les États, ainsi qu'il le promettoit par ledit traité, ce qui faisoit que la condition étoit réciproque;

La seconde, parce que le traité portant que, s'ils venoient à manquer à la condition ci-dessus, faisant la trève ou la paix sans le consentement du Roi, ils seroient obligés de rendre à Sa Majesté tout l'argent qu'il leur auroit donné, comme s'ils l'avoient reçu par prêt. Il leur étoit donc libre de faire la paix ou la trève comme bon leur sembleroit, pourvu qu'ils voulussent rendre l'argent qu'ils auroient reçu;

La troisième, que le sieur Aersens, étant ici ambassadeur extraordinaire, avoit donné, par écrit signé de sa main, au cardinal, que messieurs les États s'obligeroient à ne faire ni paix ni trève sans le consentement du Roi, ce qu'il n'eût pas fait, étant habile homme comme il étoit, si cela eût contrevenu à la souveraineté et liberté de messieurs les États;

Et quant à la difficulté de l'Angleterre, avec laquelle nous étions ci-devant en guerre, et dont la considération étoit lors mise en avant par les États, pour s'excuser de consentir à ce désir de Sa Majesté, elle étoit levée maintenant par la paix et très-bonne intelligence qui étoit entre ces deux couronnes.

Tandis que le comte Henri de Berg étoit avec tant d'armées puissantes dans la Velue, et qu'il étoit sur le point d'assiéger Arnheim et réduire les Hollandais, qui ne s'y étoient pas préparés à l'extrémité, il reçoit le 19 août la nouvelle de la prise de Wesel, qui, la nuit précédente, avoit été surprise, avec l'intelligence d'un des habitans, par le gouverneur d'Emmerick, avec onze cents mousquetaires et huit cornettes de cavalerie. Il y entra par le trou d'un bastion, et, sans aucune résistance, se rendit maître de la ville, les habitans répondant aux Espagnols, qui les appeloient à leur secours, qu'ils ne les pouvoient aider pource qu'ils les avoient désarmés.

Les Hollandais y trouvèrent deux cornettes de cavalerie et seize enseignes d'infanterie qu'on y avoit laissées en garnison, desquelles ils tuèrent la plupart et firent les autres prisonniers, et, entre eux, celui qui commandoit en la place.

Le comte Henri de Berg y perdit l'argent pour la

montre d'un mois de toute son armée, l'équipage d'une partie de sa cavalerie, et quantité de munitions de gueule et de guerre.

Cette nouvelle n'attrista pas seulement l'armée dudit comte, mais lui ôta tout moyen de faire aucun effet, vu que cette ville étoit leur magasin et leur étape, ce qui les contraignit de se retirer incontinent.

Cependant Bois-le-Duc demeuroit assiégé et prêt à se rendre; les assiégeans leur jetoient des grenades de cent quatre-vingts à deux cents livres, qui enlevoient souvent en l'air plusieurs maisons à la fois, gagnèrent la contrescarpe, passèrent leurs galeries dans le fossé, la principale desquelles étoit à l'épreuve du canon, et si large, que quatre chariots y alloient de front.

Le gouverneur, se voyant si pressé, commença à parlementer, et demanda terme de six jours pour pouvoir envoyer à l'Infante.

Cela lui étant refusé, la ville et lui envoyèrent leurs députés, le 12 septembre, au prince d'Orange, et se rendirent à composition, ne prenant pour terme de sortir de la ville que le dix-septième jour dudit mois.

Il fut convenu entre eux que, dans le terme de deux mois, tous les ecclésiastiques sortiroient de la ville, et qu'ils jouiroient, leur vie durant, de tous leurs revenus; quant aux religieuses, qu'elles pourroient demeurer dans la ville et y seroient alimentées, durant leur vie, des revenus de leurs couvens.

Mais, peu après, les Hollandais allant au contraire

de ces promesses, et traitant mal les catholiques, le Roi, plein de compassion des injures qu'ils recevoient, en écrivit aux États et au prince d'Orange, avec tant d'affection, et leur représentant si vivement l'avantage qu'ils auroient de les mieux traiter, qu'il leur fit donner quelque soulagement.

Bautru écrivit de Bruxelles qu'un chacun avoit eu un grand ressentiment de la piété du Roi en cette action, et que l'évêque de Bois-le-Duc étoit venu lui-même en cérémonie l'en remercier.

Ce siége fini en septembre, les armées furent séparées et mises dans les garnisons; les Hollandais donnèrent à leurs Allemands et Flamands le pays de la Marck pour y hiverner, à condition qu'ils s'entretiendroient des contributions, sans autre solde. Mais, ce logement étant proche des terres de l'électeur de Cologne et autres électeurs ecclésiastiques, l'ambassadeur du Roi fit nouvel office envers les États et le prince d'Orange pour l'observation de la neutralité avec lesdits électeurs, de quoi l'on lui donna toute assurance.

Le comte Henri de Berg, qui avoit si bien servi les Espagnols, et que la seule mauvaise fortune qui accompagnoit leurs affaires, à cause de leurs injustices et violences, avoit empêché de venir à bout de l'entreprise importante dont nous avons parlé ci-dessus, fut, en récompense, calomnié d'eux comme un traître, ou comme un homme sans expérience, qui avoit fait ce dessein afin d'y employer toutes leurs forces pour les y ruiner, ou ne l'avoit su ou voulu conduire avec la dextérité qu'il le devoit être pour réussir heureusement; ce qui fit qu'après avoir salué l'In-

fante, il s'éloigna de la cour et se retira en son gouvernement de Gueldre.

Les Hollandais, élevés par ces succès, ne voulurent plus ouïr parler de ratifier le traité avec le Roi, qui avoit été arrêté par leurs ambassadeurs, il y avoit deux ans, et dont nous avons dit ci-dessus que le cardinal leur avoit demandé la ratification, s'ils vouloient que le Roi leur donnât l'assistance qu'ils désiroient de Sa Majesté.

Ils répondirent au sieur de Baugy, qui leur en parla, que la trève qui alors se traitoit avec Espagne ne leur donnoit plus le moyen d'y pouvoir répondre.

Vosberg lui dit, avec plus de franchise, qu'ils ne pouvoient rien dire de plus sur cette proposition que ce que Aersens et lui en avoient dit en France.

Leur ambassadeur proposa depuis au cardinal que, si le Roi vouloit rompre avec Espagne, ils feroient ce que Sa Majesté voudroit.

Il lui demanda s'il avoit pouvoir particulier de traiter sur ce sujet, et, sur ce que ledit ambassadeur lui répondit que non, il lui répliqua : « Puisque vous n'avez pas pouvoir, il sera inutile de passer outre en cediscours. Tout ce que je vous puis dire est que, si vous aviez pouvoir vous seul, ou quelque autre avec vous bien instruit sur ce sujet, nous ne serions pas quatre jours sans vous rendre réponse, et prendre une prompte et forte résolution qui vous contenteroit. Et, comme le Roi ne voudroit pas détourner messieurs des Etats d'une trève avantageuse, ainsi qu'elle seroit si les Espagnols effectuoient les offres qu'on vous a mandé qu'ils faisoient de donner Bréda, Lingen et plusieurs autres conditions que je n'ai jamais crues,

[illegible] est-il en volonté assurée de les assister si la guerre se continue : et rien ne l'en a empêché depuis quelque temps, que la difficulté qui s'est trouvée au traité sur un mot sur lequel nous attendons réponse de messieurs les Etats.

« Quand nous verrons ce que vous résoudrez entre vous sur l'assemblée que vous faites pour la trève, vous trouverez le Roi en la disposition que vous pouvez désirer, et nous vous parlerons clairement. »

L'ambassadeur lui dit que si les Hollandais se portoient à la guerre, peut-être la France agiroit-elle alors plus froidement. A quoi le cardinal répondit que ce n'étoit pas son procédé, et qu'en ce cas, dans quatre jours on lui rendroit volontiers beaucoup meilleure réponse qu'il ne pensoit, et que, dès cette heure, ils pouvoient être assurés que le Roi ne les abandonneroit jamais.

Ensuite l'ambassadeur lui parla de l'affaire d'Orange, sur quoi le cardinal, sans s'engager, ni à nier ce qui étoit fait, ni à promettre ce que le service du Roi ne permettoit pas que l'on eût tenu, répondit avec dextérité que le prince d'Orange pouvoit bien croire qu'un grand roi comme Sa Majesté ne pouvoit avoir le dessein de le priver d'une chose qui lui appartenoit; que si Orange étoit encore au même état qu'il étoit du temps du feu Roi, Sa Majesté le remettroit entre les mains de son seigneur; qu'elle en avoit augmenté le revenu avec contentement, pour l'utilité qu'en recevroit le prince d'Orange, qu'il aimoit et estimoit grandement, mais qu'il étoit impossible d'empêcher le tiers et le quart de dire qu'il seroit à désirer que cette place ne fût point fortifiée, et que tant s'en fal-

loit qu'elle fût utile pour la conservation de la principauté du prince d'Orange, Sa Majesté la conserveroit bien plus soigneusement si elle étoit en l'état auquel elle étoit par le passé, que comme elle étoit alors; en un mot, qu'il pouvoit être assuré que le Roi, pour rien du monde, ne voudroit faire aucun tort au prince d'Orange.

Ledit ambassadeur manda toutes ces choses aux Etats, et particulièrement touchant l'affaire du traité entre le Roi et la Hollande.

Il leur manda que le cardinal, ayant accoutumé de parler en sorte que les effets passoient ce dont il donnoit espérance, il jugeoit de l'aversion qu'il avoit remarquée en ses paroles contre les Espagnols qu'on pensoit à la guerre;

Que si les affaires en Hollande alloient à la guerre, ils avoient plus à espérer de la France qu'ils n'avoient jamais osé croire jusques alors, les choses étant en tel point que facilement entreroit-on en rupture avec Espagne; et que si les Etats lui vouloient donner pouvoir de traiter, ou lui envoyer quelqu'un pour traiter conjointement de cette affaire avec le cardinal, il en espéroit bonne issue, lui ayant été souventes fois dit par ledit cardinal, sur les instances qu'il lui faisoit de lui déclarer l'intention du Roi, que si ledit ambassadeur avoit pouvoir il lui parleroit franchement, mais qu'il falloit voir auparavant ce qu'ils feroient pour la trève ou pour la guerre.

Mais ils ne voulurent point faire de réponse à la lettre dudit ambassadeur, ayant désiré qu'on traitât de cette affaire à La Haye, afin qu'eux tous ensemble la pussent plus mûrement considérer.

On fit au sieur de Baugy une autre dépêche sur ce sujet le 17 octobre, afin de le tenir informé de tout, et qu'il sût particulièrement l'intention de Sa Majesté.

On lui mandoit que le mémoire qu'on lui avoit envoyé en septembre dernier, satisfaisoit clairement à l'imaginaire difficulté que les Hollandais faisoient au traité qui leur étoit proposé, sur ce que le Roi désiroit que messieurs des Etats s'obligeassent de ne faire point la paix ni la trève sans son consentement, eux prétendant, par opiniâtreté, que cela préjudicioit à leur souveraineté et liberté.

Et cependant, pour accourcir le temps, le Roi trouva bon que l'on donnât avis audit sieur de Baugy de deux autres expédiens qu'il y avoit de sortir d'affaire, desquels ledit sieur de Baugy n'useroit qu'en cas qu'il n'obtînt le premier, et en useroit en sorte que, s'il y avoit moyen, il fît que messieurs les Etats les lui proposassent; ce qui ne seroit pas difficile, puisqu'en effet ils étoient tels que l'on savoit par diverses voies qu'ils les désiroient.

Le premier étoit que l'on ôtât du traité ce mot de consentement et agrément, qui déplaisoit à messieurs des Etats, et que, sous main, ils donnassent une lettre reversale particulière, laquelle même ne parleroit point qu'ils ne pussent faire la paix ou la trève sans le consentement ou agrément du Roi, mais déclareroit à Sa Majesté qu'ils ne feroient la paix ni la trève, de trois ans, avec le roi d'Espagne. Le second étoit qu'il ne fût point parlé dans le traité de ne pouvoir faire ni paix ni trève sans le consentement du Roi, qui étoit ce qui blessoit l'imagination de messieurs les Etats, Sa Majesté se contentant seulement de ce

qui étoit porté par icelui traité, que messieurs les Etats seroient tenus de lui rendre l'argent qu'il leur auroit donné, au cas qu'ils vinssent à faire la trève ou la paix sans son consentement.

Tandis que toutes ces choses se passent en Hollande, que Bois-le-Duc s'assiège et se prend, que les Espagnols les sollicitent de faire la trève ou la paix, et le Roi les invite à renouveler avec lui une alliance avec conditions raisonnables, dont ils sont de jour à autre retenus par la disposition qu'ils pensent voir dans les affaires à la rupture entre les deux couronnes, le roi d'Angleterre jure la paix, signée le 24 avril, et publiée, dans les deux royaumes de France et d'Angleterre, le 20 mai, et tandis qu'il traite et convient avec Châteauneuf, notre ambassadeur extraordinaire, de plusieurs articles concernant particulièrement la maison de la Reine sa femme, et fait semblant de chercher avec lui un moyen de défendre la liberté de l'Allemagne et rétablir son beau-frère dans le Palatinat, il écoute honteusement les propositions que les Espagnols lui font pour la paix, et va au devant, abandonnant le bien commun de la chrétienté et le sien propre, pour se défendre de son parlement et essayer de le ranger, à quelque prix que ce soit, sous son autorité. Châteauneuf partit de Paris au mois de juin, et arriva, au commencement de juillet, à Londres.

A son arrivée, et à sa première audience, il trouva qu'ils changeoient beaucoup de ce qu'ils avoient accoutumé d'user, et de ce qu'ils avoient fait envers le maréchal de Bassompierre; mais, comme ils mettent toute leur grandeur en cérémonies, qu'ils prati-

quent, disent-ils, avec mûre délibération résolue en leur conseil, il crut les devoir dissimuler et n'en point parler.

Entre autres choses, le Roi lui parla, par truchement, en anglais, qui étoit une façon extraordinaire et non usitée par lui ni par le feu Roi son père, ni par la reine Élisabeth jusqu'alors, parce qu'ils parloient tous trois très-bon français.

Il continua encore, depuis, cette façon de faire quand il le vit en audience, lui faisant réponse en anglais; mais, les autres fois qu'il le vit en particulier, allant saluer la Reine, il lui parla français et traita avec plus de privauté et de liberté.

La lettre aussi qu'ils écrivirent au Roi par leur ambassadeur Edmond étoit écrite en latin, contre ce qui étoit accoutumé depuis la reine Élisabeth, ayant voulu en cela reprendre l'ancienne forme dont usoient les rois d'Angleterre.

Et, pource qu'en ce temps-là le titre de majesté n'étoit pas en usage entre les rois, ils ne le donnèrent pas aussi au Roi en leur lettre, mais seulement celui de sérénité, pource que anciennement on usoit de ce seul titre-là et de celui de grandeur, sans considérer les changemens des temps et les innovations qui s'étoient apportées aux titres en ce siècle dernier, depuis que l'Empire avoit été conjoint à l'Espagne, et que la gloire allemande et espagnole, unies ensemble, avoient recherché des titres nouveaux, leur vanité ne pouvant pas demeurer resserrée dans ceux dont ils avoient accoutumé d'user.

Depuis ce temps-là le nom de majesté, qui ne se donnoit qu'à l'Empereur par ses sujets seulement,

fut usurpé par la maison d'Espagne; les rois, qui sont empereurs en France, s'en firent aussi appeler, et ensuite les autres rois de la chrétienté, et se donnèrent tous, les uns aux autres, cette qualité, et les moindres princes semblablement en usèrent, écrivant ou parlant à eux, excepté les princes de l'Empire, qui ne voulurent jamais changer leur façon ordinaire d'écrire au Roi, qui est, Votre Royale Dignité.

Et, sur quelques plaintes qu'ils firent du temps du feu Roi, qu'il ne faisoit pas, en France, couvrir leurs ambassadeurs, bien que ceux des princes d'Italie, beaucoup inférieurs à eux, se couvrissent devant Sa Majesté, il leur fit dire qu'aussi lui donnoient-ils le titre de majesté, ce qu'eux ne faisoient pas; qu'ils parlassent comme eux, et qu'on les traiteroit de même.

Ils en demeurèrent sur cette réponse, et n'en parlèrent davantage, hormis Bavière, qui, depuis quelque temps en çà, donnant au Roi le titre de majesté, demanda que son ambassadeur parlât couvert; ce qu'on ne trouva pas à propos, si cette résolution n'étoit faite par un commun accord des électeurs, afin qu'elle ne fût point changée à l'avenir.

Quant à l'Empereur, qui est celui qui, vraisemblablement, retient les électeurs de rendre cet honneur à nos rois, à plus forte raison refusa-t-il de le leur rendre aussi, et eux, de leur part, ne lui donnèrent non plus jamais le titre de majesté, jusques à ce que, du temps de la minorité du Roi, les ministres, par foiblesse et peu d'affection à la conservation de la dignité de cette couronne, s'y laissèrent aller

sous prétexte que l'ambassadeur d'Espagne leur donnoit à entendre que l'Empereur en feroit de même ; qui ne le fit toutefois pas, mais ne donne encore au Roi que le titre de sérénité, bien que, depuis dix ans en çà, il l'ait donné aux ducs de Saxe et de Bavière, qui l'extorquèrent de lui en la nécessité qu'il eut de leur assistance en Bohême contre le Palatin, et qu'il ait pris encore un titre plus élevé que celui de la simple majesté, se faisant appeler sacrée majesté. En quoi l'Espagne l'a imité, se faisant aussi traiter de même, ne leur restant plus rien à usurper que celui de majesté divine, en quoi il n'y auroit point de prince sage qui les voulût imiter.

Le roi d'Angleterre encore défendit à Edmond son ambassadeur, qu'il envoya en France pour la paix, d'aller voir le cardinal, ne lui donnant pas la main en sa maison, mais le précédant, selon qu'il est usité en la chrétienté, afin qu'il ne semblât reconnoître, en quelque manière, le Pape, et avouer, comme il dit lui-même depuis à Châteauneuf, la doctrine de Bellarmin, qui écrit que les cardinaux sont plus grands que les rois. En quoi il étoit d'autant plus pointilleux, que les papes prétendent avoir quelque droit sur le royaume d'Angleterre, et qu'il relève d'eux depuis que Jean-sans-Terre le leur soumit pour, par l'autorité du Saint-Siége, chasser le dauphin Louis, fils de Philippe-Auguste, qui avoit été appelé et élu par les États au royaume d'Angleterre, et en avoit pris possession.

Un conseil, composé de six conseillers, établi de nouveau par le roi d'Angleterre pour les affaires d'État, causoit tous ces changemens, en partie pour

lui montrer par là qu'ils avoient soin de sa grandeur et du rétablissement de son autorité, mais principalement pource qu'aucuns d'entre eux, portés à la paix d'Espagne, espéroient que tant moins bien les deux Rois seroient ensemble, tant plus auroient-ils d'avantage pour avancer ladite paix, et qu'eux tous ensemble convenoient à une extrême jalousie de la grandeur de la France, qui leur sembloit donner amoindrissement à la leur, et, pour ce sujet, nourrissoient et fomentoient toutes les difficultés et aigreurs qui se rencontrent toujours dans les affaires, leur semblant que, formant des difficultés sur tout, ils prenoient autant d'avantage sur nous, et se relevoient de la honte qu'ils avoient reçue.

Il leur fut aisé de faire trouver bons ces changemens au roi d'Angleterre, lequel avoit si peu d'application aux grandes affaires, et s'occupoit si fort aux petites et à celles qui regardoient le particulier de sa maison, qu'ils le conduisoient aux grandes à peu près selon leur volonté, pourvu qu'ils se donnassent de garde qu'il ne s'en aperçût; car, s'il eût découvert qu'ils eussent eu intention de le gouverner, il n'eût rien fait de tout ce qu'ils lui eussent conseillé, et eussent perdu tout crédit auprès de lui.

Cette pensée fit perdre beaucoup d'autorité au comte de Carlile, qui étoit celui qui, d'entre eux, avoit le plus de connoissance des affaires étrangères, et y avoit été le plus employé du temps du feu roi Jacques et de celui-ci même; car ce Roi, craignant qu'on ne pensât qu'il fît toutes choses par son avis, suivoit moins ordinairement les conseils qu'il lui donnoit.

Il étoit entré aussi en quelque semblable jalousie du grand-trésorier, et en parla une fois ou deux à Châteauneuf, lui disant qu'il ne le gouvernoit point, et conjura même la Reine, une fois qu'elle étoit présente, que, si elle l'aimoit, elle détrompât ledit Châteauneuf de cette créance ; mais ledit trésorier étoit si avisé, et se conduisoit avec telle adresse, qu'il ne permettoit pas que ce soupçon pût prendre racine en son esprit.

Davantage, ce conseil y avoit rencontré l'esprit dudit Roi porté, car il étoit glorieux et désireux d'honneur, facile à se dépiter et à croire qu'on le méprisoit, et principalement de la part de la France, non-seulement à cause des anciennes jalousies et querelles entre les deux royaumes, mais de l'envie qu'il portoit à la gloire du Roi, qui l'élevoit au-dessus de tous les princes de la chrétienté, et du regret qu'il avoit des avantages et victoires que Sa Majesté avoit remportés sur lui ; dont il conservoit la mémoire avec un d'autant plus grand déplaisir qu'il ne s'en pouvoit relever, et ne se voyoit pas en état de s'en pouvoir venger.

Cette maladie d'esprit, qui se faisoit voir dans toutes les grandes affaires qu'il avoit avec la France, ou en celles èsquelles elle avoit quelque intérêt, se fit particulièrement connoître en deux occasions légères, et qui ne méritoient pas d'être considérées.

Il témoigna un sensible déplaisir de ce que l'on avoit fait imprimer en France le livre des suscriptions de l'entrée du Roi dans Paris après la prise de La Rochelle, d'autant qu'en icelles il étoit fait mention de leurs entreprises de Ré et secours de

La Rochelle, qui ne leur avoient pas succédé heureusement.

Mais, particulièrement, il ne se pouvoit taire entre ses affidés des enseignes gagnées en Ré, lesquelles le Roi fit mettre dans l'église Notre-Dame de Paris, non pour ériger un trophée à ses victoires, mais pour les reconnoître de la bonté de Dieu et de l'intercession de la Vierge.

Il dit à la Reine sa femme, sur ce sujet et le précédent, que, s'il n'eût été chrétien, ces deux actions-là l'eussent empêché de se réconcilier jamais avec le Roi, qui, pour un peu de mésintelligence qui avoit été entre eux, sembloit vouloir, par ces choses, déshonorer à jamais la nation anglaise; ce qu'après lui avoir dit, il lui fit défense très-expresse d'en parler à Châteauneuf, de peur que, si on le savoit, le Roi s'en glorifiât encore plus, et ne prît un nouvel avantage sur lui du déplaisir qu'il en ressentoit.

De sorte que l'ambassadeur, qui ne laissa pas d'en donner avis à la cour, conseilloit que si on vouloit en cela donner satisfaction au roi d'Angleterre, il suffisoit d'ôter simplement ces enseignes de Notre-Dame, et non les lui renvoyer, craignant qu'il prît cela à un nouvel affront, et qu'on lui voulût faire un nouveau reproche de l'avoir vaincu.

Le cardinal, en ayant avis, manda à Châteauneuf qu'il en avoit parlé au Roi, qui faisoit grande difficulté de les ôter, cela ne se pratiquant point lorsqu'il y avoit eu guerre ouverte; cependant, s'il connoissoit que cela importât tant au contentement du roi d'Angleterre qu'il voulût procéder de bonne foi avec la France, et donner actuelle satisfaction de ce qu'il

poursuivoit, comme de l'évêque, médecin (1), vaisseau de Toiras, et du commerce, il pouvoit promettre qu'elles seroient ôtées.

Tous ces changemens susdits d'écrire au Roi en latin, de ne lui pas donner de la majesté, ne vouloir pas que leur ambassadeur visitât le cardinal, étoient choses auxquelles il étoit d'autant plus difficile à remédier, qu'ils sont glorieux et opiniâtres, et croient que nous les méprisons quand nous les faisons départir de leurs résolutions, qu'ils prennent bien souvent sans les considérer, et veulent faire croire que c'est par prudence et après y avoir mûrement pensé. Aussi, si on leur en eût parlé comme de chose à laquelle on avoit grande affection, on n'y eût jamais rien gagné; mais Châteauneuf prit un tout autre chemin, et leur en parla à reprises comme de chose indifférente, ce qui fit qu'avec la patience il en vint à bout.

Il leur remontra premièrement l'impertinence et l'incivilité qu'ils commettoient en usant du mot de sérénité au lieu de majesté, du titre de laquelle il n'y avoit point de différend entre eux et nous.

Ils dirent que c'étoit une méprise, et qu'ils avoient bien résolu d'écrire à l'avenir au Roi en latin, mais qu'ils n'avoient pas considéré la forme, laquelle avoit été remise au secrétaire d'Etat, qui avoit suivi les vieux registres sans avoir considéré l'usage; en conséquence de cela, ils avisèrent à envoyer une autre lettre à Edmond, avec charge de retirer du sieur Bouthillier celle qu'il avoit portée. En cette lettre nouvelle ils ajoutè-

(1) *De l'évêque, médecin:* Il s'agissoit de l'évêque et du médecin catholiques qui devoient être attachés à la Reine.

rent au titre de sérénissime celui de très-puissant, et usèrent dans le contexte de la lettre de celui de majesté, croyant que le Roi leur donneroit les mêmes titres qu'il lui donnoit; en quoi ils se trompèrent, en ce que la langue latine, qui, par un long usage de plusieurs siècles en çà, ne peut plus user de la seconde personne qu'avec mépris, est obligée de se servir de la troisième, auquel cas il faut ajouter un titre en qualité, ce que la langue française ne souffre pas, l'usage de la seconde personne étant toujours demeuré honorable, et partant n'obligeant point à donner aucune qualité.

De là il passa à ce qu'ils n'appeloient le Roi que très-chrétien, et ne le qualifioient point roi de France et de Navarre; de France, prétendant qu'ils feroient tort à la qualité qu'ils prennent de roi de France; de Navarre, pour faire plaisir aux Espagnols. Il leur remontra que, quant au titre de *Francorum Rex*, les rois d'Angleterre l'avoient donné de tout temps aux prédécesseurs de Sa Majesté.

Quant à celui de Navarre, il n'avoit aussi jamais été dénié par les rois d'Angleterre depuis que le feu roi Henri IV vint à la couronne, qui est celui qui y a apporté la Navarre.

Il vint puis après au titre que le roi d'Angleterre, écrivant à Sa Majesté, vouloit prendre, de roi d'Irlande et défenseur de la Foi, titres nouveaux, non jamais reconnus par le Roi, et que nous ne devons ni ne pouvons approuver, l'Irlande n'étant point un royaume, mais une simple seigneurie, et de laquelle les rois d'Angleterre, depuis trois cents ans qu'ils la possèdent, ne se sont jamais qualifiés que seigneurs, la

reine Marie, étant mariée à Philippe II, roi d'Espagne, ayant été la première qui, pour augmenter ses titres, s'en qualifia reine.

Il est vrai que ses ambassadeurs furent reçus à Rome en cette qualité, mais cela ne faisoit rien contre nous, tant pource qu'ils n'y furent pas reçus avec consentement et approbation de l'Empereur et autres rois de la chrétienté, que pource même que, quatre ans après, tous les actes faits par la reine Marie à Rome furent révoqués.

Quant à celui de défenseur de la Foi, c'est un titre qui ne commença que depuis le roi Charles VIII, et, en l'état présent du schisme et de l'hérésie de toute l'Angleterre, il seroit honteux à tous les princes de la chrétienté de l'avouer.

Enfin, après en avoir plusieurs fois conféré amiablement ensemble, il obtint premièrement d'eux qu'ils ôteroient les titres de roi de France et défenseur de la Foi, puis enfin qu'ils reprendroient le style ordinaire et écriroient en français.

La visite de leur ambassadeur Edmond vers le cardinal étoit une affaire plus malaisée à ajuster, Edmond étant un hérétique envenimé, et d'une humeur aigre et de difficile accommodement.

Châteauneuf, pour entamer cette affaire, prit une occasion qui se présenta à propos. Il y avoit quelques jours que le Roi, à son retour de la chasse, l'avoit envoyé quérir chez la Reine où il étoit, et fait venir en cabinet, et le pria de vouloir écrire au Roi et à la Reine sa mère, à ce qu'il leur plût rétablir la duchesse de Chevreuse dedans la cour; qu'elle étoit sa parente, qu'elle avoit souffert pour l'amour de lui, qu'il se sen-

toit obligé à l'assister et faire cette prière à Leurs Majestés en sa faveur, qu'il en donneroit charge à son ambassadeur, et le prioit cependant de leur écrire les instances qu'il lui en avoit faites, qu'il se promettoit cela de leur amitié envers lui.

Il en étoit sollicité de plusieurs lieux et par quelques-uns de ses plus favoris qui y prenoient intérêt, et par le duc de Lorraine qui y étoit passionné, et du côté de France par personne à laquelle il désiroit encore davantage donner satisfaction.

Deux ou trois jours après, Châteauneuf étant chez la Reine, ledit Roi lui fit encore les mêmes instances, et ajouta qu'aussitôt qu'il sauroit le retour du cardinal auprès du Roi, il dépêcheroit un gentilhomme exprès vers le Roi et la Reine pour les en supplier et lui aussi. Néanmoins, qu'il prioit ledit Châteauneuf de le conseiller en cela, et qu'il ne se voudroit engager en cette prière si expresse pour être refusé, et n'en recevoir la satisfaction qu'il se promettoit de l'amitié de Leurs Majestés et de celle du cardinal, qu'il désiroit.

Châteauneuf lui représenta qu'il y trouvoit grande difficulté, que c'étoit une femme de qui la malice surpassoit celle de son sexe, quelque malicieux qu'il soit, et qu'on avoit éprouvé que plusieurs personnes de condition et de puissance se détournoient du service du Roi pour adhérer à ses passions.

Il le remercia de ce qu'il lui en parloit avec franchise, et lui dit que, le duc de Lorraine ayant envoyé exprès un gentilhomme pour l'en supplier, il ne savoit comment faire pour se démêler de sa prière;

Qu'il pensoit envoyer pour cela Montaigu en France, qu'il étoit serviteur particulier et obligé du cardinal,

comme en vérité il parloit très-dignement de lui et de la France en toutes occasions.

Néanmoins, après y avoir davantage pensé, il dit qu'il se contenteroit d'envoyer Saint-Remy en Lorraine, et lui donneroit charge d'en parler au Roi en passant; au pis aller, il feroit l'office qu'on désiroit de lui, et en recevroit telle réponse qu'il plairoit au Roi lui donner.

Il ajouta qu'on lui avoit voulu faire croire que le cardinal n'aimoit ni son Etat ni sa personne, mais qu'il donnoit cela au temps passé et au malentendu qui avoit été entre les deux couronnes, et vouloit honorer sa vertu et sa personne, comme du plus illustre homme qui fût aujourd'hui, pour les grandes actions et signalés services qu'il avoit rendus au Roi son maître et à toute la chrétienté.

Le cardinal, ayant eu avis de ces choses par Châteauneuf, lui manda, sur le sujet de madame de Chevreuse, qu'il avoit fait voir l'article de sa lettre au Roi et à la Reine sa mère, qui lui avoient répondu qu'ils s'étonnoient comme le roi de la Grande-Bretagne, donnant si peu de contentement sur les choses à quoi il étoit obligé par bons contrats, vouloit demander des choses si contraires au sentiment de Leurs Majestés, que le Roi avoit dit ces propres termes : « Il fait difficulté d'une dame de lit qu'il ne connoît pas, et qu'on choisiroit de bonne et douce humeur, parce qu'il dit que cela troubleroit le repos de sa maison et l'intelligence d'entre lui et la Reine, et veut que j'en prenne une que je connois trop, et qui a toujours troublé ma maison; » qu'en un mot, pour plusieurs raisons trop longues à écrire, il le prioit de détourner l'ambassade

qu'on lui vouloit faire sur ce sujet, pource qu'il n'y trouveroit ni le compte de la Reine ni le sien.

Sur ce que le roi de la Grande-Bretagne lui avoit dit que le cardinal étoit mal incliné vers lui et son Etat, il manda audit Châteauneuf qu'il n'y avoit que des malins et imposteurs qui eussent pu persuader au roi de la Grande-Bretagne qu'il n'honorât pas sa personne et n'affectionnât pas ses Etats; qu'il le prioit de lui témoigner qu'il respectoit en lui non-seulement son sceptre, mais les grandes qualités qui étoient en sa personne; qu'il désiroit sa gloire et y contribueroit toujours par souhait s'il ne le pouvoit faire autrement; qu'il ne tiendroit qu'à lui de la porter à un haut point, formant de bons desseins pour la conservation des alliés de ces deux couronnes, et les poursuivant fortement;

Qu'il s'assuroit que, si dans la mauvaise intelligence passée entre les deux royaumes, il avoit fait ce qu'il avoit pu pour le service du Roi, il l'en estimeroit davantage, puisqu'en cela il avoit fait ce qu'il devoit; mais qu'à l'avenir il ne satisferoit pas aux volontés du Roi s'il ne le servoit comme lui-même; qu'il le prioit de lui donner cette assurance de son affection et de son très-humble service.

Châteauneuf fit lesdites réponses audit roi d'Angleterre, et ajouta que ces rapports, qui lui avoient été faits, étoient des calomnies qui venoient de l'abbé Scaglia et de son maître, et de quelques siens ministres, lui désignant le comte de Carlile, qu'il savoit certainement être un de ceux qui lui avoient donné ces impressions pour l'aliéner de la France et l'empêcher d'y prendre confiance, et le porter du côté d'Es-

pagne. Puis il dit, comme de lui-même, qu'il voyoit bien que ledit cardinal étoit en peine de ne pouvoir témoigner à son ambassadeur le désir qu'il avoit de le servir, et entretenir une bonne intelligence entre le Roi et lui, pour l'intérêt des deux couronnes; mais que, ledit ambassadeur ne l'ayant point vu, il avoit prié Châteauneuf de lui donner des assurances de son service et de son affection. Sur quoi il lui répondit que ce n'étoit pas la faute de son ambassadeur, qu'il lui avoit ordonné d'user avec les cardinaux comme avec les autres princes et seigneurs de la cour; néanmoins qu'il faisoit tant d'état et d'estime du cardinal pour ses grands mérites et vertus, et pour être si bon serviteur du Roi son frère, qu'il vouloit changer cette résolution en sa personne.

Le lendemain Carleton, le venant voir, lui dit que le Roi, considérant le mérite et la personne particulière du cardinal, ordonnoit à Edmond de l'aller saluer de sa part, et ne prétendre rien de lui que ce qu'il lui plairoit; mais aussi qu'il prioit ledit cardinal de ne le point conduire que jusques à la porte de sa chambre, afin de ne faire point de conséquence pour les autres cardinaux : ce qu'il disoit afin que cela passât pour une visite d'Edmond, gentilhomme particulier, au cardinal, et non pas d'Edmond ambassadeur, lequel, en qualité d'ambassadeur, il conduiroit plus avant.

Edmond ensuite envoya, à quelque temps de là, son secrétaire au cardinal, pour lui demander audience, et voulut stipuler quelque chose avec lui.

Il lui répondit qu'il ne verroit jamais d'ambassadeur d'Angleterre, s'ils ne traitoient avec lui comme

avoient fait le duc de Buckingham, le comte de Holland et Carleton, et qu'il savoit que le comte de Bristol et le mylord Aston, qui avoient été long-temps ambassadeurs en Espagne, en avoient ainsi usé envers les cardinaux de Lerme et Zapata, lesdits cardinaux ayant toujours pris la main droite sur eux en toutes occasions, tant en lieu tiers que chez eux-mêmes.

Le roi d'Angleterre, ayant eu avis de cette réponse par son ambassadeur, qui le lui manda, selon son naturel, avec aigreur, dit à Châteauneuf qu'il étoit marri que le cardinal ne s'étoit contenté de recevoir la visite en cette sorte; que la difficulté qu'il avoit faite jusques ici, qu'Edmond le visitât comme les autres ambassadeurs, ne regardoit point sa personne, mais la dignité qu'il tenoit du Pape, qu'il ne pouvoit ni vouloit reconnoître, pour ne consentir à l'opinion de Bellarmin, qui dit que les cardinaux sont plus que les rois, et qu'encore qu'il eût refusé la visite, néanmoins il commanderoit à Edmond que, toutes et quantes fois qu'il l'auroit agréable, il l'allât trouver.

Châteauneuf lui représenta que cette raison d'une prétendue reconnoissance envers le Pape, que les siens lui donnoient à entendre, étoit mauvaise et reconnue pour telle de tous les autres princes protestans de l'Europe, tous les ambassadeurs desquels ne faisoient point de difficulté de visiter le cardinal, à la dignité et personne duquel il faisoit tort contre son intention, puisqu'il témoignoit l'aimer et estimer.

Edmond, au lieu de se servir de ce second com-

mandement, comme il le devoit, voulut mettre la chose en traité, et en parla au sieur Bouthillier, secrétaire d'État, et à Bonevil, conducteur des ambassadeurs, désirant qu'il fût arrêté entre eux qu'il ne l'iroit voir que comme gentilhomme particulier, et ne seroit conduit par lui que jusques à la porte de sa chambre.

Châteauneuf s'étoit accordé à cela; ce dont le cardinal le blâma, lui mandant que c'étoit chose à laquelle il devoit avoir jugé qu'il ne voudroit pas consentir, cet expédient n'étant pas expédient, mais purement l'effet de ce que les Anglais prétendoient, et partant qu'il détrompât nettement, une fois pour toutes, le conseil d'Angleterre sur ce sujet, après quoi les ambassadeurs d'Angleterre le verroient ou ne le verroient point, comme bon leur sembleroit.

Le roi d'Angleterre, ayant eu avis de cette dernière action de son ambassadeur, dit qu'il ne prétendoit pas qu'il en dût user avec tant de recherche et de précaution; qu'il lui avoit bien fait entendre qu'il ne désiroit pas que le cardinal le reçût, ni l'accompagnât au sortir, mais quand il en auroit usé autrement, que c'eût été à la personne d'un gentilhomme à qui il eût rendu cet honneur, non à son ambassadeur; car, en qualité d'ambassadeur, ce seroit reconnoître l'autorité du Pape, ce que ses prédécesseurs n'avoient jamais fait. Mais puisque l'affaire étoit maintenant publiée et venue en contestation entre son ambassadeur, un maître des cérémonies et un secrétaire d'État, il ne pouvoit consentir à cette préséance en faveur des cardinaux, et qu'il falloit que cela s'accommodât en une autre occasion, et avec une autre

personne plus sage et moins pointilleuse que ledit Edmond.

A quoi Châteauneuf lui répondit, de la part du cardinal, que la même considération de Sa Sainteté qui retenoit ledit Roi, obligeoit le cardinal à ne se point relâcher de ce qui étoit dû à sa dignité, et dont lui et ses semblables étoient en possession avec les empereurs, rois et princes de la chrétienté, même avec lui et feu son père, que le comte de Nitschdel étoit là présent, qui avoit porté commandement de la part de feu son père aux comtes de Carlile et Holland à Compiègne, de lui donner la main partout, et, depuis, avoit été ainsi pratiqué par eux et par le duc de Buckingham et Carleton, de son su et consentement.

Il lui dit qu'il étoit vrai, mais que, lorsque le duc de Buckingham partit, il lui dit qu'il trouvoit bon qu'il visitât ledit cardinal et lui donnât la main, comme seigneur particulier, et non comme ambassadeur, et que c'étoit la même chose que le feu Roi son père avoit ordonnée aux comtes de Carlile et Holland.

Châteauneuf lui dit qu'Edmond en pouvoit et devoit donc en avoir usé de même, et que le cardinal n'eût point recherché l'interprétation de ses intentions.

Voilà les difficultés et pointilles que Châteauneuf trouva en Angleterre à son arrivée, et comme elles furent terminées.

Le principal dessein public de son ambassade étoit pour faire jurer la paix. Les deux Rois étoient convenus que cette action se feroit le 16 septembre.

Le Roi y satisfit à Fontainebleau, avec toute la magnificence qui se put. Et, afin que cette action fût plus solennelle, et que tous les princes et seigneurs y assistassent, Sa Majesté fit un réglement provisionnel sur les rangs, séance et ordre de marcher entre lesdits princes et seigneurs, et spécialement entre ceux qui sont issus du sang de France comme enfans naturels, et ceux qui descendent des maisons des princes souverains voisins de cet État, ordonnant que, jusques à ce que, sur les titres et pièces justificatives d'un chacun, il y fût pourvu plus à plein, ils prendroient cependant séance en tous actes publics et solennels, selon l'âge et antiquité de chacun d'eux, sans distinction toutefois d'aînés ou puînés, et en fit expédier un brevet du 15 dudit mois.

Le roi d'Angleterre fit le même audit jour ordonné, et avec toutes les cérémonies requises en tel cas, et témoignage de la vouloir observer de bonne foi.

Les autres fins de son voyage étoient pour convenir de plusieurs choses qui étoient nécessaires pour l'exécution et entretènement de la paix, savoir est du rétablissement des prêtres en la maison de la Reine, de quelques officiers pour son service, de quelques articles importans à la liberté du commerce, et de la restitution du vaisseau de Toiras.

La fin secrète étoit pour prendre avec ledit Roi une forte et courageuse résolution, pour la défense de la liberté d'Allemagne et le bien public de la chrétienté.

Quant à ce qui concernoit la maison particulière de la Reine, il avoit charge de demander un grand

aumônier évêque, un nombre de prêtres suffisant pour desservir la chapelle de la Reine et y faire l'office, une dame de la chambre du lit, un médecin, et quelques autres officiers français que la reine d'Angleterre lui diroit qu'elle désireroit.

Le Roi, quant aux prêtres, lui en accorda six, sans le confesseur de la Reine et son compagnon, et un grand aumônier, mais qui ne fut point évêque, à la charge qu'il n'auroit pas la liberté d'entrer dans la chambre du lit de la Reine à toutes heures, comme l'évêque de Mende avoit accoutumé de faire.

Il disoit à la Reine sa femme que c'étoit un gouverneur qu'on lui vouloit donner, qu'il se falloit bien garder de le tenir comme tel, et qu'elle étoit assez sage pour se gouverner elle-même.

Elle aussi, de son côté, craignoit qu'il ne voulût prendre autorité sur elle, et en parla à Châteauneuf, le priant de bien instruire celui qui devoit venir, comme il devoit vivre avec elle et avec le Roi, qui ne vouloit souffrir qu'il eût l'entrée de sa chambre, qu'à l'heure qu'elle alloit à l'église et à celle des repas.

Les ministres et conseillers secrets du Roi les entretenoient l'un et l'autre en cette pensée, pour leur propre intérêt, craignant que, si la Reine étoit conseillée par un homme de jugement, elle se servît de l'amitié que le Roi lui portoit pour prendre peu à peu quelque autorité dans les affaires; car le Roi vivoit avec elle avec de grands témoignages d'amitié et de tendresse, et se plaisoit tellement en sa compagnie, que ses conseillers se plaignoient de n'avoir quasi pas d'heure pour parler à lui, étant toujours chez elle lorsqu'il étoit de retour de la chasse.

Il lui disoit souvent, comme elle rapporta audit Châteauneuf, qu'il voudroit qu'ils fussent toujours ensemble, et même qu'elle vînt au conseil avec lui, s'il ne craignoit que les Anglais diroient qu'une femme gouverneroit et se mêleroit d'affaires.

Elle ne s'en soucioit nullement, se contentant de posséder son affection, sans prendre aucune part dans le gouvernement, et même ne sachant pas parler d'affaires ; et, quand on la prioit de quelque chose, pour petite qu'elle fût, elle appréhendoit tellement d'importuner le Roi, qu'elle fuyoit de lui en parler, et, quand elle lui en parloit, c'étoit si froidement que cela ne faisoit aucun effet.

Le cardinal, en ayant avis, manda audit Châteauneuf qu'elle faisoit bien de se ménager avec le Roi, si elle le faisoit par prudence. Tout ce qu'il craignoit étoit que ce fût par négligence des affaires, souvent naturelle aux jeunes princesses, pour le peu d'expérience qu'elles y ont, à cause de leur âge qui ne leur permet pas de s'y appliquer sérieusement; qu'en celui où elle étoit, elle seroit plus louable que blâmable de faire semblant de se contenter de posséder les bonnes grâces du Roi, comme il lui mandoit qu'elle faisoit, pourvu qu'elle ne permît pas que l'on persécutât les catholiques, d'autant qu'il lui seroit honteux d'abandonner ceux de qui elle étoit obligée d'embrasser la protection.

Le Roi et les siens l'entretenoient si bien qu'ils la conduisoient où ils vouloient, et lui faisoient approuver sans peine les difficultés qu'ils apportoient aux choses qu'elle avoit désirées, pour les refuser; ce qui faisoit qu'elle n'étoit tenue parmi ses serviteurs, même

anglais, en aucune considération de leur pouvoir faire du bien, mais seulement de faire du mal à qui elle voudroit.

Ce que Châteauneuf lui ayant remontré, elle lui dit que la cause étoit qu'elle n'avoit personne en qui elle pût se fier et parler, et qui l'instruisît des choses qu'elle devoit faire, dont le Roi et ses ministres s'étant bien avisés craignoient que l'évêque qu'on lui vouloit envoyer fût un homme choisi pour faire cet office-là, sachant bien qu'il trouveroit assez d'Anglais qui l'aideroient et se joindroient à lui, pour faire que la Reine s'autorisât auprès du Roi son mari; c'est pourquoi ils ne vouloient point que ce grand aumônier fût évêque, qui est une qualité qui porte respect, mais un simple bénéficier qui n'eût point entrée dans la chambre du lit.

A cette raison ils ajoutèrent encore que les évêques d'Angleterre faisoient une clameur sur ce point-là. La faction espagnole, et celle des moines qui étoient jaloux de cet établissement, les y animèrent encore beaucoup davantage qu'ils n'eussent été d'eux-mêmes.

La crainte du parlement retenoit aussi beaucoup le Roi, qui désiroit le contenter pour tirer, par leur moyen, l'assistance qu'il vouloit de ses peuples; et il savoit qu'ils étoient, pour la plupart, puritains, et partant plus ennemis de la religion catholique.

Toutes ces choses firent que, quelque instance que lui pût faire l'ambassadeur, lui représentant le respect qui étoit dû au contrat de mariage, par lequel il avoit promis que la Reine auroit un évêque pour son grand aumônier, la grandeur de la Reine qui le

requéroit ainsi, et le désir qu'en avoit la Reine-mère, il ne put jamais gagner autre chose du Roi, sinon qu'il ne pouvoit souffrir que ce fût un évêque qui vînt avec ses habits pontificaux contrecarrer ceux du pays qui ne le pouvoient endurer; que cela devoit être indifférent au Roi, qu'à lui il étoit préjudiciable, et prioit qu'on ne l'en pressât pas davantage.

Quant aux prêtres, il en accordoit huit; qu'on lui feroit plaisir de lui en envoyer plutôt de séculiers que de réguliers. Quant aux réguliers, qu'on lui en envoyât de tels qu'on voudroit, pourvu qu'ils ne fussent point jésuites; néanmoins qu'il désiroit que ce fût plutôt des bénédictins que d'autres. Pour les prêtres de l'Oratoire, il n'en vouloit point avoir d'autres que celui qu'il avoit déjà, qui étoit confesseur de la Reine, et son compagnon.

La Reine ensuite dit à Châteauneuf que le Roi son mari avoit raison, et que cela feroit trop crier les évêques du pays, qui étoient puissans dans le parlement, et faisoient déjà assez de plaintes du nombre de prêtres qui avoit été accordé, et du bâtiment de l'église et du cimetière qu'on leur accordoit.

Le Roi voyant que la Reine sa sœur le désiroit ainsi s'en contenta, et, jugeant qu'il étoit mieux séant que les prêtres qu'il lui enverroit fussent réguliers, il en choisit de l'ordre des capucins pour y envoyer.

Quant aux autres officiers de la maison de la Reine, le roi d'Angleterre remit absolument l'ambassadeur à en parler à la Reine sa femme, disant qu'il remettoit cette affaire à sa volonté.

Il la trouva fort froide à l'établissement d'aucuns d'eux, de peu de volonté d'une dame du lit, disant en

avoir déjà assez d'autres, et que toutes les places étant prises, et les tables de sa maison données aux dames qu'elle avoit, celle qu'on enverroit de France se trouveroit bien étonnée, n'ayant rien à faire en sa maison, et bien empêchée à soutenir toute la dépense qu'il lui faudroit faire, n'ayant aucun secours d'Angleterre pour cela.

Ces discours lui avoient été mis dans l'esprit par le Roi son mari, qui craignoit fort qu'il lui en fût donné une, de peur qu'étant seule française de qualité auprès d'elle, elle y prît confiance et écoutât souventefois ses conseils pour s'y laisser conduire en toutes occasions.

Si elle se soucioit si peu d'une dame du lit, elle avoit bien moins de souci encore d'avoir d'autres officiers français; seulement s'arrêta-t-elle à un médecin qu'elle dit désirer qui lui fût envoyé, non pour tenir le lieu de premier, qui étoit affecté à Mayerne dont elle étoit contente, mais pour servir après lui; ajoutant qu'elle feroit plaisir au Roi son mari de ne mettre point plus grand nombre de Français en sa maison, qu'il désiroit cela avec une particulière affection, et ce d'autant plus opiniâtrément, qu'il disoit n'avoir gagné que ce seul point par la guerre, le Roi ayant eu tous les autres avantages de son côté.

C'étoit une chose bien étrange de la gloire qu'il mettoit à avoir une absolue disposition de la maison de la Reine sa femme; il voulut que jusqu'aux moindres et plus vils officiers, ils y fussent de sa main et Anglais, et pour cela seul, si on s'y fût voulu affermir, eût continué la guerre et ne se fût pas soucié de mettre son Etat en hasard, tant il est vrai qu'il faut que l'objet soit proportionné pour mouvoir la puissance,

et que les grandes ames sont mues seulement par des objets relevés, et les plus foibles par des considérations légères et de néant.

Néanmoins, il fut enfin accordé que la Reine lui enverroit une dame du lit, telle qu'elle sauroit être propre à lui être envoyée; mais ce choix étant de telle importance qu'il ne pouvoit être fait sitôt, cela fut remis au temps que ladite Reine-mère jugeroit à propos.

Les articles concernant le rétablissement et la liberté du commerce furent plus difficiles à accorder, pource qu'outre l'intérêt général et la coutume ancienne des Anglais à pirater, cela regardoit encore le particulier de tous les grands, et ceux du conseil d'Angleterre, qui étoient tous en part avec les corsaires.

Le sieur de Châteauneuf demanda aux commissaires qui furent nommés par le Roi pour traiter avec lui, qu'on renouvelât les anciennes alliances entre les deux couronnes, et qu'on les gardât inviolablement avec ouverture de commerce sûr et libre.

Que la loi et statut qui porte confiscation des vins de France qui seront apportés dans les navires français soit révoqué, et qu'il soit permis aux Français de porter et transporter dans leurs vaisseaux toutes sortes de marchandises non prohibées, et aborder librement les ports et quais d'Angleterre, conformément au cinquième article du traité de 1607, et en général que toutes les choses pour le commerce entre les sujets des deux royaumes fussent réglées selon les traités et accords faits en 1518, 1546 et 1559.

Toutes ces choses qu'il demandoit étoient justes et devoient être accordées par des personnes équitables; mais leur intérêt particulier, et les pirateries dont ils étoient depuis un si long temps accoutumés d'user impunément à cause des guerres continuelles entre la France et l'Espagne qu'ils les tenoient pour un droit acquis, les empêchèrent de vouloir jamais venir à un réglement général, joint qu'encore qu'ils soient barbares et hardis à refuser les choses raisonnables s'ils n'y sont contraints par la force, néanmoins, l'injustice de leur procédé étoit si manifeste, que, leur étant représentée, ils ne la pouvoient nier, et toutefois ils n'y vouloient pas remédier. De sorte que Châteauneuf fut contraint, pour avancer quelque chose avec eux, de venir à traiter des torts particuliers que nos marchands avoient reçus d'eux, afin d'en tirer quelque raison.

Il leur demanda la restitution de quinze ou vingt vaisseaux qu'ils avoient pris depuis le 24 avril, jour auquel la paix avoit été signée, jusques en juillet, auquel ledit Châteauneuf arriva de delà.

Sur quoi il reçut par ces commissaires et par les commandemens du Roi tous les ordres qu'il pouvoit désirer; mais les officiers de l'amirauté y apportoient tous les jours de nouvelles difficultés et longueurs, pour ennuyer les marchands; ce dont l'ambassadeur se plaignant, et le Roi plusieurs fois ayant fait semblant de s'offenser de l'inexécution de ses commandemens, enfin le grand-trésorier, les comtes d'Arundel, de Carlile et Carleton, s'assemblèrent avec l'ambassadeur pour y mettre une fin, et y firent trouver les officiers de l'amirauté, pour rendre compte des diffi-

cultés qu'ils apportoient. Pour réponse, ils firent voir un placard du Roi leur maître, par lequel il déclaroit de bonne prise tous les vaisseaux de ses amis qui se trouveroient allant et venant d'Espagne, et que, jusques à ce qu'il fût révoqué, ils ne pouvoient relâcher huit desdits vaisseaux qui avoient été pris allant en Espagne. Pour les autres, il leur fut ordonné de les faire relâcher, et que, pour le surplus, il en falloit parler au Roi.

Quelques raisons que notre ambassadeur pût mettre en avant contre eux, et quelque foibles et ridicules que fussent leurs réponses, si n'eût-il jamais pu obtenir la restitution de ces vaisseaux, qu'ils avoient déjà jugés de bonne prise, s'ils n'eussent reçu nouvelle qu'un vaisseau de guerre du Roi, nommé....., commandé par le capitaine Bontemps, avoit pris à la côte de Barbarie deux de leurs vaisseaux, l'un desquels étoit chargé de munitions de guerre qu'ils portoient aux Infidèles, et les avoient amenés à Dieppe. Il y en avoit un grand bruit en la ville de Londres, les marchands faisant des plaintes publiques de l'injuste rigueur qu'ils exerçoient contre les nôtres pour favoriser leurs pirates.

Ces deux vaisseaux étoient fort riches, et nous ne nous fussions pas accordé à la mutuelle restitution de nos huit vaisseaux et de ceux-là, sans la nouvelle qui arriva que les Ecossais avoient, depuis la publication de la paix, fait descente en Canada, et s'étoient saisis de Québec et aux autres places que tenoient les nôtres, et de leurs marchandises, ayant renvoyé les personnes en Angleterre.

L'ambassadeur en ayant eu avis en fit plainte, et

fit, du consentement du Roi, saisir toutes les marchandises qui en avoient été apportées.

Le Roi, du commencement, promit absolument d'en faire faire raison à l'ambassadeur.

Depuis, ils lui donnèrent une impression que ces pays appartenoient aux Ecossais qui les avoient découverts, et s'y étoient habitués les premiers; que les Français les en avoient chassés, et qu'il étoit libre à un chacun, soit en temps de paix ou de guerre, de reprendre le sien où il pouvoit. Mais, sans vouloir venir à l'éclaircissement de toutes ces choses, où il y eût eu de la contention de part et d'autre, Châteauneuf eut ordre de représenter simplement que c'étoit une prise faite depuis la paix, et, partant, qu'elle devoit être rendue de bonne foi : ce que nous verrons ci-après avoir été exécuté, bien que non sitôt, et avec beaucoup de peine.

Au même temps qu'arriva en Angleterre la nouvelle de la prise du Canada, en arriva une autre d'un notable désavantage qu'ils avoient eu en l'île Saint-Christophe contre nous.

Depuis quelques années, les Français et les Anglais s'y étoient habitués en divers lieux, chacun d'eux possédant une partie de l'île, et y vivoient en assez bonne intelligence, jusques à ce que, du temps de la guerre entre les deux couronnes, les Anglais surprirent les Français, qui ne s'en donnoient de garde, les chassèrent de quelques forts qu'ils attaquèrent les premiers, et, ne le pouvant pas faire des autres, firent un accord avec eux, mais injuste et désavantageux pour les nôtres.

Le cardinal en ayant eu avis, pour montrer aux

Anglais qu'ils n'étoient pas rois de la mer, et si par le passé ils s'étoient qualifiés de ce vain titre, ce n'avoit été que par la négligence et peu de courage de leurs voisins, et que le Roi s'étoit mis en état de ne plus souffrir cette honte pour la France, fit équiper une flotte de dix voiles, laquelle il fit partir sous le commandement du sieur de Cahusac, au mois de juin, deux mois après la paix faite entre les deux couronnes, avec charge de remettre les choses en l'état qu'elles étoient auparavant, ou par amitié, ou par la voie de la force.

Ils partirent du Havre-de-Grâce le 5 de juin, et arrivèrent à la fin de juillet à l'île de Saint-Christophe, au fort que les Français tenoient encore, dont Rossé étoit gouverneur.

Cahusac écrivit au gouverneur des forts des Anglais, lui donnant avis de la paix entre les deux couronnes, qui portoit que toutes choses devoient être remises au même état qu'elles étoient auparavant la guerre. A quoi l'Anglais ayant répondu incivilement, Cahusac va droit vers leur fort, éloigné à trois lieues de notre rade avant le vent. Sa flotte ne consistoit lors qu'en cinq vaisseaux, partie des autres, séparés par la tempête, n'étant pas encore venus, et partie étant demeurés devant le fort des Français en ladite île. Ils attaquèrent d'abord cinq grands navires qu'ils trouvèrent devant leur fort, en prirent quatre, le cinquième se sauva à force de voiles.

Notre flotte étant dès le même jour retournée victorieuse à notre rade, une barque anglaise, dès le lendemain 3, vint avec l'enseigne blanche de la part du gouverneur, dans laquelle étoient son beau-frère

et quelques autres des principaux d'entre eux. Il demanda quelle chose Cahusac désiroit d'eux, afin qu'on regardât s'il y avoit moyen de lui donner satisfaction.

Cahusac lui dit qu'il avoit charge de ne point partir de là que les Français ne fussent satisfaits par les Anglais des torts qu'ils leur avoient faits pendant que la guerre étoit entre les deux Rois, et qu'ils étoient plus forts qu'eux, et que les choses ne fussent remises au premier état qu'elles étoient devant la guerre. Ce qui, après plusieurs contestations de part et d'autre, fut ainsi arrêté et exécuté, et Cahusac s'en revint.

Ledit Cahusac, s'en retournant, vit, le 9 novembre, près de l'île Saint-Dominique, sur les huit heures du soir, au milieu d'une obscurité très-grande, une grande lueur qui parut au ciel, et, au même temps, tomba d'en haut dans la mer une flamme très-grande, le bas de laquelle étoit en forme d'étoile, qui paroissoit plus grande que le soleil; la queue en étoit très-grande en longueur et largeur; elle donna, en tombant, une clarté si lumineuse, que celle du soleil en plein midi ne lui sembloit pas la surpasser; mais, dès qu'elle fut tombée dans la mer, ils ne se connoissoient pas l'un l'autre, tant les ténèbres de la nuit étoient épaisses.

Le 29 décembre, il fut de retour en France, et aborda à Honfleur.

Dès le mois de septembre, ils eurent avis en Angleterre de ce qui s'étoit passé entre les nôtres et eux audit Saint-Christophe, mais le racontèrent bien d'une autre manière au Roi leur maître, pour lui faire trouver mauvais tout ce qui s'y étoit passé.

Carlile, à qui le feu roi d'Angleterre avoit donné

toute cette nouvelle colonie et le revenu qui en provenoit, comme il avoit aussi, d'autre part, la charge de fournir à la dépense nécessaire pour l'entretenir, dit audit Roi qu'on avoit pris l'île et tué quatre mille Anglais qui y étoient, dont les veuves et les orphelins faisoient grande clameur dans la ville de Londres.

Edmond manda aussi qu'il avoit fait faire plainte par Boneuil de cet excès, et que le cardinal lui avoit répondu qu'il avoit donné ce commandement à Cahusac, en échange de ce que les Anglais avoient fait au Canada. Mais cette réponse fut reconnue être de l'invention de Boneuil ou de l'ambassadeur, quand on considéra que les nouvelles de la prise du Canada n'étoient pas venues que deux mois après le partement de Cahusac.

Or, quelque temps après arriva dans un vaisseau de Hambourg le gouverneur, pour les Anglais, de l'île Saint-Christophe avec trois cents de ses gens, qui, leur ayant raconté la vérité du fait, changea leurs plaintes en louanges du bon traitement qu'ils avoient reçu de Cahusac.

Le roi d'Angleterre cependant ne laissa pas, parlant de ce voyage, de dire à Châteauneuf que le Roi ne lui pouvoit mieux témoigner désirer vivre en paix et bonne amitié avec lui, qu'en se départant du dessein qu'on lui disoit qu'il avoit de se rendre maître de la mer;

Qu'il se trouvoit dans les trésors de sa chancellerie une instruction de la feue reine Elisabeth, par laquelle elle ordonna à un sien ambassadeur de dissuader ce dessein au roi Henri IV, même de lui déclarer la guerre par mer, au cas qu'il s'y voulût fortifier

davantage; que ses Etats étoient si grands et si puissans par terre, si opportuns en leur assiette, que, s'il se rendoit aussi puissant par mer que par terre, il donneroit jalousie à tous ses voisins.

En quoi ce Roi faisoit bien paroître et sa foiblesse et l'envie qu'il portoit à la grandeur du Roi, et la crainte qu'il avoit de la prospérité de ses armes.

Châteauneuf n'eut pas peine à lui répondre que la grandeur du Roi ne lui donneroit jamais de jalousie; que ses armes seroient toujours pour son assistance et défense contre ses ennemis, mais qu'il ne croyoit pas qu'il y eût prince au monde qui dût raisonnablement ni qui pût l'empêcher de se fortifier dedans ses Etats, soit par mer, soit par terre, comme bon lui sembleroit; que ses desseins étoient tous justes et pleins de modération; qu'il n'useroit jamais des forces et des puissances que Dieu lui avoit mises en main pour faire tort à personne, mais pour la défense publique contre ceux qui aspiroient à la monarchie, et pour la conservation de ses peuples et Etats, qui, depuis plusieurs années en çà, avoient trop été en proie à leurs voisins par le peu de forces que ses prédécesseurs et lui avoient eu sur la mer; qu'ayant reconnu ce défaut, ils le vouloient réparer maintenant.

Ledit Roi, non content d'en avoir parlé au sieur de Châteauneuf, envoya quérir le comte de Nitschdel. Il proposa en leur conseil un réglement de mer, que le cardinal lui avoit envoyé, et qu'il étoit à propos de faire entre les deux couronnes, pour remédier à plusieurs accidens qui pouvoient être cause de troubles ou de refroidissement entre eux.

Mais il ne lui fut pas possible de leur faire agréer

aucune des propositions, ne voulant pas condescendre à aucune égalité entre le pavillon du Roi et le leur; et pource qu'ils voyoient bien ne le pouvoir disputer à l'avenir, à cause que le Roi s'étoit fortifié sur mer, ils en ressentoient un extrême déplaisir dont ils ne se pouvoient taire. Et ce Roi avoit cela si à cœur, qu'il envoya quérir le comte de Nitschdel, qui étoit celui auquel il avoit donné charge particulière de traiter la paix dernière avec le Roi, et lui dit qu'il lui reprochoit toujours que, s'il y avoit de la froideur entre les deux couronnes, la faute venoit de son côté, ne faisant pas tout ce qu'il devoit pour entretenir une bonne intelligence entre elles; mais qu'au contraire, c'étoit le Roi qui le forçoit de vivre ainsi, n'étant pas possible qu'ils pussent être amis, s'armant si puissamment par mer comme il faisoit; puis il lui donna charge d'en parler à Châteauneuf comme de lui-même. Le comte lui fit la même réponse qu'il en avoit déjà ouïe du sieur de Châteauneuf; car il lui dit que s'il lui commandoit de lui en parler de sa part il le feroit, mais qu'il trouvoit la proposition et la plainte qu'il faisoit si injustes, que, comme de lui-même, il n'en oseroit parler, pource qu'on se moqueroit de lui de vouloir empêcher un grand roi de faire ce qu'il lui plaît dans son Etat, et que c'étoit un mauvais conseil qu'on lui donnoit.

Cette jalousie ne fut pas un des moindres empêchemens à Châteauneuf de recevoir contentement de la demande qu'il fit du vaisseau de Toiras. Quand il le demanda aux ministres ils le remirent au Roi, quand il en parla au Roi il le refusa absolument; ce qui l'obligea de dire aux ministres que, jusques ici, il

l'avoit prétendu par la prière de la Reine et par gratification que le roi de la Grande-Bretagne lui feroit; mais, puisqu'absolument l'on le refusoit, il estimoit que le Roi avoit droit de le prétendre comme chose qui faisoit partie du traité de paix, bien qu'il n'y en eût rien d'écrit, mais qu'il y en avoit eu parole donnée, sur laquelle nous nous étions fiés de bonne foi, comme il se fait souvent en semblables traités, où il y a des choses particulières que l'on ne veut être écrites, et qui se remettent à la courtoisie des parties, sous assurance néanmoins qu'en étant priés ils les accorderont; qu'ainsi il en a été fait en cette occasion où le comte de Nitschdel et le religieux Scot, tous deux leurs sujets, qui s'entremettoient du traité, ont assuré, et de paroles et par lettres, que la paix étant faite, la Reine-mère demandant le vaisseau de Toiras, l'on le lui rendroit; ce que le trésorier et Carleton lui ayant dénié, il mande le comte de Nitschdel et ledit religieux, lesquels déclarent en plein conseil, et depuis au Roi, que lesdits trésoriers de Carleton leur avoient donné cette assurance, et permis de le mander en France, et qu'ils croyoient, en étant enquis par ledit ambassadeur, devoir dire la vérité.

Ceux du conseil, qui n'avoient point eu de part au traité de la paix de France, insistèrent opiniâtrément à retenir le vaisseau, blâmant les autres de l'avoir promis, attendu la grandeur et qualité du vaisseau, la perte duquel affoiblissoit toujours d'autant la force maritime du Roi.

Le comte Nitschdel et le religieux furent menacés d'être mis prisonniers dans la Tour, pour avoir soutenu, devant le Roi et son conseil, la vérité de cette

affaire; le Roi niant absolument lui avoir jamais donné la permission de le promettre, soit qu'il fût vrai ou qu'il s'en repentît : ce qui est assez ordinaire à cette nation, qui est hardie à nier la vérité sans honte, voit la raison et a peine de s'y laisser conduire, est impuissante au bien et au mal, et brûle d'envie et de jalousie contre la France, avec laquelle elle avoit fait la paix par impuissance de pouvoir faire la guerre, non par amitié ni considération de bien particulier ou public.

Le grand-trésorier, néanmoins, sur quelque instance que Châteauneuf continua à lui faire encore depuis sur la restitution dudit vaisseau, lui dit qu'il ne falloit point en rien espérer que par amitié, puis s'expliquant, dit : « Comment peut-on dire que l'amitié soit parfaite entre ces deux couronnes, tandis que les enseignes prises en Ré demeureront en l'église Notre-Dame ? »

Le comte de Nitschdel eut aussi commandement du Roi son maître de lui en parler comme de lui, tant le témoignage de leur honte et mauvais succès en leur injuste entreprise contre la France leur étoit à cœur.

Le dessein secret, mais principal, de l'envoi de Châteauneuf, qui étoit de convenir d'un moyen puissant pour s'opposer à l'ambition de la maison d'Autriche, conserver la liberté d'Allemagne et rétablir le Palatin, bien qu'il leur fût le plus important, ne fut pas mis néanmoins par eux en beaucoup de considération.

La paix de Danemarck étant arrêtée avec l'Empereur, il ne restoit plus que le roi de Suède qui fût capable d'être chef de cette entreprise : il étoit prince

courageux et armé, qui ne demandoit qu'une raisonnable assistance pour cela.

Il avoit envoyé un ambassadeur en Angleterre, où il leva mille Ecossais et trois mille Anglais qu'il envoya à son maître, sollicitant le roi de la Grande-Bretagne et les Etats de lui donner le même secours d'argent qu'ils donnoient à Danemarck.

Châteauneuf en parla, et offrit, de la part du Roi, toute l'assistance qui pourroit raisonnablement être demandée de Sa Majesté.

Le roi d'Angleterre s'offrit en paroles générales à tout ce qu'on voudroit; mais quand ce vint au particulier, il dit qu'il valoit mieux commencer à aider à faire la paix avec le roi de Pologne, et dépêcha un ambassadeur vers lui pour y intervenir avec Charnacé, que le Roi y avoit envoyé long-temps auparavant.

Il n'étoit point chiche d'envoyer des ambassadeurs partout, pource que cela lui coûtoit peu, et ne le mettoit en aucune mauvaise intelligence vers ses voisins; mais de venir à un secours effectif d'argent, et d'entrer en part avec ses alliés pour l'entreprise d'une guerre, il ne le vouloit ni ne le pouvoit. Ses Etats sont divisés en une faction de religion qui les affoiblit beaucoup, et nourrit des haines si envenimées entre ses sujets, de quelque condition qu'ils soient, qu'il ne les peut faire tous conspirer au bien de son Etat.

Davantage, le parlement étoit directement bandé contre lui et ses principaux ministres, particulièrement son grand-trésorier (1), lequel il demandoit

(1) *Son grand-trésorier:* Le grand-trésorier d'Angleterre étoit alors le chevalier Robert Weston.

qu'il fût démis de sa charge et se purgeât des accusations qui étoient proposées contre lui. Ainsi il n'osoit assembler son parlement, qui lui dénioit non-seulement un secours extraordinaire, mais les daces et péages (1) ordinaires du royaume, qu'ils prétendoient ne pouvoir être levées sans leur consentement, qui devoit être renouvelé à chaque avénement de roi à la couronne; ce que celui-ci ne leur ayant demandé, ils avoient fait défense aux marchands de les payer, et fait fermer les bureaux qui étoient établis pour cela. Ainsi il avoit été contraint de lever ce droit par force en la mer avec des vaisseaux qu'il tenoit à l'entrée et sortie des ports, qui en diminuoit de beaucoup la perception, et troubloit tout leur commerce.

Le grand-trésorier en parla à Châteauneuf, et lui dit qu'il voyoit bien le mauvais procédé du parlement, qui vouloit réduire l'autorité du Roi à néant;

Que leur cour et les grands étoient partagés en opinions; qu'aucuns avoient vu ledit Châteauneuf, pour pressentir quel jugement il faisoit de ces mouvemens; que ci-devant Blainville avoit pris ce parti-là, et voulu donner des espérances à ces factieux de l'assistance de la Reine par la puissance du Roi; mais que les auteurs de cette faction étoient puritains, ennemis des monarques, et le Roi étant si juste et si chrétien, et en bonne intelligence avec son maître, il vouloit espérer qu'il rejetteroit ces propositions, et feroit sentir aux ambassadeurs de Venise et de Hollande, qui étoient

(1) *Les daces et péages:* Il s'agit du droit de tonnage et de pondage, dont les rois d'Angleterre jouissoient depuis le règne de Henri VI, et qui étoit employé à l'entretien d'une force navale. La perception violente de ce droit fut la première occasion des troubles qui amenèrent la chute du trône.

républicains, que la France n'appuieroit jamais ces gens-là. De quoi il l'assura aussitôt, et de plus qu'en toutes occasions où son maître auroit besoin de l'assistance du Roi pour la manutention de son Etat, de sa dignité et de sa grandeur, qu'il pouvoit faire état de son amitié, de ses forces et de ses moyens.

Le Roi lui en parla aussi lui-même à quelques jours de là, et lui dit qu'il acceptoit la bonne volonté du Roi son maître, et espéroit, avec son assistance et entremise, venir à bout de son parlement.

Châteauneuf lui confirma les assurances de l'affection du Roi son maître en termes généraux et de compliment, parce que cela n'engageoit à rien et servoit à le maintenir en respect envers Sa Majesté.

Cette foiblesse, qu'ils reconnoissoient en eux, leur faisoit désirer de s'accommoder avec Espagne, avec laquelle ils avoient honte d'avoir commencé la guerre et ne la pouvoir pas soutenir.

La plupart de ceux de leur conseil, intéressés avec les marchands, les y portoient encore.

Leur jalousie contre la France, la crainte qu'ils avoient des vaisseaux que le Roi faisoit construire, l'échec qu'ils avoient reçu en l'île Saint-Christophe, où l'on leur avoit montré qu'on avoit le courage et la force de s'opposer à leur puissance maritime, les y confirmoient. Ils n'étoient point retenus par aucune considération du bien public, parce que, d'une part, ils avoient éprouvé que leurs forces sont de nulle considération en toutes les guerres qui sont hors de leur île, et que d'autre part ils se croient si forts en icelle, qu'il leur semble n'y pouvoir être avec effet attaqués par aucun ennemi, et pour cette considéra-

tion estiment avoir peu d'intérêt aux affaires de la chrétienté.

Celui qui mettoit en avant la paix d'Espagne étoit le grand-trésorier, homme qui, étant pacifique de sa nature, nouvellement élevé en cette dignité, envié de tous, haï du parlement, croyoit ne se pouvoir maintenir qu'en évitant les occasions d'assembler un parlement, dont le Roi son maître ne se pouvoit passer qu'ayant la paix avec tous ses voisins, en laquelle seule il pouvoit chercher les moyens de se délivrer de cette tyrannie, et soumettre ce corps à son autorité.

Plusieurs dans le conseil s'opposoient à lui, plus pour le contrarier que pour autre raison.

Les principaux du peuple et les parlementaires, toujours ennemis de ceux qui gouvernent, alloient tout haut blâmant en cela la procédure du Roi leur maître et de son conseil, disant qu'il devoit embrasser l'amitié de la France, s'unir étroitement avec elle, et continuer la guerre contre l'Espagne; et, publiant les victoires du Roi et l'état glorieux auquel il se trouvoit, disoient qu'on ne devoit pas laisser partir Châteauneuf sans résoudre quelque bonne alliance, pour la conservation des Etats alliés contre la maison d'Autriche.

Des personnes de qualité venoient voir Châteauneuf, et lui tenoient ces discours, qu'il écoutoit sans s'ouvrir avec eux, qui, dans les divisions dans lesquelles ils se retrouvoient, étoient incapables d'aucun conseil.

Le grand-trésorier, non tant pour les contenter que par précaution, afin que, s'il étoit trompé par les

Espagnols en ce traité, et qu'il ne réussît, il trouvât de quoi s'excuser et défendre, sachant bien qu'en étant le seul auteur l'événement en tomberoit tout sur lui, disoit que la France y auroit tout pouvoir, qu'il ne s'y passeroit rien sans elle, et qu'elle seroit maîtresse de la paix ou de la guerre.

Rubens, peintre flamand, étoit celui qui de la part d'Espagne la traitoit en Angleterre, où ce Roi lui avoit donné quatre commissaires de son conseil, dont les trois étoient tenus pour catholiques et le quatrième pour grand puritain. Il leur proposa de faire comme ils avoient fait avec nous, de ne point parler du passé, mais confirmer les derniers traités, et après députer des commissaires de part et d'autre, pour traiter du trafic aux Indes et des moyens de rétablir le Palatin dedans ses Etats, leur offrant, dès à présent, de remettre entre les mains du roi de la Grande-Bretagne les places que le roi d'Espagne tenoit dedans le Palatinat, pourvu que ledit sieur Roi lui fît voir les moyens qu'il avoit de les conserver contre l'Empereur et le duc de Bavière, desquels il disoit que l'agrandissement lui étoit suspect, et qu'aussitôt qu'il les lui auroit remises entre les mains, l'un ou l'autre les attaqueroit, ce qu'il ne pourroit souffrir.

Il s'y rencontroit encore une troisième difficulté, qui étoit le traité de ligue qui étoit entre ce Roi et les Etats, qui portoit qu'ils ne traiteroient point de paix avec le roi d'Espagne sans le su et consentement l'un de l'autre; sur quoi ledit Rubens insistoit que ledit Roi s'entremît de la paix ou de la trève entre son maître et lesdits Etats, et qu'il fît l'un et

l'autre conjointement, et envoyât au plus tôt vers lesdits Etats et l'Infante pour cela.

Le grand-trésorier en parla à Châteauneuf, qui lui dit que le Roi estimeroit toujours la paix entre les princes ses amis et alliés, comme il la désiroit chez lui; qu'ils étoient si sages et si prudens, qu'ils la sauroient bien faire avec conditions si bonnes et si sûres, que toute la chrétienté s'en sentiroit, et particulièrement leurs neveux, qui seuls souffroient le plus des entreprises de la maison d'Autriche.

Le grand-trésorier lui répliqua qu'il devoit tenir pour certain qu'ils ne feroient jamais la paix sans la restitution du Palatinat, ou du moins une partie, et une condition assurée pour remettre à l'avenir les enfans du Palatin dedans le surplus de leurs Etats et la dignité électorale, laquelle ils consentiroient volontiers que Bavière possédât sa vie durant; en quoi il savoit que Sa Majesté pouvoit beaucoup aider pour la créance que Bavière avoit en lui, qui l'avoit, le premier des rois et princes, reconnu pour électeur; enfin, ou qu'ils feroient la paix bonne ou feroient la guerre, et l'une et l'autre par le conseil et assistance de la France. A quoi on pouvoit répondre que le séjour de Rubens en Angleterre étoit le principal effet de sa négociation; qu'il suffisoit aux Espagnols de donner jalousie à tous leurs voisins d'un traité qu'ils faisoient avec l'Angleterre, pour les faire penser à leurs intérêts et à leur sûreté, quand ils se verroient abandonnés de ceux qui étoient le plus intéressés à leur conservation, ainsi que la longueur de la négociation, et d'en différer la résolution, sembloit préjudiciable aux affaires publiques et à celles de son maître.

Ledit Rubens, pour entretenir ou avancer son traité, proposa qu'il vînt quelqu'un de la part du roi d'Espagne en Angleterre, et qu'il fût de la part d'Angleterre envoyé quelqu'un en Espagne, pour traiter mutuellement à la cour l'un de l'autre; que les Espagnols y enverroient don Carlos Colonna, qui commandoit en Flandre en l'absence de Spinola, personnage de qualité, qui lui porteroit toute assurance de la part du roi d'Espagne pour l'entière satisfaction du Palatinat, sans user du mot de restitution au Palatinat.

Châteauneuf dit au Roi, qui lui en parla, que cet envoi si qualifié étoit pour le mieux tromper, et faire plus éclater le bruit de cette paix, qu'ils ne feroient qu'en négociation, laquelle ils entretiendroient autant qu'ils pourroient, pour donner jalousie à tous ses amis, et le décréditer avec eux. Mais la passion que ce prince avoit de cette paix, lui faisoit concevoir de fausses espérances qu'ils lui donneroient contentement. Il dit à Châteauneuf qu'il en vouloit être éclairci à cette fois, et ce dans quinze jours après l'arrivée de Carlos Colonna; cependant, qu'il falloit que le Roi et lui avisassent ensemble aux moyens d'assister leurs amis, particulièrement les Hollandais qu'il falloit soutenir puissamment, et lesquels, s'ils faisoient la trève, l'Allemagne étoit perdue, les Espagnols y pouvant donner la loi telle qu'il leur plairoit. A quoi l'ambassadeur lui dit qu'il leur montroit le chemin d'entendre à la paix, et qu'après l'avoir remercié de la part qu'il lui plaisoit lui donner des propositions que lui faisoient les Espagnols, il ne pouvoit que répéter les mêmes offres qu'il

lui avoit faites à son arrivée de la part du Roi; qu'il étoit prêt d'aviser avec lui et ceux de son conseil, à tous moyens possibles d'assister les alliés des deux couronnes, et empêcher le cours des progrès de la maison d'Autriche, comme il lui avoit déjà dit, et le prioit de ne se laisser tromper par les Espagnols, qui lui donnoient des espérances maintenant qu'ils se voyoient pressés par le Roi du côté d'Italie, et par les Hollandais du côté de Bois-le-Duc, et de vouloir considérer le dégoût que cette négociation donneroit à tous ses amis, de voir qu'il se vouloit laisser tromper encore une seconde fois, comme avoient fait le feu roi Jacques son père et lui, en son voyage d'Espagne.

Or, nonobstant toutes ces raisons, ils dépêchèrent Cotinton en Espagne, au commencement de novembre, joint qu'il y avoit quelque bruit que la trève se traitoit, laquelle ils eussent eu à extrême déplaisir, et tenu à grand affront qu'elle se fût faite sans leur entremise.

Et en même temps que, d'une part, ils dépêchèrent Cotinton en Espagne, de l'autre part, afin de ne pas tout-à-fait offenser les Hollandais, et n'enfreindre l'article de l'alliance qu'ils avoient avec eux, par lequel ils promettoient de ne faire ni paix ni trève qu'avec leur consentement, ils dépêchèrent un nommé Veyres en Hollande, pour essayer de les porter à un accommodement avec les Espagnols.

Le roi d'Angleterre vouloit absolument faire la paix avec Espagne; et bien qu'il sût certainement que les Espagnols, ou ne lui promettroient rien pour le Palatinat, ou que ce seroit en paroles si

obscures, qu'ils n'estimeroient pas être obligés de lui en rien tenir, non plus qu'ils n'en avoient pas de volonté, il ne laissoit pas néanmoins d'essayer à se satisfaire, en imagination, des promesses et assurances qu'on lui en donnoit au lieu d'effets, aidant lui-même aux Espagnols à se tromper.

Ce qui parut bien clairement, en ce que son ambassadeur Waques, qu'ils avoient en Savoie, lui ayant mandé que Scaglia, à son retour d'Espagne, lui avoit dit que les Espagnols renverroient la négociation de Cotinton au marquis Spinola, qui auroit seul le pouvoir pour la restitution desdites places, et de traiter la paix d'Angleterre, ce néanmoins il ne laissa pas d'envoyer ledit Cotinton.

Et depuis, ledit Waques lui ayant encore mandé qu'il ne devoit avoir aucune créance à tout ce que lui diroit le sieur Baracèze, secrétaire du duc de Savoie, résidant depuis quelque temps en Angleterre, pource que c'étoit un passionné Espagnol, et qu'il ne devoit non plus avoir de foi au duc de Savoie, qui ne pensoit qu'à brouiller la chrétienté, tromper la France et l'Espagne, et intéresser tout le monde pour en tirer quelque profit particulier, soit d'argent ou autre chose, et qu'il avoit, depuis peu, reçu de Spinola une notable somme de deniers pour lever des gens pour la défense de ses Etats contre la France, sans qu'il en eût levé un, qu'il tranchoit des deux côtés et ne tranchoit d'aucun; et les trois principaux de son conseil d'Etat, qui n'étoit composé que de six, Pembrock, Holland et Carleton, ayant pris occasion de quelques nouvelles d'Italie, de remontrer audit Roi combien il importoit à sa ré-

putation, à son âge, en l'état présent des affaires de la chrétienté, de s'unir avec le Roi et faire puissamment la guerre au roi d'Espagne, qui ne cherchoit qu'à l'amuser jusques à ce qu'il eût fait ses affaires en Italie ou la paix avec nous, laquelle ayant faite, nous ne voudrions plus rentrer en guerre; tout cela ne l'émeut point, et, pour toute réponse, il dit qu'ils disoient vrai, mais que le pis qu'il lui en pouvoit arriver étoit qu'il auroit la paix en Angleterre, et que ce n'étoit pas lui qui étoit cause de la perte du Palatinat; qu'il devoit dix millions de livres, qui sont un million de livres sterling, qu'avec le temps et la paix il s'acquitteroit, et qu'avec la guerre il seroit toujours en nécessité.

Mais, quoi qu'il pût faire, toute cette année se passa en ce traité, qui ne fut conclu qu'en la suivante, ainsi que nous dirons en son lieu.

Nous ajouterons seulement ici que l'ancienne contention s'alluma si fort entre les religieux, et principalement les jésuites et l'évêque d'Angleterre, qu'avec beaucoup de soin le cardinal, à la sollicitation du clergé d'Angleterre, avoit obtenu de Sa Sainteté pour y envoyer, que Châteauneuf donnât avis qu'à l'instigation desdits jésuites et religieux il avoit été proscrit et sa tête mise à prix par le commandement dudit Roi.

Le cardinal, de peur qu'en une si exacte recherche comme étoit celle qu'on en faisoit, il fût trouvé et courût fortune de la mort, pria Châteauneuf de le retirer secrètement chez lui pour le mettre à l'abri de cet orage, et, qu'au cas qu'il ne se calmât point, il le fît passer avec lui en France à son retour, ce qu'il fit.

Reprenons maintenant les affaires d'Italie ; voyons comme l'on reçoit en Espagne le passage du Roi à Suse, et le traité qui y est fait, quelles résolutions ils prennent en ces affaires, les ruses et artifices qu'ils emploient contre Sa Majesté pour, d'une part, essayer de lui faire croire qu'ils veulent la paix, tandis qu'ils se préparent à la guerre, et, de l'autre, persuadent l'Empereur par ses conseillers, leurs pensionnaires, qu'il va de son honneur à cette affaire, et qu'ils ne s'y engagent que pour son seul intérêt ; enfin, les armées qu'ils font à l'improviste descendre en Italie, pour opprimer le duc de Mantoue, et tirer une injuste vengeance de ce qu'il a osé se défendre contre leurs tyranniques prétentions.

Nous avons ci-devant remarqué qu'il y avoit quatre ambassadeurs de Savoie en Espagne, auxquels on avoit donné, par risée, le nom des quatre Évangélistes ; le père Gayetan, qui étoit le premier, l'évêque de Vintimille, le président de Monton et l'abbé Scaglia.

L'un ne savoit pas ce que l'autre traitoit, et chacun d'eux avoit ses ordres particuliers ; ce qui leur donnoit tant de jalousie et d'envie les uns contre les autres, qu'ils en étoient en querelle ouverte.

Mais s'ils étoient mal ensemble pour les passions particulières qu'ils avoient les uns contre les autres, ils s'accordoient tous fort bien à promettre, de la part de leur maître, une inviolable fermeté au service d'Espagne, et une opiniâtre opposition au passage du Roi pour secourir Casal, et à donner une assurance certaine que les forces de leur maître, aidées de celles d'Espagne, ne pouvoient être for-

cées dans ces montagnes par les troupes du Roi.

Au milieu de ces promesses et assurances, il leur arrive tout ensemble à Madrid, le 26 mars, la nouvelle que le Roi veut entreprendre de passer et entrer en Italie (ce qu'ils n'avoient jamais cru jusqu'alors), et celle qu'il a forcé les passages et, dans le même jour, s'est rendu maître de la ville de Suse.

Ils tinrent ces nouvelles secrètes deux jours entiers entre eux, selon leur coutume ordinaire de ne publier les mauvaises qui leur arrivent que le plus tard qu'ils peuvent.

Lors on commença à murmurer contre Savoie, douter de sa fidélité, disant que, s'il eût voulu faire ce qu'il devoit, il étoit impossible au Roi de faire ce qu'il avoit fait; mais les ministres n'osoient néanmoins éclater en invectives contre lui, pour quelque reste d'espérance qu'ils avoient ou de le maintenir ou de le regagner, et de peur de le perdre irréconciliablement.

Mais les ambassadeurs se ressentirent de cette secrète mauvaise volonté contre leur maître, par le refroidissement que le comte Olivarès leur témoignoit, par le moins bon accueil qu'il leur faisoit en leurs visites, qui, par conséquent, furent moins fréquentes, et par une suspension de la nomination que le roi d'Espagne avoit faite du père Gayetan à un évêché de 4000 ducats de rente, et d'une pension de 12,000 écus, promise à l'évêque de Vintimille.

Quand, trois jours après, qui fut le 29 mars, la nouvelle arriva que don Gonzalez avoit capitulé et

retiré ses armes de Casal, ce fut lors qu'Olivarès se mit au désespoir, et dit avec tant de colère au nonce Pamphilio qu'il en étoit hors de lui, qu'on avoit mal servi le Roi son maître, que la tête de don Gonzalez en répondroit, et plusieurs autres choses qui témoignoient son sentiment, et qu'il s'en vengeroit cruellement s'il en avoit jamais le moyen.

Néanmoins, en public il ne parla pas ainsi; mais lui et les autres ministres tâchoient de sauver la réputation d'Espagne en cet accommodement, et charger l'Empereur de la honte qui leur en étoit arrivée, disant que leurs armes n'étoient que sous son nom, et que tout l'engagement qu'ils avoient en cette affaire n'étoit qu'au regard du duc de Savoie, lequel étant content en ce traité, ils en demeuroient satisfaits en leur particulier, et non intéressés en leur réputation.

Que le seul intérêt de celle de l'Empereur en ce succès les fâchoit, mais qu'ils n'en étoient pas coupables, ayant employé ce qu'ils devoient à son alliance, et que, si, de sa part, il eût fait ce qu'il devoit, les affaires aujourd'hui seroient en autres termes qu'elles n'étoient.

Mais ils ne pouvoient voir Lingendes sans rougir de honte, quand ils considéroient qu'au commencement de cette guerre il les avoit ouïs parler avec l'arrogance dont ils ont accoutumé d'autoriser leurs injustes entreprises, et que maintenant, tout à coup baissant de ton, ils parloient si bas.

La faveur d'Olivarès, quoiqu'au dernier point, et l'inapplication du Roi son maître en ses affaires, quoiqu'extrême, reçurent atteinte à ce bruit de la prise

de Suse, qui, comme un éclat de tonnerre, réveilla ce Roi de la profonde léthargie dans laquelle il étoit enseveli; et, si le Roi eût poussé ses armes jusques à Milan, comme il le pouvoit, le comte Olivarès couroit fortune de tomber le plus grand saut qu'ait jamais fait favori.

Cette affaire d'Italie étoit sienne, et Gonzalez seul, pour le flatter ou autrement, l'y avoit affermi; tout le conseil d'Espagne avoit été contraire, ils se chargeoient maintenant l'un l'autre.

Olivarès disoit que Gonzalez lui avoit promis dès le commencement de ces mouvemens, qui fut au printemps de l'année précédente, de se rendre maître de Casal et du Montferrat en quatre mois.

Celui-ci opposoit à l'encontre, que le comte ne l'avoit pas secouru d'hommes et d'argent, ni en la quantité, ni au temps qu'il lui avoit promis.

Le roi d'Espagne, cependant, s'en prenoit à celui qui étoit présent, qui étoit le comte, et lui disoit qu'il avoit mis ses États en péril pour son seul caprice.

A quoi, tout effrayé, il répliqua que le duc de Savoie ne lui avoit pas tenu parole, et que Gonzalez l'avoit trompé.

Le duc de Sessa, ou peu affectionné au comte, ou zélé au service du Roi son maître, donna audit Roi, en cette occasion, un discours en forme d'avis, dans lequel il parloit avec grande liberté au désavantage du comte.

Ce discours fit quelque impression en l'esprit du Roi, mais non tout l'effet qu'il eût désiré; car ledit Roi se contenta de faire tenir deux conseils, dans

l'un desquels il commanda qu'avec toute sorte d'équité et de justice, on vît et on l'informât si quelqu'un de ses ministres avoit, contre l'avis commun des autres, engagé la réputation du roi d'Espagne en l'affaire d'Italie; en l'autre, qu'on considérât celui auquel, pour le bien de son service, il seroit à propos de donner le gouvernement de Milan.

Sur la première demande, ils déchargèrent tous le comte Olivarès, sans en prendre néanmoins sur eux ni rejeter aussi le poids sur Gonzalez.

Sur la seconde, ils lui proposèrent le duc de Féria, comme celui qu'ils jugeoient le plus digne de ce gouvernement; mais ledit duc, qui ne se tenoit pas beaucoup favorisé de cette charge, répondit au Roi son maître qu'il se sentoit infiniment obligé de la bonne estime qu'il daignoit avoir de lui, mais qu'il ne devoit ni ne pouvoit accepter cette charge que la paix ne se fît, n'étant pas raisonnable qu'il allât hasarder sa réputation pour les fautes d'autrui.

Parmi toutes ces disgrâces, Olivarès ne se pouvoit tenir de dire qu'on lui avoit bien prédit que le Roi forceroit le pas de Suse, mais qu'il ne l'avoit pas cru, et que l'événement lui avoit fait voir que le procédé du cardinal étoit fort sincère, Bautru, qui étoit en Espagne avec ses ordres, ayant été très-véritable en sa négociation.

Il n'y avoit aucun qui ne louât le procédé de Sa Majesté, qui étoit si juste, qu'il tiroit des louanges et des approbations de la bouche propre de ses plus cruels ennemis, qui étoient contraints d'avouer qu'il étoit le plus glorieux prince qui eût jamais régné, les uns ayant été renommés pour l'équité et la modéra-

tion de leur esprit, les autres par les grandes victoires qu'ils avoient remportées sur leurs ennemis; mais le Roi seul s'étant signalé en l'un et l'autre, s'étant su retenir, au milieu du cours le plus violent de ses prospérités, en la modération la plus exacte qui eût pu s'observer dans le repos de la paix, pourvu, disoient-ils, qu'il continue en ce sage conseil qu'il a pris, et que l'occasion si belle et si présente qu'il a ne lui fasse changer de dessein.

Ces louanges ne plaisoient pas beaucoup au roi d'Espagne, et encore moins à son favori, mais néanmoins on ne parloit d'autre chose dans sa chambre. L'ambassadeur d'Allemagne dit tout haut, en la chapelle de Sa Majesté, au banc des ambassadeurs, que l'esprit de Dieu accompagnoit et fortifioit le Roi en toutes ses entreprises, toutes les assurances et les forces de ses ennemis s'évanouissant devant lui, les rivières et la mer semblant se dessécher pour lui faire passage, la terre ferme de la France ayant semblé ci-devant passer quant et quant ses armées navales dans l'île de Ré, pour y foudroyer les ennemis de sa gloire, et maintenant les précipices des montagnes s'étant aplanis devant lui pour le laisser passer.

Et Spinola dit tout haut, dans l'antichambre du comte-duc, que le Roi avoit fait en soldat et en homme de bien tout ensemble; que tout ce que les historiens flatteurs avoient autrefois feint de leurs princes, qu'ils ont représentés plus excellens qu'ils n'étoient, étoit moindre que ce que Sa Majesté étoit en effet, et que la simple vérité de ce que l'Europe éprouvoit de lui, surpassoit tout l'ambitieux mensonge de leur éloquence, pourvu, ajoutoient-ils

toujours, qu'il ne passe pas plus avant, et qu'il s'en retourne sans tenter autre chose, se devant contenter d'avoir assuré le duc de Mantoue en ses États.

Ils ajoutoient encore, mais plus secrètement, de peur du comte-duc qui ne leur eût pas pardonné, que le Roi étoit heureux d'avoir un si grand ministre que le cardinal, et que c'étoit la preuve fondamentale de la bénédiction de Dieu en son règne.

Bref, tout le peuple, contre sa coutume ordinaire, donnoit mille bénédictions au Roi, duquel ils exposèrent quantité de portraits en toutes les boutiques des peintres, devant lesquelles un chacun s'arrêtoit par merveille pour le voir, et la dernière de leurs louanges alloit à dire qu'il étoit saint.

Le cœur du seul comte Olivarès étoit atteint d'une douleur mortelle, et, jour et nuit, il ruminoit en lui-même tous les moyens qu'il y avoit de relever l'honneur d'Espagne et flétrir la gloire que le Roi avoit acquise en cette action.

Il publia partout que le roi d'Espagne vouloit la paix et ratifier le traité de Suse, puisque le duc de Savoie (pour la seule défense duquel le Roi son maître s'étoit armé) s'en étoit contenté.

Mais quant et quant il publioit aussi qu'il étoit à craindre que l'Empereur, duquel les ministres n'avoient point été appelés en ce traité, n'y voulût pas consentir; auquel cas il étoit raisonnable que Sa Majesté Catholique l'assistât de ses forces, afin qu'il ne succombât en cette cause.

Ensuite de cela il travailloit pour trouver de l'argent, mais avec peu d'espérance, pource que tous

leurs partisans étoient si épuisés et en telle défiance, qu'ils ne vouloient plus entrer en avance sans assignations assurées.

Ils suspendirent tous les biens domaniaux du Roi, dont la plupart appartenoient aux Génois auxquels on les avoit aliénés. Ils envoyèrent appeler les uns et les autres des habitans de Madrid, chacun séparément, pour les obliger à quelque contribution; les Français mêmes n'en étoient pas exempts. Ils demandèrent secours aux églises; le chapitre de Tolède s'étant assemblé à ce sujet, fit réponse que l'Église ne pouvoit, en conscience, rien fournir pour cette guerre, mais que si les États du roi d'Espagne étoient attaqués, ils vendroient jusques aux calices pour les défendre. Ce refus n'empêcha pas qu'on ne persistât en la demande, mais en vain.

Tout cela épouvantoit le peuple, et, comme gens qui se voyoient exposés à nouvelles contraintes, ils murmuroient et se plaignoient des maux qu'ils soupçonnoient et qu'on ne pensoit pas encore leur faire endurer.

Cependant la nouvelle se confirme que le Roi se contente d'avoir assuré les États du duc de Mantoue, et qu'il n'a point de dessein de passer plus avant.

Le duc de Féria, néanmoins, recule de jour en jour de partir pour son gouvernement; et, pour donner couleur à son retardement, il faisoit des demandes si excessives, tant pour son ameublement que pour son entretènement, qu'il faisoit baisser la lance à ceux qui gouvernoient.

Le marquis Spinola, de son côté, refusoit de par-

tir pour aller en Italie, s'il ne recevoit et conduisoit avec lui l'argent dont il disoit avoir besoin, et ne s'en fioit pas aux promesses du comte, qui en eut de grandes paroles avec lui.

Néanmoins, pour couvrir la nécessité du Roi son maître, il feignoit de retarder le partement dudit Spinola, comme étant sa présence nécessaire pour la trève qui se traitoit lors, par Rubens, avec Hollande.

Le roi d'Espagne, durant toutes ces difficultés, étoit en peine et en une si profonde mélancolie, que la prieure du couvent de l'Incarnation de Madrid dit à une personne de confiance qu'étant audit couvent, où il alloit à couvert par une galerie, il fut si pensif, qu'une religieuse s'étant approchée de lui pour le divertir, il la pria de le recommander à Dieu, pource qu'il étoit en la plus grande anxiété d'esprit où il eût jamais été, et qu'une prophétie le menaçoit, en l'an 1630, de la perte de tous ses états d'Italie.

Cette maladie de prophétie est ordinaire aux personnes religieuses, qui, se présentant devant Dieu avec quelque inclination qu'elles ne reconnoissent pas, reçoivent, pour parole de sa part, les désirs qui naissent en elles du bon succès vers ce qu'elles affectionnent, avec pensée que c'est pour l'amour de lui.

Le Roi en eut plusieurs semblables durant le siége de La Rochelle, et de bonnes ames religieuses eurent, ce disoient-elles, des vues de l'heureux succès de ce siége, qui ne devoit pas, ajoutoient-elles, provenir de la part de la digue (1), ni des autres moyens humains

(1) *Provenir de la part de la digue:* Allusion aux lettres du cardinal de Bérulle, que nous avons citées dans la note de la page 63.

desquels le Roi se servoit, mais de la main foudroyante de Dieu, qui devoit tirer de cette ville une punition exemplaire, comme de la capitale d'Égypte du temps de Pharaon.

Mais, si le Roi eût abandonné le travail de la digue, qui de leur pensée étoit inutile, l'effet de la prise de la ville ne se fût pas ensuivi, et l'armée anglaise l'eût ravitaillée nonobstant tous les efforts de l'armée de Sa Majesté.

Ensuite de ce qu'ils résolurent de donner toutes les apparences qu'ils pouvoient de vouloir la paix, ils envoyèrent, en quelque façon, la ratification du traité de Suse en ce qui les concernoit, ne s'éloignant pas beaucoup de la substance des choses qui y étoient contenues, mais y changeant néanmoins des paroles, pource qu'ils font un point de réputation de ne passer par les résolutions de France, disant qu'ils ne peuvent souffrir qu'on leur prescrive des lois; mais ensuite aussi de ce qu'ils vouloient, à quelque prix que ce fût, renouveler la guerre pour essayer de la terminer avec plus d'avantage pour eux, ils ajoutèrent en cette ratification une chose qu'ils savoient bien que le Roi ne passeroit pas, qui étoit qu'ils obligeoient Sa Majesté de rendre Suse premièrement, et retirer ses troupes d'Italie, comme si eux, qui n'avoient jamais voulu déchoir de l'injuste entreprise de la spoliation du duc de Mantoue que par la force des armes du Roi, en pouvoient être empêchés que par la crainte et présence d'icelles.

D'autre côté ils sollicitèrent l'Empereur de ne souffrir que le Roi fût en effet l'arbitre de l'Italie comme

il l'étoit par le traité passé, encore qu'en apparence il y eût conservé l'honneur dû à sa qualité; pour à quoi l'obliger davantage, ils pressèrent extraordinairement les fiançailles de la reine de Hongrie (1), espérant, par ce moyen, l'exciter à épouser plus facilement leurs passions.

Il ne leur fut pas difficile, l'Empereur étant environné de leurs pensionnaires au lieu de conseillers. Il étoit armé de long-temps, à raison des guerres d'Allemagne; il appela une partie de ses troupes, leur fit tourner tête vers l'Italie, et, les ayant fait arrêter quelque temps à l'entour de Lindau et autres lieux frontières aux Grisons, il les fit entrer dans leur pays sans leur en donner aucun avis auparavant, et, passant le Steich le 27 mai, ils prirent les postes dont l'armée de France s'étoit saisie en 1624, qui sont les ponts supérieur et inférieur qui traversent le Rhin et qu'il faut nécessairement que toutes les troupes passent, qui veulent aller des Suisses en l'état de Venise, et, par ce moyen, ils séparèrent les Suisses des Grisons.

Davantage, ils prirent encore un château en la seigneurie de Mayenfeld, nommé Raffa, pour ôter entièrement le passage aux Suisses, qui étoient du parti contraire au leur.

Les Grisons, étonnés de cette surprise, députèrent quelques-uns des leurs vers le comte de Mérode qui commandoit ces troupes, pour savoir à quel dessein ils étoient entrés sur leurs terres et s'étoient saisis de

(1) *De la reine de Hongrie:* Ferdinand, roi de Hongrie, fils de l'empereur Ferdinand II, devoit épouser Marie Anne, fille du feu roi d'Espagne Philippe III, et sœur de la reine de France Anne d'Autriche. Ce mariage n'eut lieu qu'en 1631.

leurs places, sans que Sa Majesté Impériale eût reçu de leur part aucun sujet d'offense.

Mérode leur envoie une lettre de l'Empereur, du 18 avril, par laquelle il leur demandoit le passage, et leur exposoit la cause pour laquelle il en avoit besoin, leur promettant qu'incontinent que ces mouvemens seroient passés il les leur rendroit, et les remettroit en leur puissance comme ils étoient auparavant.

Les Grisons sur cette lettre accordèrent ce qu'ils ne pouvoient refuser, permirent le passage qui étoit déjà pris, faisant de nécessité vertu, essayèrent de faire attribuer à leur courtoisie ce que la force avoit extorqué d'eux auparavant que de leur être demandé.

Il n'y eut sortes de violences et de cruautés que ces troupes ne fissent, n'ayant pour solde que l'extorsion qu'elles pouvoient faire dans les pays par où elles passoient.

Et pour montrer la bonne foi d'Espagne, il y avoit des commissaires de la part de don Gonzalez avec elles; et l'achat de plusieurs grains qu'il leur convint faire en ces pays stériles n'étant pas capables de les nourrir, fut fait aux dépens dudit Gonzalez auquel ils envoyèrent en diligence donner avis de l'acheminement desdites troupes dans les Grisons dès qu'elles y passèrent.

Arrivant à Coire, ils arrêtèrent Mesmin en sa maison et se saisirent de ses papiers, faisant semblant d'ignorer la qualité en laquelle il étoit de la part du Roi.

Il fut peu après remis en liberté par l'ordre qui en vint de l'Empereur.

Les Suisses ayant appris cette violence s'émurent un peu, mais leur colère ne passa pas les paroles de plaintes, et ils furent bien aises, pour se décharger de l'obligation de venger cette injure, de mettre en avant, pour excuse, que les Grisons, au préjudice de leurs sollicitations et prières, n'avoient jamais voulu, les années précédentes, recevoir le traité de Monçon, ni même encore en la présente année, quelques mois auparavant, nonobstant les instances que Mesmin leur en avoit faites de la part du Roi.

En même temps parut une déclaration de l'Empereur, du 5 juin, en laquelle, publiant les causes de la descente de ses armées en Italie, il ordonna que toutes les parties prétendantes aux duchés de Mantoue et de Montferrat vinssent ou envoyassent faire apparoir de leurs droits en sa cour impériale, où dans un bref temps ils seroient écoutés, et seroit fait droit, et la justice rendue à qui il appartiendroit; cependant qu'il prioit le roi d'Espagne de faire pourvoir de vivres, munitions, et autres choses nécessaires à ses troupes selon qu'il lui avoit promis, et que la juste intention de ses armes méritoit.

Ces apparences étoient fort belles, il ne se parloit que de justice et faire droit à un chacun, mais les desseins d'Espagne étoient tout évidens; ils ne renouveloient pas cette guerre à meilleure intention qu'ils l'avoient commencée.

La duchesse douairière de Lorraine donna avis qu'un ambassadeur d'Espagne étoit venu traiter avec elle pour les droits par elle prétendus ès duchés de Mantoue et de Montferrat, et lui offrir avec la protection de son maître telles terres qu'elle voudroit choisir en Luxem-

bourg, Franche-Comté ou autre pays voisin de la Lorraine, en échange et récompense d'iceux; mais, comme très-sage princesse, elle ne répondit autre chose à ses instances que des remercîmens généraux, avec témoignage de vouloir remettre toutes ses prétentions au jugement et protection du Roi et de la Reine sa mère.

L'évêque de Mantoue écrivoit de Vienne qu'il n'étoit pas jusques au triumvirat, composé de l'ambassadeur d'Espagne, Ekemberg et Colalte, qui n'eussent en cette guerre de grandes espérances de faire des acquêts en Italie pour eux et leurs successeurs, à l'exemple de Walstein en Allemagne. Mais ils disoient tous qu'il lui falloit donner le nom de guerre impériale, pour fuir la rencontre de la haine que le nom espagnol porte avec soi, et induire les électeurs à y prêter assistance et y joindre leurs forces.

Sa Sainteté en étoit bien avertie, et, un jour que Béthune étoit à l'audience, on lui apporta un billet qu'on venoit de déchiffrer d'un confident qu'elle a près l'archiduc Léopold, qui lui mandoit que l'intention de ce prince étoit de se rendre maître des Grisons à l'aide de l'Empereur et des Espagnols.

Le Pape lui montrant librement ce billet lui fit une bonne réflexion là-dessus, lui disant qu'il considérât de quel pied marchoient les Espagnols, qu'il falloit écouter leurs propos de paix et ne s'y pas fier.

Sa Sainteté avoit grande raison de ne pas se fier à eux, car ils étoient déjà si résolus, qu'ils commençoient à parler de réformer l'Église et le Pape, qui ne pensoit, disoient-ils, qu'à s'enrichir, lever des armées et fortifier des places, au lieu que sa charge est de prier Dieu.

M. de Mantoue envoya en diligence avertir le Roi du passage desdites troupes; lui demanda secours, lui manda que les Vénitiens étoient étonnés; qu'il n'en pouvoit espérer une aide si puissante qu'il eût été à désirer, d'autant qu'ils avoient à défendre cent lieues de frontière contre la maison d'Autriche; que la prise de ces passages leur ôtoit la communication d'Allemagne, et que tout le poids de la guerre tomboit sur eux.

Cependant, que rien ne l'affligeoit davantage que de voir l'artifice de ses ennemis, qui, par une captieuse paix qu'ils publioient désirer, endormoient les peuples et les princes qui étoient moins sur leurs gardes, tandis qu'en même temps ils aspiroient à l'exterminer et le dépouiller de ses Etats, et à éteindre la gloire que le Roi avoit acquise en son dernier passage d'Italie; que toute son espérance étoit au cardinal, lequel il savoit qui ne permettroit pas que le Roi fût trompé, et que ni intérêt, ni manque de générosité, ne lui feroit donner au Roi autres conseils que ceux qui seroient conformes et proportionnés à la grandeur de son nom.

Le duc de Savoie étoit le principal boute-feu de cette guerre; il n'avoit traité avec le Roi que l'épée à la gorge, et crevoit de dépit d'y avoir été forcé.

L'expérience du passé vers les siens, et du présent en son endroit, le devroit avoir éclairci combien il pouvoit recevoir de bien de la France et de mal d'Espagne; mais, ayant toujours grandement affecté la vanité d'être estimé avoir entre ses mains la paix et la guerre d'Italie, à cause de ses passages qu'il donnoit à entendre ne pouvoir être forcés, il ne pou-

zalez ne lui en fît délivrer; car, encore que la prudence l'obligeât à retenir, pour sa conservation, ce qu'on lui demandoit pour autrui, ce bon prince eût été fort content s'il lui eût vu hasarder les Etats de son maître pour incommoder la France, le plus grand souhait qu'il fit au monde étant de voir un coup qui, tout d'un temps, abaissât ces deux couronnes pour élever et augmenter la sienne, qui n'étoit pas assez pesante à son gré. Mais il est vrai que don Gonzalez, pour un Espagnol, fut fort sage en cette occasion, étant certain qu'il n'eût su être moins souple et moins adroit à ployer par la courtoisie, sans hasarder les Etats du Roi son maître.

Le cardinal lui manda qu'il estimoit le devoir avertir qu'on avoit surpris de nouveaux paquets; que Clausel, qui étoit auprès de lui, écrivoit au duc de Rohan pour le convier à faire des merveilles contre le Roi, vu les grandes espérances qu'il avoit de secours de divers côtés; qu'il jugeroit bien qu'il étoit à désirer, pour la bonne intelligence qu'il vouloit avoir avec le Roi, que ces négociations ne fussent point faites chez lui par personnes sur qui il avoit du pouvoir; que le Roi ayant lors entre ses mains un de ses frères, qui avoit été pris à Privas, sa bonté avoit été si grande, qu'il ne l'avoit pas traité comme il méritoit.

Mais sur cela le prince et lui s'excusèrent qu'il étoit en la maison de l'ambassadeur d'Angleterre, et qu'ils ne l'avoient vu ni ne lui avoient parlé, ces réponses étant faites avec autant d'effronterie et d'assurance que si elles eussent été vraisemblables.

Le duc envoya quérir le maréchal de Créqui qui lors étoit à Turin, pour lui donner la nouvelle de

l'entrée des troupes de l'Empereur dans les Grisons ; que l'abbé de La Torre, qu'il tenoit comme son ambassadeur à Milan, lui avoit lui-même apportée, avec des lettres de don Gonzalez, qui, selon que disoit ledit duc, n'approuvoit pas le dessein de l'Empereur.

Le maréchal lui témoigna de la joie de cette nouvelle, puisque cela l'engageoit infailliblement à tenir sa parole pour joindre ses armes avec celles du Roi pour la liberté de l'Italie.

Il assura effrontément qu'il le feroit au cas que l'Empereur avec ses armes apportât aucune altération au traité qu'il avoit signé avec le Roi, mais qu'il estimoit que cette armée se retireroit aussitôt qu'elle auroit su la ratification qui étoit venue d'Espagne.

A peu de jours de là il ne parloit plus ainsi, et plus on alloit en avant, plus il parloit obscurément sur ce sujet, dont Sa Majesté étant avertie, elle dépêcha un courrier au maréchal de Créqui pour tirer de lui une réponse formelle, et savoir précisément s'il ne tiendroit pas le traité qu'il lui avoit promis, et ne joindroit pas ses armes avec les siennes pour s'opposer à qui que ce fût qui entreprît de troubler M. de Mantoue en ses Etats, avec ordre de ne le presser de rien, sinon simplement de déclarer sa volonté.

Cet ordre arriva au maréchal le 22 juin, conformément auquel il parla au duc et lui demanda sa résolution. Le duc, qui désiroit, s'il pouvoit, être neutre et tirer avantage de l'un et l'autre parti, mais inclinoit davantage à l'Espagne, tant pour la haine qu'il portoit à la France, que pource qu'il espéroit par la crainte des armes d'Autriche retirer Suse d'entre les mains du Roi, répondit en paroles ambiguës ou gé-

nérales, tantôt disant qu'il ne manqueroit jamais à sa foi, tantôt que M. de Mantoue n'étoit pas encore attaqué en ses Etats; que l'Espagne ne demandoit que la paix, et l'Empereur sauver sa réputation; et, quoique le maréchal de Créqui le pressât, il ne vouloit point venir à une explication plus particulière, et, pour l'esquiver avec plus de facilité, il lui donnoit audience rarement, tantôt feignant qu'il étoit malade, tantôt mettant en avant l'absence du prince de Piémont, sans l'avis duquel il disoit ne vouloir traiter.

Enfin le maréchal le pressa tant de lui parler plus nettement qu'il fut forcé à s'ouvrir davantage, et lui dit qu'il ne croyoit pas être tenu à aucune chose qu'on ne lui eût rendu Suse, vu qu'il avoit accompli les conditions pour l'exécution desquelles elle avoit été mise en dépôt, c'est-à-dire qu'il avoit fait lever le siége de Casal, qu'il l'avoit avitaillé, et qu'il avoit envoyé au Roi la ratification d'Espagne.

A cela le duc de Créqui fit réponse que les affaires n'étoient plus en état qu'il dût prétendre la reddition de Suse, pource que l'Espagnol, sous le nom de l'Empereur, ayant occupé les Grisons pour entrer en Italie, il iroit trop de l'honneur de Sa Majesté d'en retirer ses armes et d'abandonner ses alliés qui s'assuroient sur sa protection; qu'encore que ce fussent les armes de l'Empereur, il étoit aisé de voir que les Espagnols les avoient appelées, et partant qu'ayant violé le traité, il étoit obligé de s'y opposer. Et sans le presser à lui faire une réponse plutôt que l'autre, comme les ayant toutes indifférentes, il lui fit comprendre que Sa Majesté vouloit savoir son intention, afin de prendre là-dessus ses mesures pour les affaires d'Ita-

lie, où elle vouloit défendre et soutenir puissamment ses alliés.

A ce mot il demanda deux ou trois jours de terme pour y délibérer, et cependant lui et le prince de Piémont dirent au duc de Créqui qu'il pouvoit assurer Sa Majesté que leur maison étoit toute pleine d'affection pour son service, et qu'ils ne se départiroient jamais des choses qu'ils avoient traitées avec elle.

Ils tombèrent d'accord avec lui que Mantoue ou Casal venant à être assiégés, c'étoit une manifeste rupture des Espagnols, mais que le traité ne les obligeoit pas pourtant de prendre les armes pour la défense de M. de Mantoue, jusqu'à ce qu'il leur eût librement laissé le passage qu'ils demandoient.

Le duc de Créqui leur répliqua qu'il ne tenoit point à M. de Mantoue, lequel il croyoit près d'acquiescer au jugement qu'en feroit le Roi, qui seroit autant à l'avantage du duc de Savoie que la raison le pourroit permettre, et que Sa Majesté procéderoit audit jugement après avoir vu le procès-verbal de l'évaluation des terres.

Le duc de Savoie répondit que cela étant, et la restitution de Suze faite, il se confessoit obligé à la défense des Etats de M. de Mantoue, qu'il ne donnoit pas cela pour une dernière réponse, et que dans le terme demandé il en résoudroit clairement ledit duc de Créqui.

Le lundi suivant, 25 dudit mois, M. de Créqui faisant instance pour avoir réponse, le duc envoya vers lui Carron, son secrétaire d'Etat, pour se réjouir des heureux succès des armes de Sa Majesté en Languedoc, et pour supplier ledit sieur de Créqui, de la

maître, de prolonger le délai jusqu'au [illegible] suivant, afin qu'il pût lui donner une plus [illegible] réponse.

Depuis, quelque soin que ledit sieur de Créqui sût [illegible] d'avoir audience, il ne la put obtenir que le vendredi 29 dudit mois, auquel il fut conduit au château par le comte de Cumiane, maître des cérémonies, où le duc de Savoie et le prince de Piémont étant, ils lui dirent, pour réponse, qu'il pouvoit assurer Sa Majesté de leur part qu'ils exécuteroient fidèlement et ponctuellement les traités de Bussolles et de Suse, espérant que Sa Majesté en feroit de même de son côté; priant au surplus le duc de Créqui de faire entendre à Sa Majesté que, si elle désiroit quelque chose d'eux hors desdits traités, ils n'oublieroient rien de leur affection accoutumée pour son service.

Créqui ayant dit là-dessus que les traités étoient violés, et pressant le duc de lui déclarer s'il ne vouloit pas, dès à présent, joindre ses armes à celles de Sa Majesté au cas qu'elle le requît, il ne répondit autre chose, si ce n'est qu'il satisferoit ponctuellement à tout ce qui étoit porté par lesdits traités, Sa Majesté y satisfaisant de sa part, sans vouloir s'en expliquer plus clairement, excepté qu'il ajouta qu'il n'étoit pas obligé à la défense des Vénitiens, Grisons, Valtelins et autres alliés de Sa Majesté. Davantage, il dit qu'il avoit des lettres du président Montfalcon, son ambassadeur auprès de Sa Majesté, par lesquelles il avoit appris que, sur l'instance que ledit président faisoit pour la restitution de Suse, le cardinal lui avoit fait réponse définitive qu'il ne devoit pas l'espérer, jusqu'à ce que les impérialistes eus-

sent quitté les passages qu'ils avoient occupés sur les Grisons; et que ledit sieur président ayant remontré qu'il y alloit bien avant de l'intérêt de son maître que les Impérialistes se retirassent, pource que de là dépendoit la restitution de Suse, et ayant ensuite supplié ledit cardinal de trouver bon que sondit maître s'employât pour cet effet, le cardinal avoit, au nom du Roi, agréé cette entremise, à laquelle il vouloit apporter tous ses soins, et que de nouvelles déclarations le rendroient suspect et lui ôteroient le moyen de traiter de cette affaire; c'est pourquoi il n'en pouvoit faire d'autre ni de plus expresse que celles qui étoient portées par le traité de Suse, concluant qu'il n'y avoit rien que Sa Majesté ne dût espérer de son service après la restitution de Suse.

La susdite réponse fut donnée le vendredi 29 bien tard, et le lendemain la nouvelle de la paix du Languedoc arrivant par le retour du gentilhomme que le duc de Créqui avoit envoyé au Roi, il estima la devoir faire entendre au duc de Savoie et au prince de Piémont, lesquels changèrent bien de façon de parler : car le maréchal de Créqui, qui étoit prêt de partir mal content à cause de ses réponses ambiguës, fut prié de la part du duc de demeurer encore un jour à Turin, qu'il attendoit des nouvelles de don Gonzalez, après lesquelles il essaieroit de lui donner contentement.

Le lendemain arrive l'abbé Torre, et, incontinent qu'il est arrivé, le duc envoie quérir, à dix heures du soir, le maréchal de Créqui, et lui dit, en présence du prince de Piémont, qu'il l'avoit arrêté pour témoigner au Roi qu'il n'y avoit point d'artifice de son côté aux délais qu'il lui avoit demandés;

Que, n'ayant point la réponse de don Gonzalez, et ayant été trop pressé par lui, il lui avoit fait une réponse un peu incertaine; que maintenant que l'abbé Torre lui avoit apporté les intentions de l'Empereur, dont don Gonzalez lui répondoit, il assuroit Sa Majesté que les troupes d'Allemagne ni celles d'Espagne n'entreprendroient rien directement ni indirectement contre les Etats du duc de Mantoue, et qu'en cas que les uns ou les autres le trompassent de ce côté-là, il joindroit sans difficulté ses armes avec le Roi, et le serviroit de sa personne et de celle du prince son fils. Il les voulut presser et savoir d'eux si les Impériaux et Espagnols ne lui avoient pas donné les mêmes assurances de n'attaquer point les Vénitiens. Ils lui répondirent qu'ils ne feroient aucune innovation en Italie.

Cette nouvelle fit le même effet envers l'Empereur, dont les troupes ne s'avancèrent pas davantage, mais s'arrêtèrent aux Grisons avec beaucoup d'incommodité, pour le manquement de vivres qu'elles trouvoient.

Et en Espagne, elle fit changer les ordres qu'ils avoient résolu de donner à Spinola, qu'ils envoyèrent en Italie, et lui en donnèrent d'autres plus modérés et tendant à un accommodement.

Les Espagnols voulurent médire de cette paix à Sa Sainteté, disant que c'étoit bien un témoignage que les armes du Roi n'avoient pas eu dessein d'éteindre l'hérésie, et qu'elle n'étoit pas éteinte pour ce que Sa Majesté avoit fait en Languedoc, où il la laissoit avec autant de liberté d'exercice qu'elle avoit auparavant. Mais Sa Sainteté, qui regardoit les choses

sans passion, et savoit bien que c'étoit l'avoir ruinée que de lui avoir ôté la puissance par le rasement de leurs fortifications, et destruction du corps du parti huguenot dans le royaume, répondit hautement que ce que le Roi avoit fait en Languedoc étoit glorieux et avantageux à la religion catholique, mais non pas la paix de Danemarck, qui étoit honteuse, par laquelle les places fortes étoient remises entre les mains des hérétiques, pour y entretenir ou rétablir leur hérésie comme ils voudroient.

Mais si la paix avoit étonné les Espagnols, le départ du Roi, qui s'en alla incontinent à Paris, et depuis encore l'éloignement du cardinal, qui l'y alla nécessairement trouver pour prendre résolution sur ses affaires, leur relevèrent incontinent le courage, et leur firent concevoir de nouvelles espérances de regagner l'honneur qu'ils avoient perdu.

Il y avoit quelque temps que Mirabel sollicitoit le cardinal de Bérulle de faire que Sa Majesté envoyât un ambassadeur à l'Empereur, pour lui demander l'investiture pour M. de Mantoue, l'assurant que s'il la demandoit il l'obtiendroit.

L'évêque de Mantoue, au premier avis de la paix de Languedoc, écrivit la même chose, et mandoit que l'Empereur ne cherchoit qu'un prétexte de sortir à son honneur de tous ces mouvemens.

Le Roi, bien qu'il sût ne pouvoir prendre assurance sur quoi que dissent les Espagnols en cette affaire, pource que n'y ayant aucune sincère intention, mais y étant portés d'un pur désir de s'y avantager, ils changeoient de conseils à tous momens, selon les diverses occurrences des choses qui surve-

noient et leur donnoient de la crainte ou de l'espérance; néanmoins, sur tant de sollicitations qui lui en étoient faites de toutes parts, hormis de la seule république de Venise, qui le déconseilloit de crainte que le Roi en fût moins vigilant à se préparer à la guerre, dépêcha Sabran vers Sa Majesté Impériale, pour la prier de recevoir M. de Mantoue en sa grâce, et lui donner l'investiture des duchés de Mantoue et Montferrat, dont il étoit légitime héritier.

A son arrivée à Vienne, il fut visité de tous les ambassadeurs, hormis de ceux d'Espagne et celui de Savoie, qui protestoit hautement que son maître vouloit demeurer attaché à la maison d'Autriche, et qui avoit de longues et fréquentes audiences d'Ekemberg.

Après avoir salué l'Empereur, il lui présenta ses demandes par écrit, le 20 juillet, en langue italienne.

A quatre jours de là, qui fut le 24, on lui donna une réponse fort déraisonnable, qui concluoit à ce que le Roi retirât premièrement ses armes d'Italie, et rendît les places qu'il y tenoit; que l'Empereur étoit résolu de faire justice, selon les lois de l'Empire, en cette affaire qui appartenoit à sa seule juridiction; espéroit que le Roi y acquiesceroit, rappelleroit ses forces d'Italie, et n'empêcheroit l'exécution de sa justice, pour éviter, par ce moyen, une guerre pernicieuse à la chrétienté, et affermir l'amitié et la paix entre les plus grands princes chrétiens;

Qu'il ne s'étoit point saisi des passages des Grisons que par leur volonté, et qu'il avoit fait délivrer Mesmin, avec ses hardes et papiers, dès qu'il avoit su qu'il étoit à Sa Majesté.

Il y eut deux ou trois répliques entre Sabran et les commissaires de l'Empereur, mais elles n'aboutirent qu'à la même chose.

Dès que les Vénitiens eurent su ladite réponse que l'Empereur avoit donnée à Sabran, ils la tinrent pour une secrète déclaration de guerre, et ordonnèrent incontinent un grand emprunt sur Venise, commettant des gentilshommes par les quartiers pour cotiser toutes les maisons, chose qui ne s'y est jamais pratiquée qu'une fois en un siècle, et dans le temps le plus périlleux.

Ils ont cette coutume, et très-sagement instituée, qu'ils n'attendent pas à tirer secours de leurs peuples quand ils sont réduits à l'extrémité par le mauvais succès de leurs affaires; mais, dès qu'ils prévoient la tempête, auparavant qu'elle soit arrivée ils exigent d'eux l'assistance qu'ils jugent leur être nécessaire, pource qu'alors leur autorité vers leurs peuples, et le respect et l'affection de leurs peuples vers eux, est encore en leur entier; où, au contraire, les disgrâces qui arrivent font les peuples insolens, leur font mépriser l'autorité souveraine, et rendent leur secours moindre, moins volontaire et plus difficile à tirer d'eux.

L'Empereur étoit très-bien intentionné, mais son conseil étoit tout espagnol, qui lui faisoit faire les réponses que le conseil d'Espagne vouloit, toutes les résolutions venant d'Espagne toutes faites, l'Empereur ne les pouvant changer sans y envoyer et en recevoir des avis.

Outre que Sabran eut à combattre trois ambassadeurs, tant ordinaires qu'extraordinaires, d'Espagne

et autant de Savoie, et que la paix de Danemarck et les passages des Grisons occupés, leur haussoient le courage et leur sembloient donner gain de cause, Sa Sainteté dit à Béthune, ambassadeur du Roi près d'elle, qu'elle avoit bien toujours cru que l'Empereur ne répondroit que généralement, demeurant dans ses termes premiers, pour en laisser après l'application aux Espagnols, selon qu'ils estimeroient que le requerroit leur intérêt, et que son nonce d'Allemagne lui avoit mandé que l'on avoit dépêché un courrier en Espagne aussitôt que Sabran eut fait ses propositions, et que, si le conseil de l'Empereur ne se fût point trouvé engagé à celui d'Espagne, de ne rien faire sans son consentement, dès lors l'Empereur fût entré en une réponse plus admissible que celle qu'il avoit faite, et qu'en témoignage de cette vérité, que le seul roi d'Espagne émouvoit cette guerre, ledit Roi, au même temps que ledit Sabran fut dépêché de France, lui avoit écrit qu'il ne s'étoit laissé aller à employer ses armes au Montferrat que pour empêcher que d'autres étrangers n'y fussent établis au grand préjudice de la religion; qu'il avoit voulu que le siége de Casal fût conduit lentement, expressément pour donner temps de parvenir à quelque bon accord; qu'ayant vu que son dessein ne réussissoit pas par la dureté des parties intéressées, il avoit remis courtoisement les places que ses armes avoient occupées en cet Etat; mais que le duc de Nevers, ayant abusé de sa modération, et appelé ensuite le roi Très-Chrétien, qui ne s'étoit pas contenté des fins qu'il avoit publiées, ains avoit laissé des garnisons au Montferrat et à Suse, l'Empereur, voyant ce mauvais procédé, envoyoit de

puissantes armées en Italie pour réparer le tort qu'avoit reçu son autorité impériale; qu'il ne pouvoit manquer de l'assister, tant à cause de l'étroite parenté qui existoit entre eux, que, principalement, à cause de l'intérêt de la religion, qui étoit, par la grâce de Dieu, ce qui le touchoit le plus; que les choses étant en cet état, il estimoit être obligé d'avertir Sa Sainteté que la résistance aux commandemens de l'Empire étant la seule cause des maux qui menaçoient de nouveau l'Italie, le vrai moyen de les éviter étoit qu'il persuadât au duc de Nevers d'obéir à la justice et se soumettre aux volontés de l'Empereur; au roi de France, de retirer toutes ses armes d'Italie, et aux princes qui assistoient le duc de Nevers, de ne s'intéresser plus en cette affaire, comme il avoit fait dire à Sa Sainteté par ses ambassadeurs; que, cela étant, les différends de Montferrat et de Mantoue se termineroient juridiquement; le duc de Nevers pouvant espérer que l'Empereur, par une extraordinaire clémence, déposeroit l'impression qu'il avoit justement conçue contre lui, en quoi il s'emploieroit volontiers, sinon qu'il se déchargeoit du sang chrétien qui, à son grand regret, se répandroit pour nos péchés, et protestoit n'avoir rien oublié de ce qu'il avoit pu pour procurer la paix.

Sa Sainteté ajouta qu'elle n'avoit pas voulu répondre à cette lettre qu'avec l'avis des plus anciens cardinaux du consistoire, qui jugèrent tous que la lettre étoit sans art, franche et ingénue, selon le naturel du pays, puisque le roi d'Espagne y couvroit ses intérêts de ceux de la religion, professoit n'avoir autre fin que le repos de l'Italie, qu'il troubloit actuel-

lement; publioit vouloir faire conserver, par justice, les Etats d'un prince qu'il en dépouilloit effectivement par armes; se vantoit d'une grande modération où les aveugles reconnoissoient une extraordinaire violence; disoit qu'il avoit alenti les progrès de ses armes, qu'il n'avoit pu avancer davantage; qu'il avoit rendu libéralement ce qu'on lui avoit fait laisser par crainte et par force; qu'il se déchargeoit du sang chrétien, de l'effusion duquel il étoit seul cause; enfin, conseilloit au duc de Mantoue de remettre ses Etats ès mains de l'Empereur, pour espérer qu'il perdît la mémoire et le sentiment de ce que plus tôt il ne l'avoit fait.

Bien que cette auguste compagnie remarquât les divers points d'une si injuste procédure, ils estimèrent que la réponse de Sa Sainteté devoit être avec la modération d'un vrai père.

Cependant l'Empereur, bien que doux et modéré par inclination naturelle, étoit si animé par les artifices d'Espagne à cette guerre, qu'incontinent après ses réponses données à Sabran, il écrivit à tous les princes d'Allemagne pour la leur faire agréer, disant qu'il ne l'entreprenoit que pour défendre les droits de l'Empire qui étoient violés par le Roi; mais un chacun sachant bien le contraire elles furent sans effet. Il commanda à Walstein de terminer, à quelque prix que ce fût, les mouvemens de Magdebourg, pour y porter une partie de ses forces et envoyer l'autre pour fortifier les troupes qu'il y avoit longtemps qu'à l'instigation des mêmes Espagnols il avoit envoyées deçà le Rhin pour donner jalousie au Roi, du côté des Trois-Évêchés et de la Champagne;

ce qui ayant été exécuté avec diligence, le Roi fut contraint de faire un grand corps d'armée en la Champagne, que Marillac, par hasard, commanda, cette armée ayant été destinée pour être commandée par Monsieur, et y devant servir sous lui comme maréchal de camp. Mais les conseillers de Monsieur l'ayant fait éloigner de la cour, Marillac, à son défaut, se trouva en être le chef, et tellement qu'étant fait maréchal de France, il fut bien assez hardi de vouloir avoir la qualité de général de ladite armée, et fit instance d'avoir des lettres du Roi à toutes les troupes pour le reconnoître comme cela, et demandoit encore une grande somme pour son ameublement.

Sur quoi le maréchal de Schomberg manda au cardinal son opinion, qui n'étoit pas qu'on lui accordât cette demande, d'autant que les gens de guerre pouvoient bien recevoir commandement de lui obéir sans lui donner cette qualité-là, et qu'il n'avoit pas besoin d'ameublement pour aller à la charge qu'il avoit de lieutenant du Roi auxdits Trois-Evêchés.

Bien que le Roi eût cette grande armée en Champagne, et que, sur les nouvelles qu'il reçut de ce rude et, s'il se peut dire ainsi, barbare procédé de l'Empereur envers Sabran, qui l'étoit allé trouver de sa part pour lui faire des propositions si justes et si équitables, il fut conseillé de plusieurs d'employer cette armée en quelque entreprise sur l'Alsace, pour primer son ennemi, et l'attaquer chez lui auparavant que ses forces fussent amassées en plus grand nombre pour nous faire du mal. Le cardinal néanmoins ne le conseilla pas, afin de conserver du côté du Roi l'exacte justice, laquelle il avoit toujours eue en ses actions,

qui étoit de ne jamais attaquer, mais toujours se défendre des entreprises de ses ennemis, suivant laquelle Dieu est avec nous; et les payens mêmes ont remarqué qu'Hercule, faisant ainsi, a toujours remporté la victoire de ce qu'il a entrepris.

Cependant Sabran partit de la cour de l'Empereur avant la mi-août sans avoir pu rien avancer en apparence; mais, en n'avançant rien, il n'avança pas peu, en ce que son voyage fit reconnoître à tout le monde la sincérité des intentions du Roi et la justice de son procédé, et au contraire la violence et mauvaise foi des Espagnols, qui se montra en ce que le Pape, en septembre, ayant fait faire office par son nonce en Allemagne, et par un bref exprès en Espagne quelque temps auparavant, à ce que l'Empereur voulût donner un pouvoir à quelqu'un des siens pour traiter de cette affaire à Rome, et que le roi d'Espagne donnât aussi un semblable pouvoir de sa part à Monterey son ambassadeur près Sa Sainteté, l'Empereur l'en refusa nettement, et répondit qu'il ne se vouloit point compromettre, pource qu'il n'étoit point partie, qu'il étoit seigneur des états de Mantoue et du Montferrat, que c'étoit à lui à faire justice, et qu'il n'y avoit point de milieu; qu'en quelque façon que ce fût, il vouloit être obéi de ses vassaux, et employer la force pour faire retirer les Français d'Italie, s'ils ne le vouloient faire de leur bon gré.

Et le roi d'Espagne donna à son nonce une réponse de paroles qui ne signifioient rien, de laquelle demandant puis après l'explication, ils dirent nettement que ce Roi enverroit bien pouvoir audit Monterey de traiter, mais non de rien conclure sans lui avoir pre-

mièrement mandé en Espagne ce qui se proposeroit, et reçu sa réponse et résolution là-dessus ; ce qui étoit un pouvoir de ne rien faire.

Cependant Spinola, destiné pour venir en Italie, part de Madrid en juillet, va s'embarquer à Barcelonne dans les galères d'Espagne avec le duc de Lerme, qui vient pour être mestre de camp de deux régimens espagnols, le marquis de Sainte-Croix pour être lieutenant du général de la mer, et demeurer à Gênes sans y servir, et l'abbé Scaglia, qui est de tous leurs conseils.

Au bruit de son départ d'Espagne les Allemands demandèrent à Gonzalez quelque lieu dans le Milanais où se pouvoir retirer, et être tout prêts à ses commandemens, outre qu'ils ne pouvoient plus vivre dans les Grisons ; mais il les remit à sa venue, disant qu'il étoit plus expédient qu'ils attendissent jusques alors.

M. de Mantoue envoya aussi le duc du Maine son fils à Casal pour le défendre en cas de siége ; mais, le faisant passer par le Milanais, assuré sur la foi publique et la liberté du commerce entre ses Etats et le Milanais, laquelle avoit été publiée ensuite du traité de Süse, Gonzalez le fit arrêter, et le faisoit mener prisonnier dans un château de Milan. Mais, comme il fut arrivé en un lieu nommé Vauqueres, la nuit de devant qu'arrivât don Alvaro de Losada pour le conduire audit château, il se sauva avec le lieutenant du capitaine Croix, qui l'avoit arrêté, et un prêtre chez qui il étoit logé, et gagna Casal sans pouvoir être rencontré par tous ceux qu'on envoya après lui pour le reprendre.

Le duc de Savoie, pour ne manquer à aucune infidélité de son côté, sentant proche la venue de Spinola, commença à munir de garnisons toutes les places qu'il avoit voisines des troupes françaises, travailla outre l'ordinaire à la fortification d'Avilliane, et fit une instance fort pressante à l'ambassadeur du Roi, le 27 juillet, sur la restitution de Suse, disant qu'il étoit en impatience de recevoir une réponse favorable de Sa Majesté aux supplications qu'il lui en avoit faites auparavant.

Cette si grande impatience provenoit de ce qu'il eût bien voulu par cette place être en état de se faire courtiser de nouveau des deux couronnes, faire croire aux Espagnols qu'il avoit fait l'impossible pour eux en cette occasion, et leur donner espérance de nouvel embarquement contre la France. Ce que Sa Majesté voulut empêcher, se tenant en état, par la conservation d'une porte d'Italie, d'entreprendre sur ceux qui voudroient attenter quelque chose contre elle.

Le duc disoit pour ses raisons qu'il avoit exécuté ce qu'il avoit promis par le traité de Suse, et qu'il attendoit en bref la réponse du secrétaire qu'il avoit envoyé à l'Empereur, pour solliciter la concession de l'investiture des duchés de Mantoue et du Montferrat (c'est celui dont nous avons parlé ci-devant, qui faisoit des offices tout contraires), et finalement que don Gonzalez s'étoit déclaré vouloir aussi, de son côté, effectuer le traité, et que, réellement et de fait, il retenoit les passages des troupes impériales afin qu'elles ne s'avançassent pas en Italie.

Marini, après lui avoir répondu ce qu'il devoit, ajouta que non-seulement les troupes allemandes ne

s'avanceroient pas en Italie, mais se retireroient, et que les Espagnols mêmes désarmeroient, s'il vouloit marcher d'un bon pied en cette affaire, et leur faire une telle déclaration qu'ils pussent connoître et assurément croire qu'il n'approuvoit pas ces mouvemens et ces jalousies, mais qu'il entendoit que le traité fût accompli de bonne foi en toutes ses parties, parce qu'il y alloit de sa réputation, afin de détromper le monde qui pensoit que ce fût lui qui étoit auteur de toutes ces nouveautés, et qu'il contrevenoit à ce qu'il avoit promis.

Le prince de Piémont répondit à cela qu'il y avoit de la difficulté à faire retirer ces troupes, d'autant que les Espagnols et Allemands se soucieroient peu que Suse demeurât au Roi, pourvu que les passages des Grisons leur demeurassent à eux.

Marini lui répliqua que c'étoit ce qui le devoit davantage porter à pacifier ces mouvemens, parce que, dès qu'ils le seroient, le Roi leur rendroit cette place, laquelle ils ne devoient jamais espérer de retirer de Sa Majesté par la crainte des Espagnols.

Le duc lui voulut faire paroître leurs troupes être en beaucoup plus grand nombre qu'elles n'étoient, et lui en donner crainte; mais il lui répondit qu'il étoit difficile d'en faire un état certain, d'autant qu'elles se débandoient tous les jours faute de vivres et d'argent, et n'étoient redoutables qu'en la pensée de ceux à qui la peur figure les choses autrement qu'elles ne sont.

Mais, si le duc de Savoie, au bruit de la venue de Spinola, s'inclinoit aux Espagnols, la république de Gênes, au contraire, s'encourageoit pour ne se lais-

ser suppéditer à leur puissance, et témoignoit porter, si elle l'eût osé, affection aux Français et soupçonner les Espagnols.

Quelque nombre de ceux qui étoient passionnés ou intéressés pour l'Espagne furent obligés, par les divers manquemens qu'on leur fit, de manquer eux-mêmes et s'absenter de la ville; ce qui remit le gouvernement de la ville entre les mains de personnes moins intéressées, ou, pour le moins, en diminua le nombre, d'où il avint que l'élection du duc fut faite contre le gré des Espagnols, quoiqu'il fût de la famille de Spinola; mais il étoit allié de Fiesque, homme de bien, et porté à la liberté de son pays.

Ils firent un décret que nuls vaisseaux étrangers n'entreroient au port de Gênes, et qu'ils décharge-roient aux autres ports qui sont en l'étendue des terres de la seigneurie; lequel décret fut fait pour les Espagnols, qui furent contraints d'envoyer par d'autres ports au Milanais leurs soldats napolitains et toutes les munitions de bouche et de guerre pour l'armée qu'ils y assembloient.

Le duc d'Alcala passa lors à Gênes, mais sans y relâcher, à cause du refus que lui fit la république de donner aux galères de Malte qui le portoient, la place honorable dans son port, quoique le roi d'Espagne eût fait un décret contraire qui donnoit la préséance à celles de Malte; dont la république fut si offensée, qu'ayant cru que les galères de Sicile, qui s'y rencontrèrent en même temps dans le port, vouloient exécuter ce décret et avoient pour ce sujet saisi le poste accoutumé de la capitane des galères de la répu-

blique, elle leur envoya dire que, si elles ne se retiroient, elle feroit tirer sur elles l'artillerie de ses bastions, et armeroit contre elles ses galères et toutes ses forces pour ne souffrir pas un affront dans sa maison. Ce qui obligea le général de celles de Sicile de les retirer à la main gauche, et donna moyen le lendemain au général de celles de la république de donner la main droite aux trois galères de France qui arrivèrent, sur lesquelles étoit le duc de Rohan, quoiqu'elles ne portassent point d'étendard, et cela à la vue de celles de Sicile, dont l'escouade étoit avec l'étendard d'Espagne.

Ce n'étoit pas là un témoignage qui nous dût faire croire que nous eussions plus de puissance à Gênes que l'Espagne, mais bien que nonobstant l'autorité que l'Espagne y avoit, la réputation des armes du Roi étoit si grande, que, sur l'assurance de sa protection, ils osoient bien entreprendre de défendre leur liberté contre les Espagnols.

Ce fut une chose glorieuse au Roi de voir là arriver le duc de Rohan hors de France, où il s'étoit maintenu dans la rébellion si long-temps.

On le considéroit avec grande curiosité, comme un des trophées du Roi, duquel il n'étoit pas besoin d'exagérer la gloire et les victoires, qui étoient plus admirées des étrangers que des Français mêmes, n'y en ayant pas un qui n'enviât le bonheur que nous possédions de vivre sous la domination d'un si grand monarque, duquel les affaires étoient, par la bénédiction de Dieu, conduites avec tant d'heur et de majesté.

Chacun, voyant ledit Rohan, étoit obligé d'avouer

qu'il n'y avoit plus de corps d'hérétiques en France, puisqu'il avoit été décapité, et que l'on voyoit le chef comme porté en triomphe par les ports d'Italie.

Les Espagnols, qui ne pouvoient souffrir que nos affaires se relevassent avec tant d'éclat, autant que les leurs alloient en décadence, publioient que l'exil de Rohan étoit une feinte et un prétexte pour l'envoyer contre eux servir les Vénitiens. Mais quand cela eût été, on ne laissoit pas de reconnoître la dignité avec laquelle les affaires du Roi étoient conduites, puisque Sa Majesté faisoit sortir de son royaume celui qui en avoit troublé le repos jusques ici, outre que personne ne doutoit que ce ne fût une action de très-grande prudence de nous servir de nos ennemis contre nos ennemis, et d'employer contre les Espagnols avec justice celui duquel ils s'étoient injustement voulu servir contre nous.

Le cardinal reçut avis aussi qu'on avoit porté à Casal quantité de munitions de bouche et de guerre qu'il avoit eu depuis long-temps le soin de faire préparer pour cela. Ceux du conseil d'état du Montferrat le lui mandèrent, en rendant grâces très-humbles à Sa Majesté par leurs lettres du 2 d'août; cela lui donna du repos dans l'appréhension qu'il avoit que Spinola, trouvant à son arrivée cette place dépourvue, ne prît sur-le-champ conseil de l'attaquer, ce qu'il n'eût pas fait autrement.

Peu après Spinola arriva; il se débarqua à Gênes le 19 d'août avec huit galères. Sa qualité étoit de gouverneur et capitaine général en l'état de Milan, avec un pouvoir particulier de faire quelque négociation que ce fût pour la paix et pour la guerre, sans en

donner part à l'Espagne. Il portoit avec lui 3,000,000 de livres, qui étoit tout ce qu'ils avoient pu tirer d'Espagne, ou plutôt espraindre des Génois par les extorsions qu'ils leur firent, lesquelles contraignirent les plus intéressés avec eux de faire banqueroute.

Cette petite provision d'argent faisoit croire à tout le monde qu'ils recherchoient les moyens de faire la paix, d'autant que les Espagnols ayant perdu le crédit ne pourroient plus trouver d'argent, celui-là étant employé.

Ce n'étoit pas une somme suffisante pour cette guerre pour peu qu'elle durât, joint qu'il sembloit qu'il désiroit retourner en Flandre, y ayant retenu toutes charges, et qu'il y devoit souhaiter retourner, et le Roi son maître l'y renvoyer pour la grande réputation qu'il y avoit acquise, l'estime en laquelle il y étoit des peuples, la crainte que son nom causoit aux ennemis, et la longue expérience par laquelle il y réussissoit à l'avantage du service de son maître; ce qui peut-être ne seroit pas en Italie, qui est un pays entièrement différent de celui des Pays-Bas, et contre des Français, ennemis nouveaux qu'il n'avoit pas encore éprouvés.

Mais ou la destinée ou la mauvaise conduite d'Espagne, ou son ambition particulière, qui lui faisoit espérer remporter de la gloire en une guerre contre la nation la plus belliqueuse, le royaume le plus florissant, le prince le plus renommé et mieux conseillé de l'Europe, lui firent prendre autre conseil.

Le duc de Mantoue, à la nouvelle de sa venue, redoubla ses instances vers Sa Sainteté afin qu'elle se voulût déclarer contre les parties contraires à la paix

d'Italie; les Vénitiens l'en sollicitoient aussi, mais leurs sollicitations étoient peu efficaces, parce qu'ils étoient en différend avec elle sur le sujet de l'évêché de Padoue, auquel Sa Sainteté promut le cardinal Cornaro, fils du doge; ce que la république ne voulut pas souffrir, disant que cela étoit contre la loi par laquelle il est défendu aux fils du doge de recevoir aucune gratification des princes étrangers.

Sa Sainteté, dès incontinent après que ledit doge fut venu à cette dignité, éleva sondit fils au cardinalat, dont la république lui rendit grâces, et, outre cela encore, le transféra de l'évêché de Bergame à celui de Vicence, ce que la république encore agréa, interprétant bénignement que la loi ne devoit s'entendre que d'un nouveau bénéfice, non du passage d'un bénéfice à un autre; mais de lui avoir encore donné celui de Padoue, elle ne le pouvoit souffrir, et s'y opposa avec une telle fermeté, qu'elle ne s'y vouloit relâcher en aucune façon, quelque instance qu'en fît Sa Sainteté, et témoignage qu'elle lui donnât de mécontentement.

Sa Majesté, à la prière de Sa Sainteté, fit faire office, par son ambassadeur à Venise, sur ce sujet; il leur représenta que c'étoit la même chose qu'ils avoient déjà trouvée bonne en l'évêché de Vicence;

Que le Pape, père commun, ne devoit pas, en l'administration des choses de l'Église et distribution des prélatures, tomber sous le nom de prince étranger dont les gratifications sont défendues;

Qu'ils devoient considérer, à la part que le Pape prenoit en cette affaire, et à l'intérêt qu'avoit la répu-

blique pour son bien propre, en ces mouvemens de la maison d'Autriche en Italie, et le repos de toute la chrétienté, de se conserver avec Sa Sainteté en bonne intelligence, principalement en ce temps que la république recherchoit le Saint-Père, et prioit le Roi de le rechercher d'entrer en la ligue pour la liberté de l'Italie.

Il ajoutoit encore la considération de Sa Majesté, qui les en prioit avec instance, et auroit à obligation particulière le consentement qu'ils y donneroient, et leur rendroit l'échange en toute autre chose qu'ils pourroient désirer d'elle; et que, si c'étoit une affaire qu'ils eussent à cœur, il croyoit néanmoins avoir droit de les prier de s'y relâcher pour l'amour d'elle, principalement en cette conjoncture de guerre en laquelle ils étoient les plus intéressés, et où Sa Majesté n'étoit entrée que pour l'intérêt du bien public, puisque, pour l'amour d'eux, et pour la même considération, il avoit consenti à faire la paix d'Angleterre, et s'y étoit relâché en beaucoup de choses importantes, et qui le touchoient d'autant plus qu'elles concernoient le contentement et le service de la Reine sa sœur.

Mais tous ces offices ne servirent à autre chose qu'à faire paroître au Pape l'affection et observance de Sa Majesté vers Sa Sainteté, qui sut qu'elle n'avoit rien oublié en cela de tout ce qu'il avoit pu désirer de savoir, et la dureté et inflexibilité, je ne dirai pas tant de la république de Venise que de toute république, qui n'a point de sentiment d'affection ni de reconnoissance, ni aucun égard au bien public dans lequel ils sont compris, quand il y va

tant soit peu de leur intérêt particulier, et qui, sans honte, refusent les choses les plus raisonnables qui leur sont demandées, croyant que la honte n'en peut être imputée à aucun d'eux en particulier, voire même qu'ils croient qu'on devroit, non-seulement recevoir en bonne part leur refus, mais encore les en remercier, bien que l'on ait occasion de s'en plaindre.

Ils répondirent qu'ils savoient que le Roi, prié du Pape, les prioit, mais non de son propre mouvement; qu'ayant appris que Sa Sainteté en devoit solliciter Sa Majesté, ils l'avoient suppliée, par leur ambassadeur, de ne leur en point faire d'instance, et qu'elle étoit demeurée satisfaite de leurs raisons, lesquelles, partant, ils n'avoient besoin de redire ni d'entrer dans le mérite de la cause, leur suffisant d'assurer, avec vérité, qu'il alloit en cette affaire du salut de la république, des lois fondamentales de l'État, et de la forme du gouvernement, qui ne leur permettoit, en façon du monde, de consentir à la provision du Pape.

Ils adoucirent tout cela avec toutes les belles paroles qui pouvoient accompagner un refus.

L'ambassadeur de Sa Majesté répliqua ce qu'il dut; mais un d'eux lui répondit absolument que cette affaire étoit plus difficile que le rappel de Badouère, ni que le rétablissement des jésuites, et qu'ils demandent une grâce au Pape pour le patriarcat d'Aquilée, et, néanmoins, sont résolus, à quelque prix que ce soit, de lui refuser celle-ci : telle est la fermeté des républiques aux résolutions qu'elles ont prises, et tant il est difficile d'obtenir d'elles aucune chose

par amitié, contre ce qu'elles ont une fois arrêté.

Le même ambassadeur l'avoit déjà éprouvé en deux ou trois affaires précédentes.

Il avoit fait office pour délivrer de trois ans de prison, restant d'une condamnation plus grande, Baptiste Delphia, neveu du dernier cardinal de ce nom, qui avoit été très-affectionné à la couronne de France: le Roi en avoit écrit avec affection, mais on ne put jamais obtenir, non-seulement la conclusion de cette affaire, mais même qu'aucun la voulût proposer au sénat, bien que Sa Majesté se contentât qu'on lui commuât cette peine en une autre.

Il avoit fait semblablement instance pour le duc de Rohan, homme d'expérience en la guerre, que Sa Majesté désiroit que la république employât en cette occasion, sans que jamais la république y eût voulu consentir.

Or, ils ne laissoient pas de prier et de presser Sa Sainteté de se déclarer pour M. de Mantoue, et Sa Sainteté favorisoit bien ce parti-là, et avoit désir de l'appuyer à l'extrémité; mais elle retardoit tant qu'elle pouvoit d'y venir, tant de crainte de s'engager en une guerre qui pourroit être de durée, qu'afin de se conserver toujours en état de pouvoir moyenner la paix par son entremise.

Spinola parloit fort modestement de cette guerre, et fort respectueusement des Français, disant ne venir que pour affermir la paix et hâter l'exécution du traité de Suse. Cette façon de parler nuisoit au bien des affaires du Roi; car, outre qu'elle rejetoit, dans l'opinion des peuples, la cause de la guerre sur les Français, elle faisoit douter les alliés du Roi qu'il

y eût, sur ce sujet, quelque traité secret entre les deux couronnes, et les refroidissoit à apporter l'assistance qu'ils devoient en cette commune guerre. Ce même discours, que Spinola tenoit en Italie, étoit tenu par les Espagnols en Espagne, où il fut ouvertement dit à l'ambassadeur de Venise, qui en écrivit au sénat de ladite république.

Cela faisoit qu'aucuns à Venise disoient que, puisque la France tenoit la paix assurée, ils n'avoient que faire de se procurer la guerre contre l'Espagne en se déclarant en cette conjoncture.

Or, nonobstant tous ces discours, les principaux d'autour Spinola disoient sous main aux officiers du duc de Mantoue, qu'il falloit qu'il se déclarât s'il vouloit adhérer à l'Espagne, comme les autres princes d'Italie, abandonner la France et démolir la citadelle de Casal, ou bien qu'il se résolût à mettre tous ses États en dépôt entre les mains de l'Empereur.

Le duc de Savoie n'avoit pas cette proposition agréable, craignant que, si Casal étoit démantelé, on l'obligeât d'en faire autant de Trino; mais il proposoit, au contraire, que l'Espagne lui devoit laisser tout ce qu'il possédoit du Montferrat, afin que ce qui en resteroit au duc de Mantoue fût si peu de chose, qu'il n'eût pas moyen, à l'avenir, d'entretenir la garnison de Casal, et fût contraint de remettre cette place entre leurs mains; et que les Français vouloient retirer Trino de lui pour le donner au duc de Mantoue, qui étoit convenu avec eux de le leur remettre incontinent qu'il l'auroit en sa puissance; et, sur ce prétexte, il demanda à Spinola assistance d'argent pour le fortifier, et il en reçut.

Spinola, en ces entrefaites, donnoit les ordres requis pour assembler le plus de troupes qu'il pourroit, et se munir de toutes les provisions nécessaires à la guerre. Il avoit avec lui quatre mille Espagnols, six mille Italiens et quinze cents chevaux, sans le déluge d'Allemands qu'il espéroit faire joindre à ses troupes.

Tout cela, joint à la réputation de Spinola, élevoit le cœur aux partisans d'Espagne en Italie, et principalement étant, en même temps, venue la nouvelle de la maladie du cardinal en Languedoc, où il fut atteint de quatre ou cinq accès de fièvre.

Cette maladie, arrivée en une province et une saison si ardente, et en un temps de peste qui étoit par tout le Languedoc, étoit crue par eux beaucoup plus grande qu'elle ne fut en effet.

Scaglia disoit tout haut que les Espagnols vouloient la guerre si le Roi ne sortoit d'Italie; il le dit à Madame même, et qu'il conseilloit au duc son maître de suivre leur parti, quelque danger que courussent ses États; que Spinola, par prudence, ne parloit pas ainsi; mais les Allemands, plus grossiers, se vantoient tout hautement qu'ils chasseroient les Français jusques au-delà les Alpes.

Le duc de Savoie commença à arrêter nos courriers qui alloient en Italie ou venoient en France, prenant son prétexte sur la peste, mais n'étant en effet que pour empêcher que Sa Sainteté, les Vénitiens et le duc de Mantoue, n'eussent à temps des nouvelles du Roi en cette conjoncture, en laquelle il étoit plus nécessaire qu'ils en reçussent.

Il manda aussi au prince Thomas qu'il arrêtât à Chambéry les courriers du maréchal de Créqui, afin qu'il ne donnât et ne reçût à propos les nouvelles qu'il lui étoit nécessaire de donner et recevoir; ce qui obligea le Roi à penser à remettre la poste de Lyon à Suse par le Dauphiné, et la détourner du chemin de Savoie.

Cependant il redemandoit toujours Suse, et disoit que c'étoit la pierre d'achoppement entre lui et le Roi; mais Sa Majesté pouvoit juger des fréquens changemens de son procédé, sa mauvaise inclination au service de Sa Majesté, puisqu'il étoit prêt à joindre ses armes aux siennes quand il étoit au Languedoc, au lieu que maintenant qu'il en étoit éloigné, et Spinola arrivé en Italie, il ne parloit que des forces de l'Empereur et du tort qu'on lui faisoit de retenir Suse.

Et, pour montrer encore plus clairement aux Espagnols la mauvaise intelligence en laquelle il vouloit être avec la France, il fit prendre Pomeuse, gentilhomme de Madame, sur le chemin du Montferrat, et le fit mener prisonnier à Yvrée.

Ils avoient à peine satisfait Madame de l'injure qu'ils lui avoient faite, l'assassinant par le chemin lorsqu'elle l'envoyoit trouver le Roi, qu'ils lui font derechef celle-ci de gaîté de cœur, sans qu'il eût fait autre mal que de s'être mis, travesti, en chemin pour aller à Casal servir le Roi, ce que le duc et le prince son fils ne vouloient pas. Ils s'échappèrent à dire à Madame qu'elle avoit été jusques alors française, qu'il falloit que, de là en avant, elle fût piémontaise, qu'ils lui vouloient ôter le reste de ses

Français; et même ils ne voulurent plus permettre qu'elle se servît d'un bon père feuillant que la Reine sa mère lui avoit envoyé pour son confesseur, au lieu du père Monot, jésuite, qu'ils lui avoient donné, et qu'elle avoit éloigné d'elle après quelques années; mais lui dirent qu'elle n'en auroit point d'autre que piémontais, que ce seroit un espion au lieu d'un confesseur, et qu'ils ne le vouloient pas souffrir.

Quant à Pomeuse, d'Yvrée ils le firent passer en Savoie, quoiqu'à la prière de Madame ils eussent promis de lui donner liberté; mais, comme elle manda au Roi, il n'y avoit point de merveille qu'où il n'y avoit que de la passion au lieu de raison, il n'y eût point de parole ni de foi.

Ils firent proposer au maréchal de Créqui par l'ambassadeur d'Angleterre, mais comme de lui-même et non de leur part, qu'il se faisoit fort de rendre ledit duc à jamais serviteur fidèle de la France, et qu'il s'obligeroit à lui ouvrir ses passages en toutes occasions de guerre, si on lui vouloit rendre Suse, et que le Roi son maître en seroit garant.

Créqui leur répondit qu'il n'avoit charge que de garder cette place, et la défendre contre les armes de qui que ce fût qui la voulût attaquer, non d'écouter aucune négociation, ni traiter pour la rendre.

Spinola, après avoir demeuré dix jours à Gênes, en partit à la hâte, à cause d'une émotion qui s'éleva à Milan au départ de don Gonzalez, lequel s'en allant avec équipage et argent, et réputation d'en avoir beaucoup davantage, et de l'avoir gagné dans son gouvernement, ceux de Milan, ennemis, comme sont tous les peuples, de cette richesse qu'ils croient être

de leur substance, se soulevèrent contre lui, lui jetèrent des pierres, blessèrent quelques-uns des siens, en tuèrent deux, lui-même fut blessé au visage, et crioient à haute voix vive France !

La république de Gênes envoya avec lui Opicio Spinola pour traiter la paix avec le duc de Savoie; ce qui néanmoins réussit à rien, la république n'y trouvant pas son compte, pource que les Espagnols vouloient acheter l'amitié dudit duc à leurs dépens. Et pource que la demeure du marquis de Sainte-Croix à Gênes leur pesoit beaucoup, d'autant qu'elle leur sembloit être une nouvelle sujétion aux Espagnols, dont elle leur donnoit horreur, Spinola lui donna charge de le venir trouver incontinent à Milan : ce qu'il fit trois jours après.

Colalte y vint aussi incontinent. Spinola se trouvoit empêché, au petit nombre de gens de guerre qu'il avoit, de recevoir toutes les troupes allemandes qui lui étoient offertes; car, n'ayant que dix mille hommes, tant Espagnols qu'Italiens, en son armée, il lui fâchoit d'y joindre un plus grand nombre de troupes auxiliaires qu'il n'avoit de sujets de son maître, de peur de devenir, de général d'armée, capitaine sous un autre général, et de rendre les Allemands seigneurs d'Italie au lieu d'en chasser les Français. Mais aussi, en gardant cette proportion, il se trouvoit foible pour faire la guerre; ce qui le retint long-temps en incertitude; et ce délai lui fit perdre beaucoup de réputation, son peu d'argent se consommant; la saison s'avançant, et un chacun jugeant qu'il ne pouvoit rien faire qui valût le reste de ladite année.

A cela s'ajouta la nouvelle de la guérison du car-

dinal; de l'obéissance de Montauban et de tout le reste des villes rebelles; les serviteurs du Roi répondant lors sans crainte aux rodomontades espagnoles et allemandes que Dieu ayant conservé au Roi celui qu'il lui avoit donné pour abaisser leur orgueil, ils étoient assurés qu'il montreroit, à leurs dépens, qu'il avoit encore le même courage et la même fidélité pour le Roi son maître, qu'il avoit eus à La Rochelle et au pas de Suse.

La prise de Rocquevigniale aida encore à la réputation de France et à la diminution de celle d'Espagne. Toiras, par la résolution du conseil de Casal, et par ordre exprès du duc de Mantoue, l'avoit assiégée le 20 août, et la prit au commencement de septembre, avec perte de moins de cinquante hommes, sans que Spinola l'osât secourir; ce qui fit dire à plusieurs qu'ils croyoient bien qu'assurément la paix se feroit en Italie, puisque les Espagnols qui vouloient la guerre ne la pouvoient faire et ne l'osoient entreprendre, et que les Français qui la pouvoient ne la vouloient pas.

Personne ne jugea cette entreprise avoir été faite avec jugement, vu le peu de troupes de Toiras, le mauvais état de Casal, les grandes forces d'Espagne et de l'Empereur, et l'intérêt qu'avoit le Roi, en son éloignement, de ne point hâter la guerre; mais l'événement la fit agréer.

Dans le conseil de Gênes, on fit une action de courage qui fâcha encore fort les Espagnols.

Il s'y proposoit quelque chose de leur part qu'Augustin Palavicino, qui avoit été envoyé ambassadeur de la république au Roi, étant à Suse, improuvoit et déconseilloit avec beaucoup de liberté; il lui fut com-

main à l'épée, et auroient déjà emporté quelque avantage qui les animeroit à continuer ;

Que, puisqu'il voyoit qu'ils n'avoient pas d'autorité pour cela, il seroit bien à propos qu'ils expédiassent à leurs maîtres, afin de leur envoyer pouvoir de traiter et conduire la paix ;

Qu'il savoit que les forces de Sa Majesté étoient grandes, mais que celles de l'Empereur étoient formidables, ne se parlant pas de moins que de quarante à cinquante mille hommes de pied qu'il destinoit pour l'Italie, sans les autres ;

Que la bienséance vouloit que le Roi ne s'ingérât à faire aucun jugement ès choses concernant l'Empire ;

Qu'il tenoit pour certain que la trève ou la paix étoit faite avec la Hollande ; que toutes ces considérations lui sembloient devoir faire incliner à la paix ; et enfin, que Sa Majesté devoit presser que M. de Mantoue reçût l'effet et l'essentiel de sa protection, sans se soucier si les apparences étoient du côté de l'Empereur.

Le nonce se restreignit à dire qu'il attendroit les ordres de Rome.

Marini dit que son altesse avoit raison de procurer la paix pour son propre intérêt ; qu'elle la pouvoit faciliter se déclarant pour le Roi, et quittant cette neutralité fâcheuse ;

Que Sa Majesté n'avoit fait que défendre son allié contre les armes d'Espagne ; que cela lui étoit permis par la paix de Cambrai et de Vervins.

A quoi le duc répliqua que, pourvu que Suse lui fût restitué, il n'auroit plus sujet de se plaindre.

Marini lui dit qu'il lui seroit restitué dès que

et l'ambassadeur de Venise, tous trois ensemble; le dernier desquels ne put pas assister en cette audience n'étant pas dans la ville.

Il leur communiqua premièrement les avis qu'il avoit d'Allemagne et d'Espagne, savoir est que le nonce résidant près l'Empereur avoit fait de très-vives instances pour la paix d'Italie, et représenté que Sa Sainteté y contribueroit volontiers de son sang, et s'en entremettroit, pourvu qu'il n'eût point à recevoir de dépôt de places ni d'Etats, ni à arbitrer ou proposer expédiens, mais seulement employer ses offices paternels;

Que l'Empereur lui avoit répondu qu'il envoyoit Colalte, son général d'armée, avec pleine autorité et ordre de communiquer le tout à son altesse de Savoie;

Que le roi Catholique avoit aussi témoigné ne vouloir prendre aucun intérêt en cette affaire du Montferrat; ensuite de quoi il avoit donné plein pouvoir à Spinola pour consentir à la paix;

Que ces choses étant ainsi, son altesse, comme prince très-désireux de la tranquillité publique, et d'y contribuer tout ce qui étoit en sa puissance, avoit estimé nécessaire de faire part auxdits ambassadeurs de la bonne intention du Pape et de Sa Majesté Catholique, afin que chacun contribuât de sa part ce qu'il pourroit pour le bien public, et principalement de l'Italie; et pour ce, il leur fit instance que, s'ils avoient pouvoir ou autorité, qu'ils trouvassent quelque expédient pour la paix, lequel seroit plus facile à réussir tandis que les troupes impériales n'étoient pas entrées en Italie, que lorsqu'ils auroient la

moins, par la connoissance générale qu'il avoit de ses intentions et de la suite qu'il donnoit à ses affaires, il lui mandoit qu'il pouvoit tenir pour chose assurée que Sa Majesté ne laisseroit point attaquer M. de Mantoue, sans prendre fortement sa défense en temps et lieu, selon que, par sa prudence, il estimeroit plus à propos; que, comme il vouloit empêcher la ruine de ce prince, très-certainement il vouloit faire donner à M. de Savoie le partage qu'il lui avoit promis étant à Suse, dedans le Montferrat;

Que les longueurs de messieurs les commissaires, tant du Roi que de Savoie et de Mantoue, étoient cause que cette affaire n'étoit pas encore terminée au contentement de M. de Savoie, et qu'incontinent que M. Servien seroit de retour, Sa Majesté y pourvoiroit définitivement, conformément au traité de Suse, et M. de Mantoue y consentiroit sans doute, puisqu'il l'avoit déjà fait au premier traité, en vertu duquel on travailloit maintenant;

Qu'il ne savoit que lui répondre sur le sujet de la satisfaction qu'on désiroit pour l'Empereur, parce qu'il ne prévoyoit pas quelle elle pût être;

Que M. de Mantoue lui avoit demandé l'investiture avec respect; son fils y avoit été à cette fin et maltraité tout ensemble;

Le Roi y avoit envoyé pour le même effet sans en avoir eu aucun contentement, et que cependant la nature des investitures étoit telle, qu'étant demandée et refusée sans sujet, le refus vaut une concession;

Que, nonobstant, s'il étoit question de la demander encore, il ne faisoit pas de difficulté que le Roi

n'y consentît, et par ce moyen l'Empereur devoit demeurer satisfait, puisque, lorsqu'il seroit puissamment armé, on lui feroit cette prière;

Que la France ne s'éloigneroit assurément d'aucun parti raisonnable; que, s'il en savoit quelques-uns, c'étoit à lui de les mander selon qu'ils lui seroient proposés, et on y feroit prompte réponse;

Qu'après s'être mis en tout devoir d'accommodement, nous prendrions patience s'il falloit venir aux armes;

Qu'il étoit si mal instruit des affaires d'Espagne, qu'il ne savoit pas les quatre millions que le marquis de Spinola avoit apportés, dont l'abbé Scaglia lui a donné avis;

Qu'il s'enquéroit plus des finances de son maître que de celles d'autrui; qu'assurément nous n'en aurions pas tant en coffre, mais qu'il lui répondoit que le Roi n'en manqueroit point au besoin, quelque guerre qu'il entreprît;

Qu'il pouvoit aussi s'assurer que, quelque pourparler de paix que l'on fît, il n'empêcheroit point les préparatifs qu'il falloit faire au cas que l'on prît une autre résolution; que le Roi avoit, dès cette heure, vingt-cinq mille hommes en garnison en Languedoc, Provence, Bourgogne, Rouergue et Auvergne; que la France n'alloit pas si lentement que nous ne les eussions assemblés et doublés en douze jours, quand il plairoit à Sa Majesté;

Devant la fin de ce mois, vingt nouveaux canons auroient passé les montagnes de Dauphiné avec poudre, boulets, mèches et tout ce qui suit, à proportion;

Que, dès cette heure, il envoyoit ordre, par ce courrier, au sieur d'Emery (1), qui étoit à Lyon, de faire acheter quantité de blés; enfin toutes sortes de préparatifs seroient faits pour la guerre; et toutefois, par la connoissance qu'il avoit de la bonté du Roi, il ne refuseroit aucun parti d'accommodement juste et raisonnable, et il n'y avoit personne qui eût l'honneur d'être de son conseil, qui ne lui conseillât plutôt la paix que la guerre, pourvu qu'elle fût sûre et honorable, comme il falloit, de tous côtés;

Que le vrai chemin de la paix seroit de faire surseoir l'entrée des troupes allemandes en Italie, selon que lui avoit proposé l'abbé Scaglia.

Quant à l'avis qu'on lui avoit donné, on pourroit y apporter quelque tempérament et s'en servir; car, pourvu que l'investiture dût suivre de bien près le dépôt qui seroit donné à M. de Mantoue, et qu'il y eût promesse de l'Empereur et du roi d'Espagne fort expresse sur ce sujet, il ne croyoit pas que le Roi s'en éloignât.

Cette dépêche étant arrivée à Marini, et une semblable au maréchal de Créqui, le dernier partit de Suse et alla à Turin, où il trouva que l'abbé Scaglia étoit arrivé le jour de devant, qui étoit le 17 septembre, de Milan, où il avoit assisté à la conférence de Spinola et de Colalte.

Le lendemain matin 18, lui et Marini furent appelés à l'audience, où le duc de Savoie, en présence du prince de Piémont, proposa qu'il tenoit la paix

(1) *D'Emery :* Michel Particelli, sieur d'Emery, étoit alors intendant de l'armée. Il devint surintendant des finances sous Mazarin, et joua un grand rôle dans les premiers troubles de la Fronde.

nécessaire, et que, comme serviteurs du Roi et partiaux de ses intérêts, ils croyoient que Sa Majesté ne la devoit point refuser, pourvu que trois choses fussent conservées :

L'une, qui étoit la première, la gloire que Sa Majesté s'étoit acquise;

La seconde, les intérêts de M. le duc de Mantoue;

La troisième, que Casal demeureroit entre les mains de mondit sieur de Mantoue, sans courir fortune de tomber en celles de l'Empereur ou du roi d'Espagne, soit par dépôt ou par force; que, pour parvenir à cela, ils jugeoient être nécessaire que l'Empereur eût quelque contentement sur l'offense que le duc de Mantoue lui avoit faite de n'avoir point voulu se soumettre à son jugement, et d'avoir appelé des forces étrangères pour les établir dans le Montferrat, établissement qu'il ne devoit jamais rechercher ni recevoir que de l'Empereur, qui étoit son souverain;

Que le moindre contentement que l'on devoit souffrir de prendre à l'Empereur, c'étoit celui que l'on ne lui pouvoit débattre, savoir, de loger la plus grande partie de ses troupes dans le Mantouan et le Montferrat; mais qu'ils eussent estimé que cela se fût fait plus à propos par une soumission de M. de Mantoue à l'Empereur, à laquelle le Roi apportât son consentement, que par un acte d'hostilité ouverte, d'autant qu'arrivant de la première sorte, l'on pourroit avec plus de facilité moyenner, avec l'Empereur ou ses ministres, une suspension qui ne se termineroit que par une paix où chacun trouveroit

son contentement; et que, de l'autre façon, il étoit dangereux que l'on en vînt à une rupture, qui traîneroit avec soi de grandes incommodités aux deux Rois, dont l'un ne se voudroit jamais départir de la protection de ses alliés, ni l'autre d'assister l'Empereur;

Qu'ils croyoient que ce seroit servir le Roi, d'acquiescer, de sa part, au premier et plus doux expédient, et de conseiller à M. le duc de Mantoue de le prendre.

Ils lui répondirent qu'ils n'avoient aucune charge de conférer avec lui que de l'observation du traité de Suse, et se plaindre des contraventions qu'ils y faisoient tous les jours dans le Montferrat, lesquelles ils prioient, de la part de Sa Majesté, de faire cesser, et avoient commandement exprès de le convier, en vertu du même traité, de joindre ses armes à celles du Roi, au cas que le Mantouan ou le Montferrat fût attaqué; que la proposition qu'il faisoit de recevoir dans les deux États les troupes impériales, n'étoit pas un moyen d'accommodement par équité entre les deux parties, mais donnant tout à une, et la livrant à la puissance des Espagnols, qui, sous le nom de l'Empereur, commandoient et payoient ses troupes.

Lesdits maréchal de Créqui et Marini, auparavant que d'aller à l'audience, avoient concerté ensemble que, pour porter le duc de Savoie à franchir la parole de joindre ses armes à celles de Sa Majesté, il étoit bon de lui témoigner qu'elle prenoit confiance en lui, et lui dire qu'elle lui demandoit ses avis sur l'état des affaires présentes, et que pour ce sujet elle lui

avoit commandé de lui donner part des moyens qu'elle avoit préparés pour empêcher que ses alliés ne fussent opprimés en Italie.

Ils lui dirent sur ce sujet tout ce que le cardinal leur avoit mandé des préparatifs du Roi, qui étoit qu'il y avoit vingt-cinq mille hommes entre Lyon et Suse, en Bresse, Provence et Dauphiné; qu'il étoit arrivé grande quantité de blé à Briançon, vingt canons et trois cents milliers de poudre à Embrun, et que le nombre de ces troupes doubleroit incontinent après que celles de l'Empereur auroient commis quelque acte d'hostilité.

Après toutes ces choses, ils lui dirent que s'il vouloit ils s'offroient d'écrire au Roi ce qu'il leur avoit dit, n'ayant pas le pouvoir de le résoudre avec lui; qu'il lui importoit plus qu'à aucun autre de voir terminer ces affaires, parce qu'il ne pouvoit éviter que ses Etats ne portassent une grande partie des incommodités de cette guerre, et qu'il ne pouvoit s'excuser de se déclarer aussitôt que le premier coup de canon auroit tiré.

Il leur répondit qu'il les prioit d'écrire ses propositions à Sa Majesté, et leur prononça, en paroles très-claires, que si l'Empereur refusoit les justes moyens de paix qu'il proposeroit, il joindroit ses armes avec celles de Sa Majesté.

La nouvelle de tant de troupes qui se préparoient à entrer en Italie, laquelle étoit épandue partout par les ambassadeurs de Sa Majesté résidant à Rome et Venise, et particulièrement avoit été dite au duc de Savoie par Créqui et Marini, aida bien à lui faire donner cette parole-là, bien qu'elle ne fût pas entiè-

rement comme on la lui demandoit; mais encore, telle qu'elle étoit, sa malice et l'anxiété de son jugement en affaire si douteuse, l'empêchèrent de l'exécuter.

Le cardinal reçut cette nouvelle à son arrivée de Languedoc près de Sa Majesté, qui, par plusieurs courriers et dépêches, hâtoit son retour dès long-temps, pour avoir son avis sur ces affaires, qui, de jour en jour, s'allumoient et se rendoient plus difficiles, pour y prendre une bonne résolution.

Le cardinal arriva le 14 septembre à Fontainebleau; dès le lendemain il lui dit, sur le sujet de ces affaires, qu'il étoit aisé à voir, par le procédé du roi d'Espagne et de l'Empereur, que rien ne les porteroit à la raison que la considération de la force et de la puissance, et que pour y prendre une bonne résolution, il falloit voir en quel état elles étoient maintenant, et la suite qu'elles avoient eue depuis que le Roi avoit repassé les monts pour défaire la rébellion de son royaume; que lorsque Sa Majesté étoit à Suse, les Espagnols avoient toujours témoigné que si on demandoit l'investiture à l'Empereur, il l'accorderoit volontiers, vu qu'il ne désiroit rien autre chose que sortir de cette affaire avec quelque réputation, laquelle il estimoit être à couvert si la France lui rendoit cette déférence.

Que nonobstant les propositions faites et plusieurs fois réitérées au cardinal de Bérulle par le marquis de Mirabel, lorsqu'on y avoit envoyé Sabran pour demander, avec toutes sortes de civilités et de raisons, cette investiture de la part du Roi et du duc de Nevers dont les agens faisoient la même poursuite, la dignité impériale et la gravité espagnole ne permirent à l'Empereur de faire autre réponse, sinon qu'il feroit

justice, et qu'il trouvoit bien étrange que le Roi eût voulu porter ses armes en Italie, et prendre connoissance de ce qui se passoit au-delà des Alpes.

Sabran eut beau représenter que la nature des fiefs impériaux qui sont en Italie est telle que la demande en vaut l'obtention quand elle est refusée; que le duc de Nevers, premier descendant de la maison de Gonzague, pouvoit seul prétendre les duchés de Mantoue et de Montferrat, vu que par la même nature des fiefs tout mâle exclut les femelles, et que quand il ne seroit pas ainsi, la femme de son fils, fille du duc François de Mantoue, rendroit les prétentions de l'Impératrice et de madame de Lorraine de nulle considération, on lui fit voir que la raison avoit aussi peu de force que l'humilité envers la maison d'Autriche, qui n'a autres lois que celle de sa grandeur, qui ne lui permet pas de céder que lorsqu'elle ne peut faire résistance.

Au lieu d'accorder cette investiture, il fit une déclaration qui manifesta la résolution qu'il avoit prise de venir aux armes pour réparer les torts qu'il prétendoit que l'entrée du Roi en Italie avoit faits à son autorité impériale, donnant lieu par ce moyen aux feudataires du Saint-Empire d'espérer protection d'autre puissance que de la sienne, de laquelle il promettoit qu'ils la recevroient même au fait des duchés de Mantoue et Montferrat, pourvu qu'ils se soumissent et obéissent à ses commandemens, desquels le premier étoit de remettre lesdits duchés en ses mains, déposant Mantoue, Casal et autres places principales entre les mains de ses commissaires députés à cet effet;

Que cependant il avoit fait avancer une puissante

armée vers l'Italie, qui, pour premier exploit, étoit entrée dans les Grisons, s'étoit saisie du pont du Rhin et du passage du Steich, et avoit fortifié l'un et l'autre.

Que, pour prétexte de ces entreprises, ils avoient mis en avant que, puisque nous tenions un passage en Italie par Suse, ils vouloient s'en assurer d'un autre; comme si avoir une porte du consentement du prince à qui elle appartient, pour s'opposer à leurs usurpations et à leurs violences, leur donnoit droit d'en faire d'autres.

Qu'ils étoient demeurés jusques au..... de septembre sans s'avancer davantage, mais qu'enfin ils étoient entrés dans le Milanais, où ils attendoient le temps et l'occasion d'entrer dans le Montferrat et le Mantouan.

Il représenta ensuite que si on ne se préparoit de bonne heure à s'opposer aux injustes desseins de telles gens, ils emporteroient en peu de temps les Etats du duc de Mantoue, ce qu'ils ne pouvoient faire sans ternir et ravir tout ensemble la gloire du Roi; qu'il étoit d'autant plus à craindre que nous étions bien avertis qu'il y avoit fort peu de vivres dans Casal, la misère du Montferrat ayant été telle, que le gouverneur du pays avoit été contraint de vendre une partie de vingt mille sacs de blé que le Roi leur avoit fait fournir pendant son voyage de Suse, et la nécessité du duc de Mantoue si grande, que ses officiers en avoient vendu une autre pour fournir aux frais nécessaires pour l'entretien des gens de guerre;

Que toutes ces considérations obligeoient à prévenir la malice des Espagnols et pourvoir à la nécessité des Montferrins,

Il ajouta que si on se préparoit fortement à la guerre, assurément nous aurions la paix, l'Espagne, qui venoit de perdre Wesel et étoit prête à en faire autant de Bois-le-Duc, ayant trop d'affaires et trop peu d'argent pour désirer de venir aux mains avec nous, quand il verroit le Roi, plein de réputation et accompagné de bonheur en toutes ses entreprises, résolu et préparé à leur faire tête, et le duc de Savoie étant trop à découvert au respect de la France pour ne se joindre pas à ses desseins, quand il sauroit qu'une grande armée s'avanceroit vers ses Etats.

Qu'au reste la dépense seroit moindre par ce moyen, vu que si elle étoit grande elle seroit courte, au lieu que si l'affaire languissoit (ce qui arriveroit indubitablement si les préparatifs étoient petits), non-seulement seroit-elle longue, mais grande et inutile: grande parce qu'enfin il la faudroit telle qu'il la proposoit maintenant, inutile parce que si par notre négligence nous laissions fortifier les Espagnols aux Etats du duc de Mantoue, les avantages qu'ils auroient contre nous en Italie rendroient tous nos efforts vains, au lieu que maintenant leur succès étoit assuré.

Après cette déduction, le Roi se résolut d'envoyer le maréchal de La Force avec dix-huit mille hommes de pied et deux mille chevaux qu'il avoit en Bourgogne, Bresse, frontières de Languedoc, Guienne et Auvergne, sur la frontière d'Italie; lui donna ordre d'avancer cette armée si proche des Etats de M. de Savoie, que la crainte qu'il auroit d'y être attaqué et de les perdre le portât à empêcher par négociation les Espagnols d'entrer en ceux de M. de Mantoue, ou au moins, s'ils ne vouloient consentir à une fin si légi-

time, à joindre ses armes à celles du Roi pour empêcher, à main armée, ces perturbateurs du repos public de dépouiller un prince qui de soi-même ne se pouvoit défendre.

On lui commanda aussi qu'étant là il s'instruisît des moyens d'entrer facilement dans la Savoie.

Et d'autant que le Roi connoissoit les ruses de M. de Savoie, et les détours qu'il prenoit d'ordinaire pour n'accomplir pas ses paroles, il commanda expressément audit maréchal de La Force d'entrer en la Savoie avec toute son armée, comme en un pays ennemi, si le duc ne vouloit pas exécuter ce qu'il avoit promis au Roi par le traité de Suse, qui l'obligeoit à se joindre à Sa Majesté pour la défense des Etats du duc de Mantoue.

D'autre côté, Sa Majesté voulut encore se fortifier d'une levée de Suisses, à quoi il ne se rencontra pas de petites difficultés. A l'arrivée des Impériaux dans les Grisons, ils avoient fait une assemblée à Bade, pour y prendre une courageuse résolution de s'unir pour la défense commune, et reprendre leurs passages. Mais la lâcheté des Grisons, qui n'y osèrent envoyer leurs ambassadeurs et s'en excusèrent par lettres, consentant de demeurer en leurs misères sans y chercher les remèdes, les refroidit, et fit qu'ils ne prirent autre résolution sinon de s'armer chacun chez soi, et se tenir sur leurs gardes pour s'opposer aux armes impériales si elles entreprenoient quelque chose sur eux.

Don Gonzalez envoya promptement Charles Cassati à Lucerne, en une assemblée que les cantons catholiques y tenoient vers la fin de juillet; et pour les empêcher qu'ils ne prissent, par crainte, quelque

résolution contraire au service du Roi son maître, il les assura que les troupes de l'Empereur n'avoient autre dessein que de s'assurer des passages qu'elles avoient pris, de peur que les Français ne s'en saisissent, et afin que, durant les guerres d'Italie, il y pût faire passer ses troupes sans empêchement. D'autre part, pour les induire, par espérance, à se porter en faveur dudit Roi son maître, il leur dit que son désir étoit d'accomplir le renouvellement d'alliance fait avec eux, aussitôt que l'argent qu'on attendoit dans peu de temps d'Espagne seroit arrivé.

Léon Brulart, pour remédier à cela, fit tenir incontinent après, au mois d'août, à Soleure, une autre assemblée des Treize-Cantons, où il leur remontra que ce qui s'étoit passé les années précédentes en la Valteline, d'où les troupes de la maison d'Autriche ne s'étoient retirées que par la force des armes du Roi, et n'avoient quitté les forts qu'ils y avoient bâtis qu'à l'extrémité, ne les pouvant plus défendre, leur étoit une preuve certaine du dessein qu'ils avoient encore maintenant, non-seulement de se servir en cette guerre des passages desquels ils s'étoient saisis, mais de les munir et les garder, sans jamais les rendre s'ils n'y étoient contraints;

Que le Roi, qui aimoit et la république générale des cantons, et chacun en son particulier, et savoit que ni le particulier ni le général ne pouvoit subsister que par leur union commune, avoit ressenti vivement cette usurpation, à cause du préjudice que les uns et les autres en recevoient, les Grisons n'y étant quasi pas plus intéressés que tout le corps des Suisses, vu que la servitude des Grisons étoit le

commencement de la leur, et que, dans tout Etat, dès que la liberté est entamée c'en est fait, pource qu'entre la première décadence de l'autorité souveraine et le précipice il n'y a point de milieu.

Joint que cette usurpation desdits passages leur importoit encore d'autant plus, que la maison d'Autriche avoit montré qu'elle avoit dessein d'envahir les leurs aussi bien que ceux-là ; leur ayant fait instance de lui en faire ouverture avec une même demande, et conçue en mêmes paroles qu'avoit été celle qu'ils en avoient faite aux Grisons, desquels ils s'étoient emparés comme étant les plus foibles, et eussent bien volontiers fait le même des leurs s'ils n'eussent point redouté leur puissance.

Et partant, que le Roi, comme leur meilleur et plus ancien confédéré, et qui prenoit plus de part à leur conservation, les exhortoit à prendre en main la défense des Grisons, sans s'arrêter à ce qu'ils n'en étoient pas requis d'eux, d'autant que l'état languissant auquel ils se retrouvoient ne leur laissoit pas le courage de le faire, comme un malade à l'extrémité, qui n'a pas la force de requérir le médecin de le secourir, mais qui sait bien lui en rendre grâces quand il a été par lui remis en santé;

Que, s'ils prenoient cette bonne résolution, Sa Majesté leur offroit sa puissance pour les fortifier, les assuroit d'argent et d'hommes, et leur promettoit de ne les abandonner point jusques à ce qu'ils eussent recouvré toute la gloire de leur généreuse république helvétienne.

Cet office du sieur Léon, de la part du Roi, fit quelque effet; tous les Treize-Cantons se résolurent à

une union générale pour la conservation de leur pays, à renforcer leurs garnisons sur leurs frontières, faire une levée de six mille hommes pour une armée volante où ils en auroient de besoin, et conclurent d'écrire à l'Empereur que le Roi entreprenoit avec eux la défense des Grisons, et que, s'il ne les remettoit en leur premier état, ils aviseroient à y pourvoir par les remèdes les plus efficaces qu'ils pourroient.

La ligue Grise reprit un peu courage, et promit qu'elle s'aideroit si on lui en donnoit le moyen; la vallée de Mézoc s'offrit aussi.

Mais la bonne résolution de cette assemblée fut bientôt infirmée, au moins de la part des cantons catholiques, auxquels le susdit Cassati fut incontinent renvoyé, de la part de don Gonzalez, en l'assemblée qu'ils tenoient à Wogio. Il leur fit une grande plainte de ce qu'ils s'étoient unis avec les cantons protestans ennemis de Dieu, et avoient pris avec eux la résolution susdite, qui étoit un secret engagement à une guerre ouverte, à laquelle ils viendroient bientôt avec la maison d'Autriche, et que l'armée qu'ils levoient à frais communs étoit un prétexte pour les faire entrer insensiblement en ce jeu-là, vu que pour leur défense, à toute extrémité, ils n'avoient besoin que de mettre quelque renfort de garnisons en leurs frontières, et que l'assistance des forces de Sa Majesté Très-Chrétienne leur étoit inutile, n'en ayant aucunement à faire. Cela fit qu'ils déclarèrent au sieur Léon qu'ils ne pouvoient accepter ladite assistance de Sa Majesté, et qu'ils lui en rendoient grâces très-humbles.

Et quoique ledit sieur Léon leur représentât qu'ils pouvoient bien juger des choses qui leur avoient

été dites de la part du Roi et de celle du roi d'Espagne, lequel des deux étoit leur vrai allié; que l'un leur conseilloit de se séparer de leurs frères, de ne pas veiller à leur salut, de demeurer désarmés, et les menaçoit impérieusement s'ils faisoient au contraire; l'autre les convioit à demeurer en bonne union les uns avec les autres, d'être sur leurs gardes, de se tenir armés, de penser à leurs affaires, et offroit toutes ses forces pour les y assister; si ne put-il néanmoins les rappeler à leur devoir. Ils se contentèrent d'armer en leur particulier, et munir leurs frontières de gens de guerre. Sa Majesté ne laissa pas de demander pour son service une levée de six mille Suisses.

Le Roi, pour cet effet, leur envoya le maréchal de Bassompierre, agréable à cette nation à raison de la charge qu'il avoit de colonel général des Suisses servant Sa Majesté en France.

Il eut charge d'échauffer autant qu'il pourroit les Suisses à leur défense, à laquelle le susdit sieur Léon les avoit déjà portés, de lever six mille hommes aux dépens de Sa Majesté et de la république de Venise, qui de cinq parts en payoit deux, de leur faire hâter la levée d'autres six mille hommes qu'ils s'étoient accordés de mettre sur pied à leurs dépens; et avec l'armée composée de ces deux corps, et quatre mille Français et huit cents chevaux, voir si l'on pourroit chasser, par entreprise, les ennemis des postes qu'ils avoient occupés aux Grisons, Sa Majesté n'estimant pas que, s'ils y étoient grandement fortifiés, il fallût les y attaquer par siége, vu que le pays, la saison de l'hiver et les nouveaux soldats ne le permettoient pas.

le ce dessein, on estimoit que le meilleur
tte armée seroit dans le pays de l'archiduc
t qu'y étant entrés, on pourroit ôter aux
qui étoient dans les Grisons, et les vivres,
mmunication d'Allemagne. Quand même on
venir à bout de ces deux projets, la jalousie
uvoit donner une telle armée ne devoit pas
eu utile aux affaires de Sa Majesté; joint que
aréchal avoit ordre de faire toute sa levée dans
cantons qui n'avoient point d'alliance avec la mai-
n d'Autriche, afin que, s'il s'en falloit servir en
talie, la défense du duché de Milan ne les arrêtât
pas.

L'ordre nécessaire pour l'exécution de tout ce que dessus fut donné.

Le Roi dépêcha, dès le même jour, au sieur Léon en Suisse, lui enjoignant de pourvoir à l'établissement des étapes et au passage des troupes françaises que Sa Majesté se proposoit d'y envoyer, faire un magasin de vivres, et voir de combien de canons et munitions de guerre les cantons pourroient assister l'armée; et, quant aux troupes suisses, les obliger par les capitulations de servir où il leur seroit commandé par Sa Majesté.

On trouva à ce dernier point quelque difficulté; car Léon avait envoyé l'interprète Molandini à Zurich, et l'un de ses secrétaires à Berne, pour leur donner avis de l'envoi de delà du maréchal de Bassompierre, avec une bonne armée pour les assister, et se prévaloir de la bonne disposition que ceux de la ligue Grise et de la vallée de Mézoc avoient montrée de se vouloir libérer de l'oppression qu'ils recevoient des troupes

de l'Empereur, ayant ledit sieur Léon usé de toutes sortes de persuasions pour les induire à prendre part à ce dessein, sous la conduite dudit maréchal, lesdits cantons répondirent qu'ils ne craignoient rien du côté de l'Empereur; qu'ils rétabliroient en leur premier état les Grisons lorsque les affaires d'Italie seroient terminées; que les cantons catholiques et eux, dès l'heure qu'ils virent le mépris que faisoient les Grisons de leur secours, s'étoient promis les uns aux autres de ne se mêler en sorte du monde de leurs affaires; que de contrevenir à cette résolution, ce seroit jeter division parmi eux; qu'ils ne croyoient point que les Grisons eussent la pensée ni le courage de se relever de la servitude dans laquelle ils s'étoient plongés; mais, au contraire, qu'ils avoient avis qu'ils étoient résolus de joindre leurs armes avec celles de l'Empereur contre tous ceux qui les voudroient attaquer; et que, pour le regard de la levée de six mille hommes accordée en l'assemblée de Soleure, qu'elle ne pouvoit servir à autre dessein que de la simple défense de leur pays, et que, si Sa Majesté désiroit qu'ils la servissent suivant le traité d'alliance, il faudroit convoquer une autre assemblée générale pour le leur demander.

Il fallut enfin en passer par là, et, quelque presse que pût faire l'ambassadeur, toute cette année se passa sans faire aucun effet, qui fut réservé à la suivante.

Sa Majesté, au même temps, envoya faire porter plus grande quantité de blé encore à Briançon et à Suse, afin que ses armées, qui passeroient là, ne se trouvassent pas incommodées, comme elles avoient été l'année précédente. Elle usa de la même prévoyance

pour celles qui auroient occasion d'entrer en Savoie. Elle fit aussi passer force munitions de guerre et force canons en tous les lieux où elle pouvoit avoir besoin de s'en servir, et ainsi se disposa à la guerre pour avoir la paix.

Le Roi accorda en outre la levée de deux mille hommes de pied français aux Vénitiens qui en demandoient bien davantage, et trouva bon que le chevalier de La Valette, bâtard du duc d'Epernon, les embarquât à Marseille en des vaisseaux ronds, équipés en guerre, pour les leur mener par mer.

Cependant on dépêcha au maréchal de Créqui pour l'avertir de ces résolutions, et le charger expressément de savoir clairement du duc de Savoie ce qu'il vouloit faire, lui représentant nettement que les contraventions qu'il faisoit tous les jours au traité de Suse, les oppressions que les siens continuoient à faire dans le Montferrat, non sans ses ordres secrets, l'assistance de blés qu'après tant de promesses il dénioit en effet de donner à Casal, donnoient sujet au Roi de douter de lui; qu'il falloit, par nécessité, qu'il se résolût à de trois choses l'une: ou à se déclarer pour les Espagnols contre la France, ce que ses intérêts, sa parole et les traités faits à Suse avec le Roi ne lui pouvoient permettre; ou à demeurer neutre, qui étoit indubitablement ce qu'il désiroit, et que le Roi ne pouvoit souffrir sans le tenir pour ennemi, vu qu'il étoit obligé à davantage; ou à joindre ses armes avec la France, ce qu'il avoit promis et ce que le Roi attendoit de lui en cette occasion; cependant que Sa Majesté ne vouloit point qu'il se contraignît, ains suivît ce qu'il estimeroit lui être plus utile, lui

moins le duc disoit avoir donné bon ordre à munir Mantoue, et n'avoir peur de Casal.

Strigy manda de Mantoue au cardinal qu'il eût jugé à propos que le Roi eût écrit une lettre au duc son maître, par laquelle il lui eût promis secours, d'autant que les Mantouans, nés dans la commodité, nourris dans l'oisiveté et l'aise, et accoutumés à une perpétuelle paix, avoient besoin de quelque chose qui les animât et les réveillât, comme cette lettre qu'on pourroit montrer, qui feroit naître en leur cœur un mouvement et une affection contraire à celle qu'y engendrent les menaces des Impériaux et la présence de leurs armes. Ce qu'il demandoit pouvoit être à l'intention qu'il disoit, mais plus encore pensant obliger par là davantage le Roi à les secourir.

Casal n'étoit pas si muni qu'il eût été sans le manque de foi du duc de Savoie; néanmoins, ils avoient des vivres pour plus de quatre mois, et espérance en la puissance du Roi qui leur fortifioit le courage.

A Suse, les troupes étoient belles; les fortifications ordonnées par le cardinal étoient parachevées, et ils ne manquoient point de munitions de guerre ni de vivres.

Et pource que les moulins qui étoient au dedans des retranchemens, et lesquels on pouvoit facilement garder, n'étoient pas suffisans à nourrir toute l'armée, ils avoient fait convertir une partie des blés en farine; et, de peur que les ennemis ne fissent couper l'eau desdits moulins, on les avoit fait accommoder pour pouvoir travailler avec des chevaux.

Cependant Spinola passe outre, il fait ouvertement attaquer le Mantouan par Colalte, et il envoie ses

troupes espagnoles dans le Montferrat, se saisit, le 10 octobre, de Pouzzonne, et assiége Nice-de-la-Paille, places où il n'avoit pu être envoyé de garnisons françaises faute de vivres, dont les malices du duc de Savoie ne leur avoient pas permis de se pouvoir munir comme ils eussent fait.

Les troupes de Colalte allèrent droit à Caneto, qui se rendit sans tirer un coup; Viadana, où elles allèrent de là, ne se défendit qu'un jour; de là elles allèrent au pont du fleuve Chies, qui ne fut défendu que deux jours par la poltronnerie de l'infanterie vénitienne, qui s'enfuit au premier coup de canon; de là elles allèrent droit à Mantoue.

Créqui manda ces nouvelles au Roi le 12, et quant et quant qu'il avoit gagné, par argent, un confident de Spinola, nommé La Roque, qui, lorsque le résident de Milan à Turin étoit malade, en faisoit la charge, et écrivoit tous les secrets d'Espagne; que les Espagnols croyoient être leur sujet navarrois, mais étoit de la Navarre française, avoit néanmoins servi le roi d'Espagne depuis quinze ans en toutes menées avec ceux de la religion prétendue; que ce La Roque lui avoit découvert qu'un nommé Verbuisson avoit été dépêché des huguenots de Languedoc, et étoit parti ce jour-là de Turin pour aller trouver Spinola, et lui communiquer de la part desdits huguenots de Languedoc la résolution qu'ils prenoient de faire, avec l'assistance d'Espagne, un corps protestant; qu'ils étoient sur la difficulté de se résoudre si le gouvernement seroit aristocratique ou démocratique, mais étoient tous résolus que ce fût un corps de république hors de dessous la domination du Roi,

dont Aubays et Savignac, qui étoient les chefs de cette entreprise, se faisoient fort de venir à bout, pourvu que le roi d'Espagne se déclarât leur protecteur; que les théologiens étoient d'avis que ledit Roi le pourroit faire en conscience, et qu'eux promettoient qu'aussitôt qu'il se seroit déclaré, ils commenceroient à lever l'étendard de rébellion;

Qu'ils croyoient que ceux de Genève, qui soupçonnoient que le Roi les eût voulu abandonner au duc de Savoie, se mettroient pour eux, et penseroient que les Suisses protestans les aideroient;

Que le duc de Savoie avoit proposé à Spinola d'essayer d'y faire joindre ceux du Dauphiné; ce qui couperoit au Roi le passage en Italie, et que cela étant, ils prendroient Suse dans quatre jours;

Que les Espagnols avoient désir d'embrasser cette occasion, laquelle ils pensoient qui rendroit les protestans d'Allemagne moins mal affectionnés; mais ils vouloient savoir, auparavant, quel moyen avoient les huguenots (désarmés comme ils étoient, et leurs fortifications, par un consentement universel des peuples, démantelées ou prêtes de l'être) de mettre en exécution ce qu'ils promettoient, en quoi le roi d'Espagne ne vouloit engager sa réputation mal à propos.

Cet avis faisoit voir la bonne volonté d'Espagne, et fit prendre garde, plus exactement, au comportement des hérétiques du Languedoc. On retira Aubays au service du Roi, comme on fit aussi de Saivre, qui étoit un des principaux de ceux qu'ils employoient en ce travail.

Peu après vint avis que Toiras, avec quinze cents hommes, tant de pied que de cheval, de la garnison

de Casal, avoit fait une course dans le Milanais, en laquelle il avoit tué quelques hommes, emmené plusieurs prisonniers, parmi lesquels se trouvoit le marquis de Langousque, et emporté quantité de butin de Candie et deux ou trois autres villages qu'il avoit ravagés, dont le prince témoigna avoir sujet de faire plainte pour son intérêt, que l'on eût passé sur ses États pour faire cette exécution, sans lui en avoir donné avis.

Nous avons dit que Spinola, entrant dans le Montferrat, avoit attaqué Nice et Pouzzonne les premières avec son armée, bien que les Espagnols eussent promis au duc de ne les point attaquer; mais ils gardèrent leur fidélité accoutumée, parce qu'ils apprirent qu'il n'y avoit aucune garnison française, et que les habitans n'étoient pas en état de se défendre ni les places être défendues.

Maintenant le duc, qui avoit assuré le maréchal de Créqui et le Roi, par son ambassadeur, que les Espagnols ne feroient pas telle entreprise, se trouva en peine, et témoigna être piqué de cette action; mais son dessein étant de se conserver neutre autant qu'il lui seroit possible, il fit des propositions d'accord, et lui et le sieur Mazarini (1), qui s'entremettoit de la part du Pape, pressèrent le maréchal de Créqui d'y entendre.

(1) *Et le sieur Mazarini.* C'est ici que commence à figurer le fameux Jules Mazarin, qui abandonna bientôt le service du Pape pour s'attacher à la France. Richelieu l'employa aux négociations les plus importantes, le fit ensuite entrer dans le ministère, et l'on sait que, devenu à la mort de Louis XIII le maître absolu des affaires, il se maintint pendant dix-huit ans par des moyens absolument opposés à ceux qu'avoit employés son protecteur.

Ils lui proposèrent que les Espagnols sortiroient entièrement du Montferrat, qu'en leur place les troupes impériales y entreroient jusques au nombre de cinq mille hommes ;

Que Nice-de-la-Paille et Pouzzonne seroient remises comme ils étoient auparavant ; que les troupes impériales logeroient au-delà du Tanaro, particulièrement à Saint-Salvador et Saint-Sabine, qui leur seroient données pour garnison au lieu de Nice et de Pouzzonne ; que, pendant un mois, il y auroit suspension d'armes, et que, durant ce temps, on pourroit porter, de part et d'autre, des vivres, munitions et autres choses en tous les lieux où on voudroit, et qu'on travailleroit à accommoder définitivement le fond des affaires qui avoient mis les armes en main à ces deux couronnes.

Le maréchal de Créqui et Marini avoient mandé plusieurs fois à Sa Majesté qu'on pouvoit retenir M. de Savoie dans son service, si on l'agréoit pour médiateur de quelque accommodement, d'autant que, par ce moyen, il estimoit mieux trouver son compte, et espéroit se dégager d'entrer en rupture avec l'une ou l'autre couronne, ce qu'il craignoit extrêmement. Sa Majesté leur donna ordre de lui dire qu'elle l'avoit agréable, dont il la remercia très-humblement par une dépêche expresse ; ensuite elle leur prescrivit les conditions avec lesquelles elle entendoit qu'ils traitassent, et leur envoya, le 8 octobre, trois ou quatre partis équitables, auxquels elle leur donnoit pouvoir de conclure la paix d'Italie avec Spinola, ou autre de la part de l'Empereur, s'ils y condescendoient, leur enseignant particulièrement

de ne rien faire en tous ces traités qu'avec la participation de M. de Mantoue et de la république de Venise, à qui le sieur de Créqui pourroit faire voir les avantages que la république en pouvoit tirer.

Mais, bien que Sa Majesté leur eût prescrit les conditions susdites pour traiter selon icelles, ils ne laissèrent pas d'accorder les autres que nous avons rapportées ci-dessus, bien qu'elles ne fussent pas conformes à celles-là. Il est vrai qu'ils ne les acceptèrent qu'en cas que M. de Mantoue et la république de Venise les eussent préalablement agréables, et protestèrent n'y vouloir entendre que Spinola et Colalte ne l'eussent agréé et qu'eux n'en fussent requis par le duc de Mantoue. Le duc de Savoie, étant pressé par eux de s'obliger à se déclarer pour le Roi et joindre ses armes aux siennes en cas que, dans le temps de cette suspension, les affaires ne se terminassent par une bonne paix, esquiva tant qu'il put de s'expliquer fortement, et écrivit au Roi en termes qui n'étoient pas si précis, comme il eût été à désirer, mandant simplement à Sa Majesté que, s'il en falloit venir aux armes, il assureroit Sa Majesté qu'en volonté et désir de la servir il ne cédoit à personne du monde, et que tout ce qui se pourroit faire pour réduire les choses au point que Sa Majesté désiroit pour sa gloire et sûreté de M. de Nevers et des alliés de Sa Majesté, il ne manqueroit de s'y employer; et, n'y pouvant parvenir, il se déclaroit de nouveau, en conformité du traité qu'il avoit eu l'honneur de faire avec Sa Majesté à Suse, espérant aussi, par sa bonté, qu'elle se ressouviendroit de le faire jouir des promesses qu'elle lui avoit faites et si souvent réitérées sur ces

mêmes affaires. Où il est à remarquer que ledit duc ne donnoit au Roi que paroles générales, lesquelles il accommodoit au traité de Suse, dont il se réservoit l'interprétation, laissant ce doute, si cette neutralité qu'il avoit faite venoit de crainte qu'il avoit ou de mauvaise volonté; ce qui étoit obliger à tenir toujours l'armée de Bresse en état, et d'en faire une autre pour paroître à la frontière pour faire la paix avantageuse.

Mais cette lettre étoit relative au traité de Suse, et ne parloit point de l'investiture de M. de Mantoue et de la sortie des troupes de l'Empereur hors des Grisons, ce qui étoit contre l'intention du Roi. Les raisons pour lesquelles le duc en usoit ainsi n'étoient pas petites. Premièrement, ne faisant sa promesse qu'en termes généraux, il vouloit, par ce moyen, en demeurer l'interprète et juge des conditions de paix qui seroient proposées par les Espagnols, lesquelles étant jugées par lui raisonnables pour la réputation de Sa Majesté et sûreté de ses alliés, encore qu'elles ne fussent pas estimées telles par Sa Majesté, il pourroit néanmoins dire qu'il n'étoit pas obligé de se déclarer.

Secondement, il appréhendoit qu'on ne se servît dudit écrit pour le ruiner avec l'Empereur et les Espagnols s'il tomboit entre leurs mains; c'est pourquoi il n'avoit point voulu parler de joindre ses armes, et ne s'étoit servi que de promesses générales de servir Sa Majesté et se déclarer pour elle, afin que, si on lui en faisoit reproche, il pût dire qu'il n'avoit entendu, en se déclarant, faire autre chose que donner passage aux troupes de Sa Majesté, et, en la servant,

que l'assister de vivres et commodités de ses États, qui étoit ce que les Espagnols mêmes consentoient qu'il fît, croyant qu'il faisoit beaucoup pour eux en ne faisant que cela, puisqu'il étoit obligé à davantage.

Troisièmement, il avoit fait connoître qu'il avoit dessein de faire proposer quelque échange des États de M. de Mantoue, dans lequel il croyoit qu'il pourroit mieux trouver sa sûreté; et c'étoit la raison pour laquelle il n'avoit point voulu parler dans son écrit de l'investiture, quelque instance qui lui en eût été faite.

Quatrièmement, il ajoutoit que Sa Majesté le feroit jouir de l'effet du traité de Suse; en quoi il entendoit la restitution de cette place, de la vallée de Cérisy et du Pont-de-Gresin; et, si on ne le faisoit, il croyoit n'être pas obligé de rien faire de son côté, et d'être dispensé de l'exécution d'un traité qu'il disoit que l'on ne lui observoit pas de la part de Sa Majesté.

Le duc de Créqui et Marini mandèrent, pour excuse de ce qu'ils avoient fait, qu'ils n'avoient rien accordé qu'à la charge qu'elles agréassent au duc de Mantoue, à qui ils avoient envoyé un gentilhomme pour ce sujet, afin de savoir de lui s'il les jugeoit avantageuses pour parvenir à une paix à laquelle Sa Majesté ne consentiroit jamais qu'il n'eût son investiture et la possession de ses États entièrement libre, hors la part qui seroit adjugée au duc de Savoie. Ils protestèrent aussi qu'encore qu'ils envoyassent savoir la volonté du duc de Mantoue, et qu'il les agréât, ils ne les accepteroient néanmoins pas, que les mi-

nistres de l'Empereur et d'Espagne ne les eussent acceptés, et que le duc ne s'engageât au Roi de joindre ses armes aux siennes, au cas que, dans le mois de la trève, l'Empereur refusât d'accorder les conditions nécessaires pour la gloire et réputation du Roi et la paix de ses alliés.

Ils mandoient encore au Roi, pour leur justification, que l'Empereur, ayant publié de vouloir absolument deux choses, l'une le dépôt des États de M. de Mantoue, l'autre de faire sortir les Français du Montferrat et des autres lieux de l'Italie dépendant de l'Empire, n'obtenoit ni l'un ni l'autre, et accordoit tout le contraire par icelui, demeurant, et de son consentement, autant de Français que d'Impériaux dans le Montferrat, et les deux places principales et villes capitales des deux Etats ne sortant point du pouvoir de Sa Majesté ou de celui de M. de Mantoue, si bien qu'en recevant partie des troupes impériales, on pouvoit dire que c'étoit plutôt par respect de vassal envers son supérieur, que pour consentir à aucun dépôt, et ainsi l'Empereur restoit privé de son intention;

Que le Roi faisant paroître son armée sur la frontière, avoit la gloire de faire sortir pour la seconde fois du Montferrat les troupes du roi Catholique;

Que l'on limitoit celles de l'Empereur, qui logeroient dans lesdits Etats, en un temps auquel l'on ne pourroit pas empêcher par force que toutes y entrassent;

Que, par la suspension, les armes de l'Empereur et du roi d'Espagne étant sur les lieux, demeureroient inutiles sans faire les progrès qu'elles eussent pu faire

avant l'hiver, celles de France n'étant pas encore sur les lieux pour s'y opposer, et même par ce moyen le passage de la rivière demeuroit libre, qui eût pu être saisi par les ennemis, et le ravitaillement de Casal empêché;

Que Sa Majesté avoit le temps de faire passer à loisir les monts à son armée, laquelle, ne pouvant pas sitôt s'opposer aux ennemis, les laisseroit en état de faire quelque entreprise, s'ils n'avoient les mains liées par la suspension qui arrêtoit tous leurs desseins, et non point ceux de Sa Majesté; que les Espagnols témoignoient tant d'appréhension de l'entrée des forces de Sa Majesté en Italie, qu'ils faisoient la suspension à la seule ombre de ses armes, avant même qu'elles parussent;

Enfin que, moyennant cette suspension, le duc de Savoie s'obligeoit à se déclarer conjointement avec Sa Majesté contre les Espagnols et Impériaux, s'ils ne vouloient pas condescendre effectivement à un bon accord, et que le duc promettoit de lui fournir pour de l'argent quatre mille sacs de blé et les faire porter dans Casal; que, pour cet effet, il avoit reçu 72,000 livres dont ils étoient convenus pour le prix dudit blé, et que le prince de Piémont s'étoit chargé de faire entrer ce ravitaillement à ses périls et fortunes, ce qu'il pouvoit bien promettre assurément, tant à cause de l'intelligence qu'il avoit avec les Espagnols qui ne vouloient pas rompre avec lui, que parce aussi qu'il tenoit Trino, qui en étoit si proche qu'il leur eût été impossible de l'empêcher.

Les raisons du maréchal de Créqui, et ce qu'il avoit fait fut approuvé; ils avoient aussi demandé la vo-

zarin et l'abbé Scaglia à Spinola pour le signer, ce qu'il fit sans difficulté; mais ils en trouvèrent bien en Colalte, quand ils passèrent jusqu'à lui pour le lui présenter; car le refroidissement de l'affection des Mantouans vers leur duc, et la lâcheté des troupes vénitiennes qui avoient rendu en ses mains, sans coup férir, toutes les places du Mantouan où le duc de Mantoue les avoit mises, et les Suisses qui s'étoient rendus avec leurs drapeaux dans son armée, lui donnoient espérance de venir bientôt à bout de Mantoue, ou obliger le duc à venir par crainte à un traité particulier avec lui sans participation du Roi.

Mazarin n'y pouvant rien faire, Pensirole, nonce du Pape, reprit en novembre cette négociation, de laquelle il donnoit de jour en jour bonne espérance; mais on voyoit bien que les Impérialistes n'y marchoient pas de bon pied, car ils ne parloient jamais de l'investiture, et ne disoient avoir pouvoir de la promettre à quelque condition que ce fût, donnant à entendre qu'ils vouloient parler d'échange et donner le Crémonais pour le Montferrat.

Cependant dès le mois d'octobre, le nonce du Pape et l'ambassadeur de Savoie firent une instante prière au Roi, que, pour ne perdre l'occasion présente de la volonté que les Espagnols témoignoient avoir d'accommoder les affaires, il plût à Sa Majesté donner un pouvoir plus ample au maréchal de Créqui, d'accorder la surséance d'armes pour un mois ou six semaines avec les troupes de l'Empereur et du roi d'Espagne; et en sollicitèrent avec tant de presse et d'affection, que Sa Majesté le leur accorda, et envoya ledit pouvoir au maréchal de sa part, et lui écrivit, le

28 octobre, qu'il pouvoit entrer en négociation avec M. de Savoie sur ce sujet, puisqu'il le désiroit si ardemment, et que s'il voyoit lieu à ladite surséance, en sorte que la réputation du Roi y fût conservée, et la sûreté de M. de Mantoue, il la pouvoit arrêter, pourvu que, pendant la surséance, il fût permis de porter toutes sortes de vivres à Casal, et autres conditions qu'il estimeroit raisonnables; se ressouvenant surtout de suivre en ce qu'il pourroit la teneur du pouvoir qui lui avoit été envoyé, et que Sa Majesté ne vouloit en aucune façon que la restitution de Suse fût comprise en aucun traité, vu qu'elle le vouloit rendre par la vertu de sa parole, et non par l'intervention des Espagnols;

Que cependant les troupes s'avanceroient, et on n'oublieroit rien de ce qu'il faudroit pour rendre ses forces en état de considération.

Il lui fut aussi, à la requête des mêmes, donné un pouvoir absolu de passer outre au traité de la paix, le cardinal lui mandant de la part du Roi, au même temps que sur ladite instance qui avoit été faite à Sadite Majesté, de permettre audit maréchal de Créqui de s'étendre un peu davantage que les partis que Sa Majesté lui avoit envoyés pour la paix ne lui en donnoient pouvoir, pour parvenir à un bon accommodement. L'affection et le jugement que le Roi reconnoissoit audit maréchal, faisoient que s'il jugeoit que les affaires pussent venir à une véritable paix, en accordant que les troupes ennemies demeurassent en plus grand nombre et plus long-temps dans le Montferrat qu'il n'étoit porté dans les premiers partis qui lui avoient été envoyés, il les pouvoit accorder en

prenant toutes précautions qu'il pourroit contre les infidélités d'Espagne, et les détours qui se pratiquent d'ordinaire au pays où il étoit.

On envoya donc un pouvoir général au maréchal de Créqui et au sieur Marini, ambassadeur ordinaire du Roi, de traiter la paix, les Espagnols ayant désiré que son pouvoir fût semblable à celui du marquis de Spinola, qui avoit pleine puissance pour l'accommodement des affaires d'Italie; mais comme ledit marquis savoit particulièrement à quelles conditions l'Espagne vouloit consentir la paix par instruction particulière, le pouvoir du maréchal l'obligeoit à tirer assurance du marquis de Spinola que, dans un mois ou six semaines, on donneroit l'investiture au duc de Mantoue de ses états de Mantoue et Montferrat à la prière des deux Rois, et supplication du duc de Mantoue; que le temps étant venu de l'accomplissement de cette promesse, l'investiture seroit consignée entre les mains du Pape avec une promesse de l'Empereur et du roi d'Espagne, par laquelle ils s'obligeroient de n'attaquer et ne faire jamais attaquer les Etats du duc de Mantoue, sous quelque prétexte que ce pût être, ains le laisser en repos.

Le maréchal avoit pouvoir de faire retirer les troupes du Roi du Montferrat, pourvu qu'ensuite l'Empereur retirât toutes les siennes de l'Italie, Valteline et Grisons, qui seroient remis en leur liberté, tous les forts faits par les Impériaux en leurs Etats étant démolis et rasés, et que les troupes d'Espagne demeurassent en Italie, au nombre et en la forme qu'elles avoient accoutumé d'y être d'ordinaire.

Sa Majesté consentit encore que les troupes de

l'Empereur demeurassent dans le Montferrat et le Mantouan aux conditions proposées, pourvu qu'en ce cas ils en sortissent au même temps que les siennes se retireroient du Montferrat.

Elle trouva bon aussi de faire entendre clairement que, sans qu'il fût parlé de la restitution de Suse en ce traité, elle le rendroit effectivement à M. de Savoie en vertu de celui qui avoit été fait lorsqu'elle étoit en personne en ses Etats.

Tout ce que dessus fut résolu avec la participation des ambassadeurs de Venise, et le maréchal de Créqui eut ordre de ne rien faire à l'insu de celui de Savoie.

Au même temps, Mirabel proposa à Paris un autre moyen d'accommodement, qui étoit d'envoyer un ambassadeur extraordinaire de la part du Roi demander à l'Empereur l'investiture pour M. de Mantoue, ce qui étoit un grand avantage pour l'Empereur, qui étoit lors le plus fort en Italie. Ensuite de cette demande l'Empereur donneroit l'investiture, après quoi le Roi retireroit le sieur de Toiras et les troupes françaises qui étoient au Montferrat, et incontinent après l'Empereur retireroit ses troupes de la Valteline et des Grisons, qu'il laisseroit libres comme ils avoient toujours été. Ainsi l'affaire seroit terminée, et nous demeurerions amis pour jamais.

Le nonce étoit auteur de ladite proposition. Il eût désiré encore qu'au lieu que nous demandions que l'Empereur donnât, à la requête de l'ambassadeur qui lui seroit envoyé, actuellement et sans délai, l'investiture à M. de Mantoue, nous nous contentassions qu'il la mît en dépôt entre les mains du Pape

pour la délivrer seulement à M. de Mantoue, après que M. de Toiras et les troupes de France se seroient retirés du Montferrat: en cela l'avantage de l'Empereur eût été du tout évident.

Le Roi, envoyant en ce temps-là Barrault ambassadeur ordinaire en Espagne, lui commanda d'agréer cette proposition-là si on la lui faisoit, et le cardinal lui donna particulière charge, après qu'il auroit assuré le roi Catholique de la bonne intelligence que Sa Majesté vouloit entretenir avec lui, ne désirant rien davantage qu'une bonne et solide paix, et avoir donné la même assurance au comte Olivarès, qu'il l'assurât particulièrement de son affection et de son service, et qu'il n'avoit point de plus grand dessein que de voir ces deux couronnes en la paix que l'on devoit souhaiter entre elles, non-seulement pour leur commun bien, mais en outre celui de la chrétienté;

Que le marquis de Mirabel lui avoit témoigné la même chose de sa part; ce qui lui faisoit croire qu'il n'y avoit qu'à se bien entendre;

Que tous nos différends étoient venus à raison de l'affaire de Mantoue, qu'il étoit question de terminer nettement, pour nous ôter tout sujet de brouillerie;

Que, pour cet effet, le Roi ne vouloit rien empiéter sur ses voisins, mais seulement maintenir ses alliés; que le cardinal avoit tenu divers discours sur ce sujet avec ledit marquis de Mirabel, qui témoignoit désirer quelque moyen de sortir de cette affaire avec la satisfaction de l'Empereur, qu'il disoit seul y avoir intérêt; que ce qui avoit été proposé par ledit marquis y satisfaisoit abondamment; qu'on ne parloit point de Suse en cette affaire, pource que

nous étions particulièrement obligés à M. de Savoie de le lui restituer; ce que nous voulions faire très-certainement, en vertu du traité que nous avions fait avec lui, du tout séparé de l'autre. Au reste, il ne pouvoit pas être en doute de cette restitution, puisque, par ledit traité, il tenoit en dépôt Albe, Montcala et plusieurs autres lieux du Montferrat qui valoient beaucoup mieux que Suse, lesquels il ne devoit rendre qu'alors qu'on lui auroit restitué cette place;

Qu'il n'étoit question que de formalités en cette affaire; que les plus fins étoient ceux qui s'y arrêtoient le moins, quand on les pouvoit passer sans notable préjudice, qui ne se trouveroit point pour l'Espagne en la proposition ci-dessus, puisque, en effet, nous étions requérans et demandions l'investiture les premiers, et faisions sortir du Montferrat nos troupes devant que celles de l'Empereur sortissent de la Valteline et des Grisons.

Mais Barrault ne trouva pas le comte Olivarès en cette disposition-là, mais en fureur des disgrâces que l'Espagne avoit reçues en Italie et en Flandre.

Il lui fit reproche qu'il s'étoit beaucoup engagé pour étreindre quelque amitié entre le cardinal et lui, mais que le cardinal l'avoit payé de mauvais effets; que c'étoit la vérité de ses sentimens, lesquels il ne pouvoit pas nier; mais que, néanmoins, connoissant comme lui l'utilité de la paix entre Leurs Majestés, il correspondoit à ce bon désir, et se réjouiroit infiniment que cela succédât à bien;

Que les démonstrations que l'Espagne avoit faites au regard de la France, par l'envoi de l'armée na-

vale qui fut devant La Rochelle, ne méritoient des revanches telles que celle de l'entrée du Roi en Italie.

Barrault ne le laissa pas passer plus avant, et lui dit qu'il ne doutoit point qu'il ne sût bien que cet armement nous avoit été du tout inutile, nous ayant apporté beaucoup de dépense, et qu'après être arrivé tard, et que les Anglais eurent été chassés de l'île de Ré par les seules armes du Roi, l'on avoit trouvé bien étrange le refus que don Frédéric de Tolède fit de vouloir attendre les Anglais, ou bien de vouloir entreprendre quelque chose en commun, en exécution du traité d'union qu'il y avoit entre les deux couronnes.

Il lui répliqua qu'il n'étoit pas possible de se résoudre à une attaque de réputation, n'ayant pas des forces égales à celles de l'ennemi.

A quoi il lui répondit pourquoi ils étoient venus, et si c'étoit sans dessein de combattre; ce qui lui ferma tellement la bouche qu'il ne sut que lui dire.

Puis, changeant de discours, il revint sur les affaires d'Italie, et dit qu'un bon accommodement eût bien mieux valu que le passage du Roi en cette province, et même que, s'il n'y eût envoyé un de ses généraux d'armée, la chose eût été moins difficile à accorder qu'elle n'étoit lors, d'autant que le roi d'Espagne avoit une telle émulation de valeur, qu'il ne vouloit céder ni en réalité ni en apparence à prince quel qu'il fût au monde.

Que ce n'étoit pas qu'il ne crût que la chose ne se pût terminer à une paix, mais que l'intérieur demeureroit toujours offensé.

Barrault ne manqua de lui répondre la vérité des choses passées, qui témoignoient que le Roi n'avoit manqué de rechercher ni d'accepter tous les moyens d'accommodement raisonnable, auparavant que de se résoudre de passer en Italie, où il avoit été contraint par la pure nécessité, à laquelle toutes considérations cessent et toutes personnes cèdent.

Sur quoi Olivarès dit que la paix étoit une chose facile, mais que l'amitié étoit une affaire à part.

Barrault lui repartit que l'amitié suivoit d'ordinaire la paix. Ces paroles d'Olivarès montroient bien qu'il avoit le cœur ulcéré, et qu'il ne vouloit venir à aucune résolution d'accommodement qu'il n'eût premièrement tenté tous les moyens de tirer quelque avantage par la guerre.

Nous sûmes de bonne part qu'un des ministres d'Espagne s'étant ouvert tant soit peu dans le désir d'accommodement avec nous, il répondit qu'il falloit faire la paix avec tout le monde pour nous faire la guerre; que la réputation du Roi son maître y étoit engagée, et qu'on ne pouvoit, sans l'offenser, parler d'autre chose que des moyens de nous détruire; qu'il ne combattoit plus maintenant pour le Montferrat, que c'étoit pour l'honneur et pour se fortifier davantage; ajoutant que l'Espagne n'en pouvoit trouver une meilleure occasion, et tout ce qu'on avoit dit jusques ici des forces de France étoit faux.

Comme ce traité, qui se proposoit par le nonce et par Mirabel, n'étoit pas reçu en Espagne sincèrement, aussi peu le fut des Allemands celui qui leur étoit proposé au camp devant Mantoue par le nonce Pensirole.

Le 2 décembre, il vint un avis à Suse que Casal

étoit assiégé; sur quoi le maréchal de Créqui, suivant ses ordres, se résolut de laisser Suse avec mille hommes et la garnison de ladite citadelle, et s'en alla loger à Pondesture avec cinq mille hommes de pied, cinq cents chevaux et quatre moyennes, et le secours des troupes du duc de Savoie au prorata de celles du Roi, selon qu'il y étoit obligé par la ligue; lesquelles troupes les lui ayant demandées, il n'osa refuser.

Il acheta aussi deux mille charges de blé pour porter avec lui, envoya demander cinq cents chevaux de l'armée du maréchal de La Force, et un des vieux régimens qui étoit en Dauphiné.

Les nouvelles de ces préparatifs arrivant aussi promptement à Milan, qu'au maréchal de Créqui celle que l'avis qu'on lui avoit donné étoit faux donna à penser à Spinola, et le fit aller plus lentement à cette entreprise, qu'il ruminoit en son esprit il y avoit long-temps.

Cependant le parlement de Dauphiné jugeant, à son compte, que la subsistance ou la perte de l'armée du Roi en Italie n'étoit pas de grande importance, bien que la connoissance de la traite des blés ne leur appartienne point, néanmoins, parce qu'ils ne trouvoient pas bon que ce que l'on envoyoit en Italie leur enchérît le pain, ils osèrent donner des arrêts par lesquels ils persécutoient les marchands qui avoient traité avec Emery pour lesdits blés, leur ôtoient les moyens de les livrer, et enfin firent ouvrir les greniers où ils les amassoient, donnèrent hardiesse au peuple de se soulever pour empêcher la traite, et de prendre avec violence et piller mille charges

de blé destinées pour la nourriture de l'armée.

De sorte que si, par hasard, on n'eût trouvé quelque quantité de blé dans les montagnes pour suppléer à ce défaut, l'armée du Roi eût été réduite à la faim.

Emery, qui avoit la charge des finances en l'armée de Suse, partit incontinent, alla en Dauphiné, et fut contraint de traiter avec les députés du Dauphiné pour laisser passer librement dix mille charges de blé, afin que ceux du parlement de Grenoble, qui disoient n'avoir autre intérêt que celui de la province, n'eussent point de raison d'en empêcher le passage à l'avenir. Ce retardement fut fort préjudiciable, pource que ces montagnes se fermoient déjà à cause de l'hiver, et les voitures étoient difficiles.

Le cardinal, afin qu'à tout événement l'armée que le Roi avoit, et celle qu'il pourroit encore se résoudre de faire passer en Italie, ne pâtissent point faute de blés, donna ordre d'en acheter quantité à La Camargue et d'autres en Bourgogne, d'où on les feroit descendre à Arles, pour, de là, les mener à Nice et les consigner aux officiers de M. de Savoie, qui promettoit d'en fournir autant par tout son Etat qu'on lui en bailleroit là; mais, d'autre côté, pour ne dépendre pas absolument de M. de Savoie, il ordonna qu'on en fît un autre grand magasin à Briançon, afin que, si M. de Savoie manquoit de foi, comme il avoit déjà fait une fois, il n'eût pas tous nos blés entre ses mains.

Or, parce que le maréchal de Créqui et Marini mandoient qu'il ne falloit rien espérer des négociations, si l'on ne voyoit une armée puissante sur la

frontière, où la personne du Roi ou celles de ses créatures feroient un effet indicible; parce, en outre, que le Pape et les Vénitiens pressoient extraordinairement Sa Majesté d'y envoyer le cardinal, si les affaires ne lui pouvoient permettre d'y aller, la connoissance du naturel des Espagnols et du duc de Savoie, qui ne font rien que par nécessité et par force, porta le Roi à mettre en délibération ce qu'il devoit faire sur ce sujet.

Le cardinal lui représenta que, comme son voyage vers l'Italie seroit très-utile aux affaires qu'il avoit à y démêler, il seroit très-préjudiciable au désir qu'il avoit de revoir Monsieur auprès de lui.

Que la peste étoit si violente en Lyonnais, Languedoc et Dauphiné, et tous les lieux par où il falloit passer pour y aller, que le mal ne respectant point les rois plus que les autres hommes, on ne pouvoit lui conseiller de se résoudre à un tel voyage; que n'ayant point d'enfans il n'y avoit point d'apparence qu'il s'embarquât à de si grandes et périlleuses entreprises, qui ôteroient l'espérance de ce que toute la France désiroit avec passion;

Que pour son particulier il n'y avoit rien qu'il désirât moins que de s'absenter de sa personne, que toutes sortes de raisons l'en devoient empêcher; que les mauvais offices que fraîchement on lui avoit rendus auprès de la Reine sa mère, faisoient voir clairement qu'il ne pouvoit entreprendre un tel voyage sans péril;

Que le marquis Spinola, homme de réputation et d'effet, étoit fort en Italie, où il y avoit plus de trente mille hommes, Espagnols ou Impériaux. Cependant,

qu'ayant toujours fait état de ne se considérer en aucune façon où il seroit question de son service, il n'y auroit ni péril, ni disgrâce, ni peste, ni hasard de mauvais succès, qui le pût empêcher d'obéir à ses commandemens, et le servir en cette occasion avec le même zèle qu'il avoit fait en toutes les passées. Mais que s'il avoit cette pensée, il estimoit qu'il falloit, devant, offrir cet emploi à Monsieur, qui avoit témoigné le désirer, tant parce que, peut-être, seroit-ce un moyen de le remettre en son devoir, que parce aussi qu'autrement il prendroit nouveau sujet de plainte, diroit qu'il lui auroit ravi cette occasion, bien qu'il ne pût l'accepter sans s'exposer à sa ruine pour le bien de l'Etat et la gloire de Sa Majesté.

Le Roi approuva cette proposition, qui fut suivie du refus de Monsieur, lequel témoigna au maréchal de Marillac ne pouvoir accepter cet emploi, sur des prétextes imaginaires que les siens lui firent prendre comme nous avons dit ci-devant.

Cependant les Impériaux s'avançoient toujours dans le Mantouan, traitant de suspension et de paix; ils prirent presque toutes les places de ce duché; elles étoient fournies de gens de guerre de la république de Venise. Mais comme leurs armes ont toujours été jugées meilleures pour paroître en une montre générale que pour venir aux mains, pour l'apparence que pour l'effet, à peine eurent-elles patience d'attendre les ennemis aux lieux où ils étoient en garnison, et ceux qu'on persuada d'y demeurer persuadèrent ceux qui les devoient garder et défendre à se rendre sans aucune résistance.

Il en arriva ainsi dans Gazole, où il y avoit deux

mille hommes de guerre, qui à peine se résolurent de voir le canon, ains se rendirent avec tant de lâcheté, que trois compagnies de Suisses de six cents hommes passèrent entières à la solde de l'Empereur, et la plus grande part du reste des troupes vénitiennes firent en détail ce que les autres avoient fait en corps.

Ainsi l'étonnement de ceux qui se pouvoient facilement défendre fut tel, qu'en quinze jours les Impériaux furent maîtres de la plus grande partie du Mantouan, et resserrèrent le duc dans Mantoue, bloquant la ville et se logeant, pour cet effet, dans l'un des faubourgs, sans résistance.

Le duc, devant l'arrivée des armes de l'Empereur, avoit fait toute instance pour obtenir des Vénitiens huit mille hommes qu'ils lui avoient donnés effectivement, avec lesquels il n'avoit pu faire aucun effet, et lors il ne s'épargna pas à faire de nouvelles dépêches, soit à Venise, soit en France, pour demander nouveau secours.

Au lieu de défendre les dehors de sa ville, de pendre ceux qui le trahissoient actuellement, et en chasser d'autres qui justement lui étoient suspects, il exagéroit par ses dépêches les cruautés et les impiétés des ennemis, qui, en effet, étoient telles qu'ils n'épargnèrent âge ni sexe. Les violences y furent fréquentes, les brûlemens et les meurtres ordinaires, et l'abomination jusqu'à tel point, qu'en divers endroits les gens de guerre, qui étoient de toutes religions, frottèrent leurs bottes des saintes huiles, rompirent les images de la Vierge, tirèrent des mousquetades aux crucifix, polluèrent les églises par divers

genres d'impiétés exécrables, et foulèrent le Saint-Sacrement aux pieds. M. de Savoie et Spinola continuoient toujours à parler de paix et de suspension, mais Colalte la refusoit. Les Vénitiens, ayant connoissance de ce jeu, et voyant que le feu s'augmentoit de telle sorte en la maison de leur voisin, qu'il étoit impossible qu'ils n'en ressentissent la chaleur et l'incommodité tout ensemble, déclamèrent ouvertement contre la suspension, et disoient hautement qu'il suffisoit de savoir que le duc de Savoie, qui n'agissoit jamais sincèrement, étoit auteur de cette proposition, pour l'avoir en aussi grande horreur que sa vie et ses actions le devoient être à tout le monde.

Le Roi, ayant ces mauvaises nouvelles, se résolut lors d'armer puissamment de toutes parts, et, pour cet effet, envoya à Liége y lever trois mille hommes de pied et mille chevaux, en Allemagne deux mille chevaux et quatre mille lansquenets, en Ecosse un régiment de deux mille hommes, qui lui étoit offert par le marquis de Honcle, hâta en Suisse la levée de six mille hommes des cantons qui n'avoient d'alliance avec les Espagnols, particulièrement pour le duché de Milan, dépêcha pour hâter les levées qu'il faisoit faire en son royaume, et pressa le maréchal de La Force de s'avancer avec l'armée qu'il commandoit pour exécuter ce qui étoit porté par son instruction.

Sa Majesté prit aussi résolution, non encore de rompre avec Espagne, mais de se préparer à la rupture. Pour cet effet elle fit dépêcher vers messieurs les Etats, le roi d'Angleterre et le duc de Savoie, qui tous la sollicitoient de rompre avec Espagne, pour

savoir ce qu'ils voudroient et pourroient faire, au cas qu'elle se résolût à ce qu'ils désiroient.

On envoya vers le duc de Bavière pour le disposer à porter les armes de la ligue catholique d'Allemagne dont il étoit le chef, à demeurer neutre si le Roi venoit en rupture ouverte avec la maison d'Autriche, si mieux ils n'aimoient prendre ce temps de contraindre l'Empereur de donner la paix à l'Allemagne, et laisser chacun en la possession de ses biens, à condition que nuls protestans ne pourroient être rétablis qu'ils ne consentissent premièrement l'établissement de la religion catholique en leurs Etats; que l'électorat qu'il avoit eu de la dépouille du prince Palatin demeureroit perpétuellement en la maison de Bavière, et que le Palatin ne pût rentrer dans ses Etats sans, premièrement, dédommager ledit duc des frais de la guerre, pour lesquels ils lui demeureroient entre les mains. On travailla si bien envers les électeurs, que les quatre catholiques se résolurent enfin d'envoyer à l'Empereur une déclaration signée et scellée, par laquelle ils improuvoient entre autres choses l'entreprise d'Italie, et demandoient que justice fût rendue sans violence au duc de Mantoue, la neutralité fût conservée avec les états de Hollande et les alliés du Roi, et les armes de l'Empire déposées, en sorte que tous sujets de jalousie en fussent ôtés à Sa Majesté Très-Chrétienne.

En laquelle déclaration est à noter que lesdits électeurs parloient en cette manière: « Nous voulons que telles choses soient considérées et mises en effet; » façon de parler qui n'avoit point été par eux usitée depuis cent ans, et qui montroit assez le dessein ar-

de s'opposer aux violences de la
ne souffrir ses injustes procé-
contre les princes de l'Empire,
, et autres princes leurs voisins.
ne Trèves dit à Marcheville, que le
é vers eux, que la force de cette dé-
voit aller jusques-là que, si l'Empereur
ard, ils auroient lieu de se résoudre à le
selon les lois de l'Empire, et en élire un

emandèrent aussi à l'Empereur un convent (1)
oral, auquel lui-même assistât en personne,
ur remédier aux nécessités de l'Empire, mais avec
promesse et certitude de sa part qu'il ne s'y parle-
roit point de l'élection d'un roi des Romains, et de
châtier sévèrement ceux des siens qui en feroient
ouverture, d'autant qu'il n'étoit pas raisonnable d'en
parler que les électeurs n'eussent la liberté entière
de leurs suffrages, ce qui ne pouvoit être que l'Em-
pereur ne fût désarmé; la simple proposition d'une
telle élection ne se pouvant faire sans que les élec-
teurs en fussent tombés d'accord dès auparavant, ce
que l'Empereur leur promit, et de faire châtier ceux
des siens qui en feroient ouverture.

Ils prièrent le Roi d'avoir agréable de faire trou-
ver quelqu'un de sa part audit convent électoral,
que l'Empereur avoit fait indiquer à l'année sui-
vante, et qui fût bien instruit des intentions de Sa
Majesté, afin qu'ils s'y pussent conformer, et qu'il
eût pouvoir de traiter avec eux sur le sujet de l'union
étroite qu'ils vouloient avoir avec Sa Majesté.

(1) *Un convent :* une assemblée.

Au reste, tous les électeurs, tant catholiques que protestans, étoient si las de la maison d'Autriche et de ses usurpations, qu'ils disoient tout ouvertement qu'ils ne vouloient point du roi de Hongrie (1) pour roi des Romains, pource que l'Empereur les avoit trop outrageusement traités, et qu'ils jetoient les yeux sur le Roi, dont ils révéroient la justice, la grandeur de courage, la hardiesse de ses entreprises, et la bénédiction perpétuelle que Dieu donnoit à ses sages et incomparables conseils.

Que, n'ayant point d'enfans, ils ne craindroient point qu'il voulût transférer l'Empire en sa famille, et qu'ils n'avoient pas besoin d'une moindre puissance pour le tirer des mains de la maison d'Autriche, et le faire par après passer entre les mains de quelque prince de l'une de leurs familles.

Ils y étoient si affectionnés qu'ils baillèrent à Marcheville un *Sleyden* (2), et lui dirent qu'il lût les raisons qui avoient été autrefois apportées en faveur de François I, lorsqu'il aspiroit à l'Empire, et qu'il y ajoutât celles que son esprit pourroit suggérer.

On n'oublia pas encore d'exciter les villes anséatiques, princes et potentats d'Allemagne, mal contens et maltraités; ce qui se fit d'autant plus à propos, que déjà plusieurs d'elles avoient député vers le duc de Saxe,

(1) *Du roi de Hongrie :* On a vu dans la note de la page 229, que Ferdinand, roi de Hongrie, étoit fils de l'Empereur. Ce prince portoit aussi le titre de roi de Bohême. — (2) *Un Sleyden :* C'étoit un ouvrage que Sleydan avoit composé en 1519, lorsque François I disputa l'Empire à Charles-Quint. Jean Sleydan, lié d'abord avec les frères Du Bellay, avoit ensuite embrassé la religion luthérienne. Il est principalement connu par une histoire d'Allemagne, sous le règne de Charles-Quint.

pour le prier d'être chef d'une ligue et d'une armée de soixante mille hommes qu'ils vouloient faire pour se délivrer des vexations insupportables qu'ils recevoient de l'Empereur.

Enfin, le maréchal de Créqui ayant représenté, par un courrier exprès, les grandes difficultés qui se trouvoient au secours de M. de Mantoue, tant à cause de sa foiblesse, de l'étonnement et mauvaise affection des Mantouans, que des mauvais soldats que lui et les Vénitiens avoient, ce qui donnoit lieu à Colalte d'entreprendre hardiment l'attaque de Mantoue, auquel cas il étoit aisé à Spinola, qui avoit dix-huit mille hommes et quatre mille chevaux, de garder les passages des rivières, se mettre à la tête des armes du Roi, et les empêcher de faire progrès dans le Milanais, pource que si l'armée étoit forte en Italie elle n'y trouveroit point de vivres; si elle y venoit foible, elle ne feroit rien de considérable; outre que, si le duc de Savoie étoit contre Sa Majesté, on ne pouvoit faire autre chose qu'attaquer ses États, ce qui n'empêcheroit pas que l'Empereur et le roi d'Espagne ne demeurassent maîtres de ceux de M. de Mantoue; on lui dépêcha un homme qu'on jugea d'intelligence, pour s'éclaircir sur toutes ces choses, et en informer certainement Sa Majesté.

Celui qu'on lui envoya fut le sieur de Meaux, auquel on donna le mémoire des points sur lesquels on désiroit que le maréchal de Créqui mandât son avis et les raisons d'icelui, afin que promptement on lui pût faire savoir les ordres du Roi définitifs, savoir ce qu'il falloit espérer de M. de Savoie, ce qu'on pouvoit entreprendre s'il se joi-

Au reste, tous les électeurs, tant catholiques que protestans, étoient si las de la maison d'Autriche et de ses usurpations, qu'ils disoient tout ouvertement qu'ils ne vouloient point du roi de Hongrie (1) pour roi des Romains, pource que l'Empereur les avoit trop outrageusement traités, et qu'ils jetoient les yeux sur le Roi, dont ils révéroient la justice, la grandeur de courage, la hardiesse de ses entreprises, et la bénédiction perpétuelle que Dieu donnoit à ses sages et incomparables conseils.

Que, n'ayant point d'enfans, ils ne craindroient point qu'il voulût transférer l'Empire en sa famille, et qu'ils n'avoient pas besoin d'une moindre puissance pour le tirer des mains de la maison d'Autriche, et le faire pas après passer entre les mains de quelque prince de l'une de leurs familles.

Ils y étoient si affectionnés qu'ils baillèrent à Marcheville un *Sleyden* (2), et lui dirent qu'il lût les raisons qui avoient été autrefois apportées en faveur de François I, lorsqu'il aspiroit à l'Empire, et qu'il y ajoutât celles que son esprit pourroit suggérer.

On n'oublia pas encore d'exciter les villes anséatiques, princes et potentats d'Allemagne, mal contens et maltraités; ce qui se fit d'autant plus à propos, que déjà plusieurs d'elles avoient député vers le duc de Saxe,

(1) *Du roi de Hongrie :* On a vu dans la note de la page 229, que Ferdinand, roi de Hongrie, étoit fils de l'Empereur. Ce prince portoit aussi le titre de roi de Bohême. — (2) *Un Sleyden :* C'étoit un ouvrage que Sleydan avoit composé en 1519, lorsque François I disputa l'Empire à Charles-Quint. Jean Sleydan, lié d'abord avec les frères Du Bellay, avoit ensuite embrassé la religion luthérienne. Il est principalement connu par une histoire d'Allemagne, sous le règne de Charles-Quint.

pour le prier d'être chef d'une ligue et d'une armée de soixante mille hommes qu'ils vouloient faire pour se délivrer des vexations insupportables qu'ils recevoient de l'Empereur.

Enfin, le maréchal de Créqui ayant représenté, par un courrier exprès, les grandes difficultés qui se trouvoient au secours de M. de Mantoue, tant à cause de sa foiblesse, de l'étonnement et mauvaise affection des Mantouans, que des mauvais soldats que lui et les Vénitiens avoient, ce qui donnoit lieu à Colalte d'entreprendre hardiment l'attaque de Mantoue, auquel cas il étoit aisé à Spinola, qui avoit dix-huit mille hommes et quatre mille chevaux, de garder les passages des rivières, se mettre à la tête des armes du Roi, et les empêcher de faire progrès dans le Milanais, pource que si l'armée étoit forte en Italie elle n'y trouveroit point de vivres; si elle y venoit foible, elle ne feroit rien de considérable; outre que, si le duc de Savoie étoit contre Sa Majesté, on ne pouvoit faire autre chose qu'attaquer ses États, ce qui n'empêcheroit pas que l'Empereur et le roi d'Espagne ne demeurassent maîtres de ceux de M. de Mantoue; on lui dépêcha un homme qu'on jugea d'intelligence, pour s'éclaircir sur toutes ces choses, et en informer certainement Sa Majesté.

Celui qu'on lui envoya fut le sieur de Meaux, auquel on donna le mémoire des points sur lesquels on désiroit que le maréchal de Créqui mandât son avis et les raisons d'icelui, afin que promptement on lui pût faire savoir les ordres du Roi définitifs, savoir ce qu'il falloit espérer de M. de Savoie, ce qu'on pouvoit entreprendre s'il se joi-

Au reste, tous les électeurs, tant catholiques que protestans, étoient si las de la maison d'Autriche et de ses usurpations, qu'ils disoient tout ouvertement qu'ils ne vouloient point du roi de Hongrie (1) pour roi des Romains, pource que l'Empereur les avoit trop outrageusement traités, et qu'ils jetoient les yeux sur le Roi, dont ils révéroient la justice, la grandeur de courage, la hardiesse de ses entreprises, et la bénédiction perpétuelle que Dieu donnoit à ses sages et incomparables conseils.

Que, n'ayant point d'enfans, ils ne craindroient point qu'il voulût transférer l'Empire en sa famille, et qu'ils n'avoient pas besoin d'une moindre puissance pour le tirer des mains de la maison d'Autriche, et le faire pas après passer entre les mains de quelque prince de l'une de leurs familles.

Ils y étoient si affectionnés qu'ils baillèrent à Marcheville un *Sleyden* (2), et lui dirent qu'il lût les raisons qui avoient été autrefois apportées en faveur de François I, lorsqu'il aspiroit à l'Empire, et qu'il y ajoutât celles que son esprit pourroit suggérer.

On n'oublia pas encore d'exciter les villes anséatiques, princes et potentats d'Allemagne, mal contens et maltraités; ce qui se fit d'autant plus à propos, que déjà plusieurs d'elles avoient député vers le duc de Saxe,

(1) *Du roi de Hongrie :* On a vu dans la note de la page 229, que Ferdinand, roi de Hongrie, étoit fils de l'Empereur. Ce prince portoit aussi le titre de roi de Bohême. — (2) *Un Sleyden :* C'étoit un ouvrage que Sleydan avoit composé en 1519, lorsque François I disputa l'Empire à Charles-Quint. Jean Sleydan, lié d'abord avec les frères Du Bellay, avoit ensuite embrassé la religion luthérienne. Il est principalement connu par une histoire d'Allemagne, sous le règne de Charles-Quint.

pour le prier d'être chef d'une ligue et d'une armée de soixante mille hommes qu'ils vouloient faire pour se délivrer des vexations insupportables qu'ils recevoient de l'Empereur.

Enfin, le maréchal de Créqui ayant représenté, par un courrier exprès, les grandes difficultés qui se trouvoient au secours de M. de Mantoue, tant à cause de sa foiblesse, de l'étonnement et mauvaise affection des Mantouans, que des mauvais soldats que lui et les Vénitiens avoient, ce qui donnoit lieu à Colalte d'entreprendre hardiment l'attaque de Mantoue, auquel cas il étoit aisé à Spinola, qui avoit dix-huit mille hommes et quatre mille chevaux, de garder les passages des rivières, se mettre à la tête des armes du Roi, et les empêcher de faire progrès dans le Milanais, pource que si l'armée étoit forte en Italie elle n'y trouveroit point de vivres; si elle y venoit foible, elle ne feroit rien de considérable; outre que, si le duc de Savoie étoit contre Sa Majesté, on ne pouvoit faire autre chose qu'attaquer ses États, ce qui n'empêcheroit pas que l'Empereur et le roi d'Espagne ne demeurassent maîtres de ceux de M. de Mantoue; on lui dépêcha un homme qu'on jugea d'intelligence, pour s'éclaircir sur toutes ces choses, et en informer certainement Sa Majesté.

Celui qu'on lui envoya fut le sieur de Meaux, auquel on donna le mémoire des points sur lesquels on désiroit que le maréchal de Créqui mandât son avis et les raisons d'icelui, afin que promptement on lui pût faire savoir les ordres du Roi définitifs, savoir ce qu'il falloit espérer de M. de Savoie, ce qu'on pouvoit entreprendre s'il se joi-

sans lesquels ils ne sauroient entretenir leurs armes.

On pouvoit entrer du côté de Valence et de Novarre, et emporter Pavie qui étoit le lieu où étoient tous les magasins du roi d'Espagne; que le duc de Savoie désiroit ce dessein, et le croyoit le meilleur; ou aller passer la rivière de Sesia à Romagnan, se fortifier à Élerche; que de là on pouvoit courir toute la campagne, ôter l'eau aux navilles, qui sont des canaux qui portent les vivres dans Milan, qui, par ce moyen, seroit, dans quinze jours, réduit à la faim et à traiter.

Pour exécuter un de ces trois desseins, il falloit quinze mille hommes de pied et trois mille chevaux pour se mettre à la tête de Spinola. Cependant le reste de l'armée du Roi, qui seroit au moins de vingt mille hommes de pied et deux mille chevaux, compris les troupes que M. de Savoie y joindroit, feroit son progrès. Il faudroit aussi que l'armée des Vénitiens entrât dans le Milanais d'un autre côté.

Qu'il n'estimoit pas qu'il y eût à délibérer ce qu'on feroit au cas que M. de Savoie joignît ses armes à celles du Roi, d'autant qu'il étoit indubitable qu'il le feroit parce qu'il seroit assurément ruiné s'il y manquoit; que cela étant, il croyoit qu'il étoit nécessaire de l'attaquer par la Savoie. Qu'il croyoit que le nonce et Mazarin s'étoient trompés en la proposition d'armes que Colalte avoit refusée si on ne lui donnoit la forteresse de Portes, qui étoit la citadelle de Mantoue, avant que d'entrer en aucun traité, promettant, sous cette condition, de moyenner l'investiture; et c'est que, sur cela, ledit maréchal avoit rompu.

Qu'il étoit certain qu'une suspension d'armes seroit bien avantageuse pour la France en l'état où étoient les affaires d'Italie, et pour les raisons portées par le mémoire, pource que, ne venant point à cette suspension, il étoit malaisé de s'opposer promptement aux progrès de l'armée de l'Empereur, encore plus à craindre que M. de Mantoue ne fît pas une longue résistance; Spinola avoit de quoi empêcher une foible diversion au Milanais, et cependant Mantoue se perdroit.

Mais qu'assurément Casal ne se perdroit point faute de blés; qu'il estimoit qu'en cas de rupture il y faudroit faire la place d'armes de l'armée, et, par conséquent, commander qu'il y fût fait un grand magasin qui ne se pouvoit perdre, puisque les Français étoient maîtres de la ville.

Enfin que, si l'on pouvoit venir à la suspension, il estimoit que l'armée du maréchal de La Force devoit demeurer en Bresse et aux environs, hors du Dauphiné qu'il falloit garder pour le passage; mais quand il n'y auroit plus d'apparence de venir à ladite suspension, il pensoit qu'il fallût la faire passer en Italie aussitôt qu'il y auroit des blés assurés pour la nourrir; à quoi il falloit diligemment pourvoir, et ne se pouvoit faire que par la mer.

Sur cela le Roi se résolut de hâter son partement; et pource que plusieurs considérations, et particulièrement celle de Monsieur, l'obligeoient d'y apporter encore quelque petit retardement, il se résolut d'envoyer le cardinal devant.

Si le cardinal eût suivi son inclination, et s'il eût eu égard à ses intérêts, il eût essayé de détourner ce

commandement, qu'il savoit bien ne lui pouvoir être que préjudiciable; mais il ne regardoit qu'au service du Roi, et ferma les yeux à tout ce qui le concernoit en son particulier, s'offrant à lui, comme il avoit accoutumé, avec une entière indifférence à tout ce qu'il lui commandoit.

Mais tandis qu'il se disposoit à ce voyage, il crut être de son devoir de supplier Sa Majesté de considérer qu'il étoit impossible de posséder la grandeur de la royauté sans être sujet aux charges de ce bénéfice;

Qu'il étoit difficile qu'un prince eût grande réputation et grand repos, vu que souvent la bonne opinion du monde ne s'acquiert que par les grandes actions, et que d'ordinaire celles qui engendrent l'estime excitent l'envie et attirent la haine des voisins, qui ensuite lui trament toutes les affaires qu'ils peuvent pour troubler ses prospérités et rabattre sa gloire;

Que Sa Majesté n'avoit mis son nom au point qu'il étoit dans la chrétienté, que par les avantages qu'il avoit remportés sur les factieux et rebelles du royaume, sur l'Angleterre, l'Espagne et la Savoie, et ceux qui adhéroient aux injustes passions de ces Etats contre la France;

Qu'il étoit impossible que quelques-uns ne se voulussent ressentir des victoires de Sa Majesté, et par conséquent n'excitassent de nouvelles brouilleries, auxquelles il falloit, par nécessité, résister pour maintenir sa réputation au point où elle étoit; que c'étoit ce qui l'obligeoit lors à la guerre d'Italie, c'étoit ce qui faisoit que cette entreprise étoit un jeu forcé et non volontaire;

Qu'on avoit fait tout ce qui se pouvoit imaginer au

monde pour en prévenir le cours. Le traité de don Gonzalez, qui promettoit que le Roi son maître n'attaqueroit plus, ni directement ni indirectement, le duc de Mantoue en ses Etats, et la modération dont le Roi avoit usé en son voyage d'Italie, se contentant de délivrer Casal sans passer outre, le justifioient. Mais qu'il étoit impossible de faire aucun accord assuré avec des gens qui n'en passoient jamais qu'avec intention de manquer à leur parole et la violer, lorsqu'ils en trouvoient l'occasion avantageuse; que c'étoit ce que l'Espagne pratiquoit en cette occasion. Elle faisoit attaquer les états de Mantoue et du Montferrat, lorsque, par raison et par leurs promesses, on les devoit tenir plus assurés;

Que, par cette notable infidélité, les affaires étoient en ce point, que tout le Mantouan étoit perdu, et Mantoue, le duc, le prince et son fils, sa femme et ses enfans étoient assiégés; que le vrai et souverain remède de ce mal eût été que Sa Majesté passât en Italie, comme elle avoit fait il y avoit dix mois; mais beaucoup de raisons l'en devant empêcher, et Monsieur, son frère, n'ayant pas voulu accepter cet emploi, il falloit, par nécessité, que Sa Majesté l'y envoyât, qu'on laissât croire qu'elle se disposoit d'y aller, et que, sans délai, elle fît jeter quelqu'un dans Mantoue, capable d'affermir le duc, relever le courage aux assiégés, et porter les uns et les autres à attendre l'effet de son ombre et de ses armes;

Qu'il ne doutoit pas que beaucoup d'autres n'eussent autant d'affection que lui de servir en ces occasions, et peut-être plus de capacité; mais que la considération en laquelle l'avoit mis la bienveil-

lance de Sa Majesté, et le succès que ses affaires avoient eu depuis qu'il le servoit en ses conseils et en ses armées, faisoit qu'en l'absence de Sa Majesté et de Monsieur, nul autre ne pouvoit, à son avis, entreprendre cette affaire, qui requéroit non-seulement affection et capacité, mais autorité et volonté de hasarder son bien et celui qu'on pouvoit trouver sur le crédit que donnoit d'ordinaire la faveur des grands; que tous les chefs et officiers de l'armée iroient à leur charge s'ils le voyoient partir, l'argent ne demeureroit pas en arrière, il seroit fourni à temps. Enfin que, portant l'ombre du Roi, tout iroit avec la célérité possible, là où, au contraire, si d'autres avoient la charge de cette armée, elle ne seroit pas fournie de ce qui lui seroit nécessaire, quelque diligence qu'on pût faire, le malheur des cours étant tel, qu'après le soleil on ne regardoit ni considéroit-on souvent en chaque siècle que le principal astre à qui il départoit sa lumière;

Que si Sa Majesté marchoit dès cette heure sans voir premièrement ce qui arriveroit de la négociation qu'il faisoit faire avec Monsieur, il laisseroit toutes les provinces de Champagne et de Picardie en proie, donneroit lieu à ceux qui avoient emmené Monsieur hors du royaume de continuer le divorce dont ils étoient cause, jugeant qu'ils pourroient attendre l'événement du voyage du Roi sans aucun péril.

Mais, demeurant à Paris et ès environs, il ne se commettoit point à ce hasard, il n'exposoit pas sa personne aux périls de la peste, il ne se mettoit pas en compromis avec un simple lieutenant du roi d'Espagne, il ne se séparoit point de la Reine sa mère ni de

sa femme, dont la présence lui étoit nécessaire pour avoir des enfans; et ainsi, s'exemptant de tout ce que ses serviteurs devoient appréhender pour lui, il pourvoyoit à toutes affaires, en sorte que les précautions qu'il apportoit aux unes ne nuisoient point aux autres.

Et peut-être que Monsieur, sachant que, s'il s'accommodoit, le Roi vouloit faire le voyage d'Italie, il viendroit plutôt à son devoir, tant pour n'être pas cause de la perte du duc de Mantoue, que parce aussi qu'il jugeroit que Sa Majesté étant embarquée en une guerre, on ne penseroit pas à faire mal aux siens, la seule appréhension desquels l'avoit porté hors du royaume;

Que cependant le duc de Mantoue, qui agissoit foiblement, se voyant puissamment secouru, reprendroit cœur, et les Vénitiens se conformeroient à la vigueur et à la résolution avec laquelle ils s'opposoient aux tyrannies de la maison d'Autriche;

Que, d'autre part, si Sa Majesté vouloit entreprendre quelque chose en Flandre, comme il y étoit convié par les Hollandais et ses autres alliés, il étoit à propos de faire croire qu'il n'y pensoit pas, mais tournoit toutes ses pensées en Italie; ce que toute la chrétienté croiroit aisément s'ils le voyoient partir pour y aller, y ayant peu de personnes qui se pussent persuader qu'étant en l'état auquel il étoit auprès de Sa Majesté, il voulût entreprendre ce voyage s'il n'étoit assuré que Sa Majesté y dût venir;

Que bien qu'en diverses occasions passées il eût tâché de témoigner à Sa Majesté son affection, il ne pensoit point avoir fait aucune action qui lui en rendît preuve plus signalée qu'il en recevroit par ce voyage,

puisqu'il ne l'entreprenoit que pour empêcher qu'il n'y allât en personne; ce qu'il ne pourroit faire sans beaucoup d'inconvéniens pour lui et pour son Etat, et que, par ce moyen, il s'exposoit à plusieurs accidens, dont les moindres étoient ceux qu'on considéroit d'ordinaire à la guerre; qu'il savoit que les plus raffinés courtisans avoient pour maxime d'être le moins qu'ils pouvoient absens de leurs maîtres, et jugeoient que les grands sont esprits d'habitude, auprès desquels la présence fait beaucoup;

Qu'ils croiroient qu'ayant été mal avec la Reine il pouvoit retomber aisément en pareil malheur; ce qui enfin pourroit attirer la disgrâce de Sa Majesté;

Qu'ils penseroient, et avec raison, que la saison de l'hiver, la difficulté des passages d'Italie, la famine qui y étoit, la peste qui avoit infecté tous les lieux par où il falloit passer, rendoient cette affaire très-difficile; qu'ils estimeroient que la personne du marquis Spinola, et les avantages que lui et les Impériaux avoient sur la partie, ayant surpris tout le Mantouan et le Montferrat, excepté Mantoue qui étoit assiégé, et Casal qui n'étoit pas en beaucoup meilleur état, la mettoient en état d'être presque incapable de remède;

Qu'ils croiroient encore qu'ayant les forces du duc de Savoie, celles d'Espagne et de l'Empire à combattre tout ensemble, et ce en leurs propres Etats, où ils pouvoient avoir toutes commodités, et nous priver de celles qui sont nécessaires à la subsistance d'une armée, il étoit du tout impossible que cette entreprise eût bon succès.

Mais que, puisqu'un serviteur n'est pas tel qu'il doit, s'il ne sacrifie tous ses intérêts pour ceux de son

maître lorsque l'occasion le requiert, toutes ces considérations raisonnables ne l'empêcheroient point de marcher et s'exposer à tous périls pour garantir Sa Majesté des moindres qui lui pourroient arriver;

Qu'il savoit bien qu'il n'étoit pas sûr si son voyage pouvoit sauver Mantoue, vu l'état où il avoit été mis, lorsque la bonne foi d'un traité le devoit assurer davantage, et que les armes du Roi n'y étoient point pour le défendre, mais que c'étoit chose très-assurée que sans ce remède il étoit perdu, et que, partant, la réputation du Roi, qui lui étoit plus chère que sa vie, décherroit, sans qu'on fît aucun effort extraordinaire pour la maintenir, ce qui ne se pouvoit sans blâme;

Qu'il étoit impossible de prévoir et prédire assurément ce que produiroient les forces du Roi par ce voyage.

Cependant osoit-il espérer que l'événement en seroit bon; que le duc de Savoie feroit l'impossible pour se tirer d'un mauvais pas où il seroit si Sa Majesté passoit en Italie, où il faisoit passer une armée considérable; qu'il étoit trop habile pour ne connoître pas que, si la paix ne se faisoit, les forces du Roi le perdroient assurément s'il ne suivoit ouvertement ses desseins.

Et partant, ou ses soins, ses diligences et le jugement de Spinola, qui ne voudroit point hasarder sa réputation et les Etats que son maître avoit en Italie, produiroient la paix, ou M. de Savoie seroit contraint de joindre ses armes à celles du Roi et se déclarer pour la France, auquel cas ayant les passages sans obstacles et les vivres qu'on trouveroit dans ses Etats,

quoique non sans difficulté, les forces de l'Empire et de l'Espagne qui étoient en Italie, seroient contraintes de se joindre pour s'opposer aux nôtres, et ainsi le siége de Mantoue se lèveroit, et les Vénitiens pourroient avec facilité faire quitter aux Impériaux les mauvaises places dont ils s'étoient emparés au Mantouan sans résistance.

Lors les ennemis seroient contraints de désirer la paix, vu que les affaires étant réduites à ce point, ils pouvoient tout perdre par la perte d'une bataille, et ne sauroient rien gagner, quand ils la gagneroient, que la conservation de leurs Etats, étant clair que la France et la Savoie demeureroient toujours en état d'empêcher leur progrès, encore même qu'un mauvais événement nous ôtât le moyen de diminuer leurs anciennes usurpations et conquêtes.

Que trois choses étoient capables d'empêcher le bon événement de cette entreprise : une qui dépendoit du Roi, l'autre du duc de Mantoue, et la troisième du duc de Savoie.

La première étoit le manque d'hommes et d'argent, qui seul pouvoit faire surmonter beaucoup de difficultés qui se trouvoient non-seulement en toute guerre, mais particulièrement en celle-ci où M. de Savoie voudroit survendre ses denrées et se prévaloir de la nécessité qu'il verroit bien que nous aurions de passer par ses mains pour toutes choses;

La seconde étoit la foiblesse du duc de Mantoue, qui rendroit ses affaires sans remède s'il se laissoit prendre dans Mantoue, étant certain qu'ainsi qu'il étoit impossible de faire reprendre et revivre un membre séparé du corps humain, on ne pourroit ré-

parer les désordres d'un Etat dont la ville capitale seroit perdue et le souverain pris;

La troisième étoit l'humeur du duc de Savoie dont l'infidélité étoit reconnue, qui donnoit perpétuelle jalousie à ceux mêmes à qui il ne vouloit pas faire mal, dont les paroles les plus assurées étoient pleines d'inexécutions, et qui du jour qu'il seroit déclaré pour la France n'auroit autre but que d'empêcher qu'on pût parvenir à une bonne paix.

Tous les jours il feroit nouvelles propositions, et voudroit un jour entreprendre sur Gênes, demain sur le Milanais, une autre fois sur Genève.

Il mettroit toute sorte d'échanges sur le tapis pour venir à ses fins, qui étoient d'avoir ou les états du Montferrat ou les états de Milan ou de Gênes ou Genève, ou pour mieux dire tous les quatre ensemble. Son imagination même n'exempteroit pas les Etats du Pape d'entrer en contre-échange de ceux qu'il voudroit avoir, croyant que l'augmentation de la puissance d'un prince zélé au bien de la religion et de l'Eglise comme lui, seroit un assez grand avantage au Saint-Siége pour qu'il souffrît volontairement quelque mal pour un si grand bien. Quelque projet qu'il fît, il disposeroit les affaires en sorte qu'il voudroit tout avoir et ne rien bailler, et ne manqueroit pas de raisons à son imagination pour persuader qu'il n'avoit pas tort;

Que la diligence du surintendant pouvoit remédier au mal qui nous arriveroit faute d'argent, avec lequel on auroit tant d'hommes qu'on voudroit;

Quant à ce qu'on devoit craindre du duc de Mantoue, il en falloit attendre le remède de Dieu et de la crainte qu'un prince devoit avoir de tomber entre

les mains de son ennemi, où entrant, de souverain il devient esclave, et qui apparemment l'empêcheroit de faire une lâcheté.

Pour M. de Savoie, bien qu'il fût difficile, son humeur feroit plus de peine que de mal à qui la sauroit manier adroitement, pourvu qu'il eût la force en main, étant certain que si l'on étoit foible en son pays, il seroit aussi impossible d'en venir à bout faute de puissance, comme il le seroit faute d'argent si l'on en manquoit, au lieu que si au contraire l'on avoit une puissante armée et la bourse bien garnie, l'on auroit de quoi contenter sa nécessité et rendre ses ruses inutiles, et par ce moyen le faire marcher droit aux justes fins de Sa Majesté, où il se devoit porter, et non le Roi aux siennes.

Que pour conclusion trente-cinq mille hommes et quatre mille chevaux fournis de vivres et d'argent conserveroient M. de Mantoue, s'il n'étoit perdu devant qu'ils pussent venir à son secours; une moindre armée nécessiteuse ne feroit autre effet qu'ajouter à la perte de ce prince celle de la réputation du Roi.

Que l'armée du Roi étoit telle qu'il falloit en papier, mais qu'elle n'étoit pas en effet.

Que pour suppléer à ce défaut et soulager la bourse du Roi pour un temps, il offroit d'avancer toute la dépense qui seroit nécessaire pour la levée et entretien de six mille hommes de pied et quatre cents chevaux pour quatre mois, l'honneur de la confiance qu'il plaisoit au Roi de prendre en lui, et la créance qu'on avoit qu'il avoit soin de satisfaire à ce à quoi il étoit obligé, lui donnant assez de crédit pour trouver le fonds nécessaire à cette fin.

Quand même l'armée seroit complète, cette levée étoit nécessaire pour la rafraîchir dans deux mois, et il étoit certain que si aux grandes affaires on ne prenoit ses mesures trop grandes en apparence, on les trouvoit courtes en effet.

Le cardinal après avoir représenté par écrit au Roi les choses susdites, et Sa Majesté s'étant confirmée en la résolution (1) de l'envoyer en ce voyage, se remettant entièrement en lui de tout ce qui s'y pouvoit apporter pour le faire réussir heureusement, il se prépara pour partir incontinent. Cette résolution jeta une grande terreur dans les esprits des ennemis du Roi.

Bautru, qui étoit envoyé nouvel ambassadeur ordinaire à Bruxelles, écrivit du 3 décembre qu'à son arrivée il reçut en moins de vingt-quatre heures deux visites du marquis de Mirabel, qui étoit pour lors ministre principal en cette cour, une des princes d'Epinoy et du duc de Bournonville qui étoit nommé pour aller ambassadeur extraordinaire en France, de don Carle Colomna, et des deux premiers maîtres d'hôtel de l'Infante, toutes personnes qualifiées et de particulière confidence : tout cela fondé sur l'arrivée

(1) *S'étant confirmée en la résolution:* Quelque temps auparavant, Richelieu avoit été nommé principal ministre. Lorsqu'il partit pour l'armée, Louis XIII, par lettres patentes du 24 décembre, le fit lieutenant général, représentant la personne du Roi. Il avoit le droit de recevoir et d'écouter les ambassadeurs des princes et les députés des villes : il pouvoit leur en envoyer. Les ennemis de Richelieu l'appeloient *maire du palais ;* ils disoient que le Roi s'étoit dépouillé pour lui de son autorité, et ne s'étoit réservé que le pouvoir de guérir les écrouelles. On lui donna bientôt le titre de généralissime, pour le distinguer des maréchaux de Créqui, de Schomberg et de La Force, qui devoient commander sous lui.

notre pouvoir d'y encourir aucun blâme, ni d'y avoir tort, et partant que c'étoit affaire à eux, pour le propre intérêt de leur honneur, d'y chercher les remèdes les plus prompts et les plus convenables, soit que l'Infante écrivît à l'Empereur, et lui fît part de l'effroi dans lequel elle se trouvoit, soit qu'il le conçût de lui-même, et craignît un second passage du Roi en Italie après le premier qui avoit tant fait de bruit et d'effet, et qui étoit d'autant plus à craindre, que le Roi, pour cette fois, ne laissoit point d'ennemis derrière soi, qui affoiblissent et détournassent ses forces.

Cependant Colalte, dès qu'il eut reçu la nouvelle que le cardinal s'avançoit devant le Roi avec son armée pour passer en Italie, commença à parler à bon escient de la suspension d'armes, et se laissoit entendre qu'il y consentiroit volontiers à conditions raisonnables, voyant bien qu'il lui seroit difficile de subsister plus long-temps en ce siége, le pays étant tout ruiné, une partie de ses troupes dissipées, et le reste étonné par le bruit de la venue de Sa Majesté.

Il envoya quant et quant en Allemagne pour avoir un renfort de gens de guerre, et Spinola envoya demander aux princes d'Italie, qui sont ligués pour la défense de l'état de Milan, le secours ordinaire auquel ils sont obligés.

Le duc de Savoie promit les étapes pour le passage des armes du Roi par la Savoie; mais, croyant qu'il falloit nécessairement passer par ses mains, il les tenoit si chères, que cela étoit cause que l'on n'en pouvoit arrêter le marché.

Quant à celui des voitures du blé de Nice, il étoit si excessif qu'il n'y avoit point d'apparence; il ne

laissoit pas de promettre néanmoins de fournir dans tous les lieux de ses états du Milanais ou du Montferrat que l'on voudroit, la même quantité qui lui seroit portée à Nice, selon le prix dont on conviendroit avec lui pour le port, lequel il mettoit à trois écus d'or pour charge jusques au Pô.

Il promettoit pource qu'il n'osoit refuser, mais mettoit des conditions dans ses promesses pour en rendre l'exécution impossible et essayer de forcer le Roi à la paix, et principalement pource que Montfalcon lui mandoit que le cardinal étoit en impatience de savoir si toutes choses étoient prêtes en Italie pour son arrivée, et que si cela n'étoit il n'iroit point.

Cela lui faisoit chercher tous les obstacles et les longueurs imaginables, pource qu'il n'y avoit rien qu'il craignît davantage que cette venue, qu'il savoit bien qui l'obligeroit à parler français.

Le maréchal de Créqui donna avis de toutes ces choses à Sa Majesté, comme aussi de la nécessité d'argent où étoit Toiras, à raison de laquelle il avoit été obligé de faire, depuis peu de jours, un voyage à Suse pour le trouver.

Sur ces avis, Sa Majesté manda audit maréchal qu'à quelque prix que ce fût il convînt avec le duc de Savoie pour le passage de ses troupes par la Savoie, et ce par un traité bien éclairci et bien signé; qu'il se remettoit à lui de traiter avec ledit duc, au meilleur ménage qu'il pourroit, de l'échange des blés qui seroient portés à Nice, pour les fournir en l'armée de Sa Majesté en Italie, en telle part qu'elle en auroit besoin; et Sa Majesté envoya quant et quant audit maréchal l'argent nécessaire à ce sujet.

Elle lui donna aussi avis qu'elle ne désiroit pas la suspension d'armes qui avoit été proposée ; toutefois qu'elle se remettoit à lui de l'accepter s'il la jugeoit honorable et avantageuse, et qu'il estimât nécessaire de l'accepter pour la conservation de la ville de Mantoue.

Incontinent après, le cardinal partit, et avec une telle diligence, qu'il ne voulut pas passer le dernier jour de l'an à Paris, mais en sortit le 29, et arriva le dernier à Fontainebleau.

Mais auparavant que de finir cette année, il est à propos que nous ajoutions ici deux ou trois choses dignes d'être sues.

La première est que, tandis que le Roi étoit en Italie, le cardinal n'étoit pas si empêché par tant d'affaires que Sa Majesté avoit dedans et dehors le royaume, qu'il ne pensât à l'enrichissement d'icelui par l'augmentation du commerce. Il proposa à Sa Majesté d'envoyer quelqu'un de sa part en Moscovie, pour traiter avec ce prince, et obtenir liberté aux Français d'y trafiquer à conditions raisonnables. Deshayes eut cette commission.

Passant en Danemarck, il sut de quelques Français que, depuis un long temps, ils avoient discontinué de trafiquer dans la mer Baltique, à cause du grand droit que le roi de Danemarck prenoit sur leurs marchandises, en passant par le détroit du Sund, et que si, par l'autorité du Roi, ils pouvoient rétablir la traite de Nerve, d'où ils rapportoient autrefois tous les agrès et choses nécessaires à la navigation, toute la France en recevroit un grand avantage, et le commerce un merveilleux accroissement.

Il en parla au roi de Danemarck, en juillet, qui le renvoya en son conseil, avec lequel, après avoir conféré et déduit ses raisons, ledit Roi accorda de modérer l'impôt de cinq pour cent, qu'il prenoit sur toutes marchandises qui passoient par le détroit du Sund, à un pour cent des marchandises appartenantes aux sujets du Roi, qui passeroient par ledit détroit, allant et revenant de la ville de Nerve.

Mais, pour ne donner occasion aux Anglais et Hollandais de demander la même diminution, il désira limiter le temps de cette concession à huit années, avec promesse de le continuer quand elles seroient expirées.

De là passant en Moscovie, il y fut bien reçu, et, en novembre, obtint de ce prince pleine liberté aux Français d'aller trafiquer en ses Etats, avec liberté de faire profession de la foi catholique, apostolique et romaine, et tenir près d'eux des prêtres pour leur administrer les sacremens, pourvu qu'ils ne fissent leurs fonctions en public.

Il permit aussi que les Français exerçassent entre eux la justice, sans que ses juges s'en mêlassent; et leur donnoit liberté de faire passer des courriers dans ses Etats, pour envoyer en Tartarie ou en Perse les marchandises ordinaires de ces pays; lesquelles, néanmoins, il feroit donner à si bon marché par ses sujets, qu'on n'auroit point de lieu de les y envoyer quérir.

La seconde est qu'en cette même année naquit un fils au roi d'Espagne, qui fut baptisé le 17 octobre.

L'infant Carlos et la reine de Hongrie le nommèrent Balthazar-Charles-Dominique-Luc-Philippe d'Autri-

che, tant ils estimoient leurs affaires en mauvais état, qu'ils croyoient avoir besoin de tous les saints pour les défendre; de sorte que, pour les réduire tous en un mot, ils eussent plutôt fait de le nommer Toussaint.

La troisième est que Betlem Gabor mourut aussi cette année en novembre, au grand contentement de l'Empereur, qui n'avoit jamais pu avoir raison de lui; lequel, après la ruine du roi de Bohême et de tout le parti, s'étoit toujours maintenu en la possession de la plupart du royaume de Hongrie qu'il avoit conquise, et l'avoit contraint de la lui accorder, par traité, durant sa vie.

Il étoit de naissance Hongrois, d'ancienne famille, fils d'un père qui mourut à la prise de la ville de Goula par les Turcs, laquelle lui appartenoit en propre, et qu'il défendit jusques à l'extrémité, ayant en vain attendu le secours de l'Empereur, qui l'abandonna.

Betlem Gabor, son fils, dénué de la plupart de ses biens, se mit au service de Sigismond, prince de Transylvanie, et monta par tous les degrés de guerre, sous le prince Sigismond et ses successeurs, jusques aux plus hautes charges, et enfin jusques à celle de général des armées de Gabriel Battori; lequel, étant prince désordonné, devint amoureux de sa femme, et lui voulut faire violence, ce qui l'obligea d'avoir recours au Turc l'an 1614.

Le premier visir étoit lors Nassouf bacha, homme hardi et entreprenant, qui reçut cette occasion avec espérance de s'en avantager pour le service de son maître, et prendre quelque entrée en Transylvanie pour s'en emparer.

Il assista ledit Betlem de deux armées; l'une entra par la Hongrie au Pont de Trajan, sous le commandement de Squender, bacha de Temeswar; l'autre par la Valachie à Brussovia, commandée par Betlem même.

Battori, ne pouvant résister à cette grande puissance, s'enfuit de Transylvanie en la ville de Varadin, que les princes de Transylvanie tiennent dans la Hongrie.

Betlem prit son temps, assembla les Etats du pays, et s'y fit élire prince au lieu de Battori, qui envoya vers l'empereur Mathias pour lui demander assistance.

Mathias la lui promet, mais, partie par mauvaise volonté, partie par impuissance, la lui envoya si foible, qu'elle n'étoit pas suffisante pour le rétablir; et, craignant de l'offenser par ce foible secours, et qu'il n'en prît occasion de se donner au Turc, et lui livrer quelques forteresses qu'il avoit encore en sa puissance, il donna commandement à Abafy, gouverneur de Tokai, qui commandoit la plupart des troupes qu'il lui avoit envoyées, de trouver moyen de se défaire de lui.

Ils firent plusieurs entreprises sur sa personne; une desquelles fut de lui dire, quand il auroit bu, que la lame de son épée étoit excellente, afin de leur donner occasion de la leur montrer, et de la mettre en la main de quelqu'un d'eux, qui pourroit lors se rendre maître de lui, étant désarmé comme il étoit.

L'invention leur succéda, en partie, comme ils désiroient; car, dès qu'ils lui eurent parlé de son épée, il la leur mit en la main, mais aucun d'eux n'eut la hardiesse de l'attaquer, le premier craignant

de grandes pensions que l'Empereur lui payoit par chacun an.

Depuis cette paix, à mesure que l'Empereur lui vouloit manquer de parole en quelque point, il s'en ressentoit courageusement, et vouloit renouveler la guerre, de sorte qu'il le tenoit toujours en échec et en crainte.

Il mourut en novembre de la présente année, et, par sa mort, ce qu'il tenoit de la Hongrie revint à l'Empereur.

Mais ce qui arriva de plus mémorable, comme étant plus important à la foi de Jésus-Christ, contre laquelle il sembloit qu'un schisme s'élevoit en France, qui eût bientôt gagné toute la chrétienté, c'est que maître Edmond Richer, auteur de ce mal, fut induit et persuadé, par le soin et la diligence du cardinal, à se dédire de l'opinion erronée, et du livre pernicieux qu'il avoit publié contre la puissance du pape, vicaire de Jésus-Christ et chef de son Eglise.

Il naquit en un village appelé Chausse, près Bar-sur-Seine, du ressort de Troyes, de pauvres parens qui, n'ayant pas moyen de l'entretenir ès universités, l'envoyèrent à Paris pour servir, et, en servant, étudier. Il arriva au collége du cardinal Lemoine, et se mit à servir un docteur nommé Bouvart, demeurant audit collége, ayant nombre d'écoliers en pension chez lui.

Il fit audit collége ses études d'humanités, où il réussit assez bien; mais, en philosophie, il ne réussit pas si bien, n'ayant jamais pu pénétrer dans le fond de cette science. Ayant achevé son cours, et obtenu le degré de maîtrise ès arts, il alla régenter à Angers,

où, après avoir passé quelques années, il revint à Paris, régenta la philosophie au collége de Bourgogne, et entra au cours de théologie dans la Sorbonne. Durant sa demeure audit collége il fut peu aimé, à cause de son naturel fier et hautain. Les guerres de la ligue étant lors allumées en ce royaume, il en étoit, et des plus ardens et factieux.

Dès que la ville de Paris fut prise, le 22 mars 1594, qui fut le commencement de l'avancement des affaires du Roi, il changea d'opinion, et ils furent tout étonnés, en Sorbonne, qu'ils l'ouïrent parler tout au contraire de ce qu'il faisoit auparavant, et non-seulement blâmer la ligue, ses partisans et ses maximes, mais se mettre à hanter familièrement les huguenots, et, entre eux, La Popelinière, historien fameux et infâme, qui a écrit l'histoire des troubles avec beaucoup de passion et de mensonge.

Ce qui mut aucunefois ses confrères de lui dire qu'il se donnât garde qu'il n'entrât dans les opinions erronées contre le chef de l'Eglise, dans lesquelles plusieurs de ceux qu'il hantoit étoient; mais, sans répondre, il méprisoit ce qu'ils lui disoient.

A quelques années de là, le décès du grand-maître du collége du cardinal Lemoine étant arrivé, il fut pourvu à cette charge par le moyen de quelques conseillers de la cour, sur l'opinion qu'ils avoient qu'il étoit bon serviteur du Roi.

A six ou sept ans de là, sur un bruit qui courut que les jésuites sollicitoient d'être rappelés dans l'université, estimant que le vrai moyen de les en empêcher étoit d'y procurer quelque réformation, il en obtint un arrêt par lequel un président, des conseillers et

quelques-uns de l'université furent nommés pour y travailler.

Il dressa les constitutions et les réglemens de tous les arts et de toutes les facultés, les fit homologuer en la cour, et publier en l'université.

Le Roi, qui avoit des desseins qui regardoient plus loin, et des causes particulières pour lesquelles il vouloit rappeler les jésuites, ne laissa pas de les rétablir dans le collége de Clermont et dans Saint-Louis, pourvu, toutefois, que dans leurdit collége ils ne régentassent point par eux-mêmes, mais seulement par les maîtres séculiers qui introduisoient leurs pensionnaires. Durant tout le règne du feu Roi, les jésuites demeurèrent en cet état. Dès que Dieu l'eut appelé à lui, ces bons pères, sachant combien les passages et changemens des choses sont favorables à ceux qui ont des affaires, présentèrent requête à la Reine-mère, régente, afin qu'il leur fût permis de régenter par eux-mêmes, non-seulement dans Paris, mais dans toutes les villes où ils seroient appelés.

En ayant obtenu les lettres patentes qu'ils demandoient, toute l'université s'y opposa, et Richer, entre autres, qui en avoit été lors créé censeur, s'y opposa au parlement, où il empêcha l'entérinement desdites lettres, et fit dire qu'ils renverroient leurs pensionnaires aux séculiers qu'ils avoient.

Plusieurs questions s'étant émues sur ce sujet, et étant mis en avant que les jésuites avoient plusieurs opinions erronées concernant Sa Sainteté, il s'emporta si loin au-delà des bornes du devoir et de la vérité, qu'il fit un livre, *De ecclesiasticâ et politicâ Potestate,* dans lequel il y avoit beaucoup d'erreurs

contre la foi, les plus grossières desquelles furent réfutées par maître André Duval, docteur en Sorbonne et professeur du Roi en théologie, qui en écrivit exprès, et en parla avec tant de chaleur à ses confrères, qu'ils résolurent de censurer le livre de Richer; ce qu'ayant fait, la cour de parlement, qui croyoit que ce fût une pure question d'Etat, et non de religion, y intervint, se saisit des exemplaires et les fit apporter au greffe.

Le cardinal du Perron, archevêque de Sens, prenant en main la cause de l'Eglise, assembla ses suffragans, et, nonobstant toute opposition au contraire, censura ledit livre. Richer présenta requête au parlement contre la censure; la Reine, par son autorité, arrêta les procédures.

Mais, bien que les procédures extérieures en fussent arrêtées, le venin intérieur ne laissoit pas de couler et s'insinuer dans tout le corps de cet Etat, et d'autant plus dangereusement qu'ils attribuoient la mort du feu Roi à la doctrine laquelle Richer disoit combattre par son livre.

Cela fit que plusieurs docteurs se joignirent à lui, et jusques à un tel nombre qu'il sembloit être le plus grand dans la faculté; son impunité sembloit obliger à le suivre tous ceux qui ne prenoient pas le loisir et la peine de pénétrer jusques au fond de la difficulté. L'évêque de Paris essaya plusieurs fois de le mettre en son devoir; le cardinal de La Rochefoucauld s'y employa aussi, et, par autorité du Roi, le contraignit de comparoir devant lui et d'abjurer les erreurs qu'il avoit mises en avant; mais il les abjuroit de manière qu'il y demeuroit toujours, d'autant qu'il

remettoit la faute, non sur ses manquemens, mais sur les mauvaises interprétations qu'on donnoit à ses propositions ; de sorte qu'à l'ouïr interpréter son dire, il n'avoit point failli, bien qu'à lire ce qu'il avoit écrit, et à l'entendre, comme les paroles pouvoient et devoient être entendues, il ne pouvoit être soutenu.

Enfin ce mal, qu'en cette manière les remèdes aigrissoient au lieu de le guérir, fut heureusement terminé par l'entremise du cardinal, qui, l'ayant appelé, lui parla avec tant de vigueur et d'efficace, qu'il le contraignit, par la force de ses raisons, à se dédire sincèrement et volontairement de son erreur.

Cette action reçut tant de bénédiction de Dieu, que Richer depuis ne parla plus de ses erreurs, non plus que s'il n'en eût jamais été infecté; son ame en étant si entièrement lavée qu'il n'y en restoit plus aucune apparence de vestige; et la troupe de ceux qui l'avoient accompagné en cette opinion, le suivant comme leur maître, se dissipa et s'évanouit, de sorte que depuis il n'en a plus été parlé.

Enfin, pour le sceau de cette action, et afin que l'effet en fût irrévocable, et qu'on ne retombât plus à l'avenir en semblable inconvénient, la faculté de théologie, par l'avis du cardinal, ordonna que, de là en avant, tous les bacheliers en théologie seroient obligés de faire le serment, qui depuis quelque temps avoit été discontinué, de ne jamais rien dire ni enseigner qui fût contre les décrets des saints papes, non plus aussi que contre les décrets de la faculté, d'autant que, comme les décrets des papes par l'autorité des souverains pontifes est maintenue, celle des rois l'est par les décrets de ladite faculté.

LIVRE XXI.

[1630] Depuis six ans que le cardinal est dans les affaires, la France, reprenant quelque vigueur, s'est opposée aux torrens des usurpations d'Espagne, qui avoient eu leur cours libre depuis la mort du feu Roi, mais avec ce désavantage, que la plupart de ses forces étoient diverties, ou par autres guerres étrangères, ou par les civiles qu'elle avoit en elle-même.

Maintenant qu'elle a contraint les Anglais de lui demander la paix, et a éteint le feu de la rébellion de l'hérésie, elle a toutes ses forces libres pour les employer, en Italie, à désabuser l'Espagne de la croyance qu'elle a de pouvoir envahir les Etats d'autrui, d'autant plus hardiment que moins elle pense que la France soit assez puissante pour arrêter le coursde ses injustes entreprises.

L'Espagne de son côté s'arme, et de forces et de ruses, pour se maintenir en cette réputation; elle abandonne le soin de la Flandre pour ne penser qu'à l'Italie, appelle d'Allemagne toutes les forces de l'Empereur dont elle peut disposer, et cependant, pour gagner temps, et se maintenir toujours en la créance des peuples, et leur persuader qu'elle n'est pas cause de tous les mouvemens qui produisent tant de troubles en toute la chrétienté, elle publie qu'elle veut la paix, et n'en refuse aucunes conditions raisonnables; et, pource que la résolution du Roi l'étonne, de faire passer les Alpes à son armée nonobstant la rigueur de l'hiver, elle condescend à une suspension

d'armes, mais avec des conditions frauduleuses, et qui n'ont que l'apparence d'équité.

Le cardinal, qui sait qu'un moment dans les affaires les peut ruiner pour plusieurs années, a voulu, comme nous avons dit ci-devant, partir de Paris avec telle diligence qu'il n'y voulut pas attendre le jour de l'an, mais y alla dire la messe à Fontainebleau, d'où il partit le jour même.

Il ne fut pas sitôt hors de Paris, qu'il reçut une dépêche du maréchal de Créqui, du 21 décembre, par laquelle il lui mandoit que Mazarin et l'abbé Scaglia étoient revenus à Turin le jour de devant, lesquels croyoient avoir apporté des propositions d'une suspension d'armes si raisonnables qu'elle ne seroit point refusée, lesquelles il ne se pressoit point d'apprendre, voulant essayer à porter l'affaire jusqu'à l'arrivée dudit seigneur;

Que si on lui accordoit tous les points que ledit cardinal lui avoit fait connoître avoir agréables par le mémoire de la créance de Meaux, il auroit de la peine à la refuser; néanmoins, qu'il espéroit trouver des moyens pour ne conclure rien jusques après les fêtes de Noël, auquel temps il espéroit recevoir les commandemens du Roi;

Que le nonce Pensirole devoit être dans trois jours à Turin; que Mazarin et l'abbé Scaglia pensoient réduire les choses en l'état que l'on les signeroit à son arrivée;

Que Mantoue ne couroit point de fortune, l'armée des ennemis se ruinoit, et que Sa Majesté avoit loisir de prendre ses résolutions; qu'il ne gâteroit rien, et qu'aussitôt qu'on lui proposeroit des con-

ditions raisonnables et certaines, il dépêcheroit un courrier.

Le cardinal, joyeux de cette bonne nouvelle, envoya Bachelier, qui en étoit le porteur, en rendre compte au Roi, et des autres particularités dont Sa Majesté voudroit s'enquérir.

Cependant il écrivit de Nemours, le 2 janvier, au maréchal de Créqui, et lui manda qu'il arrêtât le marché des étapes avec M. de Savoie, tant pour la cavalerie que l'infanterie par la Savoie;

Qu'il lui donnât avis s'il faudroit donner de l'argent d'avance audit sieur de Savoie, et quelle quantité, afin qu'on lui en envoyât en diligence;

Qu'il convînt avec M. de Savoie des lieux où il logeroit l'armée en arrivant à Suse; qu'elle ne pouvoit pas être si serrée que ci-devant, étant plus grosse, joint que la santé du cardinal ne lui permettoit pas d'y demeurer plus de deux ou trois jours;

Qu'il traitât avec ledit sieur de Savoie et le prince de Piémont pour la nourriture de l'armée dans ses Etats; qu'il convînt avec eux qu'ils commenceroient à fournir ladite nourriture dès le 6 février, et que pour cet effet ils envoyassent un homme au sieur de Percy pour recevoir quatorze mille charges de blé qu'il avoit ordre de délivrer pour porter à Nice;

Qu'il arrêtât un prix raisonnable avec eux pour chaque charge de blé qu'ils fourniroient pour l'armée;

Qu'il arrêtât aussi avec eux les étapes pour toute l'armée du Roi jusque dans le Montferrat, d'où viendroient les vivres lorsqu'on seroit dans ledit pays, et en quel temps ils les feroient fournir; qu'on lui paieroit comptant ce qu'il fourniroit;

Qu'il vît avec eux encore ce qu'on pourroit faire contre les Espagnols, et ce qu'il y falloit entreprendre, afin qu'on ne perdît point de temps étant là en délibérations, et qu'il ne signât aucune suspension ni proposition sans les envoyer au Roi pour savoir sa volonté.

Incontinent après, il reçut une dépêche du maréchal de Créqui, qui lui mandoit qu'ayant donné part de cette négociation à l'ambassadeur de Venise, qui étoit de delà, il lui avoit dit que la république ne pouvoit approuver cette suspension ni aucun traité que les armes de Sa Majesté ne fussent en Italie;

Qu'il étoit convenu avec M. de Piémont du passage de l'armée du Roi en leurs Etats, mais non du prix, pource qu'ils vouloient quatorze sous pour homme de pied et quarante pour homme de cheval; que si le cardinal alloit à Lyon, le prince de Piémont iroit s'aboucher avec lui près de Lyon, s'il le désiroit;

Et que ledit prince croyoit qu'il falloit la paix afin de renvoyer les Allemands, et boucher le passage des Grisons aussitôt qu'ils l'auroient quitté; mais que, si deux mois après on vouloit une rupture, il témoignoit y vouloir entrer avec affection, et en fournir des prétextes.

En quoi le cardinal remarqua la façon accoutumée de Savoie à traiter, qui est de cacher le serpent sous les fleurs, et essayer d'éluder toujours les occasions présentes par des espérances vaines.

Le cardinal lui répondit, le 3 janvier, que ceux qui proposoient la suspension ayant laissé passer beaucoup de temps sans la conclure à des conditions raisonnables, ce qui avoit contraint Sa Majesté de faire

de grands préparatifs pour secourir M. de Mantoue, il n'y avoit plus lieu de la signer;

Qu'elle étoit inutile à M. de Mantoue, qui mandoit lui-même n'avoir rien à craindre puisque les forces du Roi approchoient;

Qu'elle étoit du tout avantageuse aux ennemis, qui, par ce moyen, se rafraîchiroient à leur aise dans leurs quartiers, au lieu d'être en la boue jusqu'au genou comme ils étoient faisant faction dans leurs postes;

Qu'ils attendroient, par ce moyen, commodément et sans péril le secours puissant qu'on leur préparoit en Allemagne pour le printemps;

Qu'elle leur donneroit lieu de faire croire qu'ils n'auroient fait que par convention ce à quoi la nécessité les contraignoit, leur foiblesse, leur misère, la saison et l'approche de l'armée du Roi, ne leur permettant pas de continuer le siége;

Que les Espagnols ne faisoient rien que par la force; que toutes leurs négociations étoient frauduleuses, témoin celles qu'ils avoient faites lorsque le Roi étoit à Suse;

Qu'une suspension ôteroit la grande espérance que tout le monde concevoit des forces que le Roi faisoit marcher en Italie; qu'elle ralentiroit le feu des Vénitiens qui ne la vouloient point.

Au reste, que rien ne pouvant empêcher l'armée du Roi de faire de grands effets que le manque de vivres, il falloit l'employer tandis que nous en avions pour soutenir, et non pas les consommer pendant les négociations, que M. de Savoie, industrieux à telles pratiques, tireroit en autant de longueurs qu'il en faudroit pour attendre que les ennemis et lui-

s princes en sorte qu'ils n'usassent
rs ordinaires ès choses néces-
u Roi pussent produire de
armée comme celle-
que Sa Majesté
l de ne point
isser passer un

après une dépêche
vier, par laquelle il lui
our de Noël, Colalte avoit
de Mantoue, laissant tous
autour de ladite ville, comme
orges et les retranchemens faits
avoit mis les troupes en garnison à
Benedet et Gazole; que cette retraite
e avoit été facilitée par la suspension ta-
sur les instances du Pape, et qu'il eût été à
que le maréchal de Créqui n'eût point tant
orté de difficulté au traité de ladite suspension,
u les assurances que Colalte donnoit, et les promesses de l'Impératrice, par ses lettres, que le duc de Nevers recevroit toutes sortes de contentement et l'investiture moyennant quelque acte de soumission.

Le cardinal lui répondit incontinent que, pour répondre à ce qu'il lui avoit plu de lui écrire, il l'assuroit que la pureté des intentions de Sa Majesté étoit telle, qu'elle n'avoit jusques alors eu d'autre fin aux affaires d'Italie que de délivrer le duc de Mantoue des persécutions qu'il recevoit, par voie douce et amiable; qu'elle avoit long-temps espéré ce bonheur, mais que les longueurs d'Espagne et les diverses

même se fussent fortifiés, et que l'armée du Roi commençât à diminuer; qu'en toute affaire, et particulièrement à la guerre, il n'y avoit qu'à prendre l'occasion qui étoit venue, et partant qu'il ne la falloit pas perdre;

Que l'intention du Roi n'étoit point éloignée de la paix, mais qu'il la vouloit prompte et assurée, ou une forte guerre;

Que la paix se pouvoit faire en donnant l'investiture à M. de Mantoue, délivrant son pays et nos autres alliés des oppressions qu'ils souffroient, et assurant les conditions d'un bon traité, en sorte qu'il n'y eût pas lieu de craindre d'y être trompé;

Que si on venoit à la guerre, on verroit avec lui les moyens qu'il y faudroit tenir, et qu'il pouvoit être assuré qu'on ne manqueroit ni d'hommes ni d'argent; que pour la faveur que M. le prince de Piémont lui vouloit faire en venant près de Lyon pour le voir, s'il étoit homme de vent, il rechercheroit cet honneur qui lui étoit offert avec tant de courtoisie, mais qu'allant toujours plutôt au solide qu'à l'apparent, il estimoit qu'il ne pouvoit faire ce voyage sans perdre le temps qui lui étoit nécessaire pour faire promptement préparer les étapes pour le passage des troupes, le magasin de blés pour faire subsister l'armée dans le Montferrat, et les canons et munitions de guerre nécessaires à M. de Savoie;

Qu'au reste il avoit tant de désir de servir ledit prince de Piémont, sans l'incommoder, qu'il aimoit mieux s'avancer promptement à Suse que de lui donner cette peine, joint que maintenant il falloit plutôt agir que négocier;

Qu'il pressât ces princes en sorte qu'ils n'usassent point de leurs longueurs ordinaires ès choses nécessaires, afin que les forces du Roi pussent produire de bons effets, parce qu'une grande armée comme celle-là ne pouvoit demeurer oisive, et que Sa Majesté avoit tellement commandé audit cardinal de ne point perdre le temps, qu'il ne désiroit pas laisser passer un seul jour inutilement.

Le cardinal reçut incontinent après une dépêche de la part dudit duc, du 4 janvier, par laquelle il lui donnoit avis que le second jour de Noël, Colalte avoit entièrement levé le siége de Mantoue, laissant tous les postes qu'il tenoit autour de ladite ville, comme le bourg Saint-Georges et les retranchemens faits devant Porto, et avoit mis les troupes en garnison à Gorto, Saint-Benedet et Gazole; que cette retraite dudit Colalte avoit été facilitée par la suspension tacite faite sur les instances du Pape, et qu'il eût été à désirer que le maréchal de Créqui n'eût point tant apporté de difficulté au traité de ladite suspension, vu les assurances que Colalte donnoit, et les promesses de l'Impératrice, par ses lettres, que le duc de Nevers recevroit toutes sortes de contentement et l'investiture moyennant quelque acte de soumission.

Le cardinal lui répondit incontinent que, pour répondre à ce qu'il lui avoit plu de lui écrire, il l'assuroit que la pureté des intentions de Sa Majesté étoit telle, qu'elle n'avoit jusques alors eu d'autre fin aux affaires d'Italie que de délivrer le duc de Mantoue des persécutions qu'il recevoit, par voie douce et amiable; qu'elle avoit long-temps espéré ce bonheur, mais que les longueurs d'Espagne et les diverses

remises qui étoient arrivées en tout ce qui s'étoit passé en cette affaire, lui ayant fait croire avec grande raison que les ennemis dudit duc de Mantoue prenoient plaisir de parler d'accord et de paix, pour ne faire ni l'un ni l'autre, elle s'étoit résolue de l'envoyer en Italie, comme avant-coureur de sa personne, avec une armée assez considérable;

Qu'en ce faisant elle lui avoit donné des ordres si précis, qu'il n'avoit pas la liberté de les changer;

Que le premier étoit de ne perdre aucun temps, ce qui faisoit qu'il le supplioit de faire si promptement ouvrir les étapes de Savoie, selon la promesse qu'il en avoit faite au maréchal de Créqui, que l'armée du Roi pût commencer à passer le 25 dudit mois de janvier, et que Sa Majesté lui en sauroit grand gré.

Le cardinal reçut le 11 une dépêche du maréchal de Créqui, du 6 dudit mois, par laquelle il lui mandoit que, sans rupture, il porteroit la suspension jusqu'à son arrivée à Lyon, pourvu qu'il y fût le 15 du mois; qu'il avoit enfin résolu le traité pour les étapes, pour quinze mille hommes de pied et douze cents chevaux par la Savoie, et devoit dans deux jours signer le contrat;

Que les Allemands avoient bien quitté Porto et Saint-Georges, mais qu'ils s'étoient retirés en des lieux fermes autour de Mantoue pour empêcher que les vivres n'y entrassent, et avoient envoyé rafraîchir toute leur cavalerie et la plupart de leur infanterie, sur les terres de Modène, Parme, Guastalle et Bussole;

Qu'il avoit offert à l'ambassadeur de Venise, si leurs armes vouloient incommoder celles de Colalte, et de-

Qu'il pressât ces princes en sorte qu'ils n'usassent point de leurs longueurs ordinaires ès choses nécessaires, afin que les forces du Roi pussent produire de bons effets, parce qu'une grande armée comme celle-là ne pouvoit demeurer oisive, et que Sa Majesté avoit tellement commandé audit cardinal de ne point perdre le temps, qu'il ne désiroit pas laisser passer un seul jour inutilement.

Le cardinal reçut incontinent après une dépêche de la part dudit duc, du 4 janvier, par laquelle il lui donnoit avis que le second jour de Noël, Colalte avoit entièrement levé le siége de Mantoue, laissant tous les postes qu'il tenoit autour de ladite ville, comme le bourg Saint-Georges et les retranchemens faits devant Porto, et avoit mis les troupes en garnison à Gorto, Saint-Benedet et Gazole; que cette retraite dudit Colalte avoit été facilitée par la suspension tacite faite sur les instances du Pape, et qu'il eût été à désirer que le maréchal de Créqui n'eût point tant apporté de difficulté au traité de ladite suspension, vu les assurances que Colalte donnoit, et les promesses de l'Impératrice, par ses lettres, que le duc de Nevers recevroit toutes sortes de contentement et l'investiture moyennant quelque acte de soumission.

Le cardinal lui répondit incontinent que, pour répondre à ce qu'il lui avoit plu de lui écrire, il l'assuroit que la pureté des intentions de Sa Majesté étoit telle, qu'elle n'avoit jusques alors eu d'autre fin aux affaires d'Italie que de délivrer le duc de Mantoue des persécutions qu'il recevoit, par voie douce et amiable; qu'elle avoit long-temps espéré ce bonheur, mais que les longueurs d'Espagne et les diverses

pour armer une honnête garnison, quelques pièces ordinaires de la place, dix ou douze milliers de poudre, du plomb et de la mèche à proportion;

Qu'il ne pouvoit arriver de mal de laisser ces munitions, mais du bien, en ce que Monsieur ne connoîtroit pas une ouverte méfiance;

Que Sa Majesté jugeroit bien que cet avis n'avoit pour but que son service, qui seul le conduiroit éternellement, quand il iroit du péril de sa vie;

Qu'aussi n'appréhendoit-il pas qu'elle trouvât mauvais qu'il le lui donnât, connoissant trop son jugement et sa bonté.

Sa Majesté avoit reçu avec déplaisir la nouvelle que Bouthillier s'étoit relâché à lui accorder la Touraine; d'Effiat en donna avis au cardinal, et qu'il avoit osé disputer avec le Roi qu'il avoit eu raison de le faire, et qu'il en réussiroit un grand avantage au service de Sa Majesté.

Elle avoit aussi quelque peine qu'on lui eût accordé les 200,000 livres, desquels Bullion mandoit au cardinal, du 10 janvier, que le Roi disoit que Monsieur se prévaudroit, et qu'étant à Orléans il lui prendroit peut-être fantaisie de ne venir sitôt à la cour; et ledit Bullion croyoit que c'étoit là le principal grief de Sa Majesté. La Reine excusoit Bouthillier, et disoit qu'il avoit charge de donner cette somme par son instruction; néanmoins Sa Majesté insista au contraire, et dit qu'il s'en plaindroit au cardinal, et qu'il ne manqueroit de lui en écrire. Bullion prit la hardiesse de lui dire que cette somme étoit bien employée, et qu'elle lui épargneroit des millions d'or, parce que ses ennemis seroient bien plus souples à faire la paix, lorsqu'ils

verroient Monsieur près de Sa Majesté, lui rendant le devoir auquel il étoit obligé.

Sur quoi ledit Bullion mandoit au cardinal qu'il l'excusât s'il prenoit la hardiesse de lui dire que pendant son absence il n'y avoit personne qui pût tenir le timon.

Il lui mandoit aussi que le Roi avoit été en extrême peine du maréchal de Créqui, estimant qu'il auroit signé la suspension d'armes; qu'il avoit fait voir à Sa Majesté la lettre qu'il avoit dudit maréchal, du 26 décembre, par laquelle il l'assuroit qu'il ne se hâteroit point, et qu'il feroit en sorte que cette affaire seroit remise entière entre les mains du cardinal, et qu'il avoit fait voir clairement à Sa Majesté que les conseils qu'il lui avoit donnés, et la peine qu'il prenoit présentement, avoient porté les affaires à tel point, que la guerre et la paix étoient entre ses mains, selon qu'il la jugeroit honorable ou non à Sa Majesté.

Le 11 janvier le maréchal d'Estrées partit de Decize pour aller à Venise, et de là à Mantoue, pour assister et encourager ledit duc.

Le 13 janvier le cardinal fit une ample dépêche au Roi sur deux points:

Le premier, à ce qu'il lui plût faire prendre un soin particulier de ses frontières de Picardie et de Champagne;

L'autre, lui conseillant de convier Monsieur de venir avec Sa Majesté en l'armée comme son lieutenant général, pour y commander après lui avec toute l'autorité qu'il pourroit désirer, et, au cas qu'il n'acceptât pas cet honneur, lui laisser l'autorité à Paris, comme la Reine sa mère l'y avoit eue pendant

le siége de La Rochelle et le premier voyage d'Italie; il lui remontroit très-humblement que, pendant que Sa Majesté restitueroit la paix à l'Italie, il ne falloit pas douter que les Espagnols et Impériaux n'eussent tous les desseins qu'ils pourroient pour divertir ses justes entreprises;

Qu'ils ne le pouvoient faire que par force ouverte, entrant en France avec une armée puissante, ou par surprise;

Qu'il sembloit que le premier n'étoit pas beaucoup à craindre, tant parce que les susdits ennemis du Roi avoient et auroient diverses affaires en divers lieux, qu'à cause de la grande misère et nécessité en laquelle ils étoient, joint qu'ils ne pouvoient faire un tel dessein qu'on ne le prévît de longue main, par les préparatifs dont il ne se pouvoit qu'on n'eût divers avis, et partant qu'on n'y pût remédier aisément, y ayant une armée en Champagne suffisante pour cet effet.

Mais qu'il falloit soigneusement pourvoir à tout ce qui peut empêcher les surprises des places, qui en un seul instant seroient capables de troubler les desseins de Sa Majesté;

Que pour cet effet il étoit à propos que le Roi envoyât tous les gouverneurs de Champagne et de Picardie en leurs places, et leur fît un commandement très-exprès de tenir leurs garnisons complètes, faire garde aux portes des villes frontières, et faire que les habitans fissent apporter dans icelles tous les blés qu'ils auroient à la campagne; que le sieur de Marillac pourroit, s'il plaisoit au Roi, avoir le soin de faire exécuter cette ordonnance par toute la Cham-

pagne, se transportant de lieu à autre selon qu'il estimeroit à propos, et messieurs d'Elbeuf et de Chaulnes pourroient faire le même en Picardie, où il étoit nécessaire qu'ils s'en allassent tous deux, et visitassent les diverses villes de la province, l'un d'un côté, l'autre de l'autre, selon que le Roi l'ordonneroit;

Que la vigilance et le soin de ces deux personnes, et la présence des gouverneurs particuliers, sembloient assurer cette province. Cependant il seroit bon que le sieur de Chaulnes arrêât dès à cette heure tous ses amis pour faire des troupes et de pied et de cheval, dont il avoit promis au Roi de faire la dépense par avance s'il en étoit besoin.

Et afin que M. d'Elbeuf ne prétendît pas avoir sujet de se plaindre, Sa Majesté pourroit lui commander, si elle l'avoit pour agréable, d'arréer aussi ses amis et tenir sa compagnie de gendarmes en état d'être mise sur pied au premier mandement, qui ne se feroit, pour ne ruiner point la province et ne dépendre point d'argent mal à propos, qu'en cas de nécessité;

Que pour ce qui étoit de la Champagne il étoit aisé de la garantir, ayant autant de troupes que Sa Majesté y avoit sur pied, qui se pouvoient et devoient loger en toutes les places, et particulièrement en celles où il y avoit le plus à craindre;

Que Saint-Dizier étoit pour lors celle où par raison on devoit plus appréhender qu'il arrivât inconvénient à cause de l'infidélité connue du gouverneur. Qu'on ne pouvoit représenter l'inconvénient qui arriveroit si cette place étoit perdue. Que l'expérience avoit bien fait voir qu'il n'y avoit pas lieu de se fier en cet homme, sur la parole de M. de Guise, tant à

cause de la liaison en laquelle étoit M. de Lorraine avec l'Empereur, que parce aussi que beaucoup de grands du royaume ne demanderoient pas mieux que d'y voir renaître des troubles, qui les empêcheroient d'être soumis au Roi, comme ils l'étoient contre leur gré.

Qu'il ne lui étoit pas aisé de donner de si loin les moyens d'assurer cette place, non pource que la chose fût difficile en elle-même, mais parce qu'il ne savoit pas en quel engagement ceux qui avoient agi avec Monsieur de la part du Roi étoient sur ce sujet.

Supposé qu'il n'y en eût point comme il le croyoit, parce que M. de Bellegarde avoit toujours témoigné que Monsieur ne se soucioit pas qu'on y mît ordre, quand il seroit accommodé avec le Roi, il faudroit que le sieur de Marillac logeât des garnisons en toutes les places, mît un des vieux régimens en celle-là; étant logé dans la ville, il seroit bien aisé de porter les habitans à faire de grandes plaintes contre le gouverneur, pourvu qu'on les assurât sous main que le Roi l'en vouloit tirer; que sur ses plaintes, le Roi auroit juste prétexte de le mander; s'il obéissoit, il seroit aisé de traiter avec lui en lui donnant quelque légère récompense; s'il refusoit, Sa Majesté pourroit donner charge audit sieur de Marillac de s'en rendre maître par force ou par surprise; mais qu'il falloit apporter tant de conduite en cette affaire, que l'esprit de Monsieur ne s'aigrît pas de nouveau sur ce sujet. Ce qui faisoit que, s'il y avoit moyen, il falloit tirer le gouverneur de cette place avec son gré, ou disposer Monsieur, vu le bon traitement que le Roi lui avoit fait, à approuver le changement de

ce personnage, où il ne pouvoit prétendre être intéressé en aucune façon, puisque le Roi lui vouloit donner récompense, et ce non à l'occasion de ce qu'il avoit fait pour Monsieur, mais parce qu'il y avoit preuve que son fils avoit été traiter jusqu'à Milan avec les Espagnols, qui avoient envoyé ordre en Allemagne pour surprendre cette place.

Qu'il étoit à noter que, devant que de traiter aucune chose avec ledit gouverneur, ni en faire parler à Monsieur, il étoit nécessaire qu'un fort régiment fût logé dans la ville, et y vécût avec si bon ordre que les habitans eussent sujet de s'en louer;

Que c'étoit beaucoup d'avoir ramené Monsieur dans le royaume, et remis son esprit en la disposition en laquelle on lui avoit mandé qu'il étoit, de reconnoître son devoir envers le Roi et la Reine sa mère; mais que ce n'étoit rien si ce qui étoit si bien commencé ne se parachevoit, et si ce prince n'étoit mis en état où il pût subsister avec un contentement raisonnable au jugement de tout le monde;

Que le bien du service du Roi requéroit que Monsieur fût toujours avec lui dans ses armées, pour y commander après lui; mais que la crainte qu'on avoit que ceux qui étoient auprès de sa personne ne lui donnassent pas ce conseil, faisoit penser à tous les divers états où il pouvoit demeurer, pendant que le Roi seroit hors de Paris.

Si Sa Majesté venoit tout-à-fait en Italie, Monsieur lui pourroit demander l'armée de Champagne, et ne prévoyant pas, par la connoissance qu'il avoit plu à Sa Majesté donner à ses serviteurs de ses intentions, qu'elle prît cette résolution, si elle ne voyoit un grand

changement en l'esprit de ceux qui étoient puissans auprès de Monsieur, on estimoit qu'il falloit penser à quelque autre expédient;

Qu'il n'y avoit pas grande apparence que Monsieur demeurât à Blois, comme éloigné du Roi, pendant que Sa Majesté seroit à la campagne; qu'il diroit qu'on le laissoit inutile au temps qu'il y avoit divers emplois; on le penseroit mal content, les brouillons prendroient hardiesse de lui donner de mauvais conseils, et les Espagnols, par le moyen du duc de Lorraine et autres voies secrètes, espéreroient pouvoir se prévaloir de cet éloignement;

Qu'on estimoit qu'en toutes ces difficultés il y avoit un moyen de contenter Monsieur honorablement, au jugement de tout le monde, et dont il ne pouvoit arriver inconvénient quelconque;

Que cet expédient étoit de le laisser dans Paris avec pouvoir de gouverner en l'absence du Roi;

Que cet emploi ne pouvoit être jugé que très-honorable par Monsieur, puisque la Reine l'avoit eu; qu'apparemment il seroit selon le goût des siens, et qu'il n'en pouvoit mésarriver, Sa Majesté formant, à l'ordinaire, un conseil composé, s'il le trouvoit bon, du cardinal de La Rochefoucauld, du premier président, procureur-général, messieurs de Roissy, de Bisseaux et autres, comme on avoit accoutumé; qu'il seroit du tout nécessaire d'y donner place au Coigneux, afin que cet emploi et la douceur du séjour de Paris apprivoisassent son esprit, et lui fissent goûter cet emploi pour son maître;

Que Sa Majesté appréhenderoit peut-être que cet emploi donnât plus de lieu à Monsieur de prétendre

celui de l'armée de Champagne, mais qu'il pensoit qu'il y avoit divers moyens de s'en défendre, si Sa Majesté ne s'y pouvoit résoudre; et, de plus, que quand Sa Majesté se résoudroit de le lui donner, la confiance qu'il lui témoigneroit en cette occasion l'obligeroit à faire tout ce qu'on pouvoit désirer, et on ne craindroit point d'en donner le conseil dès cette heure, si l'on n'appréhendoit de déplaire à Sa Majesté, qui verroit peut-être, avec le temps, qu'il en faudroit venir là pour son service;

Que tout ce qu'il lui mandoit ci-dessus avoit été concerté entre lui et le maréchal de Schomberg, et que tous deux l'estimoient très à propos pour le service de Sa Majesté, au jugement de laquelle ils soumettoient leur avis, et la supplioient de n'y avoir aucun égard qu'en tant qu'elle l'estimeroit bon par son jugement et celui de la Reine sa mère.

Le 18 janvier, le cardinal arriva à Lyon, où il reçut une lettre du duc de Rohan, qui lui mandoit, du 8, de Venise, que son approche vers les frontières avoit déjà été de telle efficace, qu'elle avoit étonné les ennemis et raffermi les amis;

Que la suspension d'armes qu'on avoit refusée avec tant d'arrogance étoit maintenant recherchée avec humilité, et qu'à ce coup il pouvoit établir l'autorité du Roi en Italie, et sa réputation par tout le monde, si hautement, que les uns n'en pourroient parler qu'avec crainte, et les autres qu'avec admiration; mais qu'il ne falloit laisser écouler l'occasion quand elle se présentoit; que toutes les forces de l'Empereur et du roi d'Espagne, ni toutes leurs menaces et fraudes, n'avoient pas donné plus de terreur

au commencement, qu'elles donnoient lors de sujet de mépris, pourvu qu'on ne négligeât point la prospérité qui se présentoit, et qu'on ne détrompât les Italiens de l'opinion qu'ils avoient, que la paix et la guerre étoient toujours ès mains du roi d'Espagne, faisant l'un ou l'autre selon la commodité de ses affaires; et, ensuite, il vouloit persuader le cardinal à conseiller au Roi de rompre avec l'Espagne et entreprendre la conquête de Milan, qu'il faisoit sans aucune difficulté.

Le cardinal reçut avec contentement cette nouvelle, qui lui donnoit témoignage de la bénédiction et prospérité que Dieu préparoit aux armes du Roi, dont il épandoit déjà la terreur de si loin sur ses ennemis; mais il connoissoit bien, quant et quant aussi, le désir qu'avoit le duc de Rohan que le Roi entrât en rupture avec le roi d'Espagne, afin de prendre son temps, avec l'aide d'Espagne, d'essayer à relever son parti abattu, ceux qui ont si long-temps vécu dans la rébellion ne pouvant demeurer en une fidèle et constante obéissance au Roi. Il reçut une dépêche du maréchal de Créqui, du 13, par laquelle il lui donnoit avis que sa venue avoit fort surpris le duc et le prince, qui s'étoit résolu de partir dès le lendemain 14 pour aller à Chambéry;

Que le principal but de son voyage étoit pour le divertir de passer les monts avec l'armée du Roi, ou au moins faire les conditions avec lui, avant qu'il fût le plus fort dans ses États; que ledit maréchal ne pensoit pas qu'aucune proposition qu'il lui pût faire le dût arrêter, ne se pouvant persuader qu'il eût des conditions de paix si avantageuses et si certaines à lui

porter, que celles qu'il trouveroit infailliblement lorsqu'il seroit au milieu de l'Italie avec l'armée du Roi.

Il écrivit le 20 au prince de Piémont, lui envoyant Servien pour le prier de vouloir ratifier le contrat que le maréchal de Créqui avoit passé avec Baronis pour les étapes, lesquelles il le prioit de faire ouvrir, en sorte que l'armée du Roi pût commencer à passer le 25. Le prince de Piémont, qui étoit lors à Chambéry, pour réponse, envoya au cardinal le comte de Saint-Maurice, pour l'assurer, disoit-il, de ses affections sincères, et se remettant à lui sur ce que le cardinal lui avoit écrit des étapes.

Si ce prince avoit peur de se méprendre par sa lettre, le cardinal lui fit une réponse de laquelle il ne pouvoit pas tirer grand avantage.

Le voyage dudit comte de Saint-Maurice n'étoit pas simplement pour visiter le cardinal, comme ledit prince en prenoit le prétexte, mais pour plusieurs fins secrètes qu'il avoit :

La première, d'alentir le passage du cardinal et de l'armée du Roi ;

La seconde, de stipuler la susdite entrevue au Pont-de-Beauvoisin, lieu neutre, comme étant sur les États du Roi et de Savoie ;

La troisième, pour détourner adroitement les étapes du chemin de Chambéry et de Montmélian ;

La quatrième, pour demander les passages que le sieur du Hallier avoit toujours gardés ;

La dernière, pour savoir si le Roi avoit donné charge au cardinal de terminer les différends d'entre les ducs de Savoie et de Mantoue, touchant le partage du Montferrat.

Au premier point, le cardinal répondit qu'il avoit un commandement si exprès de ne perdre aucun temps, qu'il lui étoit impossible de demeurer un jour sans nécessité ;

Au second, qu'il tiendroit toujours à faveur et à honneur de voir le prince ; mais qu'il jugeoit qu'il seroit très-préjudiciable de faire une entrevue en un lieu neutre comme celui dont il étoit parlé, pour deux raisons : l'une, que les Espagnols en prendroient avantage, jugeant, par là, que chacun se tiendroit sur ses gardes et témoigneroit de la méfiance, ce qu'il falloit éviter, à son avis ; l'autre, que les Vénitiens et autres collègues de la France jugeroient que cette entrevue, faite avec de telles circonstances, ne seroit pas un témoignage de l'affection de M. de Savoie envers la France, puisqu'elle se feroit avec méfiance de la paix, mais bien une négociation à leur insu, ce qui les mettroit en ombrage ;

Que, pour témoigner audit prince de Piémont qu'il n'alléguoit pas ces raisons pour éviter de le voir, il lui offroit d'aller à Chambéry, faisant passer toute l'armée par la Savoie, au lieu que déjà on avoit fait dresser les étapes par le Dauphiné pour une partie ;

Au troisième, il y avoit à considérer que, si ce changement d'étapes étoit pour détourner les troupes du chemin de Chambéry et de Montmélian, on n'avoit rien à dire, sinon qu'ils faisoient bien de prendre des précautions où il n'y avoit rien à craindre ; mais qu'il pouvoit être pour leur donner une route plus longue et plus fâcheuse, ce qui ruineroit peut-être l'armée du Roi, à quoi il le prioit de prendre garde ;

Au quatrième, que la raison d'Etat ne permettoit

pas maintenant de rendre ces passages, vu que ce seroit une imprudence ridicule d'avoir tenu cette porte fermée en un temps où on n'en avoit quasi pas besoin, et, en l'ouvrant maintenant, donner lieu à des troupes de venir de Flandre par la Franche-Comté, pour s'opposer aux desseins du Roi, qui auroit une grande armée en Italie; qu'il étoit vrai qu'on avoit donné espérance à M. de Savoie de la restitution de ce passage, mais que deux raisons avoient empêché de le rendre : l'une, les retardemens qu'il avoit apportés à l'exécution du traité fait à Suse, pour terminer les différends d'entre lui et M. de Mantoue; l'autre, la découverte que l'on avoit faite de l'intelligence qu'il conservoit avec M. de Rohan, depuis le traité de Suse, pendant les siéges de Privas et d'Alais;

Qu'à ces deux raisons on pouvoit encore ajouter qu'il avoit lui-même comme avoué au maréchal de Créqui et au sieur Servien, qu'il étoit en partie cause de l'entrée des Allemands en Italie, parce qu'il n'étoit pas content; ce qui obligeoit bien le Roi de prendre avec lui ses précautions, jusqu'à tant que l'on vît par ses actions qu'il y eût lieu d'avoir une entière confiance;

Au cinquième et dernier, que le Roi lui avoit déterminément commandé de voir diligemment si cette affaire étoit en état d'être jugée, Sa Majesté la voulant terminer sans délai;

Et, pour montrer le peu de réalité et la sordide avarice avec laquelle le prince de Piémont traitoit, il n'eut point de honte de faire déclarer par ledit comte de Saint-Maurice au cardinal, qu'étant en Sa-

voie il avoit trouvé les denrées si chères, qu'il ne pouvoit faire exécuter un contrat que son père avoit fait passer à Turin par Baronis avec M. de Cré[illegible] pour les étapes, par lequel on étoit convenu que le Roi paieroit 10 sous pour la nourriture de chaque homme de pied passant en Savoie, et 35 sous pour cheval léger.

De sorte que le cardinal fut contraint de rompre ledit contrat et convenir d'un nouveau prix, lequel ledit prince osa bien, sans rougir, augmenter de six deniers pour chaque homme de pied, et de quinze sous par tête pour cheval léger.

Cela étant fait, le cardinal, pour ne perdre le temps, qui est le plus précieux trésor, non-seulement de la guerre, mais de toutes les glorieuses entreprises, fit la séparation de l'armée destinée pour l'Italie, afin d'en faire passer une partie par la Savoie, et l'autre par le Dauphiné, donna ordre à l'achat de grande quantité de blés en toutes les provinces voisines, et en défendit la traite en Savoie, sinon de la quantité que le duc en avoit fait fournir à Casal, et fit faire à Lyon six mille paires de souliers et cent charrettes pour l'artillerie, à cause que l'on n'en avoit point fait faire à Turin.

Cependant Barrault, ambassadeur du Roi en Espagne, mandoit que le comte Olivarès y étoit en de grandes alarmes, et blâmoit tout haut les gens de l'Empereur, et entre autres Colalte, de ce qu'il avoit fait difficulté d'agréer au commencement les propositions qui lui avoient été faites pour la suspension d'armes et pour la paix, et disoit qu'il espéroit que le procédé du cardinal seroit toujours avec justice, et qu'il ne pouvoit

trouver mauvais qu'il voulût acquérir de la gloire au Roi, pourvu que ce ne fût point aux dépens du Roi son maître, qui étoit alors en Saragosse où il avoit accompagné la reine de Hongrie;

Que le marquis de Spinola lui mandoit qu'il étoit en grande appréhension de l'entrée des Français en Italie, mais qu'il se résolvoit de fortifier les villes du Milanais et les défendre, sans tenter le hasard d'une bataille, espérant par sa patience voir consommer les vivres et ensuite l'armée du Roi, et que, craignant que le cardinal ne voulût faire un arsenal et des magasins de vivres à Casal, il commençoit à lui en ôter le moyen par des forts qu'il desseignoit de faire faire à l'entour de la place et la bloquer.

De Flandre Bautru mandoit au même temps qu'ils n'étoient pas en moindre crainte, et qu'il y avoit cinq ambassadeurs d'Espagne, savoir le cardinal de La Cueva, le marquis de Mirabel, le marquis d'Aitone, le comte d'Ocastro et le comte de Sore, dont ceux du pays se moquoient, disant hardiment qu'il faudroit bien des ambassadeurs d'Espagne pour reprendre Bois-le-Duc.

Que tous lesdits ambassadeurs et les partisans qu'ils avoient, ne pouvoient digérer l'entreprise du passage de l'armée du Roi en Italie, publiant, aussi hardiment que faussement, parmi tous ces peuples, qui n'en croyoient rien, que si le roi Très-Chrétien eût voulu, la paix seroit faite il y avoit trois mois, l'Empereur offrant les investitures demandées au duc de Nevers, et que ce n'étoit que le caprice de Colalte qui l'avoit fait investir Mantoue sans ordre de Leurs Majestés Césarée et Catholique.

Ils n'oublioient aucune supposition pour fortifier cette effroyable imposture, mais elle étoit reconnue de tous ceux qui avoient quelque connoissance des affaires, car on avoit vu, tout de même effrontément, publier, l'année auparavant, que don Gonzalez de Cordoua avoit assiégé Casal sans que Sa Majesté Catholique en sût rien, mais par un ordre particulier de l'Empereur qui n'avoit point été communiqué au conseil d'Espagne; que le duc de Féria, quelques années auparavant, avoit assiégé Vérue sur quelques querelles qu'il avoit eues avec le duc de Savoie.

Cependant l'archiduchesse ne se retenoit point de louer hautement le cardinal, qui donnoit au Roi des conseils qui lui causoient tant de gloire, et dit à Bautru ces paroles: *Dichoso l'amo quien tiene tal servidor* (1)! et continua long-temps sur la peine qu'avoient les princes de trouver des serviteurs dignes de leur confiance et de la conduite de leurs affaires.

Les Allemands seuls convertissoient en rage les nouvelles du débris de leur armée devant Mantoue, dont Colalte avoit levé le siége, et les difficultés que le maréchal de Créqui avoit faites de signer la suspension d'armes avec les conditions qu'ils y avoient apposées. Et l'Empereur même, informé par les siens qu'il y alloit de sa grandeur impériale, s'affermit de retirer ses armées de tous les autres lieux d'Allemagne où il les employoit contre ses ennemis, et les envoyer en Italie pour venger ce prétendu affront.

(1) *Dichoso l'amo quien tiene tal servidor:* Heureux le maître qui a un tel serviteur!

Il envoya, pour ce sujet, le chancelier Verda, créature d'Ekemberg, vers le général Walstein, en Bohême, pour lui commander d'accourir avec toutes ses forces à la conservation de l'honneur de la maison d'Autriche, nonobstant la crainte qu'il avoit du roi de Suède, et que les princes liés avec lui commençassent à faire déjà beaucoup parler d'eux dans les basses provinces vers la mer Baltique, et que Walstein, ayant peine de s'opposer à eux, entrât déjà en pensée de quitter Mekelbourg et tout ce pays-là pour ne le pouvoir défendre.

Mais ledit Walstein détestoit cette guerre d'Italie, en laquelle, quoi qu'on lui pût dire, il ne vouloit point aller en personne. Les électeurs ne l'avoient non plus agréable, ni les autres princes bien sensés alliés avec l'Empereur.

Les seules créatures d'Espagne près de l'Empereur la promouvoient, et ce avec tant de chaleur, quelque opposition qu'y pussent apporter les autres, que Walstein fut contraint d'ordonner la plus grande part de ses troupes pour y passer, et en envoyer d'autres en Alsace pour grossir celles qu'il y avoit déjà, sur la jalousie qu'ils disoient avoir de notre armement en Champagne, qui ne s'y étoit fait, néanmoins, que pour nous opposer aux troupes que, depuis un an, ils avoient commencé d'assembler sur nos frontières, de sorte que le duc de Mantoue, ayant écrit en ce temps-là à l'Empereur des lettres pleines de soumission et de respect, desquelles le formulaire lui avoit été envoyé par le secrétaire de l'évêque, son ambassadeur, l'Empereur ni le conseil ne lui voulurent faire aucune réponse, ni à l'instance

qu'en cette occasion ledit évêque lui renouvela pour l'investiture, lui ayant été froidement dit que l'on verroit, mais que l'Empereur s'étoit démis de cette affaire entre les mains de Sa Sainteté.

Le prétexte qu'ils donnèrent à ce barbare procédé fut que le duc de Mantoue n'avoit pas, en sa lettre, franchi le mot de pardon qu'ils désiroient qu'il demandât, non pour lui accorder ensuite l'effet de son désir, mais pour prendre de là quelque avantage contre le Roi, et dire que, par l'aveu même de M. de Mantoue, les armes de Sa Majesté étoient injustes. Les Vénitiens l'assistèrent plus courageusement qu'ils n'avoient fait, et lui envoyèrent, à Mantoue, des munitions, de l'artillerie, des blés et de l'argent, suivant le mémoire qu'il avoit envoyé à d'Avaux, notre ambassadeur, pour leur représenter.

Ils lui envoyèrent aussi des ingénieurs, des pionniers, et tous les outils nécessaires pour travailler aux fortifications, et mandèrent au cardinal que, puisque les conseils du Roi étoient si généreux, ils le seconderoient de leur part selon qu'ils y étoient obligés.

Cependant le cardinal eut avis de Provence que la défense qui avoit été faite de la traite des blés, ne servoit qu'à faire mettre de l'argent en la bourse de plusieurs personnes qui en profitoient, et qu'on en enlevoit tout de même que si le Roi ne l'eût pas défendu, n'y ayant que cette seule différence qu'on n'en enlevoit point maintenant sans payer de l'argent pour le laisser embarquer.

Que la galère commandée par le capitaine Antoine, qui avoit eu ordre du cardinal d'escorter les blés du

Roi, de Toulon à Nice, avoit rencontré un vaisseau turc qui avoit pris une des barques de celles qui étoient chargées desdits blés, parce qu'elle venoit après les autres sans escorte, sur laquelle barque française on avoit mis dix Turcs, et retiré les mariniers français dans ledit vaisseau.

De quoi ledit capitaine Antoine ayant avis, il s'en alla attaquer, avec sa galère, ledit vaisseau turc et le coula à fond vers Saint-Tropez, et de là, venant vers les îles d'Hyères, rencontra une barque armée de soixante-dix Turcs, qui avoit déjà ravagé quatre ou cinq barques des sujets du Roi, laquelle il avoit combattue et prise.

Mais le duc de Guise s'étant, par autorité, emparé de toutes ces prises, il n'y avoit plus de capitaine de galère qui voulût sortir hors du port pour empêcher les barques qui transportoient les blés nonobstant la défense, ce qui étoit d'extrême préjudice au service du Roi, car on avoit beau travailler en Italie contre les Espagnols, on ne les pouvoit incommoder aisément, les blés leur venant commodément de la France.

Le duc de Guise s'excusoit sur le Languedoc, qui se défendoit fort bien contre lui, mais il étoit lors difficile de le faire obéir et mettre à la raison.

Il y eut aussi quelque débat entre les maréchaux de France et le duc de Montmorency, auxquels il vouloit disputer le rang en l'armée. Le Roi le condamna, et ordonna que les maréchaux de France auroient la préséance dans les armées; que le duc d'Épernon, en l'armée de Montpellier, n'avoit jamais été que volontaire, et que si, du vivant du feu

Roi son père, il se fût trouvé en âge d'être aux armées, il n'eût point fait de difficulté de prendre l'ordre du connétable.

Quant à l'ordre des maréchaux de France en l'armée, Sa Majesté leur fit entendre que son intention étoit qu'ils servissent l'un après l'autre en ladite armée, et à tour de rôle, ainsi qu'il l'avoit fait pratiquer en sa présence, et l'avoit ordonné lorsqu'il avoit résolu, étant à Suse, d'aller à Casal.

Il est vrai qu'il y a généralement beaucoup à dire à cet ordre de faire commander à tour de rôle. L'envie que chacun a sur le jour et la semaine de son compagnon peut produire beaucoup d'empêchemens secrets de bien faire; et le désir immodéré de gloire peut causer beaucoup de précipitation, de peur de laisser rien à faire à son compagnon. Mais qui considérera les cabales de France, jugera qu'il ne faisoit pas sûr de se fier à un seul, joint que leur ambition étoit telle, qu'on eût rendu ennemis tous les autres qui n'eussent pas eu de part au commandement.

En même temps, le cardinal ayant reçu avis que M. de Lorraine prioit le Roi de six points, attendant la conférence, et que ces messieurs, qui avoient traité l'affaire de Monsieur, en faisoient instance avec affection :

Que le Roi ne s'opposât point à l'évêché de Nancy; qu'il révoquât les jugemens donnés par le sieur Le Bret; qu'il appelât M. de Vaudemont, le duc François; qu'il délaissât à la justice de l'abbé de Gorse la connoissance d'une cause que l'on avoit évoquée au conseil, prétendant que l'abbaye de Gorse étoit souveraine, et étoit unie à la primatie de Nancy:

que l'on donnât main-levée de la saisie qui avoit été faite sur les revenus du Barrois, deçà et delà la Meuse, par les créanciers qui prétendoient hypothèque sur la seigneurie de Jamets, pour les dettes de feu M. de Montpensier, et que le Roi fît que le sieur de Grandmont, bâtard du prince de Conti, nommé, par Sa Majesté, à l'abbaye de Gendeurs, se départît de sa nomination, et cédât l'abbaye à un Lorrain, fils d'un secrétaire d'Etat de ce pays-là, à qui elle avoit été résignée, ayant, jusques à lui, toujours été élective et à un religieux;

Il manda qu'il falloit remettre le tout à la conférence, pource que tout ce que l'on accorderoit lors ne seroit compté pour rien en la conférence, et, le réservant alors, il serviroit à remplir la balance et croître le poids de ce que l'on accorderoit, et que ces affaires étoient de trop grande importance pour en rien résoudre qu'après une bonne et mûre délibération.

Cependant le maréchal de Créqui lui manda que le duc de Savoie ne lui avoit fait autre réponse sur le mémoire que le cardinal lui avoit envoyé, du 13, pour traiter avec lui, sinon qu'il le lui donnât par écrit, et qu'il l'enverroit au prince son fils, à Chambéry, auquel il se remettoit à en faire la réponse.

Au reste, que Mazarin étoit de retour du 18, et qu'incontinent le duc de Savoie avoit envoyé quérir ledit maréchal, où Mazarin le pressa fort, de la part du cardinal légat, d'accorder une suspension, afin qu'il se pût approcher de Turin, Colalte s'offrant à faire le même pour traiter de la paix. Auquel il avoit

répondu avec de si bonnes raisons, sans rien rompre, que, ne lui ayant rien pu répliquer, il espéroit que Mazarin ou le nonce Pensirole se résoudroient de l'aller trouver à Lyon.

En même temps M. de Béthune lui manda, de Rome, que le Pape avoit un grand désir de la paix, pource que c'est le désir ordinaire que les Saints-Pères doivent avoir pour le bien de la chrétienté, leur réputation propre, et l'intérêt de leurs parens, qui tiennent à pure perte pour eux toute la dépense qu'ils font pour la guerre;

Qu'il avoit pourvu à ce dernier inconvénient, se faisant assister de ses sujets, tant ecclésiastiques que autres, pour subvenir à l'entretènement des gens de guerre qu'il avoit, et de ceux qu'il y vouloit ajouter, selon l'occasion qu'il en auroit;

Qu'il avoit limité ce secours à 100,000 écus par mois, s'en faisant donner d'avance 200,000, qui fut une exaction un peu odieuse, en ce qu'elle se fit par l'estime du revenu d'un chacun, dont il demanda la dixième partie;

Que la seule ville de Rome, sans y comprendre les cardinaux, avoit été taxée à 300,000 écus, dont il se fit de grands murmures, mais en vain, comme d'ordinaire il arrive en semblables mécontentemens des peuples, que tout leur sentiment se termine en plainte inutile;

Que les cardinaux avoient subi la taxe comme les autres, mais n'en payoient rien, et que ce qui apprêtoit davantage à parler étoit que, en même temps que cette levée fut commandée, il se fit un achat, au nom de don Carle, frère du Pape, d'une terre

de 550,000 écus, dans le paiement de laquelle on y en fit entrer 270,000 qui avoient été donnés en mariage à la femme de don Tadée. A la vérité c'eût été prudence de différer cette acquisition en un autre temps, mais tout délai semble long à ceux qui ne pensent qu'à faire leurs affaires.

Que le cardinal Antonio avoit désir d'aller jusqu'en Allemagne sous le prétexte d'accommoder les affaires; mais ce voyage n'étoit pas à désirer à Sa Majesté, qui n'eût pas été bien conseillée de se laisser persuader aux apparences de la sincérité des officiers de Sa Sainteté, car tous les parens des papes ne mesurent la félicité du monde qu'à leurs intérêts, et y avoit sujet de croire que ceux-ci eussent voulu voir Sa Sainteté hors du pair et de dépense, à la charge que, dans dix ans, cette affaire retombât sur le soin d'un autre pape : n'en étant pas de même des princes, les États desquels sont leur vrai patrimoine, et doivent être, après eux, possédés par les leurs, car ils jettent les yeux sur l'avenir, et s'assurent des affaires pour n'y plus retourner;

Qu'il étoit de long-temps fort sollicité, du duc de Savoie, de faire aller le légat à Turin, ce que Béthune lui déconseilloit s'il n'avoit à proposer quelque chose de raisonnable, et qu'il ne se devoit arrêter au désir de paix que les Espagnols publioient avoir, disant qu'ils la désiroient pourvu que ce fût avec la réputation de l'Empereur, car ainsi la désirions-nous avec la nôtre, partant que cela étoit trop général et ne concluoit rien.

Mais le duc de Savoie, qui étoit en grande intelligence avec ledit cardinal légat, espéroit de se main-

tenir, par son moyen, plus facilement dans la neutralité qu'il désiroit, et ledit cardinal espéroit porter, par le moyen du duc, les affaires à tel point qu'il pût aller trouver l'Empereur pour traiter avec lui.

Le cardinal manda à Béthune qu'il trouvât moyen de lui faire adjoindre le cardinal Bagni, homme de grande probité et sincérité, et non de moindre intelligence dans les affaires; mais jamais Béthune n'en put venir à bout, lui étant mis en avant divers prétextes pour refuser sa demande, et particulièrement que ce n'étoit pas la coutume de mettre un cardinal au-dessous d'un autre; que cela ôtoit quelque chose du lustre de leur dignité, joint qu'ils estimoient tant le cardinal Bagni, qu'ils craindroient que ces rencontres, ou d'autres qui pourroient survenir, le fissent, en quelque façon, déchoir des bonnes grâces du cardinal Antonio; mais la jalousie du Pape, de donner à un cardinal, son neveu, un adjoint, en étoit bien une plus véritable cause.

Cet armement que Sa Sainteté avoit fait étoit suspect au roi d'Espagne, l'ambassadeur duquel le lui témoigna, et qu'il avoit quelque jalousie qu'il fût plus porté pour la France que pour le Roi son maître.

Sa Sainteté, soit de frayeur, soit de désir de le faire venir plus aisément à ses intentions, le mettant hors de cette peine, lui déclara par serment, devant un crucifix, qu'il n'avoit point plus d'inclination à l'une qu'à l'autre des parties, et qu'en cette affaire elle étoit neutre, désirant la paix et pour les uns et pour les autres, et que son armement n'étoit à autre fin que de défendre les États de l'Eglise contre les invasions.

L'ambassadeur d'Espagne s'en vanta; le nôtre en

une audience le rapporta à Sa Sainteté, dont elle fut surprise, et avec véhémence dit que cela n'étoit pas véritable; mais sa façon de le nier le confirmoit davantage, joint que notre ambassadeur, au sortir de ladite audience, ayant parlé au cardinal Barberin, il lui dit qu'à la vérité ils avoient sujet de craindre les Espagnols, qui pourroient entreprendre d'entrer à Rome pendant que Sa Sainteté étoit dépourvue du côté de Naples.

Mais elle n'usoit pas en cela d'un moyen proportionné aux ruses des Espagnols, qui sont du naturel du peuple, sans générosité, très-orgueilleux quand on les prie, et refusant ce que par crainte ils offriroient libéralement. Son entremise eût bien eu plus d'autorité si elle lui eût dit qu'à l'extrémité elle seroit par raison obligée de protéger l'innocent, et procurer par toutes voies justes que le droit fût conservé à celui qui l'avoit.

Le sieur de Béthune ayant donné avis de toutes ces choses au cardinal, il lui dépêcha Luzarches, par lequel il lui manda au long les moyens de faire la paix et les conditions auxquelles on y pouvoit condescendre, afin d'en avertir le Pape et faire en sorte qu'il n'en tentât point d'autres qui seroient inutiles.

Il dépêcha aussi de Lyon le sieur Mazarin pour s'en retourner à Sa Sainteté, de la part de laquelle il étoit venu pour faire une instance extraordinaire vers le cardinal, d'accorder une suspension, représentant que c'étoit le vrai moyen de venir à une bonne paix. Le cardinal lui répondit qu'il ne pouvoit approuver ladite suspension, pource qu'il en avoit défense de Sa Majesté, et quand il en auroit le pouvoir il ne

l'estimoit pas raisonnable, ni propre aux fins qu'elle étoit demandée. Mazarin inférant de là que les Français ne vouloient point de paix, le cardinal lui répondit qu'au contraire ils ne s'en éloigneroient point en aucune façon, pourvu qu'elle fût prompte et assurée, et par conséquent sans suspension.

Mazarin représentant sur ce sujet qu'il étoit impossible de faire la paix si on n'en parloit auparavant, et que, pour cet effet, au moins seroit-il du tout nécessaire que le maréchal de Créqui s'avançât jusques à Casal, pour voir, sans suspension, en six jours ce qui se pourroit faire; le cardinal demanda temps de communiquer cette proposition à l'ambassadeur de Venise; et, l'ayant fait, répondit que s'il ne tenoit qu'au voyage dudit sieur de Créqui qu'on ne fît une bonne, prompte et assurée paix, il ne la refuseroit pas, et que partant, si le légat faisoit savoir au maréchal de Créqui qu'il désiroit qu'il y fît un voyage, il lui écriroit à cette fin, pourvu que ce fût sans suspension, et sans que cela dût retarder un moment l'avancement des armes du Roi, ni ôter la liberté aux uns et aux autres d'agir hostilement, comme bon leur sembleroit, le cardinal ayant reçu si expresse défense de Sa Majesté d'entendre à une suspension, qu'il ne pouvoit qu'il n'évitât tout ce qui en pouvoit avoir l'apparence.

Mazarin sembloit bien intentionné à la paix, pour laquelle il assuroit que Colalte et le marquis Spinola avoient de l'Empereur et du roi d'Espagne toute sorte de puissance.

Il partit de Lyon le 29 janvier, fort satisfait des serviteurs du Roi, témoignant connoître que les in-

tentions de Sa Majesté étoient du tout justes et avantageuses au bien de la chrétienté.

Le cardinal envoya la relation de tout cela à Sa Majesté le même jour, et un ample mémoire des difficultés qui se rencontreroient en cette affaire, pour avoir ses volontés là-dessus.

Il écrivit aussi à deux jours de là, qui fut le dernier, au maréchal de Créqui, ce qui s'étoit passé entre lui et Mazarin, pour agir conformément à cela, et lui manda qu'il lui manderoit de Grenoble les conditions auxquelles seules le Roi pourroit consentir la paix, afin que, si le légat désiroit qu'il s'avançât à Casal, il pût voir en un instant si elle se pourroit faire;

Que, si on pouvoit parvenir à cette fin promptement, avec sûreté pour l'avenir, il s'en réjouiroit, sinon qu'ils feroient tous ensemble ce qu'il faudroit pour ne laisser pas une grande armée oisive, mais faire quelque chose digne de la réputation de Sa Majesté.

Et quant et quant, pource qu'il se défioit des infidélités et incertitudes du duc de Savoie, et qu'il avoit avis dudit maréchal que, quoi que le duc promît de paroles pour le passage de l'armée du Roi, on ne préparoit rien en effet, qu'on s'étoit, au commencement, remis à ce que le cardinal en conviendroit avec le prince de Piémont, et que maintenant le duc faisoit de grandes plaintes de ce qu'il n'avoit pas voulu voir son fils, qui étoit, disoit-il, allé si loin le chercher; qu'il ne falloit point attendre qu'il facilitât ce passage; qu'au contraire il l'incommoderoit tant qu'il pourroit, et que, quand l'armée du Roi seroit

dans le Piémont, il ne prétendoit point lui donner aucun lieu de séjour dans ses États, mais un simple passage pour aller dans le Montferrat, où l'on ne trouveroit rien du tout;

Qu'il avoit fait commandement à Clausel de se retirer, craignant qu'à l'arrivée du cardinal il ne lui découvrît le particulier de son traité avec Espagne et avec eux.

Sur cet avis, le cardinal se retint de faire délivrer à Nice toute la quantité des grains qu'on avoit destiné d'y envoyer, et manda à Sanguin, qui en avoit la charge, qu'il n'y en envoyât que six mille charges, et fît conduire le surplus à Antibes, et y dresser un magasin pour y mettre lesdits blés jusqu'à ce qu'il eût un autre ordre de lui, et que s'il jugeoit qu'il fût expédient de faire convertir partie desdits blés en farine pour le mieux conserver, qu'il le fît, s'il vouloit, lorsqu'il seroit audit Antibes.

Toutes ces choses se passèrent dans le mois de janvier. Le cardinal arriva à Grenoble le premier février, où il reçut avis de l'arrivée à Turin du maréchal d'Estrées, que le duc de Savoie eut peine de laisser entrer en la ville, sous prétexte qu'il avoit passé par des lieux pestiférés; mais, en effet, parce qu'il croyoit bien que son voyage n'étoit que pour assister le duc de Mantoue, lequel il haïssoit infiniment.

Il lui fit ses plaintes ordinaires de ce que le cardinal n'avoit pas voulu voir son fils, ce qui n'étoit pas vrai; car il avoit refusé de le voir en lieu neutre, s'offrant de le recevoir dans les Etats du Roi, ou de l'aller voir dans les siens, s'il le vouloit.

Il se plaignoit aussi de ce qu'il avoit demandé les étapes pour l'armée du Roi dans la Savoie, par Chambéry et Montmélian, qui sont les meilleures villes, ne se contentant pas qu'elles fussent dans la Maurienne; mais il ne disoit pas que ce qu'il les offroit dans la Maurienne seulement, étoit pour infecter l'armée du Roi de peste, qui étoit par toute cette vallée.

Ledit maréchal d'Estrées manda qu'il partiroit à deux jours de là, et prendroit son chemin par Gênes sans tarder davantage, bien que le duc le voulût persuader d'attendre jusqu'au retour de l'abbé Scaglia, qu'il envoyoit en Alexandrie vers Colalte, qui s'y devoit trouver avec intention de traiter de paix, ou peut-être, tout au contraire, pour lui venir intimer un ban de la part de l'Empereur, au cas qu'il donnât passage par ses Etats en l'armée du Roi.

Tout cela n'étoit qu'à dessein de faire connoître qu'il étoit fort recherché, afin de porter ses intérêts le plus avant qu'il pourroit.

Il reçut, en ce temps, l'avis du garde des sceaux que les députés de Bourgogne avoient été ouïs devant le Roi, en présence du duc de Bellegarde, leur gouverneur, pour la révocation des élections, pour laquelle ils offroient 1,800,000 livres; mais que l'uniformité que Sa Majesté désiroit établir dans son royaume, lui avoit fait refuser ces offres, et persévérer à l'établissement desdites élections.

Cette nouvelle l'affligea, pource qu'il étoit marri qu'en ce temps on se rendît difficile à contenter cette province, en laquelle, particulièrement, il y avoit une chose fort considérable en ce sujet, qui étoit qu'il ne s'y levoit jamais aucune chose que par la permis-

sion du Roi, et que les Etats n'en chargeoient point le peuple.

Il en reçut une autre du Roi, qui lui apporta de la consolation, qui fut que Sa Majesté lui mandoit, du 27 janvier, qu'elle étoit en grande impatience de savoir que Monsieur fût parti de Nancy, pour, dès aussitôt qu'il apprendroit qu'il en seroit dehors, partir de Paris, et s'avancer vers la Champagne; et que Sadite Majesté s'apercevoit bien tous les jours, en toutes les affaires qui se présentoient, que ledit cardinal n'étoit pas auprès d'elle.

Le maréchal de Marillac lui mandoit, en même temps, qu'en l'armée du Roi, en Champagne, il y avoit dix-huit mille hommes de pied effectifs, douze cents chevau-légers et les deux compagnies de gendarmes des deux Reines.

Le duc de Vendôme pressoit grandement Sa Majesté de lui donner liberté, puisque l'abolition qu'il lui avoit plu donner de ses crimes étoit entérinée.

Il envoya même un des siens au cardinal, pour le prier de le conseiller à Sa Majesté, et en faire instance à sa faveur; mais lui, qui savoit qu'il y avoit beaucoup de choses à dire là-dessus, si on lui donnoit liberté tandis que les affaires étoient encore troublées du côté de l'Italie, et non encore trop bien assurées du côté de Monsieur; joint qu'étant éloigné de Sa Majesté comme il étoit, il ne pouvoit pas apprendre tous les sentimens d'icelle sur le sujet, ni lui expliquer particulièrement les siens, s'en excusa vers la duchesse de Vendôme.

Cependant, sans perdre temps, il continua à sol-

liciter, par toutes sortes de moyens, le duc de Savoie de se mettre et demeurer en son devoir. Le 3 février, il dépêcha à Chambéry, au prince de Piémont, le commandeur de Valençai, pour s'éclaircir définitivement avec lui des intentions de son père et des siennes. Il lui dit que le Roi accepteroit volontiers la paix, pourvu qu'elle se fît promptement et sûrement, qui étoit ce qu'on avoit répondu au sieur Mazarin; mais que si elle n'étoit faite auparavant que les armes du Roi fussent arrivées à Casal, on étoit résolu à la rupture avec l'Espagne; sur quoi on demandoit et ses avis et l'adjonction de ses armes;

Que le Roi étoit toujours dans le même dessein qu'il avoit été, de ne rien garder dans le duché de Milan, mais lui en laisser le principal, et voir avec lui ce qu'il faudroit en donner à d'autres princes, qui, voyant la conquête commencée, pourroient se joindre à la parachever, et qu'il seroit facile d'ajuster ce que Sa Majesté devroit avoir, pour être en état de secourir toujours l'Italie quand elle en auroit besoin;

Que c'étoit à lui à voir s'il jugeoit une entrevue nécessaire; qu'en ce cas, il offroit d'aller à Chambéry s'il le vouloit, ou, s'il vouloit venir en quelque lieu de France, le recevoir où il voudroit;

Que cette entrevue pouvoit être utile en un sens; mais que, si l'on étoit bien d'accord de toutes choses, peut-être seroit-il bon de feindre, jusques à l'entrée du Milanais, n'être pas bien ensemble, pour frapper un coup d'autant plus grand que moins seroit-il prévu.

Dès le lendemain, le cardinal dépêcha au Roi, et lui manda que M. de Savoie faisoit le même jeu que l'année passée; qu'il promettoit aux Espagnols et aux

Français également, et ne tenoit aux uns ni aux autres que ce qu'il pensoit lui être utile; n'oublioit rien pour retarder le passage des armes du Roi, tantôt sur un prétexte, tantôt sur un autre; qu'il fortifioit Veillane plus que jamais, ayant redoublé les ouvriers, qu'il tiroit de l'argent de Spinola sur ce sujet, promettant de faire là des merveilles;

Qu'au même temps que son fils étoit en Savoie pour négocier avec lui, le père alloit en Ast pour voir Colalte à quelque rendez-vous; que le père et le fils faisoient valoir les difficultés qu'ils faisoient de ne voir le cardinal hors d'un lieu neutre, et qu'enfin on n'avoit jamais vu de tels artifices; que le pis étoit que le maréchal de Créqui écrivoit que quoi qu'ils lui eussent promis par le passé, et promissent encore quelquefois, ils ne préparoient rien pour le passage du Roi, au contraire retiroient les vivres de toutes parts pour être en état de l'incommoder;

Que leur malice étoit claire contre la France, qu'elle passoit jusqu'à une rage qui ne se pouvoit guérir; cependant qu'il falloit avoir patience pour prendre son temps comme il falloit.

Le cardinal en donna aussi avis au sieur d'Avaux, ambassadeur du Roi à Venise, lui mandant qu'il assurât la république, ou que la paix seroit prompte et assurée sans suspension, ou que les armes du Roi agiroient, et partant qu'il s'avançoit autant qu'il pouvoit à faire quelque chose digne de réputation.

Et pource que, tandis que le chevalier de Valençai alloit trouver ledit prince à Chambéry, il en partit pour aller à Turin, où il arriva le 4, le cardinal dépêcha dès le 4 de L'Isle, et le 5 le sieur d'Émery par

la Savoie, pour aller trouver ledit prince et le duc son père à Turin, avec ordre de dire au maréchal de Créqui qu'il sût positivement desdits princes s'ils ne vouloient pas rompre avec l'Espagne; si on étoit obligé d'en venir là, selon les propositions qu'ils en avoient faites tant de fois, quel nombre de gens de guerre ils avoient, où ils étoient, et quand ils se rendroient sur la frontière du Milanais, pour y entrer conjointement avec les armes du Roi, ce qu'il falloit qui fût au plus tard dans la fin du mois; si leur canon étoit prêt, ou s'ils ne le feroient pas préparer avec l'équipage nécessaire, pour ne perdre pas un seul moment de temps; s'ils n'auroient pas les munitions de guerre pour exploiter lesdits canons, et pour en fournir leur armée, et un munitionnaire pour les vivres de leur armée séparée de celle du Roi, et qu'il leur déclarât que s'ils pensoient user de leurs longueurs ordinaires, leur silence, leurs remises et les inexécutions ne pourroient être interprétées qu'à un dessein formé de n'exécuter pas ce à quoi ils étoient tenus; et lui envoya aussi quant et quant les conditions auxquelles seules on pouvoit faire la paix et terminer les différends d'Italie;

La première, que, quelque traité qu'on fît, ce seroit sans suspension d'armes, et qu'il falloit qu'il fût aussitôt exécuté qu'arrêté;

Que l'investiture des états de Mantoue et du Montferrat fût donnée sans délai à M. de Mantoue;

Que l'Empereur et le roi d'Espagne promissent authentiquement de n'attaquer plus directement ni indirectement ledit duc en ses états de Mantoue ou Montferrat, et que pour empêcher qu'il y pût être

troublé d'ailleurs ils donnassent leur parole impériale et royale, et s'obligeassent en bonne et due forme de le protéger et maintenir en la possession d'iceux envers tous et contre tous, et l'assister au cas qu'il y fût attaqué par qui que ce pût être, et que pour témoigner avec quelle sincérité ils désiroient que le contenu en l'article ci-dessus fût effectué, ils supplieroient Sa Sainteté, prieroient les princes et potentats d'Italie, particulièrement le grand duc, les ducs de Parme, de Modène et la république de Gênes, d'entrer en ligue avec ledit duc de Mantoue pour la conservation actuelle de leurs États, envers tous et contre tous, sans exception d'aucun; et, en effet, les susdits princes s'obligeroient actuellement à assister ledit sieur duc de Mantoue au cas qu'à l'avenir il fût troublé en ses états de Mantoue et de Montferrat; que, les conventions faites, les troupes de l'Empereur et du roi d'Espagne sortiroient actuellement des Etats du duc de Mantoue sans y faire aucun dégât, comme aussi les troupes du Roi sortiroient du Montferrat, et n'y demeureroit autres gens de guerre que ceux que le duc de Mantoue y tiendroit sous ses enseignes pour la sûreté de ses Etats;

Que les susdites troupes de l'Empire ne sortiroient pas seulement des Etats du duc de Mantoue, mais en outre de l'Italie et des Grisons, et se retireroient en Allemagne trois semaines après les présens articles arrêtés et signés;

Que les forts construits èsdits Grisons par icelles seroient actuellement rasés, et lesdits Grisons demeureroient dans leur première liberté, sans qu'à l'avenir les Impériaux pussent rentrer dans leur pays à main

armée, et se saisir d'aucun lieu d'iceux, sous quelque prétexte que ce pût être ;

Que les troupes du roi d'Espagne seroient réduites, ès Etats qu'il tient en Italie, au nombre des garnisons ordinaires qui avoient accoutumé d'y être entretenues;

Le traité de Monçon seroit ponctuellement exécuté, et les contraventions cesseroient dès à présent.

Et tout ce que dessus étant exécuté, sans qu'il fût parlé de la restitution de Suse en ce traité, le Roi feroit remettre cette place entre les mains de M. de Savoie, en vertu du traité fait à Suse l'an passé.

Que pour mettre à couvert la réputation de l'Empereur on ne faisoit point de difficulté d'insérer dans le traité que le Roi l'auroit prié instamment d'accorder l'investiture à M. de Mantoue de ses états de Mantoue et du Montferrat.

Qu'on y feroit aussi mention des supplications très-humbles qui lui avoient été faites sur ce sujet par M. de Mantoue, qui reconnoîtroit n'avoir jamais eu l'intention de déplaire à l'Empereur, qu'il avoit toujours autant respecté et révéré qu'il reconnoissoit y être obligé plus qu'aucun autre prince qui relève du Saint Empire, déclarant franchement que s'il avoit été si malheureux que de faire quelque chose que Sa Majesté Impériale pût réputer à offense, il le supplieroit très-humblement lui pardonner.

Cependant la nécessité de vivres et d'argent en laquelle Toiras étoit à Casal le fit venir à Turin, d'où le maréchal de Créqui le fit assister; de là il passa jusques à Gap, où il arriva le 8, et trouva le cardinal, qui le renvoya dès le 10 avec de l'argent pour acheter

une partie des fourrages nécessaires à l'armée, le duc étant obligé de fournir le surplus, l'ayant reçu à Nice de la part de Sa Majesté, et ce qu'il falloit pour le port de là en Piémont.

Il reçut avis de Paris qu'il y avoit eu quelque différend entre le garde des sceaux et le surintendant, et qu'il s'étoit passé quelques paroles entre eux, chacun voulant être le maître quand celui qui a la principale direction des affaires est absent. Sur quoi il leur écrivit, les conviant à oublier le passé et à vivre ensemble à l'avenir en l'intelligence que le service du Roi requéroit.

Les raisons qu'il leur manda sur ce sujet, et l'autorité de la personne qui leur écrivoit, eurent tant de pouvoir en leur endroit, qu'elles les firent réconcilier.

Il reçut aussi une dépêche du Roi, en date du 5 février à Paris, qui lui témoignoit agréer toute sa conduite jusques alors dans les affaires d'Italie ; il lui commandoit absolument que si le duc de Savoie et le prince son fils demeuroient toujours dans leurs artifices et irrésolutions ordinaires, jusques à ce que Sa Majesté se fût ouvertement engagée en cette guerre contre l'Espagne, ce qu'elle n'avoit intention de faire s'il se pouvoit trouver quelque moyen prompt, honorable et sûr de faire la paix, et qu'ils continuassent à refuser les choses qu'il leur demandoit justement, et auxquelles ils étoient obligés par bons traités, et que leur malice et trahison fût telle qu'ils voulussent faire périr son armée dans leurs États, ou dans le Montferrat, à faute de l'assister de vivres et commodités qui seroient en leur puissance, en ce cas il vengeât cette

injure et perfidie sur les Etats dudit duc, ne doutant point qu'un chacun n'approuvât que Sa Majesté eût usé de ce juste ressentiment contre la mauvaise foi d'un prince qui montroit une si grande ingratitude aux obligations qu'il avoit à cette couronne, et lui fît porter la peine du trouble et de la guerre qu'il avoit mise dans l'Italie.

Mais ce qui donna plus de contentement au cardinal fut une lettre qu'il reçut de Sa Majesté, quasi de même date, par laquelle elle lui mandoit qu'elle avoit eu désagréable la malice avec laquelle le duc d'Elbeuf avoit été si malavisé que d'oser médire de lui, tandis qu'avec tant de fidélité et de soins il lui rendoit service; et lui manda qu'elle avoit eu peine à se retenir de lui en dire tout haut ce qui lui en sembloit, et que ledit cardinal s'assurât que si quelqu'un étoit si osé que de vouloir parler de lui autrement que l'on devoit, Sa Majesté mourroit plutôt que de l'endurer, ainsi qu'elle lui avoit promis; elle lui donnoit aussi avis qu'elle partiroit le 14 pour aller à Fontainebleau, où après avoir demeuré cinq ou six jours au plus, elle s'achemineroit à Troyes pour y attendre de ses nouvelles.

Le cardinal lui manda, dès le 12 février, sur le sujet de ce voyage, que lorsque Sadite Majesté seroit arrivée à Troyes, elle ne pourroit mieux faire pour le bien de ses affaires que de s'avancer jusques à Dijon, Mâcon ou Châlons, parce que de l'un de ces lieux il tiendroit la Franche-Comté et M. de Savoie en alarme;

Qu'il devoit amener avec lui les régimens de ses gardes, ses Suisses et le régiment de Normandie,

ses gendarmes, ses chevau-légers complets, et deux cents autres chevaux; qu'il croyoit qu'il étoit encore à propos de faire lever deux régimens nouveaux vers l'Auvergne et haut Languedoc, comme Lèques, à qui on en avoit promis, et quelque autre;

Que le sieur de Bassompierre ayant amené les Suisses qu'il levoit, Sa Majesté auroit avec elle une armée considérable, pour l'employer selon qu'on verroit (avant qu'elle fût prête) que le bien de ses affaires le requerroit;

Qu'il ne pensoit pas que l'armée de Champagne dût faire autre chose que conserver les frontières, et être en état de donner grande jalousie aux ennemis;

Que le sieur de Marillac lui avoit envoyé un mémoire de ce qu'il pensoit que l'on dût entreprendre avec l'armée; mais qu'à son jugement, ce ne seroit pas prudence de commencer une guerre offensive en ces quartiers-là, étant embarqué en une autre en Italie;

Qu'il croyoit que le Roi devoit amener les sieurs de Châtillon et du Hallier avec lui pour maréchaux de camp, et tel autre qu'il lui plairoit;

Que, si le sieur de Marillac n'estimoit pas avoir assez de troupes en l'armée de Champagne, pour conserver la frontière, en retirant Normandie, il estimoit qu'il seroit bon de faire lever deux régimens nouveaux; car, pour cette occasion, il ne falloit pas plaindre la dépense; et, en effet, pourvu qu'on payât les soldats à la banque sur des revues certaines, vingt régimens ne coûteroient pas plus que dix qu'on présupposoit complets, et qui ne l'étoient jamais.

Il manda à Bullion, qui s'entremettoit d'accommo-

der le différend que le duc de Guise avoit avec lui, prétendant être amiral dans la mer Méditerranée, et ne dépendre en cette charge de l'amiral de France, qu'il éprouvoit lors combien le service du Roi requéroit que la mer fût toute en une main, afin que son nom fût, en peu de temps, aussi redouté sur cet élément qu'il étoit sur la terre, d'autant que, si ce beau différend étoit vidé, les affaires d'Italie iroient bien autrement qu'elles n'alloient en cette occasion. Car il étoit vrai que, de tous les côtés d'Italie, on mandoit qu'un armement de mer effectif y eût fait merveille alors, n'y ayant pas, en tous les états d'Italie tenus par le roi d'Espagne, autres que Milan, cinq cents soldats, Spinola ayant tout fait venir à lui, ce qui n'eût été s'ils eussent craint du côté de la mer; mais que les forces du Roi ne laisseroient pas de faire ce qu'elles devoient, la seule vertu duquel détruiroit, Dieu aidant, et les artifices et les forces de ses ennemis.

Et sur ce que ledit Bullion lui mandoit que le duc de Guise demandoit trois cent mille écus pour récompense de son prétendu droit d'amiral en Provence, il lui manda qu'il avoit vu ladite proposition, par laquelle il jugeoit que le duc de Guise avoit moins bonne opinion de lui qu'il ne pensoit, parce qu'il faudroit qu'il eût perdu le sens pour y entendre; que Sa Majesté avoit trop affaire d'argent en choses plus importantes, pour qu'il voulût lui conseiller de lui donner trois cent mille écus pour les droits qu'il prétendoit avoir à une simple partie d'une charge; et quand le Roi n'en auroit point affaire, s'il se vouloit servir du crédit qu'il lui donnoit par sa bonté,

et qu'il en eût assez pour le porter à débourser trois cent mille écus à son occasion, il aimeroit mieux les retenir pour lui que de les faire donner au duc de Guise; qu'il lui promettoit qu'après avoir bien servi Sa Majesté, comme il espéroit de faire avec l'aide de Dieu, s'il lui plaisoit lui donner trois cent mille écus de récompense de la charge d'amiral, comme M. de Montmorency la lui avoit résignée, il s'en tiendroit bien content; qu'il le prioit donc de fermer l'oreille à toutes ces négociations, et faire intervenir pour lui au parlement, pour y lier la cause dont il lui avoit déjà écrit; ce qui n'empêcheroit pas qu'il n'honorât et ne servît le duc de Guise autant qu'il en auroit le moyen.

Il reçut aussi une lettre de la Reine-mère, par ordre du Roi, qui lui témoignoit, par elle, tant de tendresse et d'amitié, que, ne dédaignant point de descendre dans les choses qui concernoient l'établissement et grandeur de sa maison, elle lui faisoit savoir que le Roi et elle désiroient qu'il mariât La Meilleraie, son cousin, à la fille du maréchal d'Effiat, qui l'en recherchoit avec grande instance, le cardinal y ayant long-temps résisté. Cependant le voyage de L'Isle, que nous avons dit avoir été envoyé à Turin le 4 et le 5, n'avançoit rien dans l'esprit du duc, qui inventoit tous les jours des remises et difficultés nouvelles à fournir les vivres qui lui étoient demandés, tant pour le ravitaillement de Casal que pour la nourriture de l'armée du Roi pour la défense de l'état de Mantoue.

Le maréchal de Créqui avoit vu le duc de Savoie sur le sujet de la dépêche dudit de L'Isle; et, ayant été obligé de donner ses demandes par écrit, en avoit

déjà reçu réponse aussi par écrit, et avoit pris heure de voir le prince de Piémont, en résolution de rompre avec lui sur le sujet desdites réponses, et renvoyer L'Isle au cardinal, quand Emery arriva tout à propos pour empêcher ce coup-là, selon le commandement particulier qu'il en avoit reçu ; de sorte que le maréchal, par son avis, dit seulement audit prince que les réponses qu'il lui avoit envoyées étoient si contraires aux traités qu'il avoit faits avec le Roi, et aux assurances qu'il avoit si souvent données, que Sa Majesté ne les pourroit interpréter qu'à un dessein formé de ne pas exécuter lesdits traités.

Néanmoins que, pource que le duc, son père, l'avoit remis à attendre encore la réponse de Mazarin, qui étoit passé à Milan, il auroit patience et retiendroit de L'Isle jusque-là, sans le dépêcher au cardinal qu'à son retour ; ce qu'il fit, parce qu'il crut que, tandis qu'ils verroient là de L'Isle, ils estimeroient que le maréchal n'auroit pas encore donné avis au cardinal de leurs réponses, et qu'il ne seroit pas en rupture avec eux, avec lesquels on pourroit peut-être cependant avancer quelque chose au ravitaillement de Casal.

Ce qui tenoit ces princes en tant d'arrogance étoit qu'ils croyoient la perte de Casal en leurs mains, et espéroient que ce seroit un moyen qui empêcheroit de rompre avec eux, quoi qu'ils fissent, et que, pourvu qu'ils tinssent bon, ils feroient passer le Roi par où ils voudroient. Ils en vouloient particulièrement à la personne du cardinal, et disoient qu'il les vouloit gourmander, et que le Roi n'approuvoit pas cette façon de faire ; ils envoyèrent en même temps

l'abbé Scaglia au marquis Spinola, pour tirer argent de lui, le presser de venir prendre le poste de Veillane, en cas qu'ils vissent ne pouvoir autrement empêcher le passage à l'armée du Roi, et traiter de faire descendre par le Pont-de-Gresin, en Savoie, l'armée que l'Empereur avoit en Alsace.

Tous ces avis ayant été confirmés au cardinal par les lettres du maréchal de Créqui, il ne vouloit pas sitôt approcher de Suse avec l'armée, de peur d'y consommer ses vivres dans le séjour qu'il y feroit, ne jugeant pas aussi expédient de rompre, qu'à l'extrémité, avec le duc de Savoie, de peur de perdre Casal, qui, n'ayant point encore de vivres, ne pouvoit résister s'il étoit attaqué; mais il s'arrêta à Embrun, pour y attendre de meilleures nouvelles, et voir la réponse que rapporteroit Mazarin aux propositions qu'il avoit envoyées par lui, sous lesquelles on pouvoit faire la paix. Etant là néanmoins, il commença à donner ordre pour la guerre de Savoie, en cas qu'on fût obligé de rompre, afin de diviser les forces du duc, le forçant à se défendre en Savoie et en Piémont; et, dès lors, les troupes qui étoient destinées pour l'Italie furent commandées pour aller en Bresse.

Le maréchal de Créqui témoignoit cependant toujours audit duc qu'on vouloit être bien avec lui, et enfin, pour le faire condescendre au ravitaillement, il s'avisa avec Emery de lui faire espérer qu'ayant, dans le Montferrat, de quoi faire vivre un mois l'armée du Roi, qu'on la feroit passer, sans s'arrêter, en Piémont, parce que, dans ce mois, on feroit venir les blés qui étoient à Nice et à Suse.

Il n'y avoit que ce seul expédient pour engager le duc à fournir des vivres dans Casal; car, comme le cardinal connoissoit qu'il ne falloit point rompre avec lui, à cause de la nécessité de Casal, le duc savoit aussi que cette nécessité seule pouvoit arrêter ledit cardinal, et c'étoit le sujet pour lequel il ne vouloit point fournir de vivres pour Casal. Mais à cette proposition de faire passer l'armée, ayant de quoi la nourrir un mois, il y trouvoit son compte, parce qu'il espéroit que l'armée étant passée, elle dépendroit de lui, et que les blés qu'on espéroit de Nice et de Suse seroient en son pouvoir, dont il empêcheroit le transport, sans rompre ouvertement avec Sa Majesté, soit par défaut de vivres et de voitures, ou par le manquement de ceux mêmes qui en entreprendroient la voiture; même ledit sieur d'Emery ayant fait marché avec Jacometi et ...., habitans de Piémont, pour le transport des blés de Nice et de Suse, le duc les fit emprisonner, et donna d'autres qui dépendoient absolument de lui.

Tout ce qu'il faisoit en apparence, étoit pour témoigner qu'il vouloit demeurer neutre; mais, en effet, son intention étoit de se joindre aux Espagnols, pour plusieurs raisons.

La première, pour se purger de l'infidélité dont on l'avoit blâmé, d'avoir manqué aux Espagnols à Suse.

La seconde étoit fondée sur la crainte qu'il avoit que, s'il se déclaroit pour le Roi, ledit cardinal s'en voulût prévaloir et faire une paix le lendemain fort avantageuse.

Il pensoit que la nécessité de l'armée du Roi obli-

geroit le cardinal à plutôt relâcher les conditions que demandoient les Espagnols, que non pas à entreprendre une guerre dont l'entrée paroissoit difficile et l'issue très-dangereuse; que, si l'armée passoit, il la réduiroit en état de faire une paix telle qu'il désireroit, dans laquelle il eût fait consentir les démolitions de Casal, et eût fait périr et dissiper l'armée. Ses autres desseins étoient de faire croire à toute la terre qu'il étoit tellement nécessaire, qu'il faisoit balancer les affaires d'Italie du côté qu'il inclinoit. Il voulut que la France, qui avoit témoigné le mépriser au traité fait à Monçon, connût en quelle considération il devoit être, et surtout de faire périr Casal, non pas de le donner aux Espagnols; mais, qu'après qu'il auroit fait connoître au Roi la nécessité de la place, l'impossibilité de la secourir, et la perte assurée, l'obliger à consentir plutôt la démolition qu'à souffrir que les Espagnols en fussent les maîtres; desquels, néanmoins, il avoit tiré ses assurances pour la démolition, en cas que la place fût prise; et, pour ces raisons, il vouloit faire dissiper l'armée du Roi, ou l'obliger, sur ces artifices, à une paix avantageuse aux Espagnols.

Le duc fut pris à cet appât, et goûta cette proposition, et commença lors à faire transporter des blés dans le Montferrat pour le ravitaillement de Casal et la nourriture de l'armée du Roi.

On travailloit à cela incessamment, on payoit au duc ce qu'il demandoit pour le prix des blés; tout ce qui lui pouvoit faire croire qu'on vouloit faire passer l'armée se faisoit. On fit marché avec lui pour les étapes du passage des troupes jusques à Casal, on lui

donna même l'argent; on acheta des foins pour faire des magasins dans le Montferrat; on fit marché pour faire un pont à Rondisson, afin de passer la Doire-Balte; on faisoit faire quantité de fours à Casal; on y avoit fait aller des munitionnaires, pour commencer à faire des biscuits; on ne parloit plus que du passage de l'armée, dont le duc avoit si grande impatience qu'il hâtoit lui-même le ravitaillement de Casal : tous ses premiers mécontentemens étoient oubliés; néanmoins, de temps en temps, selon les appréhensions qu'il avoit que l'on ne fît pas passer l'armée, il interrompoit le ravitaillement. Le dessein de toucher 60 ou 80,000 écus y servit beaucoup, parce qu'on ne lui donnoit de l'argent qu'à mesure qu'il fournissoit les vivres; on y employoit aussi d'autres artifices.

Cependant arrivèrent les nouvelles de ce que Mazarin avoit traité en son voyage avec Colalte et Spinola en Alexandrie; l'abbé Scaglia et lui dépêchèrent deux courriers à Turin, et mandèrent à ces princes qu'ils tenoient la paix faite au contentement du Roi, en firent un projet, pour donner un commencement à cette négociation, et le mirent entre les mains du maréchal de Créqui pour l'envoyer au cardinal. Au préambule ils faisoient le Roi recherchant la paix, et, dans le corps du traité, ils donnoient si grande part du Montferrat à tous les prétendans, et particulièrement au duc de Guastalle, qu'il en restoit bien peu au duc de Mantoue, accordoient une suspension ou cessation d'armes, qui étoit ce qu'on ne vouloit pas, afin qu'ils fussent obligés de conclure bientôt une bonne et sûre paix; et enfin ils confirmoient le traité

de Monçon, dont il n'étoit point de besoin, mais bien d'une réelle réparation des contraventions qui y avoient été faites.

Le maréchal de Créqui dépêcha, le 15, le sieur d'Emery au cardinal pour le lui porter, et lui manda que les Espagnols avoient si grand désir que la paix se fît à ces conditions, qu'on lui avoit envoyé un passeport de Spinola en blanc, duquel il avoit cru se devoir servir pour envoyer par un des siens à M. de Mantoue les prétentions de Guastalle, et le prier d'envoyer un des siens pour l'instruire des raisons dont il se devoit servir pour le défendre;

Que ces princes désiroient passionnément demeurer étroitement unis avec le Roi, pourvu qu'il les assistât d'une partie de ses troupes pour attaquer les Génois, tandis que l'armée du Roi entreroit dans le Milanais; que cependant sur ces espérances, le même jour 15, il faisoit porter deux mille charges de blé dans Casal, avoit signé un contrat avec Baronis pour quatre mille charges d'avoine et cent mille rabs de foin, qui se porteroient aussi incessamment; qu'il avoit fait aussi contrat de six mille charges de blé pour porter dans ledit Casal, et deux mille charges de riz.

Ces nouvelles dernières donnèrent plus de consolation au cardinal, qui étoit lors à Embrun, que ne fit pas le projet de traité de paix qu'il lui avoit envoyé, lequel il ne trouvoit nullement raisonnable.

Le cardinal renvoya à Turin deux jours après ledit sieur d'Emery, dont le duc de Savoie et le prince de Piémont attendoient avec impatience le retour. Il arriva le 20, et leur fit entendre avec quelles civilités le cardinal avoit reçu la nouvelle qu'il lui

avoit portée de la bonne intelligence en laquelle ils vouloient vivre avec le Roi et avec lui, leur disant sur ce sujet tout ce qu'il crut qui leur pouvoit donner de l'espérance, et dont ils ne pouvoient prendre avantage; et étant fort pressé de leur répondre précisément sur le dessein de Gênes, il leur dit que le cardinal n'avoit accepté ni refusé cette proposition; que la facilité ou difficulté qui se trouveroit dans l'exécution de cette entreprise, la lui feroit accepter ou refuser; néanmoins qu'il avoit des avis de toutes parts que la république avoit des gens de guerre sur pied en tel nombre, qu'il appréhendoit que les armes du Roi et celles de M. de Savoie reçussent quelque affront, en quoi il avoit un notable intérêt, et que ledit Emery ne lui ayant pas pu expliquer les moyens que l'on avoit d'exécuter ce dessein, le cardinal lui avoit commandé de leur dire, puisqu'ils désiroient le voir, que lorsqu'ils seroient ensemble, on mettroit toutes sortes de desseins sur le tapis pour prendre ceux qui seroient avantageux. Cependant le nonce Pensirole étoit arrivé le 19 à Embrun, près du cardinal, pour traiter de la paix, de laquelle il étoit très-désireux, mais peu fourni de moyens pour la faire, et si peu instruit des difficultés qui se pouvoient présenter, que le cardinal en fut étonné. Pour l'aider, et témoigner la franchise de ceux qui agissent au nom du Roi, il lui donna les articles suivans :

Sa Sainteté, comme père commun des princes chrétiens, ayant fait des instances très-pressantes, tant à l'Empereur qu'aux deux couronnes, de terminer à l'amiable les différends mus et arrivés en Italie pour raison de la succession des duchés de Mantoue et de

Montferrat, Sa Majesté Impériale et lesdites deux couronnes, pour témoigner le respect qu'elles doivent à Sa Sainteté et le désir qu'elles ont du repos de l'Italie, ont convenu et arrêté entre elles ce qui s'ensuit :

Que M. le duc de Savoie aura les 15,000 écus de rente, dont par ci-devant il est demeuré d'accord pour toutes les prétentions qu'il pouvoit avoir sur le duché de Montferrat;

Que le sieur duc de Mantoue paiera au sieur duc de Guastalle la somme de..... en deux termes, pour toutes les prétentions qu'il peut avoir en la succession du duché de Mantoue; que l'investiture desdits duchés de Mantoue et de Montferrat sera donnée par l'Empereur, dans huit jours après la date des présentes, à M. le duc de Mantoue, en bonne et due forme;

Que tant s'en faut que l'Empereur et le roi Catholique souffrent plus à l'avenir que ledit sieur duc de Mantoue soit directement ni indirectement troublé en la possession de ses Etats, qu'au contraire ils promettent et s'obligent à lui donner toute assistance envers et contre tous ceux qui lui voudroient troubler;

Qu'aucun des princes qui ait par armes ou autrement assisté l'un des deux partis en cette occasion, n'en pourra être inquiété à l'avenir, sous quelque prétexte que ce puisse être, ni aussi aucuns particuliers;

Que pour maintenir ledit sieur duc de Mantoue plus certainement paisible en ses Etats, l'Empereur et les deux couronnes supplient Sa Sainteté et prient la république de Venise, le duc de Savoie, le duc de

Toscane, le duc de Parme, le duc de Modène, la république de Gênes, et tous autres princes et potentats de l'Italie, de promettre et s'obliger à donner assistance audit sieur duc de Mantoue, au cas qu'à l'avenir il fût troublé en ses Etats, et les déchargent par ce présent traité de toutes obligations précédentes qu'ils pourroient avoir envers eux, en tant qu'elles pourroient les empêcher d'exécuter le contenu au présent article;

Que les troupes de l'Empereur et du roi Catholique sortiront actuellement des Etats du duc de Mantoue sans y faire aucun dégât, comme aussi les troupes du roi Très-Chrétien feront le même, et n'y demeurera autres gens de guerre que ceux que ledit sieur duc de Mantoue y tiendra sous ses enseignes pour la sûreté de ses Etats;

Que les troupes impériales se retireront en Allemagne, délaissant tous les lieux qu'elles pourroient avoir occupés en Italie et en la Valteline, comté de Bormio, Chiavennes, Grisons et tous autres lieux, le tout quinze jours après la signature des présens articles;

Que les forts qui ont été construits par lesdites troupes impériales dans les Grisons, seront actuellement rasés, lesdits Grisons demeurant en leur première liberté, sans qu'à l'avenir les Impériaux puissent rentrer à main armée dans leur pays, ni se saisir d'aucun lieu d'iceux, sous quelque prétexte que ce puisse être;

Que les troupes du roi Catholique seront réduites, ès Etats qu'il tient en Italie, au nombre des garnisons ordinaires qui ont accoutumé d'y être entretenues;

Que le traité de Monçon sera actuellement exécuté, et que, bien que par icelui la disposition des passages, l'imposition des daces et gabelles, l'institution des lois et statuts, les traités de paix, d'alliance et de guerre, le droit de battre monnoie, et généralement tous autres droits de souveraineté en la Valteline, comté de Bormio et de Chiavennes, appartiennent aux Grisons, et non aux habitans desdits lieux, les présens articles en serviront toutefois de déclaration plus expresse, pour obliger plus étroitement les parties à l'exécution dudit traité.

Et l'Empereur et les deux Rois promettent de bonne foi d'empêcher qu'à l'avenir les Grisons ne soient troublés en la jouissance desdits droits, et de faire que lesdits Valtelins paient annuellement les 25,000 écus de cens auxdits sieurs Grisons, au lieu de l'utilité publique et particulière qu'ils recevoient de la justice et magistrature èsdits Valtelins et comtés de Bormio et Chiavennes, selon qu'il est porté par ledit traité.

Pour sûreté du présent article, a été arrêté que la république helvétique sera conviée de bonne foi par l'Empereur et les deux Rois d'entrer en union avec lesdits Grisons, pour la manutention et entretien du traité de Monçon et de ce que dessus;

Que tous les traité faits avec les Grisons ou Valtelins, depuis le traité de Monçon, par qui que ce puisse être, demeureront nuls et de nul effet.

Tout ce que dessus étant exécuté sans qu'il soit parlé de la restitution de Suse en ce traité, le Roi fera remettre cette place entre les mains de M. de Savoie, en vertu du traité fait à Suse l'an passé.

Si les parties conviennent de ces articles et les signent, il faudra demeurer d'accord que d'Allemagne et de France il ne viendra point de nouvelles troupes.

Colalte et Spinola souhaitoient la paix en effet, mais le marquis surtout avoit tant de peur de faire chose qui en sauvant l'Italie le perdît lui-même, qu'il n'osoit quasi entendre à ce qu'il jugeoit nécessaire.

La France désiroit la paix, mais sûre et honorable; et nonobstant tous ses désirs, les apparences alloient toujours de plus en plus à la guerre, sans qu'on pût dire certainement si ce seroit contre M. de Savoie ou contre l'Espagne.

On différoit autant qu'on pouvoit de rompre avec M. de Savoie, afin, en gagnant quelque temps, de trouver moyen de bien ravitailler Casal; mais ce renard rusé avoit soupçon du piége, et, par une infinité de défaites qui lui étoient ordinaires, il retardoit et empêchoit ce ravitaillement, auquel on travailloit par toutes voies.

Le cardinal aussi manda au Roi qu'y ayant sujet de croire que les Impériaux auroient dessein de faire passer leurs troupes en Savoie, et en avoient déjà demandé le passage au duc, il estimoit qu'il falloit tellement garnir le Pont-de-Gresin, que ceux qui sont en Alsace ne pussent venir par la Franche-Comté prendre passage par là. Pour cet effet on a envoyé ordre aux régimens du Plessis, de Juigné, de Verdun et de Langeron, de s'arrêter là, tant pour fortifier ce passage que pour donner jalousie à M. de Savoie, et attendre la venue de Bassompierre, et d'autres troupes, si besoin est, pour attaquer la Savoie.

On donna ordre aussi au baron de Chouin de lever quatre cents hommes pour la défense dudit pont et de la vallée de Cisery. Cependant, l'armée avoit commencé à s'acheminer, le cardinal avec un soin extrême ayant fait pourvoir les quartiers où les troupes devoient être logées en Piémont de tout ce qui leur étoit nécessaire.

Et pource qu'il craignoit toujours quelque infidélité du duc de Savoie, il manda au maréchal de Créqui qu'il étoit de sa prudence de voir s'il ne seroit point à propos de loger quelque corps d'infanterie dans chaque quartier de cavalerie, et de rendre lesdits quartiers si forts, que l'on ne pût pas en quelqu'un d'iceux faire recevoir un affront aux armes du Roi; et surtout qu'il se souvînt de donner tout l'ordre possible, afin de faire trouver du foin et de l'avoine, entre la Novalaise et Suse, au quartier qu'il donneroit à notre cavalerie qui venoit par la Savoie, afin qu'au sortir de la rude journée du Mont-Cenis, ils trouvassent de quoi vivre.

Sur ce qu'il lui avoit écrit qu'il avoit déjà fait et arrêté marché de voiturer du blé qui étoit au Roi dans les États du duc de Savoie, dans la ville de Casal, et qu'il en vouloit tirer encore davantage de Briançon pour y envoyer, il lui manda qu'il n'étoit pas d'avis de mettre à la merci du duc de Savoie le blé du Roi, en le voulant faire porter à Casal, car s'il avoit eu assez de mauvaise volonté pour faire arrêter les deux mille charges qui étoient à Moncalier, il pourroit bien faire le même pour davantage; s'il falloit par nécessité prendre cet expédient, que sa pensée étoit que, devant d'en faire faire entrer dans ses États deux

mille charges de Briançon, il falloit que les deux mille charges de Moncalier fussent dans Casal.

En même temps il reçut avis de Soleure, du maréchal de Bassompierre, que les Suisses avoient purement et simplement accordé la levée qu'il étoit venu demander pour le Roi, de sorte que s'il lui étoit commandé il croyoit pouvoir mener douze, voire quinze mille Suisses.

Que lui et Léon Brulart avoient convoqué une diète pour le 3 du mois, où ils avoient mandé aux Grisons de se trouver, et cependant il arréeroit ses troupes pour être prêtes et en tel nombre et au temps qui lui seroit ordonné.

Et à peu de jours de là, il reçut encore une dépêche du maréchal, par laquelle il lui mandoit qu'ils s'étoient excusés d'y assister, par le manquement du substitut de la ligue Grise, qui n'en avoit pas, ni les communes, ni les magistrats, et à cause de la peste qui étoit aux Dix-Droitures, outre que le landforg Trautrer y avoit, au nom de l'archiduc Léopold, fait défense d'envoyer pour ladite diète, et sur la brièveté du temps, qui ne leur avoit pas permis de délibérer entre eux; le suppliant de faire savoir à Sa Majesté que, quand il seroit temps de les faire soulever pour ses intérêts et les leurs, et les remettre en leur premier état, qu'ils ne manqueroient d'y correspondre.

On reçut aussi avis de Vienne, que Walstein n'avoit pas encore voulu quitter le poste de Halberstadt, pour essayer de défendre l'usurpation de Mekelbourg;

Que le chancelier Verda ne l'ayant pas trouvé à Prague, comme l'on pensoit, avoit passé jusques

à lui pour le persuader de passer en Italie avec toutes ses forces, ce que l'Empereur désiroit d'autant plus, qu'il étoit pressé des électeurs et des princes de l'Empire (qui étoient assemblés en la diète de Marguetin en Souabe, où tous les électeurs avoient envoyé leurs ambassadeurs ou procureurs) de licencier ses troupes, et n'en charger pas davantage l'Allemagne qui en étoit ruinée; et ils se laissèrent entendre de ne vouloir consentir sans cela à s'assembler en la diète électorale, que l'Empereur désiroit, pour y traiter de l'élection d'un roi des Romains.

L'Empereur, pour l'y obliger, lui promettoit de lui bailler, au lieu de Mekelbourg (à la défense duquel il demeuroit lors attaché, et que l'on avoit envie de rendre à ses légitimes seigneurs, pour faire quelque accommodement avec Suède) la Lusace, qui est une de ses provinces héréditaires, mais, en cette qualité, moins recevable à Walstein, qui savoit bien qu'il en seroit un jour évincé, puisque c'étoit le patrimoine de la maison d'Autriche; elle étoit lors engagée au duc de Saxe pour 2,000,000 de florins, qu'on proposoit à Walstein de payer.

Walstein n'approuvant pas la presse qu'on lui faisoit, ni le dessein de l'emploi de ses troupes, en écrivit, comme fit aussi le général Tolly, d'un mutuel consentement, à l'Empereur, détestant cette guerre d'Italie et tous ceux qui l'y portoient, vu les périls qui menaçoient l'Allemagne de tous côtés.

Cependant on étoit en France en grande alarme des troupes qui étoient en Alsace, desquelles on ne craignoit rien moins, sinon qu'elles allassent assiéger Metz, où on en envoya diligence M. de La Valette,

qui s'apprêtoit pour aller en Italie trouver le cardinal.

Le sieur Ossa, commissaire de l'Empereur, demanda à ceux de Strasbourg la place de Hernstein, qui est un château fortifié sur une montagne, pour mettre deux cents hommes en garnison de la part de l'Empereur, et empêcher que le Roi (qu'il disoit se vouloir rendre maître d'eux) s'en saisît, ou sinon, et qu'il leur en mésadvînt, il protestoit contre leur ville de tous dommages et intérêts.

La ville, néanmoins, refusa tout à plat cette demande, et se contenta d'y envoyer quelques-uns des leurs en garnison.

L'Empereur avoit quantité de troupes dans le Wirtemberg, Worms, Francfort et autres villes voisines, chaque pays nourrissant et payant celles qu'il logeoit, de sorte qu'elles ne coûtoient rien à l'Empereur, et grossissoient tous les jours.

Strasbourg craignoit que tout cet orage s'assemblât contre elle, pour, l'ayant prise, en faire un arsenal contre l'évêché de Metz, les chefs disant tout haut que le Roi leur avoit donné une ombre de peur, mais qu'ils lui donneroient effective, comme l'Empereur l'avoit fait jusques alors à tous ceux qui avoient osé se prendre à lui. Et de fait, ils s'approchèrent de Strasbourg, et passèrent le Rhin à Truchtersheim et Brisach. Le même jour ils demandèrent au comte de Hanau Lichtenberg, qui étoit forte place; au prince de La Petite-Pierre, ils demandèrent ladite place, ville et château, et au comte de Linanges, la ville de Dabo; firent nouvelle instance à messieurs de Strasbourg de leur remettre Hernstein, et ajoutèrent encore la demande de Wasselheim; lesquelles

ils refusèrent encore toutes deux, comme aussi le comte de Hanau Lichtenberg, qu'ils vouloient de lui; mais le prince de La Petite-Pierre, ni le comte de Linanges, n'osèrent refuser les leurs.

Cependant ils fortifioient la ville de Haguenau et l'emplissoient de munitions de guerre, de vivres, de canons, et de tous outils pour remuer la terre et se fortifier.

Cela mettoit avec sujet ceux de Strasbourg en grande alarme, d'autant qu'outre tant de troupes qui étoient en son voisinage, on bâtissoit un fort au-dessus de la ville, sur le bord de deçà du Rhin, comme déjà ils en avoient fait un autre dessous; et outre qu'ils fortifioient Haguenau d'un côté, ils fortifioient aussi Brisach de l'autre; et par les moyens des magasins de vivres, de munitions de guerre et d'outils qu'ils avoient préparés et amassés depuis un an en très-grande quantité, ils sembloient avoir dessein de faire une forte circonvallation du côté de deçà d'un desdits forts à l'autre, y loger leur armée, l'entretenir de ces grands magasins, et la rafraîchir toujours par le moyen du pays de delà du Rhin, que l'on ne leur peut ôter, ni ainsi absolument la prendre.

Cette ville se voyant en cette crainte, avoit recours au Roi, le suppliant de l'assister au cas de siége; mais ils ne parloient pas néanmoins de se mettre en sa protection, ayant peur du mauvais traitement que depuis long-temps, sous ce nom-là, ils voyoient faire à leurs voisins de Metz par leur gouverneur.

Peu après, une bonne partie de ces troupes s'avancèrent sous le commandement du comte de Chambourg, général de ladite armée, jusque dans l'évêché

de Metz, disant avoir ordre de l'Empereur d'entrer dans Vic et Moyenvic.

Le duc de Lorraine, qui avoit toujours été malintentionné vers le Roi, et qui encore lors faisoit un grand magasin de blé et d'avoine dans son château de Clermont, qui est entre Sainte-Menehould et Verdun, dont toute la frontière étoit scandalisée, et qui seul avoit fait venir lesdits Impériaux dans ledit évêché, pour en ôter la créance, et faire semblant qu'il s'y opposoit tant qu'il pouvoit, envoya, en qualité de premier et principal vassal de l'évêque de Metz, Gournay audit comte, lui remontrer en apparence l'impuissance dudit évêché à soutenir une si grande charge, et la jalousie que tant de troupes donneroient au Roi, qui seroit obligé de faire semblablement avancer celles qu'il a en la frontière de Champagne; mais, en effet, pour essayer d'entrer, à l'ombre de ses forces, dans Vic et Moyenvic, deux places de l'évêché de Metz, bien importantes et quasi tout environnées du même marais où est Marsal, ville du même évêché, dont son grand-père s'empara en vertu d'un prétendu échange fait avec le cardinal de Lorraine son fils.

Il traita donc, sous le prétexte des raisons susdites, avec le comte de Chambourg, pour le faire déporter pour lors du logement de Vic et Moyenvic; lequel il obtint de lui, moyennant la promesse que ceux du conseil de l'évêque de Metz et Gournay, au nom que dessus, lui firent de garder lesdites places, et lui en ouvrir les portes toutes les fois que la nécessité le requerroit, et qu'il le rechercheroit pour le service de l'Empereur; qu'il retireroit les troupes qui avoient

approché de Metz et desdites villes, se contenteroit des quartiers plus éloignés, et même enverroit vers le comte d'Anhalt, qui étoit le général desdites troupes, pour recevoir ordre de lui d'en faire retirer une partie dans l'Alsace, et ne laisser dans l'évêché que ce que les contributions qu'on accorderoit pourront nourrir.

Le duc de Lorraine fut plein de si bonne opinion de lui-même, et de mauvaise du conseil du Roi, qu'il crut devoir faire passer cette action pour un grand service rendu à Sa Majesté, et envoya Marcheville à Marillac, pour le persuader de consentir, au nom du Roi, la prise et garde desdites places; mais le Roi, qui découvrit facilement sa finesse et son intention de les avoir comme dépositaire, pour s'excuser de les rendre, sous ombre d'être obligé à l'Empereur de la garde d'icelles, défendit à Marillac d'y prêter consentement. Lesdites troupes ne laissèrent pas de s'éloigner, mais demeurèrent toujours dans les terres dudit évêché.

Le cardinal ne jugeoit pas que cette entreprise des Impériaux pût faire aucun effet contre le service du Roi, pourvu que le maréchal de Marillac fît son devoir, commandant une si grande armée qu'il avoit ou devoit avoir, puisque le Roi la payoit en cette frontière-là. Il manda néanmoins à Sa Majesté qu'il étoit du tout nécessaire de munir Metz de vivres et de munitions de guerre;

Qu'il falloit faire remonter les canons, et travailler en toute diligence aux fortifications; si le Roi avoit été bien servi, que cela seroit fait, Sa Majesté l'ayant ordonné il y avoit long-temps;

Qu'il falloit pourvoir à Toul, selon que la prudence du Roi l'estimeroit à propos.

Et pour Langres, puisqu'ils ne vouloient point recevoir de garnison, il falloit loger des troupes près de la ville pour se jeter dedans en cas de besoin.

Lever encore pour le moins six régimens pour fortifier l'armée de Champagne, et se tenir purement et simplement sur la défensive, n'ayant pour but que de faire périr l'armée des ennemis s'ils nous venoient attaquer.

Qu'il n'osoit conseiller d'envoyer des gens de guerre dans Vic et Moyenvic, pource qu'il étoit à craindre que les gens de guerre qu'on y mettroit se perdissent par la foiblesse des places, ou le peu de soin de pourvoir à leur secours, ou le manquement de munitions de guerre, et qu'on attirât un orage par là, et que ceux qui étoient sur les lieux pourroient voir plus clair en cette affaire.

Le maréchal de Créqui, à l'instante prière du duc de Savoie, le vint trouver, le 23 février, à Oulx, où il s'étoit déjà avancé, pour lui apporter quatre demandes que le duc de Savoie lui faisoit, non en qualité de choses dues, mais de pures grâces, moyennant lesquelles il promettoit de faire tout ce que le Roi voudroit désirer de lui, avec protestation qu'encore qu'on ne les lui accordât pas, il ne laisseroit pas d'obéir à Sa Majesté.

Sa première demande étoit que le Roi rendît la vallée de Cisery, en ôtant les garnisons qu'il y avoit mises, et disoit que, se déclarant, comme il faisoit dès lors, pour le Roi contre les Espagnols, ce dont il feroit tous effets qui se pouvoient désirer entre le

Roi et lui, Sa Majesté ne pouvoit retenir ce passage sans montrer trop de méfiance et de mépris de lui.

Il promettoit qu'il ne passeroit aucunes troupes par ledit passage en cette occasion, que celles que le Roi ordonneroit, et que, s'il s'en présentoit d'autres, il demanderoit des troupes de Sa Majesté pour s'y opposer, consentant que, s'il contrevenoit en cet article, les forces du Roi qui seroient en ses Etats s'en fissent raison elles-mêmes.

Le cardinal, considérant que cette vallée de Cisery étoit en propre à M. de Savoie par le traité de 1601, en sorte, toutefois, que le passage en devoit être libre au Roi comme à lui; qu'elle est tellement ouverte du côté de la France, que M. de Savoie n'en sauroit fermer le passage, et que, par le traité même, il n'y pouvoit faire aucune fortification; qu'on pouvoit loger les troupes du Roi dans le Bugey, à Châtillon-de-Michailles et autres lieux de la France, pour se saisir, à coup prêt, de la vallée, au cas que des forces ennemies y voulussent passer, estima que le Roi pouvoit faire rendre ce passage aux conditions consenties par M. de Savoie, pourvu qu'il se déclarât ouvertement pour Sa Majesté et rompît actuellement avec les Espagnols, entrant effectivement dans l'état de Milan avec ses forces, pourvu encore que dès lors il ôtât les justes ombrages que le Roi devoit avoir de beaucoup de choses qui se passoient dans ses États.

Cette réponse faisoit gagner temps pour ravitailler Casal, et les deux dernières lignes donnoient lieu de demander, devant l'exécution, que l'ombrage que Veillane devoit donner fût levé.

La seconde demande étoit qu'on jugeât le différend d'entre M. de Mantoue et lui.

Le cardinal répondit qu'il demeuroit d'accord de juger le partage demandé, et, dès l'heure, écrivit à Casal pour faire venir le commissaire de M. de Mantoue, pour, avec celui de M. de Savoie, le juger incontinent, et qu'on avoit fait venir le sieur Servien expressément pour cet effet.

Cette réponse, qui étoit selon le goût du duc, aidoit encore à faire gagner temps pour ravitailler Casal.

Sa troisième demande étoit qu'on lui payât les gens de guerre qu'il auroit au-dessus de dix mille hommes et douze cents cheveaux, jusques au nombre de vingt mille hommes et deux mille chevaux, au cas qu'il les fît venir en campagne.

Le cardinal répondit qu'il écrivoit à l'heure même au Roi pour représenter à Sa Majesté que, bien qu'il eût beaucoup de forces, il pouvoit recevoir l'offre que M. de Savoie lui faisoit de joindre à ses armes plus grand nombre de gens de guerre qu'il n'étoit obligé d'en fournir par le traité de Suse, et que, pour cet effet, Sa Majesté lui pouvoit entretenir, outre le susdit nombre, cinq mille hommes de pied et mille chevaux, dont le paiement commenceroit du jour qu'il les feroit venir en campagne et les joindroit aux troupes du Roi pour entrer dans le Milanais.

La raison de cette réponse étoit que, l'argent seul faisant tout faire en ce pays-là, le cardinal avoit estimé qu'il falloit donner espérance au duc; on ne s'engageoit que comme il falloit, puisqu'il devoit faire voir ses gens en campagne, et entrer dans le Mi-

lanais devant que de prétendre aucun paiement, et, au cas qu'il faillît à satisfaire à l'entretènement du nombre de gens spécifiés ci-dessus, la république de Venise y entreroit pour sa part.

Sa quatrième demande étoit qu'il pût attaquer l'état de Gênes avec partie de ses troupes et quelque nombre de celles du Roi, le prince son fils se joignant à l'armée pour rompre dans le Milanais.

A quoi le cardinal répondit que cette proposition seroit examinée entre le prince et lui, pour y prendre telle résolution que l'utilité du service du Roi, la possibilité et facilité de l'entreprise le requerroient.

Il répond ainsi pour gagner temps et avoir lieu, cependant, pour ravitailler Casal; et, en effet, il ne croyoit pas qu'on dût ni pût entendre maintenant à ce dessein, proposé à mauvaise fin et clairement déraisonnable, en ce qu'il augmentoit les ennemis du Roi, offensant les Génois, et diminuoit ses forces dont on voudroit nous tirer une partie pour cette expédition, au lieu que le dessein qu'on devoit avoir étoit d'augmenter les forces de Sa Majesté et diminuer le nombre de ceux qui se voudroient opposer à ses justes desseins.

Ledit duc demandoit encore qu'il ne rompît avec Espagne, dans le duché de Milan, qu'un jour après la France.

A quoi le cardinal dit qu'on pouvoit accorder que les troupes du Roi feroient la première rupture, mais que, incontinent après, sans remettre au lendemain, M. de Savoie feroit le même;

Que, néanmoins, tout cela n'empêcheroit que, si

la paix se pouvoit conclure aux conditions qu'on avoit proposées, M. de Savoie ne pût en continuer la négociation selon qu'il le demandoit, pourvu qu'elle fût conclue sans délai, et devant qu'on eût lieu de venir aux mains dans le 10 de mars.

A la faveur de tous ces voyages et du sieur Emery et du maréchal de Créqui, et de ses demandes, il se portoit quantité de vivres dans Casal, mais que le Roi payoit très-chèrement à ces princes, qui les prenoient pour rien par contribution de leurs communautés, vendant ainsi excessivement au Roi le bien qui n'étoit pas à eux, mais à leurs sujets; et, sans leur avarice et le désir extrême qu'ils avoient de l'argent de Sa Majesté, il n'y eût eu aucune considération capable de vaincre leur mauvaise volonté.

La principale chose dont ces princes et tous ceux qui agissoient pour eux parloient alors, étoit de savoir si le cardinal avoit beaucoup d'argent, espérant que le tout leur demeureroit. Ils se disposoient à être ses munitionnaires, ses voituriers, bref, de faire toutes choses pour arrêter son argent dans leurs pays et dans leurs coffres.

Ils firent offrir deux cents milliers de plomb rendus sur le Pô; ils vendirent cinq cents sacs de sel à Émery, qui, à cause de la difficulté de la voiture, ces princes tenant les bateaux sur le Pô, ne les voulut pas recevoir s'ils ne les faisoient voiturer eux-mêmes, auquel cas il les leur paieroit comptant; ils firent incontinent interrompre leurs voitures, et, dès le jour même, acheminer ledit sel pour avoir son argent, qu'il ne leur donna que quand il fut arrivé.

Après avoir fait marché avec Baronis, en leur nom, et signé pour les étapes, quand ce vint à l'exécution il le fallut rompre et leur payer plus cher.

Ils n'écoutoient aucune raison au contraire, ni ne se soucioient du reproche de leur manque de parole; mais, pour toute réponse, disoient qu'il falloit considérer que l'exécution de ces marchés dénuoit et ruinoit le pays, dont il falloit récompense au prince.

Et, au prix de 3 écus d'or qu'ils vouloient avoir pour port de chaque sac de blé depuis Nice, on leur donnoit 110 sous pour charge davantage qu'on n'étoit convenu avec le premier marchand, qu'ils firent emprisonner afin de prendre son gain et quatre-vingts pour cent davantage.

Durant le voyage du maréchal de Créqui ils reçurent mauvaise nouvelle des Espagnols, auxquels ils avoient offert de les recevoir dans Veillane s'ils le vouloient venir défendre, car ils ne voulurent s'y engager qu'à condition qu'on leur donneroit des places de sûreté.

Cela, et l'espérance qu'ils avoient conçue du voyage dudit maréchal, faisoit qu'ils ne parloient plus que de la justice du Roi et du cardinal. Et, quoique le nonce Pensirole fût tout alarmé de ce que le cardinal désiroit promesse de tous les princes d'Italie pour la défense de M. de Mantoue, et de spécifier les contraventions qui avoient été faites au traité de Monçon, néanmoins M. de Savoie disoit ces articles être très-justes, et, n'étant plus question que de son intérêt, il sacrifioit tout le reste pour s'attacher principalement à ces deux points : le premier, la restitution de

la vallée de Cisery et Pont-de-Gresin; le second, le jugement des terres que l'on lui vouloit donner au Montferrat; le reste, il ne l'estimoit pas difficile.

Le maréchal de Créqui, retournant à Turin avec la réponse que le cardinal lui donna sur les demandes qu'ils lui avoient faites, leur donna contentement, ou ils firent mine de le prendre, continuant à donner les ordres qu'on leur demanda pour le logement de l'avant-garde et du reste du corps de l'armée; car le maréchal de Créqui désira que l'avant-garde fût avancée, disant qu'il n'y avoit pas moyen de la loger entre Suse et Veillane, et croyant qu'assurément les princes étoient résolus de se joindre au Roi; en témoignage de quoi le prince de Piémont envoya dire au cardinal que, s'il le trouvoit bon, il iroit au devant de lui à Brezoles quand il voudroit.

Il n'y avoit personne qui n'eût été trompé en leur procédé et en leur langage, d'autant que leur propre bien y étoit conjoint, n'ayant pas de quoi se garantir de ruine entière si les forces du Roi les attaquoient: ce qu'ils devoient craindre lui manquant de parole.

Cependant les Vénitiens reçurent avec grand honneur le maréchal d'Estrées et tout ce qu'il leur proposa de la part du Roi; mais ils demeurèrent fermes à demander que Sa Majesté, comme chef de la ligue, commençât la première et montrât le chemin, et que lors ils feroient, de leur côté, plutôt davantage que moins de ce à quoi ils étoient obligés.

Le maréchal d'Estrées et d'Avaux les pressèrent de leur vouloir bailler trois ou quatre d'entre eux, afin de pouvoir leur faire entendre quelques propositions dont ils étoient chargés, lesquelles requéroient un

très-grand secret pour faire que les choses pussent réussir au commun contentement du Roi et d'eux.

Le doge leur répondit fort courtoisement que cela répugnoit entièrement à leur forme de gouvernement, et qu'aussi bien falloit-il que les résolutions passassent par tout le sénat, et qu'ainsi c'étoit plutôt allonger les affaires que les avancer.

Ils lui répliquèrent que c'étoient affaires qui consistoient en passages de rivières et autres choses qu'il étoit nécessaire de voir et considérer de près sur des cartes, ce qui difficilement se pouvoit faire au lieu où ils étoient assemblés avec eux. Mais, quelque instance qu'ils leur pussent faire, ils le laissèrent avec peu d'espérance de le faire, non manque de bonne volonté, mais pour ne le pouvoir autrement, et qu'ils sauroient bien garder le silence et le secret nécessaire en affaires de telle conséquence.

Clausel, dont nous avons souvent parlé ci-devant, vint, le 26 février, trouver le cardinal à Oulx, et lui dit le lendemain 27, que c'étoit chose véritable que le duc avoit voulu donner la défense de Veillane aux Espagnols; qu'il y avoit environ quinze jours que Spinola y étoit résolu, et que tout d'un coup il avoit changé; dit que le duc étoit si mal affectionné pour la France, qu'il ne perdroit jamais la volonté de lui mal faire, quelques traités qu'il fît avec elle;

Que, pour preuve de son dire, il n'eut pas plutôt fait le traité de Suse, qu'il traita avec ledit Clausel de lui faire fournir par don Gonzalez quatre mille hommes des troupes du Milanais, et qu'il lui donnoit permission de lever dans ses vallées huguenottes deux mille hommes, dont les Espagnols donnèrent l'argent, pour,

avec les gens de pied et de la cavalerie qui eût sorti de la sienne, en apparence contre son consentement, entrer dans le Dauphiné, et faire une diversion aux armes du Roi qui attaquoit lors le duc de Rohan, et que, par ce moyen, il vouloit voir aussi s'il pouvoit couper les vivres à Suse et le prendre;

Que le duc de Rohan avoit traité de nouveau par lui avec Spinola et le duc de Savoie, et se vouloit servir du prétexte de rupture avec ledit Clausel pour le faire traiter pour lui plus impunément;

Que ledit duc désiroit la rupture de France avec Espagne, et croyoit que dans ce temps-là il auroit quelques moyens de relever le parti des huguenots;

Et que les Espagnols lui offroient des gens du côté de Perpignan, quand il y auroit lieu, pourvu qu'il fît soulever les huguenots de ce côté-là.

Il lui dit encore qu'il savoit, par la conférence de l'abbé Scaglia, et de la propre personne de M. de Savoie, que son dessein étoit premièrement de tâcher d'amuser le Roi par une négociation de paix qui ruinât son armée, et donnât lieu aux Espagnols de se fortifier.

En second lieu, ce dessein ne pouvant réussir, de donner passage aux armes du Roi sans s'y joindre, les laisser embarquer dans le Montferrat, et là les faire périr s'il pouvoit, soit par la guerre qu'ils auroient avec les Espagnols, soit par la privation des vivres qu'il ne vouloit pas leur dénier ouvertement, qu'en cas qu'il arrivât quelque mauvais événement auxdites troupes, mais bien apporter tant de longueurs au fournissement qu'il en feroit, avec des prétextes apparens pour ses excuses, que l'ar-

mée ne pût supporter l'extrémité où il la réduiroit.

En troisième lieu, si on le pressoit de si près qu'il fût contraint, pour éviter sa ruine, de fournir tout à la fois des vivres pour soutenir l'armée un long tems, de le faire à condition qu'il ne joindroit point ses forces à celles du Roi.

En quatrième lieu, si on ne vouloit pas consentir à cet expédient, et qu'on voulût des sûretés de lui qui ôtassent lieu de s'en défier, sachant bien qu'il ne pouvoit y en avoir que deux, l'une qu'il allât conjointement avec ses forces pour rompre avec nous contre les Espagnols, l'autre qu'il nous donnât des places pour otage; en ce cas, il se porteroit au premier pour éviter le dernier, et se tiendroit toujours séparé avec son armée autant qu'il pourroit, pour avoir lieu, en cas de mauvais succès pour la France, de faire son accord avec les Espagnols, en prenant le temps de nous faire mal.

Enfin, que l'abbé Scaglia, et ceux avec qui il avoit traité pour M. de Savoie, lui avoient dit que si on ne vouloit se contenter de tout cela, mais que l'on s'attachât à avoir des places, alors ledit duc aviseroit à ce qu'il auroit à faire.

Après avoir donné tous ces avis, qui étoient plus généraux, il dit au cardinal qu'il en avoit de particuliers qui concernoient sa personne, et qu'il ne lui vouloit pas céler.

Qu'étant en Espagne, Carnero, secrétaire d'Olivarès, lui avoit souventefois proposé que le meilleur moyen de faire leurs affaires étoit de faire tuer le cardinal, et qu'ils donneroient telle récompense qu'on désireroit à ceux qui le voudroient faire;

Que l'abbé Scaglia lui avoit souvent tenu pareil langage pour l'exciter à trouver quelqu'un qui fît cette entreprise, moyennant telle récompense qu'il voudroit, que son maître feroit payer;

Que le secrétaire de Spinola lui avoit fait la même proposition, proposant aussi la récompense qu'on voudroit.

Ce qui rendoit cet avis plus croyable au cardinal, étoit que le même jour il avoit appris, par une lettre d'Espagne, que Bouthillier lui avoit envoyée par le marquis de Praslin, d'un religieux du tiers-ordre de Saint-François, qui s'étoit retiré chez le sieur de Barrault, ambassadeur du Roi, que les Espagnols avoient envoyé deux personnes avec dessein d'entreprendre sur la personne du Roi et celle dudit cardinal, et que, bien qu'ils eussent manqué de l'exécuter, ils devoient retourner, pour le même effet, à la cour et s'y rendre à Pâques.

Et, d'autre part encore, quelques jours auparavant, qui fut le 18 de février, étoit arrivé à Embrun La Blatière, envoyé audit cardinal par M. de Rohan, pour le prier de s'employer vers les Vénitiens pour lui faire donner emploi, lequel La Blatière apporta une lettre du sieur du Puy audit cardinal, qui lui donnoit créance, qu'il expliqua comme il s'ensuit :

Qu'un nommé du Cros, natif de Montpellier, qui avoit été envoyé en Espagne par M. de Rohan avec Clausel, étant tombé malade de la maladie dont il mourut, envoya quérir le sieur du Puy, qui étoit aussi malade, et lui dit qu'il vouloit l'avertir d'une chose importante qu'il avoit sur la conscience, dont il vouloit se décharger avant sa mort.

Qu'étant en Espagne et en Savoie, il avoit clairement connu que les Espagnols et le duc de Savoie avoient un très-grand dessein de faire tuer le cardinal; qu'en Espagne on l'en avoit sollicité, et qu'ils se reposoient de l'exécution de ce dessein sur le duc qui l'entreprenoit, et qu'ils étoient si cruels et ennemis du genre humain, que, non contens de ces exécrables entreprises d'assassinats, ils lui disoient, de plus, que la reine d'Angleterre étoit très-préjudiciable aux desseins des huguenots, et qu'il avoit reconnu qu'ils eussent désiré que Dieu en eût délivré le monde, parce qu'elle favorisoit la paix d'entre l'Angleterre et la France, qui, à leur sens, empêchoit celle d'Angleterre et d'Espagne.

Le cardinal, quant à ce qui concernoit sa personne, étoit tout accoutumé à recevoir ces avis; il en avoit eu dès auparavant d'autres, tant de la part de la duchesse douairière de Lorraine que de la duchesse de Croy, qui lui avoient fait savoir qu'on parloit que Puylaurens faisoit quelque semblable entreprise contre lui. Sur quoi il répondit que si ce n'étoit que Puylaurens, il s'en tenoit pour assurément garanti, mais qu'il falloit que Monsieur fût de la partie; en ce cas il y avoit plus à penser.

Il avoit, en ce sujet-là, encore eu avis de M. le prince, et un du maréchal d'Estrées, lesquels deux avis étant joints à ces premiers leur apportoient grand poids. Déjà, long-temps auparavant, le sieur de Bellegarde avoit dit à la Reine-mère et au cardinal qu'on avoit mis sur le bureau ces conseils contre la personne dudit cardinal; mais Monsieur, comme généreux et vraiment frère du Roi, les avoit rejetés.

Toutes ces choses ensemble montroient au moins clairement que cette matière étoit agitée, et une personne de qualité très-grande dit au cardinal qu'il avoit ouï de ses oreilles le duc de Guise proposer de faire union entre certains grands pour mettre par terre le cardinal, et qu'il étoit nécessaire d'en chercher les moyens.

On savoit bien que ce personnage n'étoit pas homme à faire tout ce qu'il disoit, mais il étoit hardi à proposer tels desseins, et puis il s'en retiroit, s'il pouvoit, témoin l'union des grands qui fut faite contre le maréchal d'Ancre, dont il fut auteur.

Le cardinal étoit bien averti qu'assez hautement il se plaignoit qu'il abattoit les grands, et que les grands devoient avoir dessein de le perdre lui-même; mais il ne s'en émouvoit point, parce qu'il tenoit à gloire d'être en butte à tout le monde pour le service du Roi. Grâces à Dieu, ce qui le consoloit étoit qu'il n'avoit pas un seul ennemi pour son particulier; qu'il n'avoit jamais offensé personne que pour le service de l'Etat, en quoi il étoit résolu de ne fléchir jamais, quoi qu'il lui pût arriver.

Bouthillier lui manda que Monsieur disoit qu'il n'y avoit que lui qui s'opposât à son contentement; sur quoi il lui répondit que Leurs Majestés savoient bien s'il le faisoit ainsi; qu'il désiroit sa grandeur dans le service du Roi et le bien de l'Etat; mais de conseiller jamais des choses qui pussent être préjudiciables à Sa Majesté pour gagner, par ce moyen, les bonnes grâces de Monsieur, il aimeroit mieux mourir; qu'il aimoit mieux être estimé pour faire bien, qu'aimé pour faire mal;

Que Dieu le conserveroit, s'il lui plaisoit, et que la Reine-mère pouvoit voir lors si l'on avoit jamais eu pensée de favoriser le mariage de Monsieur avec la princesse Marie; que tous les desseins qu'on avoit contre lui ne le travailloient pas la centième partie de ce que faisoient les malheurs de l'an passé; mettant ce mot de l'an passé, non-seulement pource que c'étoit en ce temps qu'ils avoient pu être, mais parce qu'ils étoient, grâces à Dieu, du tout passés;

Qu'il découvroit tous les jours diverses choses des artifices dont on s'étoit servi contre lui;

Que la princesse de Piémont lui avoit mandé, le jour de devant, qui étoit le 26 février, deux choses très-particulières par L'Isle, sous grand secret, que Leurs Majestés trouveroient bien étranges.

La première étoit que le duc de Savoie avoit fait positivement interroger Pomeuse s'il n'avoit pas couché avec Madame, ou ne savoit pas que quelque autre y eût couché, et que lorsque l'on lui fit cet interrogatoire en prison, on lui avoit bandé les yeux afin qu'il ne connût point ceux qui le lui faisoient.

La deuxième, que Marini l'avoit plusieurs fois sollicitée par écrit et autrement d'employer le cardinal de Bérulle, pour toutes les choses qu'elle voudroit de la Reine-mère, et non plus le cardinal, lui disant pour raison qu'il savoit fort bien, et par diverses voies assurées, qu'il n'y avoit plus de crédit.

Le premier de ces deux avis étoit diabolique, et montroit la rage de ce petit démon.

Le second n'étoit pas angélique, aussi Marini, qui en étoit auteur, n'étoit pas fort consommé en spiritualité.

Il eut avis de Bullion que le différend de l'amirauté

avec le duc de Guise étoit dévolu au parlement, qui en étoit saisi, et procédoit contre ledit duc qui n'y vouloit pas répondre; que toute sa maison étoit merveilleusement offensée, et s'emportoit à mal parler du cardinal, ne voulant recevoir aucune condition raisonnable d'accord; ce qui fit que Bullion dit franchement au Roi que l'espérance qu'on avoit de quelque brouillerie, à laquelle on travailloit continuellement avec beaucoup d'art, étoit l'essentielle cause pour laquelle on se rendoit si difficile, pendant que le cardinal étoit absent pour le service du Roi et du royaume; sur quoi Sa Majesté lui répondit qu'ils avoient beau faire, ils ne sépareroient jamais d'avec lui le cardinal, et qu'ils ne l'attraperoient jamais dans leurs brouilleries.

Auxquelles paroles Bullion répondit avec tous les complimens qu'il devoit, témoignant, en homme de bien, que cela étoit digne du bon naturel de Sa Majesté et de sa générosité, et que ses ennemis ne demanderoient autre chose que de faire croire au monde qu'elle oublioit ses serviteurs; à quoi elle lui répliqua fermement qu'elle ne leur donneroit pas cet avantage, et particulièrement pour lui, qui avoit des mérites et des services qui surpassoient tous les autres, sans nul excepter; et que, non-seulement elle avoit contentement de lui, mais de tous les siens, entre lesquels particulièrement, le marquis de Brezé, un des capitaines de ses gardes, donnoit bien témoignage qu'il appartenoit au cardinal, aux soins extraordinaires qu'il avoit de sa personne, en quoi il n'étoit égalé par aucun de ceux qui étoient en la même charge que lui.

Sa Majesté en étoit si contente, qu'en une lettre qu'elle écrivit au cardinal il y avoit ces paroles : « J'ai un si grand contentement de lui, que plût à Dieu que tous ses compagnons fissent leur charge comme il la fait. »

Sa Majesté lui manda qu'elle étoit bien mécontente d'une boutade (ainsi l'appeloit-elle) qu'avoit faite Monsieur, qui, à son retour de Lorraine, ne l'avoit pas voulu voir, mais s'en étoit allé à Orléans pour s'éloigner de son chemin, puis étoit venu faire un tour à Paris. Sa Majesté en étoit absente par un très-mauvais conseil des siens, lesquels chacun mandoit au cardinal qu'il étoit nécessaire, pour le bien du service du Roi et de Monsieur même, qu'on trouvât moyen d'éloigner de lui, vu qu'ils ne cesseroient jamais de le mal conseiller aux dépens de l'État, pour assouvir leur avarice et leur ambition.

Ces nouvelles furent incontinent mandées en Flandre, où l'on en fit une grande réjouissance, jugeant que ce malentendu, qui continuoit de Monsieur vers le Roi, arrêteroit une partie des forces de Sa Majesté, et se termineroit enfin en un mauvais effet pour cet État.

Sa Majesté avoit commandé que la princesse Marie partît de Paris pour aller à Avenay avec sa sœur : Monsieur en étant averti lui envoya faire quelques complimens sur ce voyage, dont il ne témoigna point d'aigreur; mais la malignité des esprits cabalistes fut telle, qu'à dix heures du soir il reçut une dépêche qui lui donna l'alarme que d'Avenay on la feroit sortir hors du royaume.

Sur ce prétexte il vint à Paris, d'où le Roi étoit

absent, y arriva sur les huit heures du soir, et alla voir la Reine-mère, qui fut grandement surprise, parce qu'elle ne l'y attendoit pas.

De là il alla voir la princesse Marie; le lendemain il retourna voir la Reine-mère, et demeura une grosse heure à la ruelle du lit, la Reine étant incommodée d'un pied auquel elle avoit été saignée. Elle lui remontra le tort qu'il s'étoit fait et à elle de venir à Paris avant que d'avoir vu le Roi, et que, s'il eût vu le Roi une couple d'heures seulement, il étoit capable de faire changer au Roi la résolution sur le fait de la princesse Marie; ce qu'elle n'estimoit que le Roi dût faire maintenant, son autorité y étant si avant engagée par ce voyage, lequel sembloit avoir été fait pour s'opposer à la volonté du Roi, et qu'il étoit impossible que, par ses prières, elle eût moyen de faire prendre une autre résolution à Sa Majesté; comme en effet, aussitôt que le Roi eut avis, par le courrier de la Reine, de la venue de Monsieur et du sujet de son voyage, Sa Majesté aussitôt prit la résolution de venir à Paris, et y arriva le 3 sur les deux heures; mais Monsieur en étoit parti dès le jour de devant, et allé à Limours pour attendre la réponse sur l'affaire de la princesse Marie, laquelle la Reine lui envoya dès la nuit du second, qui fut un mot que le Roi persistoit en sa première résolution. Comme Monsieur se retira de la ruelle de la Reine, Bullion, serviteur particulier du cardinal, se trouva, par hasard, le premier auprès de lui pour lui faire la révérence; il le reçut assez favorablement; le garde des sceaux s'étoit plus avancé, auquel il fit très-bonne chère. Le surintendant s'avança aussi, mais il lui

montra un visage austère, et, au lieu de se baisser comme il avoit fait aux autres, il se tint tout droit et lui tourna incontinent le dos. Cette action fut remarquée d'un chacun, et la Reine la prit à cœur lorsqu'elle en fut avertie, et lui en fit reproche lorsqu'il la retourna voir. Il s'excusa sur ce que ses officiers d'Orléans lui avoient dit qu'il avoit parlé avec grand mépris de lui.

Or cela étoit que le surintendant avoit trouvé mauvais, et dit que le Roi ne seroit pas conseillé de souffrir la présomption inouïe dont Le Coigneux avoit usé au conseil de Monsieur, dans lequel il avoit donné des arrêts contraires à ceux du Roi, par lesquels il en faisoit surseoir l'exécution jusques à ce que le conseil de mondit sieur en eût ordonné; comme s'il eût dû s'arroger l'autorité de contrôler ceux du conseil de Sa Majesté. L'intention du surintendant étoit de l'aller voir, mais il fut averti par le cardinal de La Valette de n'y aller pas, parce que Monsieur avoit témoigné de l'aigreur contre lui, et dit que, sans le respect du lieu, il auroit parlé plus hautement.

Un peu de temps après Monsieur sortit du cabinet; Bullion se trouva auprès de la porte, il le prit par la main et lui dit : « Vous avez été bien hardi de me regarder, de me saluer et de parler à moi. » Il lui dit, sans autre réponse, qu'il étoit son très-humble serviteur.

L'après-dînée il alla travailler chez Bouthillier sur le fait des postes, auxquelles Bauves promettoit donner ordre.

Bouthillier lui dit qu'il étoit à propos d'aller voir

Monsieur, et que le garde des sceaux et le surintendant y devoient aller, et qu'il étoit bon qu'il y allât, ce qu'il fit; mais Monsieur ne se trouva pas à l'hôtel de Bellegarde, qui étoit son logis; il y retourna le lendemain, où il trouva le cardinal de Lyon attendant Monsieur dans sa chambre, qui avoit passé dans le cabinet.

Le cardinal le salua, Monsieur se baissa et lui fit assez bon visage, mais il ne lui dit un seul mot; et, sans compliment et sans conduite, ledit cardinal se retira. Un peu après, Bullion approcha, Monsieur le tira à part et lui dit: « Je vous avois dit hier qu'étiez hardi, mais je vous dis que vous l'êtes extrêmement d'oser me venir voir. » Il lui dit qu'il étoit obligé de le faire en toute façon, et qu'il lui devoit un remercîment des droits seigneuriaux de Montluet dont il l'avoit gratifié, et qu'il n'étoit en appréhension de ceux dont il vouloit parler, entendant du cardinal, mais qu'il le pouvoit assurer sur sa vie qu'il étoit son serviteur, et, quoi qu'il pût faire ou dire, il ne seroit jamais autre. Il lui dit qu'il n'avoit pas cette créance, et que, par les effets, il n'avouoit pas ce qu'il lui disoit, mais que, quand il voudroit, il seroit son ami et le serviroit. Il sembla à Bullion qu'il disoit cette parole d'assez bonne grâce, et lui répondit là-dessus qu'il falloit un long discours pour parler de cette affaire, mais qu'il savoit très-assurément que le cardinal souhaitoit son bien et de le voir auprès du Roi, au rang que lui-même pourroit désirer. Puylaurens étoit proche, lequel parla incontinent à Bullion, et lui dit que Monsieur étoit maltraité, et que c'étoit un affront qu'on lui faisoit en la princesse Marie, et

que par force on ne viendroit jamais à bout de lui, et qu'il étoit bien rude de voir maltraiter une princesse à l'occasion de Monsieur, laquelle il n'épouseroit jamais que du consentement du Roi et de la Reine, et qu'il vouloit mourir si jamais Monsieur l'entreprenoit autrement; que ce témoignage de mauvaise volonté étoit capable de le mettre dans le désespoir, et qu'il s'étonnoit que le cardinal donnoit de tels conseils. Il lui dit que chacun savoit le temps de l'absence du cardinal; que ce n'étoit pas pour l'excuser des résolutions que le Roi prenoit, parce qu'il les approuvoit toutes, mais que tout ce qu'il avoit su de cette affaire étoit ce qu'il en avoit pu apprendre par la dépêche du Roi, lequel n'avoit eu intention d'offenser Monsieur en cette affaire de la princesse Marie, mais de la mettre, pendant son absence, auprès de sa sœur, en lieu honorable où toutes les princesses de qualité se peuvent retirer. Il lui fit réponse que Monsieur mourroit plutôt que de voir souffrir une personne de cette qualité pour lui, et que de rendre cette princesse plus misérable que les autres du royaume, c'étoit proprement le vouloir du tout désespérer, et que le sujet du voyage étoit pour mettre ordre à cette affaire, en intercédant pour elle.

Bullion lui dit que les mesures étoient, ce lui sembloit, assez mal prises; que Monsieur mettoit la Reine dans un merveilleux labyrinthe; que c'étoit donner des ombrages au Roi, et qu'il falloit, avant venir à Paris et voir la Reine, aller vers le Roi et lui faire des complimens.

Il entra lors avec lui sur le discours dont Monsieur

avoit fait ouverture à Bullion, et dont madame de Verderonne lui avoit parlé si souvent, qui étoit de faire qu'il y eût une parfaite intelligence entre le cardinal et Puylaurens. Ledit Puylaurens dit à Bullion, sur ce sujet, qu'il ne croyoit pas que ce fût l'intention du cardinal. Il lui fit réponse qu'il abandonnoit sa vie à Monsieur, si le cardinal ne procédoit avec toute sincérité en cette action et toute autre, et qu'il ouvroit les bras et à lui et au Coigneux, et que si cette intelligence ne se nouoit parfaitement, jamais la confiance ne se mettroit entre le Roi et Monsieur. Puylaurens avoua qu'il étoit vrai, et qu'il falloit prendre le chemin de cet accommodement.

Bullion lui dit qu'il mourroit en la peine ou en viendroit à bout, et que, puisqu'il étoit en cette disposition, il verroit madame de Verderonne pour y prendre une bonne résolution. Puylaurens lui dit qu'il pouvoit parler librement, et à madame de Verderonne et au Boullay. Il ajouta à son discours que le cardinal avoit fait connoître, par messieurs de Bellegarde, Marillac et Bouthillier, qu'il enverroit un gentilhomme à Monsieur lorsqu'il auroit fait son raccommodement auprès du Roi, et, néanmoins, qu'il n'avoit envoyé personne, et que maintenant ce seroit le servir à contre-temps, parce que Monsieur avoit été un peu piqué de ce qu'il n'y avoit point envoyé. Il lui dit qu'il le supplioit de faire connoître à Monsieur qu'il n'y avoit nullement du manquement du cardinal, parce que c'étoit tout ce qu'il pouvoit savoir maintenant s'il étoit dans le royaume, et que, n'ayant vu le Roi, il lui étoit impossible d'envoyer

vers lui sans, par manière de dire, offenser Sa Majesté, et le rendre inutile à faire pour lui dans les occasions.

Cette réponse étoit telle qu'il n'eut de quoi lui répliquer; au contraire, il donna avis à la Reine-mère de tout ce qui s'étoit passé en cette occasion, qu'elle eut fort agréable, et lui commanda de travailler à établir une bonne liaison du Coigneux et de Puylaurens avec le cardinal, et lui rendre compte de ce qu'il y avanceroit.

Bullion manda tout cela au cardinal, et de plus que, quelque avantage que le Roi eût fait à Monsieur en ce raccommodement dernier, il méprisoit fort tout ce qui avoit été fait pour lui, dont on étoit bien en peine, craignant que les choses ne vinssent à une rupture pire que celle qui avoit été auparavant. La Reine-mère en étoit bien étonnée, et ne savoit quel conseil prendre, ni comment se démêler de ces affaires. Elle fut contrainte d'avouer à Bullion que tout ce qui étoit lors auprès d'elle ne la contentoit point quand elle se souvenoit de l'esprit du cardinal, qui étoit tel, que maintenant elle n'auroit nulle peine s'il étoit là, de sorte que tous les devoirs et l'assiduité que lui rendoit le garde des sceaux ne lui donnoient pas tant d'avantage en son esprit, qu'aux occasions importantes elle ne regrettât l'absence du cardinal.

Cependant le cardinal étoit sur le point de passer en Italie, où les ruses et les souplesses du duc de Savoie l'empêchoient de pouvoir juger facilement quel seroit le succès de son voyage, ce qui le mettoit en une peine indicible, et l'obligea de mander

au Roi les difficultés qu'il prévoyoit en cette affaire.

Que la paix étoit le but qu'on devoit avoir en cette entreprise, mais qu'on ne la pouvoit faire honorable et avantageuse, si les Espagnols ne connoissoient que les armes du Roi pussent subsister en Italie agissant contre eux, ce qui ne pouvoit être si M. de Savoie ne donnoit moyen de les y maintenir, n'y ayant ni or, ni puissance, ni industrie qui le pussent faire sans lui, vu que les fourrages ne se pouvoient transporter de loin, et qu'encore que la France pût fournir les blés et les avoines nécessaires, il étoit impossible de suffire au transport de la grande quantité qu'il en falloit si on ne les faisoit porter, par mer, à Villefranche, et que, de là, M. de Savoie ne les fît voiturer par ses sujets jusqu'au lieu où ils devoient être consommés.

Or étoit-il que le duc ne vouloit pas faire ce qu'il pouvoit et devoit en cette occasion, s'il ne voyoit que le dessein du Roi fût de faire la guerre avec Espagne, sans réconciliation, jusques à l'entière conquête du duché de Milan.

De lui promettre ce qu'il désiroit pour ne le lui tenir pas, la réputation et le procédé du Roi ne le pouvoient permettre; de s'embarquer aussi à une grande guerre, seulement pour lui faire plaisir, il n'y avoit pas grande apparence, joint qu'en ce faisant on s'éloignoit de la fin qu'on se proposoit, qui étoit la paix.

Qu'il y avoit encore à considérer que quand on voudroit s'embarquer à la conquête du duché de Milan, qui étoit la fin du duc de Savoie, il mettoit en avant des conditions si injustes et si contraires à la

fin qu'il se proposoit, qu'il étoit presque impossible de les accepter.

Par exemple, au lieu d'exécuter ce à quoi il étoit obligé par le traité de Suse, qui l'astreignoit à fournir au moins dix mille hommes et douze cents chevaux pour entrer dans le duché de Milan, il demandoit qu'on lui donnât une partie de l'armée du Roi pour joindre avec ses forces et aller avec icelles attaquer Gênes, au même temps qu'on iroit attaquer le duché de Milan, ce qui étoit non-seulement nous réduire en état de ne rien faire, mais en outre d'être battus, perdre la réputation du Roi, et tomber bientôt à la merci des Espagnols et de lui, lorsque l'armée du Roi commenceroit à se défaire;

Qu'on avoit beau représenter que manifestement cette entreprise étoit hors de saison, tant parce que les Génois étoient lors puissamment armés, que parce aussi qu'attaquant les Espagnols, notre dessein devoit être de diminuer et affoiblir nos ennemis et augmenter nos forces, au lieu que par cette proposition on faisoit le contraire, faisant déclarer Gênes contre nous, qui faisoit état de se maintenir neutre pour éviter nos armes, et le duc voulant employer ses forces et une partie de celles du Roi à ce dessein; nulle raison qui ne venoit aux fins de ce prince, n'étoit valable à son jugement;

Qu'au reste, quand même il se fût résolu d'exécuter le traité de Suse, les divers échappatoires qu'il avoit cherchés pour s'en exempter, faisoient clairement connoître qu'il ne s'y portoit que par force; il n'avoit jamais rien promis qu'il n'eût eu divers moyens en son esprit de ne le tenir pas;

Que, quelque traité qu'on fît avec lui, ses explications le rendoient nul quand bon lui sembloit; ce qui faisoit voir qu'on ne pouvoit sans témérité et imprudence s'embarquer en un grand dessein sur la confiance de sa parole et de son secours, outre ce qui paroissoit des intentions de ce prince par son procédé;

Qu'on avoit avis de divers lieux que, lorsqu'il avoit vu venir les armes du Roi, pour s'en garantir et empêcher les bons effets qu'elles pouvoient produire, il s'étoit résolu;

Mais que pour le faire sûrement, il eût fallu qu'il eût rasé ses fortifications de Veillane, ou qu'au moins il n'y eût laissé que cent hommes de garnison dans le château;

Qu'il eût fallu qu'il eût mis entre les mains du Roi une place entre Suse et la frontière de Milan pour mettre nos vivres, et que là il eût fourni, en le payant par avance, un magasin de tout ce qui eût été nécessaire à la subsistance de l'armée pour deux mois, n'y ayant nulle apparence de commettre une grande armée de trente mille hommes et quatre mille chevaux en un pays étranger, éloigné de la France, sur la foi d'un homme qu'on savoit n'en avoir point, et où clairement il falloit dépendre de sa miséricorde, vu que tout le pays étoit affamé, et que tous les Espagnols avoient retiré tous les vivres du Milanais dans leurs meilleures places, et M. de Savoie ceux des Etats et du Montferrat, qu'il avoit entièrement pillé, dans les siennes.

Qu'il n'y avoit point de lieu d'espérer cela de lui; la seule proposition étoit capable de le porter à se

joindre ouvertement aux Espagnols, ou, au moins, à nous assurer par de belles paroles, et à se résoudre plus certainement à nous tromper quand il pourroit;

Qu'il faisoit tous les jours des propositions de paix, mais qui n'étoient pas recevables, en tant qu'elles n'étoient ni sûres, ni honorables, ni promptes, son dessein étant de nous embarquer en une longue négociation pour donner lieu à nos ennemis de se fortifier de nouvelles troupes d'Allemagne, et mettre les choses en telle balance, de part et d'autre, que nous fussions contraints de lui rendre Suse au même temps que les Allemands quitteroient les passages des Grisons;

Que, comme il voyoit qu'il ne nous pouvoit porter à ces fins par la paix, il demandoit que le Roi entrant en guerre, il lui entretînt une armée de dix mille hommes et deux mille chevaux à ses dépens; ce qui étoit hors des traités faits entre Sa Majesté et lui;

Qu'il demandoit qu'on lui rendît le passage de la vallée de Cisery, qui lui étoit lors inutile, à toute autre fin que de pouvoir faire venir des troupes du comté de Bourgogne en ses Etats; ce qui nous devoit être suspect, en tant que, si l'on étoit bien occupé dans le Milanais, il pourroit facilement, ayant force gens en Savoie, entrer dans les vallées du Dauphiné, et couper le chemin de nos vivres, voire même prendre Briançon où l'amas s'en faisoit;

Que si, en lui accordant ses demandes, on eût vu que d'ailleurs il eût voulu donner les sûretés spécifiées ci-dessus, que le Roi avoit sujet de désirer de lui, on eût pu s'y porter, tant parce que la dépense n'étoit pas considérable en une telle occasion, que parce

que les sûretés qu'il eût données eussent ôté tout lieu d'appréhender qu'il eût fait venir des troupes par la Savoie pour nous surprendre par derrière, mais que ce n'étoit pas son intention; ce qui faisoit que tant plus on le fortifieroit, plus auroit-on sujet de craindre qu'en un mauvais événement on ne vît l'effet de la mauvaise volonté qu'on savoit clairement, par divers avis assurés, qu'il avoit contre le Roi, ses serviteurs et son Etat;

Qu'on penseroit peut-être qu'on se pouvoit venger contre les Etats de M. de Savoie, et en effet on y pouvoit trouver quelque facilité; mais, en ce faisant, on faisoit le compte des Impériaux et des Espagnols, qui eussent bien voulu que l'orage fût tombé sur ce prince pour en être garantis, et qui cependant auroient lieu, en faisant un grand effort, de perdre M. de Mantoue et d'attaquer les Vénitiens, ou les réduire, par la frayeur de leurs armes, à faire leur accord sans nous;

Qu'il n'y avoit point d'esprit, pour bon qu'il fût, qui pût trouver des expédiens assurés à ces difficultés, qui étoient si impliquées et si contraires, qu'on ne pouvoit en éviter une qu'on ne tombât en l'autre. Cependant, puisqu'en toute affaire il falloit prendre parti, la première chose qu'il falloit faire étoit de voir si on pouvoit faire la paix sûre et honorable;

Que si les Espagnols étoient capables d'y condescendre aux conditions que nous désirions, ils le feroient maintenant qu'ils voyoient l'armée du Roi à quatre journées d'eux. S'ils ne le faisoient présentement par appréhension de nos armes, assurément ils ne vouloient que gagner temps pour attendre du se-

cours, et par conséquent il n'y falloit plus entendre;

Qu'en ce cas il falloit voir si, s'obligeant avec M. de Savoie et Venise à la conquête du duché de Milan, le duc vouloit marcher de bon pied, lever les ombrages qu'on devoit avoir de lui, et nous assurer raisonnablement les vivres nécessaires à la subsistance de l'armée;

Que s'il ne le vouloit pas, et que sa mauvaise volonté ne pût être vaincue par aucune raison, la seule ancre de salut étoit d'attaquer ses Etats;

Qu'il sembleroit d'abord à quelques-uns qu'il vaudroit mieux se commettre à sa foi pour attaquer les Espagnols que de faire une telle entreprise qui leur donnoit leur compte; mais qu'il la falloit examiner pour en faire le jugement;

Que si on n'avoit des vivres entre les mains, au moins pour deux mois, et qu'au contraire il les fallût recevoir tous les huit jours de celles de M. de Savoie, il feroit périr l'armée quand il voudroit, non-seulement en les déniant ouvertement, ce qu'on vouloit croire qu'il ne feroit pas, mais en faisant semblant de faire ce qu'il pourroit pour en faire fournir, et faisant survenir des difficultés colorées, dont il ne manquoit jamais.

Si on entreprenoit un siége de quelque place d'importance, quand vous seriez sur le point de la prendre, il vous obligeroit à la lui mettre entre les mains, ou, s'il connoissoit qu'on ne le voulût pas faire, il feroit, sous main, son accord avec les Espagnols, en leur faisant connoître qu'il vous feroit faillir votre entreprise.

Tenant des garnisons à Veillane, Saint-Ambroise

et Saint-Jore, les voitures d'argent qu'on nous enverroit seroient à sa discrétion; les munitions de guerre, dont on ne pouvoit mener que partie avec l'armée, et qui demeureroient en magasin à Suse, pour les faire suivre quand l'on en auroit besoin, pourroient être prises par le duc quand on les voudroit faire venir à nous, et les troupes destinées pour les rafraîchissemens de l'armée ne passeroient point qu'en tant que bon lui sembleroit; Suse et Briançon où étoient nos vivres ne seroient pas assurés;

Qu'enfin il seroit maître de tous nos desseins; on n'agiroit qu'avec dépendance de lui, et avec telle incertitude, que le cardinal ne savoit point d'esprit assez fort pour supporter les piques qu'il faudroit souffrir, et les justes jalousies qu'au moins il faudroit avoir d'un homme de sa foi, qui, par toutes ses actions, témoignoit être ennemi des Français, quand même il ne voudroit pas faire périr l'armée, ce qui dépendroit de lui;

Que si pour éviter cet inconvénient on l'attaquoit avec deux armées, l'une qui agît en Savoie et l'autre en Piémont, la Savoie, au jugement des moins clairvoyans, ne pouvoit durer plus de deux ou trois mois, du jour qu'on y feroit entrée;

Que, dans ce temps, l'armée qui étoit en Piémont prendroit tout au moins Veillane, Pignerol et toutes les vallées qui ouvrent les passages de la France en Piémont;

Que Dieu n'étant point contre nous, il n'y avoit point de puissance en terre qui pût empêcher ces effets; on les feroit sans péril de manquer de vivres, puisque nous ne nous séparions point de la France,

et que nous en avions d'amassés pour quatre mois;

Que l'armée qui agiroit en Savoie seroit couverte par celle qui étoit en Piémont, laquelle pouvoit bien être traversée, mais non pas empêchée de venir à ses fins;

Qu'il arriveroit, ou que les Espagnols viendroient secourir M. de Savoie, et en ce cas Casal seroit hors de péril de siége, ou, s'ils assiégeoient Casal, ils secourroient si foiblement le duc qu'ils ne sauroient nous faire grande traverse, ce qui rendroit nos conquêtes indubitables;

Qu'on représenteroit peut-être que pendant ce temps on perdroit Casal; mais qu'à cela il répondoit qu'on le perdroit si, devant que de se déclarer en cette entreprise, on n'y faisoit jeter des vivres, comme on y travailloit avec soin et industrie; mais que, s'il y en avoit, on ne le perdroit point, parce qu'on auroit fait ce qu'on vouloit faire devant qu'on le pût prendre par force, et qu'ayant conquis des places dans le Piémont, et la récolte étant venue, il nous seroit facile de le secourir;

Qu'il répondoit, en second lieu, que si l'on n'avoit des vivres en abondance, on commettoit cette place en aussi grand péril, en s'avançant contre les Espagnols, qu'en attaquant le duc, qui expressément ne nous vouloit pas fournir quantité de vivres pour nous contraindre de consommer avec l'armée ceux qui étoient dans Casal, lesquels il n'avoit fournis que pour nous donner lieu de passer promptement les troupes du Roi dans le Montferrat;

Qu'on représenteroit peut-être encore que Mantoue se perdroit; mais, étant muni de toutes choses

comme il étoit, fortifié de nouveau comme il étoit; ayant les Vénitiens à leur voisinage, il se sauveroit certainement, vu principalement qu'il étoit impossible aux Espagnols et Impériaux de faire ensemble le siége de Casal et de Mantoue puissamment;

Qu'en tout cas, quand on perdroit Casal, qui seul étoit en péril, les conquêtes qu'on pourroit faire sur M. de Savoie viendroient à un tel point, qu'elles vaudroient peut-être beaucoup plus que ce que M. de Mantoue auroit perdu, et lors on seroit plus puissant pour entreprendre seul contre la puissance d'Espagne en Italie, et conquérir une partie de leurs Etats pour récompenser M. de Mantoue, qu'on n'étoit lors pour le garantir des mauvais desseins que l'on avoit contre lui;

Et qu'il étoit certain que, pour faire commodément de grands desseins en Italie, il falloit être maître de la Savoie comme du Dauphiné, l'entrée d'Italie étant si difficile, que, si on ne possédoit tous les passages des montagnes par où il falloit venir, il étoit impossible de passer commodément tous les gens de guerre, et faire toutes les voitures qui étoient nécessaires à un grand appareil; au lieu que, si ces difficultés étoient levées, il seroit aussi aisé de faire de grands progrès en Italie qu'en tout autre pays;

Qu'en outre, étant facile de fermer les passages des montagnes à M. de Savoie, il n'auroit plus d'entrée en France, et le reste de ses Etats seroit enfermé dans l'Italie, et il ne pourroit plus recevoir secours de Flandre et de la Franche-Comté, comme il faisoit lors, par les passages de Savoie;

Qu'il ne falloit point venir à cet expédient que lorsque l'on auroit tenté tous moyens possibles de gagner

M. de Savoie ; que c'étoit le dernier conseil que l'on devoit prendre, lequel cependant, en son extrémité, avoit ses raisons et ses avantages ;

Qu'il étoit tel, que, supposant que Casal pût être ravitaillé, et que les Vénitiens en fussent rendus capables avec l'aide de Dieu, Mantoue seroit garanti de l'effort des Impériaux, Casal préservé de celui des Espagnols, et le duc de Savoie porteroit une partie de la peine que méritoit la mauvaise volonté dont il usoit envers le Roi, et le trouble qu'il avoit excité perpétuellement en la chrétienté ;

Qu'il étoit à considérer que, si l'on perdoit cette occasion, le duc, qui, après que par le traité de Suse il s'étoit particulièrement obligé de donner passage aux armes du Roi, toutes fois et quantes qu'il voudroit secourir le Montferrat, avoit bien eu l'impudence de les fermer tous, par les nouvelles fortifications qu'il avoit faites depuis un an à La Perouse, à Saint-Pierre, à Veillane et en tous autres lieux, et ce en présence des forces du Roi, les rendroit tels en son absence, qu'ils seroient inaccessibles, et ôteroient tout lieu à Sa Majesté de pouvoir jamais secourir ses alliés en Italie sans son concours, auquel on ne sauroit prendre confiance ;

Qu'au reste, ayant fermé ses passages, son esprit inquiet n'auroit point de patience qu'il n'eût tramé quelque nouvelle affaire au duc de Mantoue ; ce qu'il feroit d'autant plus volontiers, que les Espagnols et lui penseroient par ce moyen pouvoir réparer la honte que par deux fois la France leur avoit fait recevoir, en les empêchant d'exécuter leurs mauvais desseins contre ledit duc, qui ne pouvoit dorénavant être

ruiné sans que la réputation du Roi souffrît quelque préjudice, puisque Sa Majesté l'avoit sauvé deux fois, et que l'auteur d'une chose ne pouvoit, sans douleur et sans intérêt, la voir détruire contre son gré;

Qu'il étoit à noter que, comme il avoit été utile, jusqu'alors, de différer le commencement d'un tel dessein pour avoir temps d'attendre la belle saison, faire passer l'armée du Roi, amasser ses vivres et voir si l'on pouvoit ravitailler Casal, un plus grand retardement seroit du tout préjudiciable, tant parce que l'armée de Sa Majesté consommeroit inutilement les vivres que l'on avoit amassés avec beaucoup de peine, et que ceux qui étoient dans Casal se mangeroient devant que l'on eût fait aucun effet avantageux, que parce, enfin, que les ennemis attendoient des forces, qu'il falloit prévenir par quelque grand succès capable de les étonner.

Avec le discours que le cardinal envoya au Roi il lui donna quant et quant avis que le père Monnot, qui étoit lors supérieur des jésuites à Turin, avoit écrit il y avoit quelque temps à l'archevêque de Bordeaux une grande lettre par laquelle il lui mandoit que, pourvu qu'il pût voir le cardinal, il avoit en main des moyens de porter le duc de Savoie à faire tout ce qu'on pouvoit désirer de lui pour le service du Roi, et d'en donner des assurances infaillibles.

Le cardinal en conféra avec les maréchaux de Créqui et Schomberg secrètement, et furent tous d'avis de le faire venir, sans qu'il sût qu'on eût connoissance de son voyage.

Il sembloit par son discours qu'il dût faire des merveilles, et tout cela aboutit à une chimère, puisque

ce ne fut autre chose qu'une proposition qu'il fit au cardinal pour établir une grande confiance entre le Roi et ledit duc par le moyen de ses créatures, de faire le mariage du cardinal de Savoie et de madame de Combalet, et il apporta au cardinal une lettre dudit cardinal de Savoie. D'abord il rejeta cela comme une chose ridicule; et cependant, s'avisant sur-le-champ qu'il ne falloit pas en user ainsi, il changea de langage de peur de les effaroucher, et témoigna mordre à la pomme, lui faisant connoître qu'il tenoit à grand honneur cette proposition, mais qu'il lui étoit impossible d'y penser sans avoir le consentement et le commandement du Roi et de la Reine sa mère. Il se paya de cette raison valable, et depuis crut plutôt que le cardinal le désiroit que le contraire, tant les esprits sont merveilleux, qu'ils forgent tous les jours nouvelles chimères, et croient que tous les hommes sont des sots excepté eux.

Après tout cela le cardinal dit au père Monnot qu'il voyoit bien par là la confiance que ces messieurs vouloient prendre en lui pour servir Sa Majesté, mais que cette affaire étant éloignée, quand même elle pourroit réussir, il falloit voir quelque chose de présent et précis, qui pût donner confiance et liaison de la maison de Savoie avec la France. Là-dessus il se remit sur certains échanges dont il avoit été parlé l'année de devant.

Sur quoi le cardinal fit autant le froid qu'il étoit besoin pour l'échauffer en ce point, et commença à faire connoître par lui au duc que son Veillane et l'armée qu'il y tenoit commençoit à nous importuner l'esprit de telle sorte, qu'il étoit impossible de le souf-

frir davantage et demeurer en bonne intelligence.

Le 1er de mars, le cardinal eut avis du maréchal de Créqui que le légat lui envoyoit le nonce Pensirole, lequel faisoit état de l'aller trouver le lendemain, lui rapportant pour réponse de Colalte au mémoire qu'il lui avoit envoyé :

Qu'ils s'opiniâtroient de vouloir que Guastalle fût partagé en terres, en cas qu'il pût montrer qu'il avoit droit d'en demander ;

Que l'on croyoit avoir droit de demander la reddition de Suse si on spécifioit la sortie des Grisons et la démolition des forts, dont toutefois ils tomboient d'accord ;

Et que l'Empereur et le roi d'Espagne croyoient qu'il ne falloit point d'autre assurance que celle qu'ils donneroient de laisser pour jamais M. de Mantoue en liberté ;

Qu'il avoit dit audit nonce qu'il rapporteroit peu de satisfaction de son voyage, s'il n'avoit pouvoir de s'approcher plus près des sentimens de la France;

Que cependant les neuf premières compagnies de cavalerie avoient pris, le 28 février, le logis de Caselette, l'infanterie de l'avant-garde seroit le lendemain à Bresole et à Borgon ;

Que le prince de Piémont désiroit grandement de le voir, et se préparoit d'aller le dimanche coucher à Veillane, pour le voir lundi au château de Bresole ;

Et que les Espagnols avoient paru aux environs de Casal, et fait semblant de se loger à Frassinet ; néanmoins ils avoient repassé la rivière et s'étoient retirés.

Le cardinal ne voulant plus attendre davantage, et ayant déjà fait avancer la plupart des troupes du Roi,

passe les monts, descend à Suse, et le 4 du mois voit le prince de Piémont à Bresole, où il se rendit pour conférer avec lui : les civilités furent grandes de part et d'autre.

Le cardinal lui demanda s'il ne vouloit pas entretenir le traité de Suse, rompre avec les Espagnols conjointement avec les forces du Roi, y joignant les siennes ;

S'il ne lui plaisoit pas donner effectivement pour la subsistance de l'armée du Roi autant de blé qu'on lui avoit fourni dans Nice, en lui payant le port par avance, selon qu'il l'avoit toujours promis ; et d'autant qu'il auroit peut-être de la peine à fournir tout d'un coup un si grand nombre de blé, on se contenteroit pour le présent de dix mille charges, qui étoit pour la nourriture d'un mois de l'armée du Roi, moyennant qu'ensuite il fît venir celui de Nice ;

S'il ne vouloit pas cesser les fortifications de Veillane, et lever l'ombrage qu'on devoit prendre, n'étant pas raisonnable de continuer telle entreprise, qui sembloit ne pouvoir avoir autre fin que de couper chemin à l'armée du Roi quand elle seroit avancée dans les états de Milan.

Il répondit qu'il étoit prêt d'entretenir le traité de Suse, qu'il désiroit la paix, mais qu'à toute extrémité il romproit avec les Espagnols, pourvu que le Roi lui payât des gens de guerre qu'il avoit demandés au maréchal de Créqui, ce qui étoit hors du traité de Suse ;

Que pour les blés demandés il voudroit bien les pouvoir fournir, mais qu'il ne pouvoit en donner présentement que six mille sacs, qu'il promettoit seulement le 10 de ce mois ;

Que pour Veillane, il en parleroit à son père, et qu'il croyoit qu'aussitôt qu'il l'auroit fait, il feroit cesser les fortifications.

Le cardinal lui représenta que six mille sacs de blé ne pouvoient nourrir que quinze jours;

Qu'il n'étoit pas raisonnable de commettre une grande armée en un pays étranger, sans une plus grande assurance;

Qu'on avoit toute confiance en la foi de M. son père et en la sienne, mais que la prudence ne permettoit pas de s'y reposer entièrement, et que le cardinal seroit responsable au Roi du hasard où il auroit commis son armée, s'il la faisoit passer sans assurance des vivres nécessaires pour sa subsistance;

Qu'au reste il lui étoit aisé d'en donner ce qu'on demandoit, en ayant de grands magasins;

Qu'il y étoit obligé par ses promesses, qu'il en avoit deux fois autant à Nice, qu'il obligeroit le Roi, que le cardinal s'en sentiroit particulièrement son redevable.

Quoi que le cardinal lui pût dire, il ne fit autre réponse, sinon qu'il voudroit le pouvoir.

Le cardinal se plaignit ensuite de ce que les lieux qu'il donnoit pour le logement de l'armée étoient dépourvus de tout ce qui étoit nécessaire pour la cavalerie, quoiqu'on payât bien chèrement ce qu'on prenoit, et qu'il eût promis de les faire fournir de toutes choses.

A toutes sortes de plaintes, la première réponse étoit une dénégation absolue, et quand elles étoient vérifiées, la seconde étoit que nos gens avoient tort, qu'ils avoient battu ceux qui devoient leur fournir des vivres.

Quand on avoit justifié qu'on n'avoit garde de les battre, parce qu'il n'y en avoit point, la troisième étoit qu'ils n'y étoient pas venus, parce qu'ils avoient peur qu'on les battît; et ainsi on ne manquoit point de réponses à griefs, mais on n'obtenoit aucune chose qui satisfît la raison, contentât l'esprit, et pût apaiser la faim des hommes et des chevaux.

Le 8 ils se revirent ensemble à Bussoles; le nonce Pensirole y étoit aussi, lequel venoit pour parler des conditions de la paix générale que l'on continuoit toujours à traiter.

Mais les mêmes difficultés se rencontrant toujours de part et d'autre, ils ne purent convenir.

Le cardinal, pour ne rien oublier de tout ce qu'il pouvoit pour gagner ces princes, et les mettre en leur tort s'ils n'inclinoient à ce que le Roi justement désiroit d'eux, offrit au prince de Piémont secrètement de la part du Roi :

Premièrement, la restitution du passage de la vallée de Cisery et du Pont-de-Gresin, qu'il désiroit avec passion, le jugement du partage du Montferrat, l'entretènement de cinq mille hommes de pied et de mille chevaux, outre ce qu'il devoit avoir par le traité de Suse, afin que le corps qu'il auroit en campagne pût être plus puissant.

Sachant que M. de Savoie ne craignoit rien tant que s'embarquer en une guerre qui n'eût autre suite qu'une prompte paix, il voulut s'engager, au nom du Roi, à ne rendre jamais, par aucun traité, les places qu'on prendroit au duché de Milan.

Il lui offrit de les lui mettre entre les mains, convenant dès lors du partage des conquêtes, ou de les

garder s'il l'aimoit mieux ainsi, pour ne paroître pas trop en cause contre les Espagnols, et nous laisser porter leur première haine.

Il demeura d'accord avec ledit prince que, si les places lui demeuroient entre les mains, le Roi contribueroit non-seulement toujours à leur défense si elles étoient attaquées, mais à l'entretien de leurs garnisons ordinaires, quand même on ne les attaqueroit point.

Sachant que ces princes témoignoient ne désirer rien davantage que la conquête de Gênes, il leur offrit d'y entendre effectivement, après que nous aurions pris deux places de considération au duché de Milan, et de convenir dès cette heure sur ce sujet du partage des conquêtes à leur avantage, selon ce qu'ils pouvoient désirer au-delà de la raison.

En contre-échange de tout ce que dessus, il ne demanda autre chose à ces princes, sinon qu'ils joignissent ouvertement leurs armes à celles du Roi, pour tous ensemble attaquer sans délai le duché de Milan;

Qu'ils donnassent au cardinal entre les mains pour nourrir deux mois l'armée du Roi, en contre-échange du blé que nous avions fait aller à Nice, sur la parole qu'il avoit donnée de nous en fournir autant, en lui payant le port, que nous lui offrions comptant par avance;

Qu'ils levassent les justes ombrages que l'armée qu'il tenoit à Veillane, et l'état auquel ils tâchoient tous les jours de mettre cette place, devoient donner aux armes du Roi, lorsqu'elles seroient embarquées au duché de Milan.

Encore que les offres ci-dessus continssent tout ce que M. de Savoie avoit toute sa vie désiré, et ce qui lui étoit le plus avantageux, bien que les demandes qu'on lui faisoit fussent du tout justes et ne lui apportassent aucun préjudice, le cardinal ne put tirer du prince de Piémont que des paroles qui n'aboutissoient à aucune conclusion effective.

Il lui promit toute assistance aux armes du Roi; mais les six mille sacs de blé qui devoient être le 9 dans Casal, par la promesse qu'il lui avoit faite à la première entrevue, n'y pouvoient être à son compte au plus tôt que le 20, encore n'y avoit-il point d'espérance de l'effet de cette promesse.

Pour témoignage d'une grande confiance, il lui proposa le mariage du cardinal de Savoie avec la fille du duc de Mantoue, à dessein, à son avis, d'acquérir de nouveaux droits sur le Montferrat; cependant c'eût été une bonne occasion de la marier, si l'affaire de Monsieur eût été terminée.

Il lui dit que son altesse désiroit attaquer les Génois, ou qu'il falloit les accorder avec lui, ce qu'il savoit bien être impossible, parce que Spinola n'eût pas permis, en l'état où nous étions, que nous eussions fait cet accommodement; il ajouta ensuite qu'il n'étoit pas raisonnable qu'ils entrassent dans le Milanais sans cet accord, parce que les Génois les pourroient attaquer.

Le cardinal lui répondit que nous pouvions tirer parole d'eux qu'ils ne le feroient pas.

Il lui dit que ce n'étoit pas assez. Le cardinal ne fit pas semblant d'y remarquer son dessein, et passa à autre discours. Il lui dit après que les Vénitiens étoient

obligés à lui donner 100,000 écus par mois quand il entreroit dans le Milanais, et qu'il falloit qu'il les eût. Le cardinal ne voulut pas lui répondre que l'obligation de ce traité étoit passée, et qu'il n'avoit été fait que pour un temps où ils étoient conjointement en guerre avec Espagne; mais lui dit seulement qu'il seroit bien aise qu'ils lui accordassent ce secours, et évita de lui faire connoître qu'il s'aperçût des difficultés qu'il préparoit à l'entrée de l'armée du Roi dans le Milanais, lesquelles il ne vouloit dire que quand elle seroit au Montferrat, et desquelles il ne vouloit aussi lui parler que quand ladite armée du Roi et son canon seroient en la plaine de Piémont.

Le cardinal, pour rendre le Roi à point nommé averti de toutes choses, et ne manquer à lui donner avis des conseils qu'il devoit prendre, lui fit une dépêche, dès le lendemain 9 de mars, par laquelle il lui mandoit que, quoi que le prince de Piémont lui eût promis à leur entrevue, il n'exécutoit rien; qu'au lieu d'éloigner ses troupes de Veillane, il les y amassoit; qu'au lieu de cesser les fortifications de cette place, il les avançoit avec une diligence extraordinaire, ayant même depuis deux jours commencé à faire sauter le couvent des Chartreux, qui étoit fort beau dans les faubourgs; ce qui montroit bien qu'il avoit un grand et mauvais dessein contre la France.

Que depuis un jour M. de Savoie avoit fait cesser ce travail pour nous ôter cet ombrage, qui ne pouvoit être levé que par le rasement des fortifications qui étoient en bon état de défense, et qui pouvoient se reprendre et parachever en quinze jours;

Qu'au lieu de fournir des vivres à notre cavalerie,

entre Suse et Vulpian, suivant ses promesses et l'argent qu'on lui payoit par avance à cet effet, il les faisoit ôter de tous les lieux voisins des logemens qu'il leur donnoit, et au lieu de fournir des étapes aux gens de pied, qu'il faisoit payer bien chèrement après qu'il les avoit fait attendre vingt-quatre heures, il leur envoyoit la moitié des rations qu'il leur falloit afin de les désespérer;

Qu'il étoit impossible de passer le canon par le chemin qu'il vouloit que prissent les troupes du Roi, qu'en y faisant travailler mille hommes plus de quinze jours;

Qu'il faisoit resserrer tous les foins de la campagne de son pays;

Enfin qu'il faisoit tout ce qu'il pouvoit pour incommoder l'armée du Roi, et n'oublioit rien de ce qui se pouvoit pour la faire périr;

Que cela étant, si Dieu ne faisoit quelque miracle non prévu, il étoit du tout impossible de s'empêcher d'avoir affaire à lui.

Si on l'attaquoit, il falloit le faire puissamment et promptement en Piémont et en Savoie; que pour le Piémont nous avions tout ce qui étoit nécessaire;

Restoit à composer l'armée de Savoie et faire qu'elle pût agir promptement; que si le Roi pouvoit venir faire cette expédition, il la feroit sans grande difficulté, et avec étonnement pour ses ennemis; mais la façon avec laquelle Monsieur se gouvernoit, et le voyage qu'il avoit fait à Paris, sans avoir voulu voir le Roi comme il le devoit, le faisoient douter que Sa Majesté pût quitter les quartiers de delà, vu principalement que le duc étant attaqué, n'auroit point

de plus grand dessein que de faire entrer les Impériaux dans la Champagne, ce à quoi il se porteroit bien plus aisément en l'absence du Roi, dont la présence étoit peut-être capable de les empêcher;

Que ces considérations faisoient qu'on n'osoit conseiller à Sa Majesté de s'éloigner fort de Paris et des frontières adjacentes, ni de diminuer l'armée en ces quartiers; partant qu'il falloit faire état d'autres forces pour l'attaque de la Savoie;

Qu'on estimoit qu'il suffiroit qu'il plût au Roi envoyer deux des régimens qui étoient en Champagne, en faisant lever deux autres pour les remplacer; que joignant les deux régimens à celui de Languedoc, d'Annibal, Perrault, Plessis, de Juigné, Langeron, Verdun et Sanson, il y auroit assez de Français pour donner lieu au sieur de Bassompierre, avec ses six mille Suisses, d'entreprendre cette affaire.

Or, d'autant que ces sept régimens français étoient destinés pour l'armée d'Italie, et qu'il falloit la rafraîchir dans six semaines, le Roi trouveroit bon, s'il lui plaisoit, d'envoyer six commissaires pour lever six régimens en Limosin et Guienne, pour rafraîchir l'armée d'Italie dans deux mois au plus tard.

Et qu'afin de soulager les finances du Roi, et d'éviter les longueurs qu'il y avoit quand il falloit faire un coup d'importance, le cardinal s'offrit d'emprunter encore de l'argent à Paris, pour faire cette levée du tout nécessaire;

Que si le Roi l'agréoit, il falloit envoyer diligemment les commissaires, et il feroit apporter l'argent pour le leur donner;

Qu'en ce cas Sa Majesté enverroit, le plus tôt

qu'elle pourroit, les deux régimens de Champagne au sieur du Hallier, qui connoissoit la Savoie, pour commencer, en attendant le sieur de Bassompierre, à incommoder la Savoie avec les troupes françaises.

Et d'autant qu'il falloit quelque cavalerie avec ledit sieur de Bassompierre, Sa Majesté verroit si elle lui vouloit envoyer trois cents chevaux de l'armée de Champagne, et l'on joindroit à cette cavalerie les gendarmes du sieur de Ventadour, et la compagnie des chevau-légers d'Aubaye, car pour les compagnies de gendarmes de messieurs de Bellegarde, Mirebeau et Créqui, qui étoient, dès il y avoit long-temps, commandées pour servir en Italie, il n'en falloit point faire état.

Et que, pour cette raison, Sa Majesté jugeroit, s'il lui plaisoit, s'il ne seroit point à propos, pour remplacer toutes ces compagnies qui devoient venir rafraîchir celles de l'armée d'Italie, de faire lever six nouvelles compagnies, dont le cardinal offroit d'avancer encore l'argent de la levée en lui envoyant les commissions;

Que si Monsieur avoit un conseil tel qu'il falloit, et qu'on pût se confier en lui de la défense de la tête de Champagne, le Roi pourroit venir faire l'expédition de Savoie, qui seroit prompte. Mais apprenant, par les dépêches de la cour, que la réconciliation de Monsieur avec le Roi n'avoit pas succédé jusqu'au point auquel le Roi et la Reine sa mère la pouvoient souhaiter, il étoit impossible de donner conseil sur ce sujet, auquel Sa Majesté, assistée de la Reine-mère, le devoit prendre de lui-même.

Seulement pouvoit-on dire qu'en quelque façon que ce fût il falloit attaquer la Savoie, et pourvoir à la sûreté des frontières de Champagne et de Picardie;

Que la Savoie pouvoit être attaquée sans le Roi par qui il lui plairoit, et qu'on ne voyoit pas bien le moyen d'ôter tous moyens aux ennemis d'entreprendre de faire diversion de delà que par la présence du Roi, si ce n'étoit que Monsieur fût tellement remis avec lui, que lui et la Reine sa mère le jugeassent si bien conseillé, qu'il ne pût avoir d'autres pensées que les propres mouvemens du Roi, ce que le voyage de Paris sembloit ne pas témoigner;

Qu'il étoit nécessaire d'envoyer le sieur du Hallier en poste au Pont-de-Gresin pour recevoir les troupes, pour préparer l'équipage du canon qu'il trouveroit à Lyon; mais qu'il falloit des chevaux et des poudres, plomb et mèches;

Qu'on avoit écrit au sieur d'Alincourt pour en acheter à Lyon, et au Roux pour en faire remonter de Marseille jusqu'à Lyon; mais la peste de Marseille empêcheroit, à son avis, que cet expédient ne pût réussir; partant, que le surintendant y pourvoiroit diligemment, s'il lui plaisoit;

Que si on attaquoit la Savoie diligemment elle ne dureroit point, n'y ayant plus personne, et si l'on attendoit, ils y feroient revenir des troupes;

Que si le Roi venoit, il enverroit les Suisses du sieur de Bassompierre en Champagne, et prendroit d'autres troupes selon son dessein : n'y venant pas, les Suisses serviroient bien à ce dessein avec ledit sieur de Bassompierre;

Que le Roi jugeroit si la personne du maréchal de La Force, qui avoit déjà étudié les entreprises sur la Savoie, ne seroit point propre à y commander l'armée avec le maréchal de Bassompierre. Si Sa Majesté en

étoit d'avis, on essaieroit de disposer ledit maréchal de La Force à consentir volontairement au dessein du Roi, et sans doute il le feroit.

Le cardinal, depuis cette dépêche écrite, considérant que laissant six régimens à Casal et à Pontdesture, et deux à Suse, il ne resteroit que vingt-un mille hommes effectifs en l'armée du Roi en Italie, et que nous avions sur les bras toutes les forces de Savoie, qui avoit quinze mille hommes et plus de trois mille chevaux, bons ou mauvais, et le secours d'Espagne qui lui pouvoit envoyer deux mille chevaux sans s'incommoder, et sept ou huit mille hommes de pied, on estima qu'il falloit, dès lors, faire venir les trois régimens de Languedoc, Perrault et Annibal, comme déjà proches de l'étape, à ce qu'on disoit, pour la rafraîchir en avril, et envoyer les quatre autres en Bugey.

Et, afin de n'être point contraint de faire un plus grand déplacement en Champagne que de deux régimens et de cinq ou six cornettes de cavalerie, on manda à Saint-Fargeu, qui avoit un régiment prêt pour les Vénitiens, qui étoit proche du Bugey, de se tenir prêt, au cas que le Roi le trouvât bon, à faire sa levée.

On manda le même au comte de Bioule, au baron de Mirepoix, au baron de Cauvisson, à Lèques et à Naves; de façon que, étant avertis si le Roi trouvoit bon qu'ils levassent, ils pouvoient être prêts vers le 15 avril, et on jugeoit que difficilement l'équipage du canon pourroit-il être prêt plus tôt.

Les ennemis étant aussi deux fois plus forts que nous en cavalerie, quant au nombre, on manda au

sieur du Hallier, à Castignac en Languedoc, à La Chapelle-Bailou, à Meillats et Savignac en Limosin, de se tenir prêts à lever, si le Roi trouvoit bon de leur bailler des commissions, afin de les avoir dans quelque temps pour nous rafraîchir.

Le même jour, sur divers avis que le cardinal eut de Provence que la côte étoit du tout dégarnie, la peste et la misère en ayant chassé tout le monde, et qu'en Espagne on faisoit un grand préparatif de galères, qui, sous prétexte de la conduite de la reine de Hongrie, pourroient entreprendre sur quelque place maritime de ces côtes, on écrivit au premier président, en l'absence de M. de Guise, pour y faire levée de quatre à cinq cents hommes aux dépens du pays, pour fortifier les garnisons des places qu'on jugeroit en péril.

Il écrivit aussi, cinq ou six jours auparavant, aux sieurs de Machaut et de Saint-Genié de pourvoir à la subsistance de cinq cents hommes nécessaires pour garder la frontière de Narbonne, où l'on avoit avis que le duc de Feria pouvoit entreprendre, étant à Perpignan avec des troupes.

Le maréchal de Bassompierre ayant mandé au cardinal qu'il trouvoit les Suisses peu disposés à entreprendre de délivrer les Grisons des troupes impériales; que particulièrement le canton de Zurich, duquel on espéroit davantage, s'y montroit assez froid, et que, d'autre part, le secrétaire de Venise lui avoit déclaré que, si cette levée de six mille Suisses n'étoit employée pour la délivrance des Grisons, la république ne prétendoit rien contribuer aux frais d'icelle; le cardinal lui manda qu'il

ne laissât pas de faire ladite levée, et promptement; qu'il représentât aux Suisses la mauvaise foi des Espagnols aux conditions qu'ils désiroient pour la paix, lesquelles étoient si injustes qu'il étoit clair qu'ils ne la vouloient faire que pour nous faire sortir d'Italie, et prendre leur temps d'y faire une autre fois ce qu'ils voudroient;

Qu'il y intéressât les Suisses en leur remontrant que lesdits Espagnols ne vouloient en aucune façon entendre au traité de Monçon, ni réparer les contraventions qui y avoient été faites.

Enfin, qu'en tout événement il fît sa levée le plus diligemment qu'il pourroit, mais à telle condition qu'ils n'eussent point d'exception de servir contre qui que ce pût être, et qu'il tirât parole et assurance d'en pouvoir faire encore, dans deux mois, une autre semblable à celle-là;

Qu'il remît autant qu'il pourroit la bonne intelligence entre les Suisses et les Grisons, et empêchât aussi autant qu'il lui seroit possible le renouvellement d'alliance entre l'Espagne et les autres catholiques;

Que, si huit jours après la réception de sa lettre il ne recevoit aucunes nouvelles, il s'en vînt avec sa levée droit au bailliage de Gex, où il trouveroit huit ou neuf régimens français, et ordre de ce qu'il auroit à faire pour venir joindre l'armée, et qu'il lui envoyât l'abscheid ou résultat de la diète qui avoit été indiquée au 4 du mois.

Il écrivit à d'Avaux, et lui donna ordre de presser la république d'accorder au duc de Mantoue le secours qu'il leur demandoit, soit de vivres, soit de munitions, soit de gens de guerre, dont ils le secou-

roient si écharsement, que c'étoit plutôt le faire languir que l'assister.

Ils étoient convenus qu'en comptant les habitans, ils devoient entretenir quatre mille hommes de guerre, et il n'y en avoit pas en tout deux mille, et employoient, en outre, le régiment du chevalier de La Valette, duquel, néanmoins, le Roi n'avoit permis la levée que pour être employé à la conservation de la ville de Mantoue.

Il manda aussi au maréchal d'Effiat qu'il fît en sorte qu'il y eût à Lyon cent cinquante milliers de poudre, du plomb et de la mèche pour l'armée de Bresse, afin que rien ne pût retarder les desseins et le service du Roi. Cette armée donnoit tant d'alarme à toute la Savoie et au prince Thomas qui la commandoit, qu'il fit entièrement ôter tous les meubles du château de Chambéry et les porter à Montmélian; et, outre six mille hommes de pied qu'ils avoient dans le pays, ils y firent encore lever toute la milice, contraignant un chacun par force et violence de prendre les armes.

Les divers soupçons que le duc prenoit de jour à autre, lesquels avoient leur vrai fondement en son infidélité, et au mauvais dessein qu'il savoit bien qu'il avoit contre le service du Roi et sa parole donnée, interrompoient de temps en temps le ravitaillement de Casal, qu'ils avoient promis de donner moyen de faire.

Pour lui ôter cet ombrage, on lui dit qu'on se vouloit saisir de quelques postes dans le Milanais, et pour cet effet on envoya l'avant-garde, composée de sept mille hommes de pied et mille chevaux, dont on donna le commandement au maréchal de Créqui;

mais la principale raison étoit pour décharger Suse, épargner les vivres et élargir les troupes, dans lesquelles il y avoit dès lors soupçon de peste. Cela lui donna de grandes espérances que l'on vouloit passer dans le Milanais. Il fit avancer les blés à Casal; mais quand le corps de l'avant-garde fut à Rivara, il y arrêta, en disant qu'il attendoit le reste de l'armée, d'autant que les ennemis étoient trop forts, pour exécuter les desseins qui avoient été pris.

Le cardinal continuoit toujours sa pointe, essayant par tous moyens de faire la paix générale, ou de parvenir à gagner le duc pour assurer Casal.

Le prince de Piémont, au contraire, essayoit de pénétrer dans le dessein du cardinal, et de voir s'il ne se disposoit point à relâcher les justes conditions qui empêchoient là la paix générale, croyant que les incommodités qu'il trouveroit en cette guerre lui auroient fait changer ses volontés, et, sur des conférences et espérances, arrêter l'armée en un lieu où elle dépérissoit.

Et, pour ce sujet, il prétendoit de faire passer l'armée du Roi à Casal, et l'embarquer en un pays étranger sans vivres, et la tenir à sa merci, entre les forces d'Espagne, de l'Empereur et les siennes.

Mais le cardinal, qui connoissoit tout ce qu'il avoit en son esprit, ses conseils, la situation des lieux, les choses lesquelles il publioit, et à quelle fin, et celles qu'il tenoit plus cachées en son esprit, tournoit les finesses et les ruses de lui et de son père en leur propre ruine.

Après avoir fait avancer l'avant-garde de l'armée, comme nous avons dit, il partit de Suse le 13, assisté

des maréchaux de La Force et de Schomberg, et s'avança jusqu'à Caselette; mais, quand il fut là, il s'y arrêta pour quelques jours, contre la pensée du duc, auquel il fit déclarer par le maréchal de Créqui, qu'il lui envoya le jour même, qu'il ne partiroit point qu'il n'eût les vivres qu'il lui avoit promis, et qu'il ne levât aux armes du Roi les jalousies que justement il devoit prendre de son procédé.

Le cardinal, jugeant dudit duc selon la raison, croyoit que, se voyant une armée si puissante sur les bras, il se joindroit à lui ou feroit la paix; mais, d'un côté, ce n'étoit plus la raison qui le conduisoit, mais la passion: et ce dernier n'étoit plus en son pouvoir; car les Espagnols, croyant que, si la paix générale ne se faisoit, il prendroit parti avec eux, ne se relâchoient d'aucunes des conditions qu'ils avoient proposées, et cette occasion étoit très-propre pour leur dessein; car ils espéroient du moins, s'ils étoient joints au duc de Savoie, faire une paix qui leur feroit recouvrer leur réputation, qu'ils avoient perdue au traité de Suse.

Ce que le cardinal donna charge au maréchal de Créqui de dire au duc de Savoie, auquel il l'envoya le 13, envoyant avec lui, pour l'accompagner, Feuquières et Emery, fut qu'il étoit maintenant temps d'effectuer ses promesses et ce à quoi il étoit obligé;

Qu'il ne vouloit point s'avancer qu'il ne lui eût fourni les blés qu'il lui devoit donner dans Casal en contre-échange de ceux qu'on lui avoit livrés à Nice, et dont on lui avoit payé le port; qu'il ne fît marcher au même temps son armée avec celle du Roi, l'une par une route, et l'autre par l'autre; qu'il ne lui levât les

ombrages justes qu'il lui donnoit par ses fortifications de Veillane, qui ne se pouvoient faire que pour être en état de fermer le passage s'il leur arrivoit quelque désastre ;

Que tout ce qu'il avoit désiré lui étoit accordé ; qu'il souhaitoit la paix, qu'on la vouloit bien si elle se pouvoit faire aux conditions proposées, justes et raisonnables ; que ne se pouvant maintenant, il avoit toujours témoigné appréhender qu'après quelque temps de guerre on vînt à une paix qui ne lui apportât aucun avantage, ains le déplaisir et le préjudice d'avoir rompu avec Espagne sans profit ;

Qu'on lui donnoit parole qu'en commençant la guerre on ne feroit jamais la paix qu'en retenant ce qu'on avoit conquis ; qu'on lui offroit de le lui mettre entre les mains, le Roi ne voulant rien en Italie que des portes ; qu'il avoit toujours désiré l'entreprise de Gênes ; qu'on lui offroit dès cette heure de l'entreprendre, après qu'on auroit pris quelque grand poste au Milanais ; qu'il avoit redemandé la vallée de Cisery, et que le Roi n'y tînt plus de gens de guerre, qu'on lui accordoit ; qu'il avoit aussi demandé secours d'argent, que Sa Majesté lui accordoit l'entretien de cinq mille hommes de pied et mille chevaux tant que la guerre dureroit ; que le partage qu'il pouvoit attendre justement du Montferrat lui seroit adjugé. Qu'après l'offre de toutes ces choses, s'il vouloit tirer les affaires en longueur, et n'exécuter pas ce à quoi il étoit obligé, on ne pouvoit que reconnoître qu'il avoit mauvaise volonté pour la France, et désiroit faire périr l'armée du Roi ;

Qu'on le prioit de dire nettement ses intentions,

afin que, sur icelles, on pût prendre une résolution convenable. Le duc, qui eût bien voulu accepter toutes les offres que le Roi lui faisoit faire, èt ne rien faire de ce que justement on demandoit de lui, remit à faire réponse quand il en auroit conféré avec le prince son fils.

Le maréchal de Créqui l'alla trouver le lendemain matin à Veillane, où il étoit avec l'armée du duc, composée de douze mille hommes de pied et de trois mille chevaux. Pour toute réponse, il remit à voir le cardinal le lendemain 15, après qu'il en auroit conféré avec son père.

Cependant les soldats de l'armée du Roi, qui croyoient être en grande assurance en tout ce qui appartenoit au duc de Savoie, alloient à Turin par troupes et en si grande foule, que, par l'état que l'on apportoit tous les jours au duc des étrangers arrivés dans la ville, il s'y trouva en un jour cinq mille six cents Français; le duc en conçut grande jalousie, et y fit entrer la même nuit des gens de guerre.

Le cardinal, qui ne pouvoit empêcher ce désordre, et qui prévoyoit que, rompant avec le duc, c'étoient autant de prisonniers, prit cette jalousie pour prétexte de leur faire commander d'en sortir.

Le prince de Piémont ne manqua pas au jour promis d'aller trouver le cardinal à Caselette.

Cette conférence aboutit à une promesse ouverte qu'il fît autant de vivres qu'on en avoit besoin pour l'armée, mais en y laissant cette queue, qu'il ne les délivreroit pas qu'après en être payé actuellement; ainsi cette réponse n'assuroit rien.

Il promit, en outre, d'entrer avec dix mille hommes

dans le Milanais, conjointement avec nous, mais à la charge que M. de Savoie pourroit, avec le reste de ses forces, attaquer les Génois, si on ne pouvoit lui faire rendre les terres qu'ils lui occupoient, ce qui étoit impossible dans le temps requis.

Cette réponse étoit suspecte, tant parce que M. de Savoie demeuroit derrière que parce qu'il pensoit par là ne rompre pas avec l'Espagne, en tant qu'il ne faisoit que satisfaire au traité de Suse, qu'il leur disoit avoir fait pour les sauver.

Le cardinal lui dit qu'il avoit fortifié Veillane, pour nous ôter le passage qu'il nous devoit laisser libre par le traité de Suse, nous ayant mis Suse entre les mains à cet effet.

Il lui répondit que M. de Savoie en ôteroit une partie des gens de guerre. Il lui répliqua qu'il les y pourroit remettre quand il nous verroit embarqués en Italie, et ainsi nous faire dépendre de lui pour les nouvelles troupes qui nous viendroient trouver, les voitures, et même s'opposer à notre retour s'il arrivoit quelque disgrâce aux armes du Roi, et que partant il étoit raisonnable qu'il pourvût à ces inconvéniens; ensuite de cela les nouveaux avis de Clausel et de l'agent d'Espagne témoignoient son dessein, ceux d'Angleterre et ceux de Bautru en Flandre faisoient le même.

Le cardinal ajouta que nous ne demandions point Veillane entre nos mains, mais bien, sans lui dire, lui fit-il entendre qu'on désireroit qu'il rasât toutes les fortifications faites pour empêcher le passage; il lui dit qu'on trouveroit un expédient.

Etant parti, le cardinal assembla les maréchaux de Créqui, de La Force et de Schomberg, Dauriac,

Toiras, Feuquières, Servien et d'Emery; et après avoir fait une relation très-particulière de tout ce qui s'étoit passé, tant pour la paix générale que pour la particulière, il prit leur avis de ce qu'il avoit à faire en ce rencontre. L'avis commun fut de ne se point embarquer sur la foi du duc de Savoie, et de lui faire la guerre ouverte, puisqu'il ne se vouloit pas déclarer pour le Roi.

Le samedi, 16 mars, il envoya Toiras et d'Emery derechef vers le duc à Veillane, pour lui porter ses dernières intentions, qui étoient qu'il ne pouvoit faire avancer les armes du Roi plus avant, qu'il ne lui eût ôté les jalousies qu'il lui donnoit. Que pour lui, il avoit pleine confiance en sa foi, mais qu'il seroit blâmé d'avoir laissé des places et des armées derrière sans sûreté aucune, et, pour ce sujet, le requéroit de vouloir mettre l'un et l'autre en état de lui ôter tout le soupçon qu'il en pouvoit prendre, et remettre Veillane comme il étoit lors du traité de Suse, comme aussi de considérer qu'il avoit donné le pas de Suse, pour ouvrir le passage aux armées du Roi, pour secourir le duc de Mantoue, et au préjudice de ce traité qu'il avoit fermé le passage par ses fortifications; à quoi le duc répondit qu'il n'étoit point huguenot pour raser ses fortifications, néanmoins qu'il les égratigneroit pour donner quelque honneur aux armes du Roi.

La seconde demande fut qu'il eût à fournir encore dix mille sacs de blé à Casal en payant, parce que le cardinal ne pouvoit commettre les armes du Roi sans avoir pour trois mois de vivres, que le prince de Piémont le lui avoit ainsi promis en sa dernière conférence.

Il répondit que l'extrême nécessité en laquelle étoient ses Etats lors lui servoit de légitime excuse de la promesse qu'il avoit faite à la demande que l'on lui faisoit à présent.

On lui demandoit, en troisième lieu, qu'il prît parti, qu'il se joignît aux armes du Roi ainsi qu'il y étoit obligé, et qu'il se déclarât ouvertement pour Sa Majesté.

Il dit qu'il relevoit de l'Empire, et le révéroit en sorte qu'il ne se déclareroit jamais contre les armes et les intérêts de l'Empereur, et que si on le contraignoit à se déclarer, il verroit quel parti il prendroit.

Cependant il fit sortir de Veillane six ou sept mille hommes de pied et quinze cents chevaux, pour ôter, disoit-il, la jalousie audit sieur cardinal, qui ne vouloit pas voir une armée demeurer derrière; mais il les fit sortir pour un dessein bien contraire; car ses troupes se saisirent des ponts d'Alpignan et Colligne, et de tous les quais et passages qui étoient sur la Doire-Susine, afin d'empêcher les armes du Roi de passer et venir à lui.

Toiras et Emery étant revenus le jour même, rapportèrent au cardinal ce qui s'étoit passé en la conférence qu'ils avoient eue avec le duc, et dès lors, si le maréchal de Créqui n'eût été à Turin, on se fût saisi des ponts d'Alpignan et de Colligne, à cause de l'avis que rapportèrent Toiras et d'Emery, que les troupes de Savoie s'en devoient saisir le même jour, comme elles firent.

Le lendemain 16, le cardinal renvoya encore les mêmes vers le duc, pour voir si la nuit ne lui avoit

point fait changer d'avis et donné autre conseil ; mais ce ne furent que les mêmes réponses du jour précédent. Incontinent après leur retour, ledit sieur cardinal disposa les choses pour passer la rivière le lendemain lundi matin.

Le même jour, le nonce Pensirole étoit arrivé d'Alexandrie où il avoit vu Colalte et Spinola; le duc eut quelque avis que les Français se préparoient à déloger, et que l'avant-garde qui étoit à Rivara s'approchoit de Caselette; il prit occasion d'envoyer le prince de Piémont avec Pensirole pour voir le cardinal, afin d'en apprendre des nouvelles ou voir quelle contenance on faisoit.

En cette conférence on parla de la paix générale, mais les mêmes difficultés se rencontrèrent toujours, desquelles on ne se relâchoit de part ni d'autre.

Le prince de Piémont dit au cardinal que le duc son père avoit appris que l'avant-garde s'approchoit de Caselette, et s'éloignoit de Casal, que n'ayant point été averti du sujet de ce changement, cela lui donnoit soupçon, et qu'il le prioit de l'en éclaircir.

Le cardinal répondit qu'il n'avoit point eu la curiosité de lui demander ses desseins, quand ses armées avoient changé de quartier, et quand le jour précédent elles avoient quitté Veillane pour se saisir des ponts d'Alpignan et Colligne, et des quais et passages de la Doire; que si le délogement de l'armée du Roi lui donnoit jalousie, qu'il pouvoit se mettre sur ses gardes.

Le duc ne changeoit point d'avis. La créance qu'il avoit que le cardinal dût attaquer Turin ou Veillane, ainsi qu'on lui avoit persuadé par divers artifices, le

rendoit plus hardi, car il avoit pourvu à l'une et l'autre place, en sorte qu'elles ne pouvoient être surprises ni emportées d'emblée, et croyoit que le cardinal, s'attachant au siége de l'une ou de l'autre, se logeroit entre Veillane et Suse, d'où on devoit tirer des vivres qu'il couperoit, ce que l'on ne pourroit empêcher qu'en se retirant et abandonnant le siége entrepris. Et d'ailleurs, Colalte et Spinola, avec leur armée, étoient avertis pour venir à lui avant que l'armée du Roi eût pris une de ses places, espérant que ces armées unies obligeroient le cardinal ou à recevoir un affront en levant le siége, ou à faire une paix honteuse. Le prince de Piémont s'en retourne.

Les choses étoient à telle extrémité, qu'il étoit absolument nécessaire de se résoudre à rompre avec le duc, étant impossible que l'armée du Roi subsistât davantage à Caselette, le cardinal étant forcé ou de s'avancer, ce qui n'étoit sûr pour les raisons susdites, ou de retourner à Suse, ce qui n'étoit pas honorable.

Il ne restoit aucune espérance de ramener le duc où sa foi et son bien l'appeloient; il étoit trop avancé dans le dessein contraire, et n'y avoit raison qu'on ne lui eût représentée plusieurs fois pour l'empêcher de prendre ce mauvais parti.

Et afin que la nécessité en laquelle sa malice força le cardinal de rompre avec lui, et que la justice du procédé du Roi soient plus manifestes, nous redirons ici en bref ce que nous avons déjà dit plus au long de ce qui s'est passé avec lui jusques ici.

Par le traité fait à Suse, en 1629, entre le Roi et le duc de Savoie, ledit duc étoit obligé de secourir

Casal de vivres et de munitions de guerre en payant, et de joindre ses armes à celles du Roi, lorsque le duc de Mantoue auroit besoin de défense pour la conservation de ses Etats.

Au préjudice de ce traité, le Roi ne fut quasi pas parti de Suse, que le duc de Savoie ne commençât à faire des trames secrètes pour de nouveau priver le duc de Mantoue du repos qu'il devoit avoir en ses Etats.

A son instigation, ou au moins selon son désir, peu de temps après des troupes allemandes entrèrent dans les Grisons, prirent et fortifièrent tous leurs passages, se saisirent de leur ville capitale, passèrent ensuite en Italie, et attaquèrent le duc de Mantoue au même temps que les Espagnols entrèrent aussi dans le Montferrat.

Le Roi, voyant la nouvelle oppression de ce pauvre prince, n'oublia rien de ce qui lui fut possible pour la faire cesser par voie de négociation; mais, ne pouvant par ce moyen rien avancer à la juste fin qu'il s'étoit toujours proposée du repos de l'Italie, il se résolut d'envoyer une armée puissante pour secourir le duc de Mantoue.

La république de Venise, qui l'avoit déjà puissamment assisté, prit la même résolution, selon qu'elle y étoit obligée par une ligue faite exprès avec le Roi.

Et d'autant que le duc de Savoie avoit signé la même ligue, outre un autre traité particulier fait sur le même sujet entre le Roi et lui, Sa Majesté le fit solliciter, et la république s'employa vers lui pour le porter à satisfaire à son obligation.

Comme les forces de Sa Majesté sont éloignées de ses Etats, il promet toute facilité en cette entreprise;

il assure qu'il joindra ses armes à celles du Roi, et fournira les vivres nécessaires pour l'accomplissement du dessein de Sa Majesté.

Le maréchal de Créqui convient avec lui de plusieurs points à cet effet, et entre autres sur le sujet des vivres; qu'il en donneroit en ses Etats autant qu'on en voudroit, pourvu qu'on lui en livrât pareille quantité à Nice, où il étoit aisé d'en faire venir de Marseille, et qu'on lui payât trois écus d'or pour la voiture de chaque charge.

Sur ce fondement on fait transporter à Nice quinze mille sacs de blé, et les armes du Roi s'approchent d'Italie. Comme le duc apprit qu'elles étoient déjà avancées jusques à Lyon, il rend difficile et presque impossible ce qu'auparavant il avoit témoigné pouvoir exécuter avec facilité. Il fortifie la tête de Veillane du côté de Suse, pour être en état de leur empêcher le passage s'il vouloit.

Il croyoit le Roi si nécessité à ne se pouvoir passer de lui, qu'il se promettoit en tirer tous les avantages qu'il voudroit.

Tantôt il propose la paix à des conditions impossibles, et qui n'eussent été bonnes que pour lui: aussi ne la vouloit-il pas, mais bien allumer une forte guerre entre la France, l'Empereur et l'Espagne, et demeurer simple spectateur, en état de juger des coups, et prendre son temps de favoriser qui bon lui sembleroit, selon qu'il estimeroit plus avantageux pour ses intérêts.

Le cardinal le presse, autant qu'il lui est possible, de satisfaire à ce à quoi il est obligé par ses traités et ses promesses.

Il recule, il trouve des échappatoires; aujourd'hui il demande une chose, demain il en veut une autre; on lui promet tout ce qu'il pouvoit désirer, même au-delà de la raison.

Il veut qu'on lui entretienne grand nombre de gens de guerre, outre ce qui est porté par le traité de Suse; on lui accorde l'entretien de cinq mille hommes de pied et cinq cents chevaux. Il demande qu'on ôte les gens de guerre qu'on a mis au Pont-de-Gresin; on consent encore à cette demande, et ce d'autant plus facilement qu'ils n'y étoient plus nécessaires, vu qu'on ne les y avoit établis par le passé que pour empêcher les trames et les négociations que ledit duc, au préjudice du service du Roi, et de la réconciliation qu'il avoit faite avec Sa Majesté par le traité de Suse, faisoit avec les huguenots, qui depuis avoient été réduits en leur devoir.

Mais deux points empêchent principalement qu'il ne soit content, et que le cardinal, qui savoit les intentions de son maître, ne puisse convenir avec lui: l'un, qu'il a dessein d'obliger le Roi à ne finir jamais la guerre qu'après la conquête entière du duché de Milan; l'autre, que, sous prétexte d'une diversion, il veut attaquer les Génois au même temps que les armes du Roi entreront dans le Milanais.

On lui représente que la raison et la prudence ne pouvoient permettre ce qu'il désiroit; que l'on n'étoit venu que pour la défense du duc de Mantoue, mais que si elle contraignoit d'entrer dans les états d'Espagne, le Roi étoit résolu de ne rendre jamais ce qu'il y acquerroit; que pour ce qui étoit de Gênes, Sa Majesté moyenneroit qu'il reçût satisfaction avec le

temps, et se rendroit garant que cette république ne feroit aucunes entreprises contre lui, pendant que les forces de France seroient en Italie.

Quoi qu'on lui dise, il ne peut dépouiller l'appréhension qu'il a qu'après qu'on aura commencé la guerre on ne fasse promptement la paix, et cette considération l'empêche de contenter Sa Majesté, et se joindre à la juste défense du duc de Mantoue; il est impossible de représenter les divers moyens dont il use pour contraindre les armes du Roi à venir à ses fins.

On avoit fait divers traités avec lui pour les vivres nécessaires à leur subsistance, mais il n'en exécute aucun; il promet tout et ne tient rien; il ne veut pas seulement permettre qu'on achète des blés de plusieurs marchands qui en veulent vendre en ses Etats. Il fait emprisonner ceux qui ont fait de tels marchés aussitôt qu'il en a connoissance; il fait encore le semblable d'un marchand avec lequel on avoit fait prix de la voiture des blés qu'on avoit fait venir à Nice avec son consentement; ainsi il ne veut ni fournir les vivres, ni permettre qu'on en trouve en ses Etats, ni qu'on ait moyen de se servir de ceux qu'on a apportés de France.

Nonobstant tous ces manquemens, il prétendoit faire passer l'armée du Roi au Montferrat, où sa pensée étoit de l'embarquer sans vivres, pour la tenir à sa merci entre les forces d'Espagne, de l'Empereur et les siennes.

Le cardinal, connoissant son dessein, se résolut de s'avancer à Caselette, afin qu'étant plus proche du cœur de ses Etats, la considération et la crainte des

armes du Roi le portât à ne les contraindre pas de faire quelque entreprise à son préjudice contre leur première intention : on n'oublie rien de ce qui se peut pour le persuader d'accomplir ses paroles.

Le duc, au contraire, presse le cardinal de partir de Caselette et passer au Montferrat ; le cardinal lui déclare qu'il ne le feroit point qu'il n'eût les vivres qu'il lui avoit promis, et qu'il ne levât aux armes du Roi les jalousies que justement elles devoient prendre de son procédé.

Pour cet effet, ledit cardinal envoie les sieurs de Toiras, maréchal de camp, et d'Emery, intendant des finances, le trouver à Rivoli où il étoit, pour le prier de l'un et de l'autre.

Il répond diversement ; tantôt il se met en colère jusques à venir aux rodomontades, par après il s'adoucit et promet en termes généraux ce qu'on demande, sans se disposer à aucune chose qui en fît voir l'exécution.

Le prince même visite le cardinal, et lui promet, en termes exprès, de lever les ombrages que Veillane lui pouvoit et devoit donner ; on en avoit quelque créance, mais on vit bientôt l'effet de ses paroles, vu que le lendemain le duc fit venir les troupes qu'il avoit à Veillane ; il assemble toutes ses forces, prend deux grands logemens qui étoient sur la rivière de la Doire, par lesquels seuls il estimoit que les armes du Roi pussent aller à lui, met des corps-de-garde sur les gués de la rivière, et tient jour et nuit grand nombre de gens de pied et de cheval entre Caselette et Rivoli, où il avoit toute son armée.

Comme il eut ainsi disposé ses affaires, il retira des

commissaires qu'il avoit établis pour faire fournir des vivres à l'armée du Roi pendant son passage. Ainsi il falloit s'avancer à Casal, sans y avoir les vivres qu'il devoit fournir en contre-échange de ceux qu'on lui avoit donnés à Nice, ou reculer à Suse, ou périr par la nécessité.

En ce procédé il n'y avoit personne, pour peu équitable qu'il fût vers la France, voire lui fût-il ennemi, qui ne fût contraint d'avouer qu'il se remarquoit une extrême bonté et douceur du Roi vers le duc de Savoie, et une parfaite justice en toute la suite de ses actions, après lui avoir, après la prise de Suse, pardonné sa témérité et présomption, et donné le ressentiment de son injure au bien de toute la chrétienté, à la réputation de sa modération propre, au désir d'un prompt rétablissement de la religion catholique en son royaume, et à la considération de Madame, sa sœur, mariée à son fils.

Au contraire, le duc, en tous ses traités, paroles et actions depuis ce temps-là, avoit paru être plein de rage et d'envie contre la gloire du Roi. L'opiniâtreté de son cœur à ne s'ouvrir point à toutes ses grâces, ruses pour le tromper, promesses de loin, excuses et échappatoires quand l'occasion d'exécuter ce qu'il avoit promis étoit présente, changemens perpétuels, tantôt menaces, tantôt soumissions et mensonges continuels, jusqu'à ce que lui-même eût achevé d'ourdir son lien; réduisant à tel point le cardinal, qui, pour ne le perdre tout d'un coup, s'accommodoit à lui, et le suivoit de loin comme une baleine blessée à laquelle on laisse aller la corde, qu'il étoit contraint à l'une de ces deux choses : ou qu'il laissât périr l'ar-

mée du Roi et trahît sa gloire, ou que, passant par-dessus toutes autres considérations, il rompît ouvertement avec lui, et l'eût pour ennemi déclaré et l'objet des armes du Roi, plutôt que pour ami infidèle et ennemi caché, de qui on ne se pouvoit défendre, demeurant en cette condition-là.

Le cardinal donc, voyant les inconvéniens ci-dessus déclarés, qui pouvoient arriver d'une plus longue patience en cette occasion, jugeant aussi qu'il n'étoit pas honorable aux armes du Roi que le duc de Savoie témoignât vouloir et pouvoir les contrecarrer, résolut avec les lieutenans généraux, le duc de Montmorency et principaux officiers de l'armée, de se mettre en état de prendre le passage après le lui avoir demandé, et de suivre les ordres précis que, deux jours auparavant, il avoit reçus du Roi, d'attaquer les Etats du duc de Savoie s'il ne vouloit satisfaire aux traités qu'il avoit passés avec Sa Majesté à Suse; pour cet effet il envoya quérir l'avant-garde de l'armée du Roi, qui étoit logée dans le Montferrat, à six grandes lieues de lui, où le maréchal de Créqui l'avoit fait avancer, parce qu'il espéroit que le duc de Savoie agiroit sincèrement avec Sa Majesté, et qu'ainsi les forces du Roi auroient lieu d'aller sans délai s'opposer directement au mal qu'on vouloit faire aux états de Mantoue.

Cette avant-garde étant rapprochée, le cardinal donna rendez-vous à toutes les troupes de l'armée la nuit du 18 au 19 mars, auprès d'un lieu où il y avoit deux gués qu'il avoit fait reconnoître le jour auparavant, et assez de place pour mettre en bataille une partie des forces du Roi.

On devoit, à la pointe du jour, mettre six canons sur le bord de la rivière en deux lieux reconnus à cet effet, et à la faveur d'iceux, qui eussent tenu les troupes du duc un peu éloignées, la cavalerie eût passé en escadron à gué, et ayant pris son champ de bataille, l'infanterie eût filé sur un pont préparé à cet effet, ensuite de quoi apparemment le duc de Savoie n'eût pas fait ses affaires.

Devant que de tenter par force le passage, on avoit dessein d'envoyer un gentilhomme au duc de Savoie, pour lui représenter les inconvéniens qui pouvoient arriver à l'armée du Roi au lieu où elle étoit, le tort qu'il se faisoit en témoignant qu'il vouloit opposer ses forces, le prier de ne le pas faire, et lui dire ouvertement qu'au cas qu'il n'accordât pas le passage, on étoit résolu de le prendre. Le sieur de Comminges, capitaine des gardes, étoit destiné à cet effet. Le jour étant venu, on s'aperçut que l'armée du duc de Savoie s'étoit retirée la nuit dans Turin avec lui, et que la campagne étoit libre; cela étant, on fit passer la cavalerie (1) aux gués, comme on l'avoit projeté, et l'in-

(1) *On fit passer la cavalerie :* Pontis, qui faisoit partie de cette cavalerie, donne des détails curieux sur la manière dont Richelieu passa la Doire. « Il étoit, dit-il, revêtu d'une cuirasse de couleur d'eau, et « d'un habit de couleur de feuille morte, sur lequel il y avoit une bro- « derie d'or. Il avoit une plume autour de son chapeau, deux pages mar- « choient devant lui à cheval, dont l'un portoit ses gantelets, et l'autre son « habillement de tête. Deux autres pages marchoient à ses deux côtés, « et tenoient chacun par la bride un coureur de prix : derrière lui étoit « le capitaine de ses gardes. Il passa en cet équipage la rivière de Doire, « à cheval, ayant l'épée au côté, et deux pistolets à l'arçon de sa selle. « Lorsqu'il fut passé à l'autre bord, il fit cent fois voltiger son cheval « devant l'armée, se vantant tout haut de savoir quelque chose dans cet « exercice. »

fanterie à l'un des ponts que le duc avoit pris pour fermer le passage.

Il est impossible de représenter le mal que souffrit l'armée du Roi cette journée, jamais on ne vit un tel temps : il avoit fait le jour auparavant le plus beau du monde, il sembloit que l'été fût venu ; mais, sur les trois heures après midi, il vint une pluie, neige et grêle, le tout si extraordinairement, qu'il n'y avoit personne qui ne fût mouillé depuis la tête jusqu'aux pieds ; ce qui n'empêcha pas les pauvres soldats, réduits à telle extrémité qu'il en mourut de froid, de faire gaîment leur devoir (1). Dieu permit que le temps s'étant mis au beau sur l'après-dînée, et le logement de Rivoli étant bon, les soldats qu'on fit séjourner un jour pour les rafraîchir, sans leur épargner le vin et la viande qui leur furent distribués avec ordre, ne pensèrent plus aux incommodités passées.

Aussitôt que l'armée du Roi eut passé la rivière, le cardinal envoya Servien, intendant de la justice en

(1) *De faire gaîment leur devoir :* Puységur, qui remplissoit les fonctions de major dans cette expédition, dit que le régiment des gardes fut loin d'avoir cette patience, et qu'au contraire il maudissoit le cardinal et les maréchaux. « Le cardinal, poursuit-il, me dit que les « soldats des gardes étoient fort insolens, et me demanda si je n'enten- « dois pas bien ce qu'ils disoient de lui. Je lui répondis qu'oui ; mais « que pour l'ordinaire, quand les soldats avoient du mal, ils ne man- « quoient jamais de donner au diable ceux qu'ils en croyoient les causes ; « que quand ils étoient à leur aise, ils disoient toujours du bien du gé- « néral et s'enivroient en buvant à sa santé. » Richelieu éprouva le lendemain la vérité de cette observation : les soldats ayant été pourvus de tout ce qui leur étoit nécessaire, buvoient gaîment dans leurs quartiers, et crioient *Vive le grand cardinal de Richelieu !* Le passage de la Doire eut lieu le 19 mars. Il paroît que le projet de Richelieu étoit de surprendre Charles Emmanuel à Rivoli, et de le forcer à exécuter le traité de Suse. Il accusa par la suite le duc de Montmorency d'avoir averti ce prince.

icelle, vers le duc de Savoie, pour lui dire que rien ne l'avoit contraint de prendre le passage, que l'obligation qu'il avoit à ne laisser pas périr l'armée du Roi, et de la garantir des incommodités qu'il jugeoit qu'il lui vouloit faire souffrir au lieu où elle étoit;

Que la longueur où il tiroit les affaires, et particulièrement le fournissement des vivres qu'il avoit promis pour l'armée du Roi, la prise des passages de la rivière qu'il avoit fait faire depuis son arrivée, les gardes exactes qu'il faisoit, le retirement des commissaires d'Alpignan, qui devoient fournir des vivres, lui avoient donné sujet d'avoir cette créance;

Que son intention n'étoit pas de tâcher à lui faire du mal, mais seulement d'empêcher qu'on ne lui en fît recevoir; qu'il n'avoit pour le présent autre dessein que de mettre l'armée en lieu où elle pût vivre commodément;

Que cela n'empêcheroit s'il le vouloit qu'ils ne vécussent en bonne intelligence; mais que, s'il ne l'estimoit pas à propos, il se gouverneroit selon que son procédé lui donneroit sujet. Il ne voulut pas voir ledit Servien, ni permettre qu'il vît Madame, ni le nonce, ni l'ambassadeur de Venise.

Le lendemain le cardinal y renvoya encore, non plus pour parler au duc, mais pour avoir la permission de rendre compte à Madame de ce qui s'étoit passé, et en instruire le nonce et l'ambassadeur de Venise.

Il refusa encore la prière qui lui fut faite sur ce sujet; mais, sur le soir, il envoya un trompette au cardinal pour lui dire que, s'il vouloit donner un passe-port pour un des siens, il enverroit traiter avec lui.

Le cardinal accorda sa demande, et délivra promptement son passe-port, dont il ne vit aucun effet.

L'ambassadeur d'Angleterre, qui étoit près le duc de Savoie, et devoit bientôt passer en France, dépêcha incontinent pour donner avis à son maître de cette rupture, laquelle il décrioit et blâmoit comme si le cardinal eût voulu surprendre M. de Savoie, contre les promesses qu'il avoit données au prince de Piémont, disant que l'on forçoit M. de Savoie de se déclarer contre le Roi, pour se saisir de ses places et occuper son pays, et que, dedans cette même violence, il étoit contraint de rechercher son salut, se jetant entre les bras des Espagnols et Impérialistes; ajoutant que les ambassadeurs de Venise l'étoient venus voir et désavouoient cette procédure. Mais l'ambassadeur de Venise résidant en Angleterre, l'ayant appris, fit plainte publiquement au Roi et à ses ministres de la hardiesse dudit Wacques, de ce qu'il jugeoit si légèrement des intentions des ministres de la république, qui ne pouvoient lui avoir tenu tels langages.

Le faux avis, néanmoins, dudit Wacques fut reçu avec joie du roi de la Grande-Bretagne, du grand-trésorier et des principaux de son conseil, qui ne pouvoient supporter patiemment la gloire et la prospérité des armes du Roi, qui sembloit augmenter leur honte.

Mais Dieu, protecteur de la justice et de la sincérité du procédé et des intentions des princes, justifia cette action par les heureux événemens qu'il donna aux justes entreprises du Roi.

Car, dès que l'armée du Roi fut assemblée et eut

passé la Doire-Susine, le cardinal, sachant que les grandes armées ne doivent jamais perdre temps, la fit avancer droit à Pignerol, pour ouvrir le passage des Alpes, ôter les barrières qui empêchoient que la France n'eût libre communication avec l'Italie, et se mettre en état qu'il pût recevoir du Dauphiné les vivres qu'il y avoit fait amasser pour l'armée du Roi; ce qui succéda heureusement.

La place fut investie le 20 mars, sur les six heures du soir, par le maréchal de Créqui, qui menoit l'avant-garde. En partant de Rivoli pour s'acheminer à cet effet vers Pignerol, il lui arriva un rencontre heureux: le bruit étant dans l'armée que l'on alloit à Turin, celui qui commandoit l'artillerie fit partir et conduire tous les canons sur le chemin de Turin, plus d'une lieue, en sorte qu'ils étoient en péril. Cela fit croire au duc que l'on alloit droit à Turin, et lui fit renvoyer quérir les troupes qu'il avoit envoyées dès le matin pour se jeter dans Pignerol.

Le cardinal y étant arrivé le 21 à quatre heures, fit travailler avec une telle diligence toute la nuit, que, le lendemain à dix heures, trois canons furent en état de faire brèche sur le bord du fossé; ce qui porta ceux de la ville, qu'on fit sommer au même temps, à se rendre par composition dès le 22, et se garantir, par ce moyen, de la rigueur des armes de Sa Majesté.

A Gênes, où on en eut la nouvelle incontinent, ils ne savoient s'ils en devoient être tristes ou joyeux; ils se préparoient lors à la reception de la reine de Hongrie, au devant de laquelle alloient le légat, le cardinal Dieterstein et l'archiduchesse de Florence, et étoient regardés de si près des Espagnols, qu'ils n'o-

soient pas seulement parler des affaires courantes ; les plus gens de bien n'osant aller voir Sabran, qui y résidoit de la part du Roi, sinon la nuit.

En Flandre, quand ils eurent la nouvelle du siége, il se fit quantité de gageures que le cardinal en avoit pour tout le mois d'avril ; car ils ne pouvoient comprendre qu'en moins de temps, à la vue des armes de l'Empire, d'Espagne et de Savoie, une place de telle conséquence se fût rendue à Sa Majesté.

Bautru leur soutenoit que si don Gonzalez ou le duc de Feria eussent été les assiégeans, ils eussent plus assurément gagé qu'à son jugement ils ne faisoient, le cardinal étant devant, qui étoit accoutumé de prendre des places aussi bonnes et mieux défendues, en moins de temps.

Tandis qu'ils pleuroient la perte de Pignerol, ils pensèrent faire une bien plus importante perte, de la meilleure place de leurs États, qui est la ville de Gand, la citadelle de laquelle étoit absolument perdue, si un prêtre, Espagnol de nation, ne l'eût garantie par le sacrilége de la révélation de la confession d'un homme qui s'étoit accusé à lui de l'entreprise, qui étoit prête à exécuter. Celui-là fut pris incontinent, et tous les autres qui étoient de ce dessein, et par ce moyen la place mise en sûreté.

Ce péril les effraya, et fit renouveler parmi eux la prédiction que depuis long-temps on dit que le pape Paul III, le plus illustre mathématicien de son temps, avoit faite, disant que s'il plaisoit à Dieu de le faire revenir au monde, il le supplieroit que ce fût en l'an 1630, pource que les causes secondes étoient disposées en cet an à faire voir de si belles choses,

qu'il préféreroit la grâce de vivre cette année à la vie de tout un siècle.

Bautru, écrivant sur ce sujet au cardinal, dit qu'il espéroit qu'un cardinal feroit les effets de la prophétie d'un pape, et que cette année, qui devoit être illustre par-dessus toutes les autres, seroit ornée par les actions du plus illustre de tous les vivans.

Cette prophétie ne leur sembloit pas être à leur avantage, leurs affaires ne paroissant pas être disposées à leur tourner à beaucoup de gloire pour cette année-là; mais, au contraire, le cardinal y ayant fait éclater contre eux la grandeur de la puissance du Roi, et se rendant, sous les auspices de Sa Majesté, le plus illustre de tous les ministres des princes; qualité qu'il disoit clairement ne pouvoir être donnée à aucun autre que par flatterie, ni ôtée à ses vertus que par injustice, qui véritablement étoit la seule qu'on ne voyoit point commettre aux plus grands ennemis de notre nation, qui ne l'osoient pas confesser, mais toute la terre l'osoit bien croire.

Bautru lui manda qu'il parloit en ces termes de lui devant l'Infante même, tant la gloire des actions du Roi les faisoit sortir hors d'eux-mêmes, et de leur manière accoutumée de parler et d'agir.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE VINGT-CINQUIÈME VOLUME.

MÉMOIRES DU CARDINAL DE RICHELIEU.

SUITE DU LIVRE XX.	Page 1
LIVRE XXI.	353

FIN DU TOME VINGT-CINQUIÈME.

Stanford University Libraries
3 6105 012 820 465
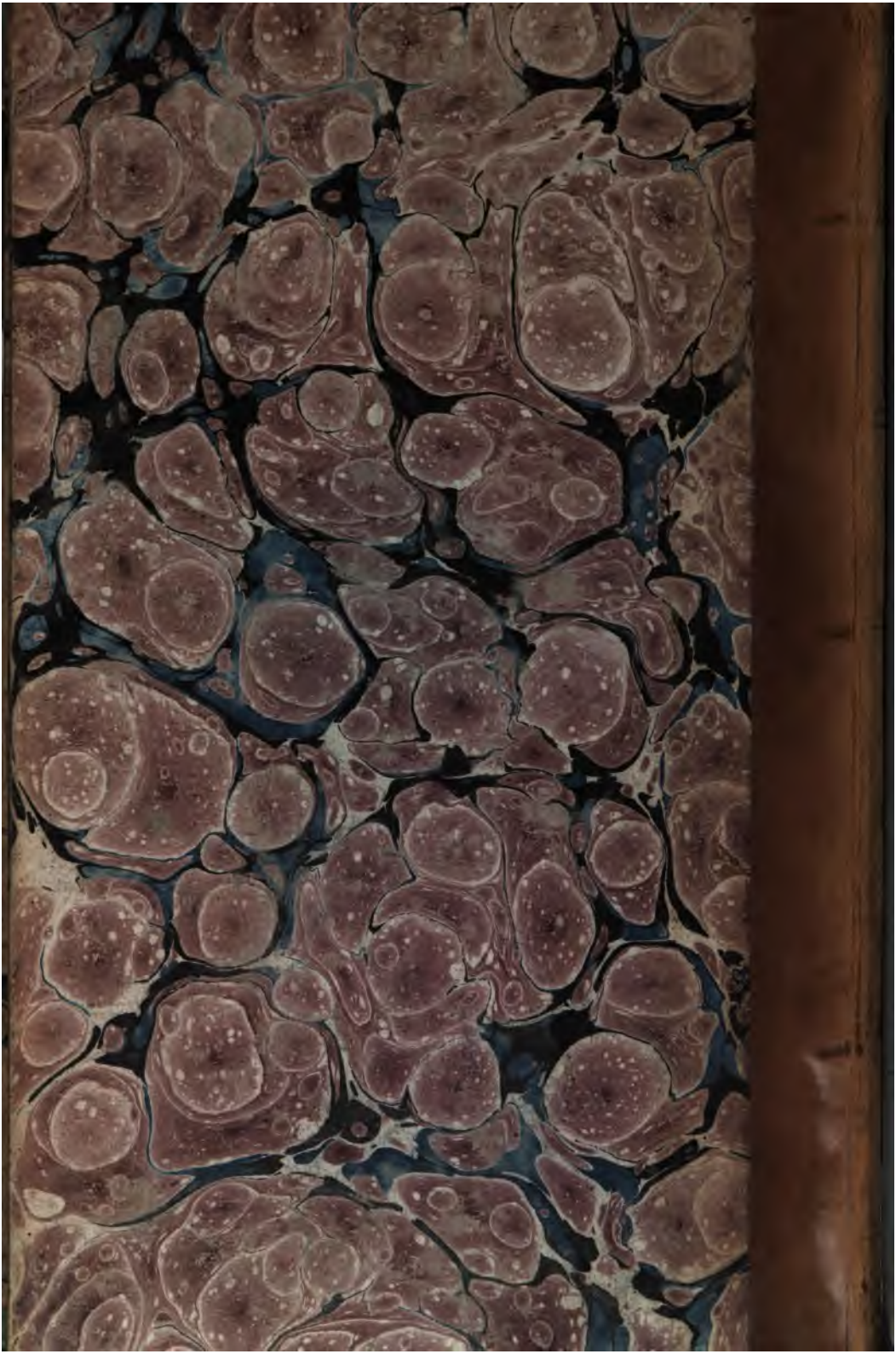
DATE DUE